

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°30

avril-juin 2023

Social, culture (partie 1)



Humour de Siné mensuel

Table des matières

Delhaize : vendre la peau du lion	3
À 67 ans, pompier bon œil ?	7
Réforme des retraites : les huit arguments fallacieux du gouvernement pour reculer l'âge de départ	12
Électricité et gaz rétablis chez des précaires, gratuité de l'énergie : des actions pour élargir le mouvement	17
Retraites : après une première mobilisation réussie, les syndicats préparent la suite	19
Rachel Kéké et François Ruffin : la charge parlementaire avant la retraite !	20
Travailleuses de deuxième ligne : difficile de lutter contre une réforme des retraites « injuste »	25
Une vingtaine d'étudiants de l'EHESS en garde à vue : ce qu'il s'est passé	27
Face à la réforme des retraites, le retour de la « joie militante » pour faire des manifestations une fête	29
Humour de Siné mensuel	34
Un homme contre un peuple	35
La retraite minimum à 1 200 euros, « progrès social » ou « annonce trompeuse »	36
Pour les meurtris du travail, « 64 ans, ça ne va pas être possible »	39
Jouer pour la classe ouvrière	43
Une mine d'art dans une mine d'uranium	46
Monique Mbeka Phoba : « Il m'a semblé important de ressusciter cette pièce toujours controversée en Belgique »	53
Mon cher Philippe... , par Bernard Gillain	54
Interview : Michèle Bernard, intégralement chanson	61
Playtime (1967) de Jacques Tati	67
Face à l'arbitraire patronal et au harcèlement, le syndicalisme s'implante dans le jeu vidéo	75
Face au fiasco de la mégaprison de Haren, des actions de remédiation urgentes sont indispensables	78
CPAS. Ont-ils le droit d'exiger cela ?	80
Humour de Siné mensuel	81
CPAS. Affamer pour « motiver »... !	82
Pollutions, tous égaux ? Focus sur les inégalités environnementales	85
La grève de soutien à l'aéroport de Liège se trompe de combat	97
Humour de Kroll	98
La Ligue des droits humains dénonce « le tournant orbanien » du gouvernement qui s'assied sur les décisions de justice	99
Le camp de la honte	101
Qui a vu 750 conteneurs ?	102
La crise de l'accueil, une crise humanitaire	104
Affaire Mawda : une condamnation de l'État très symbolique	107
La mort de Sourour ne peut se résumer à un fait divers	111
TERF, Queer, et métaphysique du genre	113
Violences sexuelles : peut-on rendre justice autrement ?	121
« FIFA for life » et soupe à la grimace	128
Humour de Siné mensuel	129



Delhaize : vendre la peau du lion

84 des 128 grands magasins Delhaize sont toujours en grève à Bruxelles et en Wallonie. En Flandre, par contre, ils sont 43 sur 44 à rester ouverts. La frontière linguistique a parfois de curieux effets. On comprend mieux pourquoi le siège social de l'entreprise, qui était à Molenbeek-Saint-Jean depuis 1871, a déménagé en Flandre en 2020.



Cet ancien fleuron du capitalisme familial « à la belge » (le « lion » de l'enseigne, c'est « le nôtre ») est pourtant né en Wallonie, avant d'aller vaillamment rugir sur tous les continents. En 1957, le « Delhaize » de la place

Flagey fut même la première « grande surface » ouverte en Europe ! Eh! oui, les petits loups, il fut un temps où « nous » étions futuristes !

Après une première restructuration en 2014, qui s'était soldée par la fermeture de quatorze magasins, l'enseigne Delhaize a fusionné l'année suivante avec la société de distribution hollandaise Ahold.

Et comme tout le secteur de la grande distribution, « Delhaize Ahold » a continué à se gaver grave pendant la parenthèse Covid.

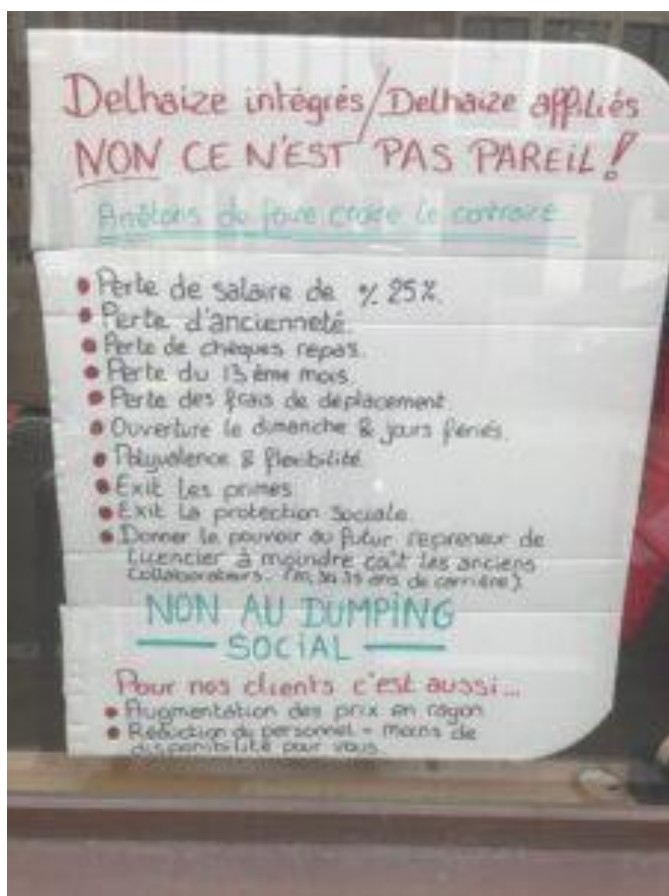
Avec 2,5 milliards de profits en 2022, et 1,86 milliard distribué aux actionnaires en 2021, le vieux lion avait donc plus que la peau sur les os.

Mais ces gens-là n'ont semble-t-il jamais assez de pognon.

Peut-être ont-ils une morphologie particulière, et que leurs 185 estomacs réclament toutes les trois minutes des wagons de langues de rossignols et d'œufs d'esturgeons, avant de faire la sieste dans 185 lits à baldaquin essaimés dans 185 îles exotiques.

Qui sait ?

Une chose est sûre : ce lion-là se nourrit toujours des os de ceux qu'il exploite comme de ceux qu'il élimine.



Christophe, qui vient de prendre sa pension au mois de janvier, a travaillé plus de 40 ans chez Delhaize. Avec un parcours professionnel particulier, puisqu'après avoir travaillé longtemps comme adjoint de la direction d'un magasin, il a préféré terminer sa carrière comme « simple » magasinier, « pour avoir plus de temps à lui ». Je lui ai demandé ce que la mise en gérance des grands magasins Delhaize allait concrètement changer pour le personnel.

Christophe : La direction de Delhaize prétend que « cela ne changera rien », mais je n'y crois pas une seconde. D'autant que cette promesse, ce n'est pas elle qui va devoir la tenir, mais les 128 nouveaux gérants de ses grands magasins. Et cela m'étonnerait très fort qu'ils reconduisent les avantages que nous avons collectivement obtenus : chèques repas, Assurance Groupe, pas de travail le dimanche, heures supplémentaires (et du samedi) payées (ou « récupérées ») à 300 %.

Et même si les « anciens » travailleurs « repris » obtiennent certaines garanties, ce ne sera pas le cas des nouveaux engagés. Le personnel aura donc deux statuts différents dans les magasins. La direction avait d'ailleurs commencé par dire « qu'il n'y aurait pas de pertes d'emploi », et une semaine plus tard, elle en annonçait 270. Il y a aussi une perte de confiance dans sa parole.

Claude : Les « petits » Delhaize sont déjà « en gérance », non ?



Christophe : Oui, il y en a près de 650 en gérance, sous les enseignes « Shop & Go », « AD Delhaize » et « Proxy ». Je n'en connais aucun qui compte plus de cinquante employés, ce qui fait qu'une délégation syndicale n'y est pas obligatoire. Il faut donc négocier son salaire et ses conditions de travail soi-même.

Les 128 nouveaux grands magasins que Delhaize veut "franchiser" comptent en moyenne septante travailleurs et travailleuses. Ils ont donc aujourd'hui des délégations syndicales. Mais qu'en sera-t-il demain ?

Claude : La grande distribution a fait d'énormes bénéfices ces dernières années. Qu'est-ce qui peut justifier ce subit désengagement dans un secteur « qui marche » ?

Christophe : La recherche du profit, du profit et du profit. Du profit immédiat. Ils continueront à distribuer des marchandises et des services (folders communs, etc.), mais sans plus devoir s'occuper de tout ce qui est gestion du personnel.

Tout ça vient de loin. Ils l'avaient je crois en tête depuis longtemps. Il y avait moins d'investissements dans l'infrastructure, on ne faisait plus les réparations nécessaires, on avait abandonné des secteurs comme la laiterie et le Point Poste...

Ceci dit, l'entreprise Delhaize s'est parfois mise elle-même en concurrence.

Quand tu ouvres un Proxy à 400 mètres d'une de tes grandes surfaces, tu perds logiquement une partie de ta clientèle...

Depuis 2014, il y a aussi une nouvelle organisation du travail : tout le monde doit tout faire. Dans le temps, quand tu étais responsable du rayon « biscuit », tu pouvais gérer les commandes, la rotation, la mise en place, tu comprenais ce que tu faisais, et tu voulais le faire bien.

Quand tu travailles une heure ici, une heure là-bas, sans être responsable de rien par toi-même, cela provoque à la longue une perte de conscience professionnelle.

Il y a des « jobistes » qui se retrouvent comme ça à la caisse pratiquement sans aucune formation. En 2014, on nous avait promis une semaine minimum de formation, mais peu à peu, on n'en a plus parlé.

Claude : Est-ce qu'il y a eu parallèlement des changements dans le capital de l'entreprise ?

Christophe : À l'origine, Delhaize était une entreprise familiale, et curieusement, cela s'est retrouvé à l'autre bout de la chaîne. On y travaille encore souvent en famille.

L'entreprise s'est bien sûr internationalisée, jusqu'aux USA, et en 2015, il y a eu une fusion / acquisition avec la société hollandaise Ahold. Enfin, en principe, c'était une fusion, parce que dans les faits, c'est plutôt Ahold qui a racheté Delhaize. La plus grosse partie de la direction vient aujourd'hui de Hollande, même s'ils ont gardé quelques relais en Belgique.



En 2014, la direction s'était déplacée dans les magasins pour nous promettre qu'il n'y aurait pas de restructuration, et nous affirmer que les syndicats nous mentaient.

Et l'année suivante, on était racheté par Ahold.

Cela a provoqué une perte de confiance dans la parole donnée, et une baisse de motivation dans le travail.

Le grand patron d'Ahold se paye 17 000 euros par jour, et nous, on nous jette et on nous vend comme des boîtes de conserve.

On dernier conseil d'entreprise, le directeur belge ne s'est même pas déplacé.

Comme s'il n'y avait plus rien à discuter. On ne nous a même pas dit merci. Mais c'est quand même le personnel qui fait tourner les magasins !

Propos recueillis par Claude SEMAL le 15 mars 2023.

<https://www.asymptotique.be/delhaize-vendre-la-peau-du-lion/>



À 67 ans, pompier bon œil ?

Alors que toute la France populaire est mobilisée pour refuser le recul de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, en Belgique, cet âge passera de 65 à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030.

Il s'agit d'une décision prise au niveau fédéral par le gouvernement Michel en 2014, au sein de la coalition dite « suédoise », où les Belges francophones n'étaient représentés que par le MR (droite) – et la Flandre, par la NVa, le CD&V et l'Open VLD (c'est à dire toute la droite flamande, des nationalistes aux démocrates-chrétiens).

Une mesure d'autant plus brutale qu'elle semble avoir en outre supprimé prise en compte des critères de pénibilité, qui permettaient dans certaines professions d'avancer l'âge de la pension.

Les pompiers, dont le seul costume de travail pèse vingt-cinq kilos, sont par exemple fortement impactés par cette réforme.

Dans la région bruxelloise, ils viennent de partir en grève pour faire valoir leurs droits à la retraite et pour réclamer plus d'effectifs. Rencontre avec mon copain Merlin, qui est pompier depuis dix ans, et qui est un des délégués CGSP à Bruxelles.



Merlin : Le passage aux 67 ans date d'un accord gouvernemental de 2014, et je ne comprends pas comment on a syndicalement et politiquement laissé passer cela sans réagir. Personne, à mes yeux, ne devrait travailler jusqu'à 67 ans, ni un prof, ni un chauffeur de la STIB, mais il y avait en outre dans notre profession la prise en compte de certains critères de pénibilité. Il y a quatre grands types de pénibilités reconnues, et les pompiers étaient les seuls, avec je crois les scaphandriers, à cocher les quatre cases !

Nous avons donc un « statut spécial » qui bénéficiait d'un coefficient appelé « tantième », grâce auquel chaque année de travail comptait 1.2 pour la pension.

Comme ils l'ont supprimé, les pompiers se retrouvent à devoir travailler jusqu'à 67 ans.

À Bruxelles, on a la chance d'avoir un accord sectoriel qui nous permettait de partir quatre ans plus tôt – mais en perdant de l'argent. En plus, ce n'est pas gravé dans le marbre. Car pour l'obtenir, il faut l'accord de l'employeur, et on a aussi de gros problèmes d'effectifs.

Claude : C'est dingue, parce que je me souviens d'une époque où les gendarmes de la route, par exemple, pouvaient prendre leur pension à 45 ans, parce qu'on estimait que le boulot à moto était ensuite physiquement trop dur pour eux. Le métier de pompier a quand même aussi une dimension très physique. Monter en haut d'une échelle, manier une lance d'incendie sous pression, porter un blessé sur son dos, entrer dans une maison en feu, ce n'est pas rien ! On ne fait pas ça à 67 ans ! Tu imagines une équipe de foot où tous les joueurs auraient plus de 65 ans ? C'est complètement dingue, cette histoire !

Merlin : C'est la Belgique, quoi. Quand ils se mettent d'accord sur quelque chose, pour faire une coalition... Là, comme c'était semble-t-il un point d'achoppement dans les négociations, ils l'ont mis de côté pour en reparler plus tard... et ils n'en ont plus jamais reparlé ! Et cette « décision » n'a plus jamais été remise en cause par les coalitions suivantes. L'âge du départ à la retraite va donc monter graduellement chez nous, 66 ans en 2025, et 67 ans en 2030.

Ce qui pose aussi des problèmes dans la lutte, parce que chacun calcule s'il est concerné ou non. Tout le monde n'a pas le même statut. Certains jeunes se sentent peut-être un peu moins concernés. Moi j'ai trente-cinq ans, tu me parles de la pension, cela me semble encore très, très, loin.

C'est pourquoi on a aussi mis sur la table un autre gros problème, qui est celui des sous-effectifs. Le service incendie de Bruxelles travaille en fait à crédit sur nos heures de récup ! Moi, j'ai neuf ans de service, et je dois avoir 1 500 heures à prendre... que je ne peux pas prendre, parce qu'ils ne savent pas me les donner ! (ndlr : cela correspondrait à près de dix mois de mise en congé).

Claude : Vous êtes combien de pompiers, sur Bruxelles ?

Merlin : On a fait le compte l'autre fois, plus ou moins 950 qui travaillent « vraiment » : qui « montent dans le camion » et tout. Or on a calculé avec la CGSP qu'il faudrait au moins 1 150 pompiers actifs. Car après, tu as aussi ceux qui sont en congé maladie longue durée, ceux qui doivent travailler dans les bureaux parce qu'ils ont des problèmes de dos, ceux qui suivent des formations... tous ces gens-là ne sont plus de garde à la caserne avec nous.

Claude : En quoi cela consiste, le métier de pompier, comme horaires et comme entraînement ? Je suppose que vous avez des services de garde ? Et que c'est le cumul de tout ça qui fait la pénibilité ?

Merlin : Il y a deux grands secteurs dans le métier de pompier, du moins en Belgique, c'est l'ambulance et le feu. Et il y a des facteurs de pénibilités des deux côtés.

Dans l'ambulance, ce sont les facteurs de pénibilité communs aux infirmiers et aux infirmières : il faut soulever les corps, les déplacer, ce qui provoque à la longue d'énormes problèmes de dos. Et puis le stress d'être quotidiennement confronté aux blessés et aux morts. Un accident de voiture, c'est parfois dur à voir.

Côté feu, tu as la charge physique. Il faut se balader avec un appareil respiratoire qui fait déjà douze kilos, avec la tenue, le casque et un peu de matériel, on est à plus de 25 kilos, juste pour la tenue de protection. Sans compter les tuyaux !

Et puis les choses auxquelles on ne pense pas nécessairement, tu es de garde sur ton lit, il est deux heures du matin... J'avais une montre qui calcule les battements cardiaques : au moment de l'alerte, je suis passé en une seconde de 45 à 110 !

Il y a le stress, le travail de nuit, les toxiques... Un incendie, cela dégage toujours beaucoup de saloperies. On a beaucoup de collègues qui font des cancers, pas toujours très vieux. J'en connais deux qui avaient moins de cinquante ans.

Entre le moment où je suis entré aux pompiers et maintenant, il y a eu une vraie prise en compte de la toxicité des fumées. Avant, on rigolait un peu avec ça, on se faisait des traces noires sur la gueule pour avoir l'air d'un guerrier, puis il y a eu des études sur la question. Il y a du progrès, mais ce n'est pas encore ça.



À Bruxelles, cela fait des années que l'on essaye de mettre en place une ligne de décontamination au sortir de l'incendie. Ça traîne pour des histoires ridicules, on a acheté du matériel qu'on n'utilisait pas. On se retrouvait à poil sur la rue à devoir changer de tenue par deux degrés, avec tous les toxiques sur nos vêtements. Quand on regarde les études qui comparent l'espérance de vie des différentes professions, les pompiers sont sept ans en dessous de la moyenne ! C'est un de nos arguments à la CGSP : ils veulent qu'on travaille plus longtemps parce qu'on vit plus longtemps, mais nous, on vit sept ans de moins que les autres !

Claude : Concrètement, comment peut se passer une grève dans votre secteur ? Je suppose qu'il reste quand même toujours un service de garde ?

Merlin : C'est compliqué, parce qu'il y a aussi un lourd contentieux entre « la base » et les syndicats. Il y a même des « groupes whatsapp » qui s'organisent de façon autonome, avec des représentants dans toutes les casernes. Nous on était plutôt pour faire quelque chose de graduel et d'organisé. Mais ça n'a pas du tout été le cas. On a remis un préavis de grève et la direction s'inquiétait de la continuité du service. Quatre jours avant, la direction a été distribuer des réquisitions à l'ensemble des gars qui étaient de garde en disant : « Vous devez être là ». On ne sait pas si c'est « légal ». En Belgique, la législation est assez floue autour de cette question, même les juristes des syndicats ne savaient pas trop quoi nous répondre. Beaucoup de gars se sont donc mis massivement « en maladie » ce jour-là, mais complètement « hors cadre », et nous, en tant que syndicat, on ne peut pas fonctionner comme ça.

Claude : Tu dis « en tant que syndicat ». Toi, tu es délégué ?



Merlin : *Oui, je suis délégué CGSP. C'est compliqué, parce que tout est très fractionné. Ça part un peu dans tous les sens. Il y a de vieux contentieux entre la troupe, les syndicats et la direction, et nous n'avons pas une stratégie commune. Il y en a qui se mettent en congé maladie, d'autres qui ne répondent pas à la réquisition, d'autres qui se présentent devant la caserne en disant : « On fait grève, mais réquisitionnez nous ». Chez les pompiers, il y a un truc particulier, un très fort sens du service, tu m'aurais dit il y a deux ans : « Vous allez faire grève », je t'aurais répondu : « Jamais ! ». On a un certain sens des responsabilités, et on sait que si on n'est pas là, cela peut provoquer des drames.*

Pour le moment, c'est limite. Il y a quatre compagnies, qui travaillent par roulement, puisque notre horaire de travail, c'est 24 heures de garde, et puis trois jours de repos. Et chacune fait grève pendant 24 heures. Le premier jour, 7 mars, on a aussi fait une manif à Bruxelles. On a un peu foutu le Bronx. À un moment, on est même rentré dans la Communauté Européenne. Ce genre de truc, il n'y a que les pompiers qui peuvent le faire (il rit).

Ce qu'on demande, c'est la pension à taux plein à 60 ans.

C'est un peu un dialogue de sourds avec les politiques, parce qu'ils prétendent « ne pas vouloir faire d'exception ». Mais ils peuvent danser sur leur tête et raconter ce qu'ils veulent : les gars ne vont pas monter au feu jusqu'à 67 ans. Ils ne le feront pas. Point. Ou alors, peut-être un sur cent. Mais se baser là-dessus, c'est de la folie. La plupart ne seront pas capables de le faire.

Claude : *Comment votre condition physique est-elle évaluée ?*

Merlin : *On a un test bi annuel, avec un parcours qui reprend la plupart des gestes que nous devons faire sur un incendie. Tous les trois ans, on a une « VO2 max », un test à l'effort pour mesurer tes capacités cardio-vasculaires, et puis chaque année, une visite médicale plus classique. En théorie, on a un prof de sport qui vient à la caserne, mais comme on est en sous effectifs, on n'a pas vraiment le temps de travailler avec lui. Moi je fais deux « ambulances » pour une « pompe » (ndlr : le « feu »), on n'arrête pas de rentrer et sortir. On s'entraîne en dehors du boulot, mais pas toujours au boulot.*

Claude : *Tu me disais tantôt que tu as fait des études de photographie. Qu'est-ce qui t'a amené à t'engager dans un corps de pompiers ? Tu avais des copains là-bas ?*

Merlin : *Non, pas du tout, je ne connaissais personne, et je n'ai jamais rêvé d'être pompier. Mais j'ai réalisé que l'espèce d'idéal un peu naïf que j'avais de la photo humaniste, photo reporter de guerre et des trucs comme ça, en fait, ça n'existait pratiquement plus. Même en prenant des risques de dingues, tu vends tes photos trois francs six sous. Et j'ai eu une angoisse de « Comment manger au jour le jour ». Mes deux parents sont artistes (1), et j'aime pas trop l'idée de ne pas savoir comment je vais bouffer le mois prochain.*

J'ai commencé à réfléchir, et paradoxalement, pompier, cela rejoignait certaines idées humanistes que j'avais par rapport à la photo, le côté « J'aide les autres », avoir un métier qui a du sens. Et puis, chez les pompiers, ce que j'aime

bien, c'est que je ne travaille pas pour un patron. Je suis au service de la communauté. On a un capital de sympathie incroyable chez les gens.

Mais pour le moment, on a du mal à faire entendre nos revendications dans la presse. Il y a un ou deux journaux qui se sont focalisés sur des questions de « sécurité », comme quoi on se ferait « agresser », mais franchement, quand tu discutes avec la troupe, actuellement, ce n'est pas ça notre problème principal.

Claude : La question de la pénibilité, cela concerne des tas d'autres professions, et ce recul de l'âge de la pension à 67 ans, cela concerne tout le monde. En plus, la CGSP est le syndicat de tous les services publics. Vous n'avez pas envisagé d'étendre le mouvement à d'autres secteurs ?

Merlin : *Moi je ne demande pas mieux. Mais pour le moment, on est seuls. Les pompiers professionnels, on est 6 000 en Belgique, c'est une petite profession. Et les politiques ne veulent rien lâcher, parce qu'on a déjà mis un pied dans la porte, et que si on obtient gain de cause, ils craignent que tous les autres secteurs s'engouffrent dedans.*

Bon, les « autres secteurs »... Vous savez ce qui vous reste à faire !

Propos recueillis par Claude SEMAL le 10 mars 2023

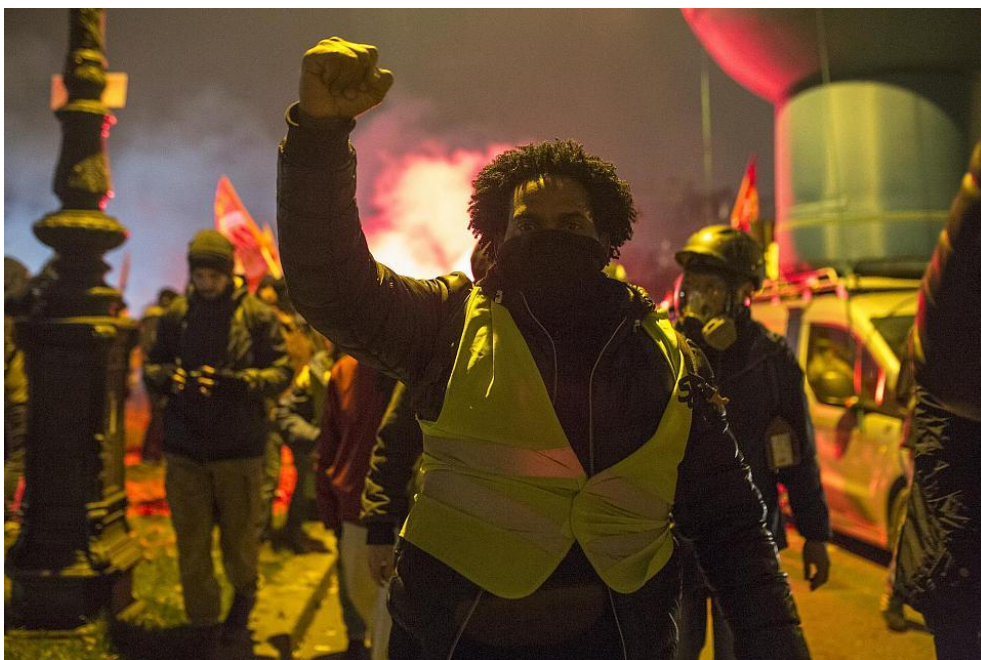
(1) Merlin est le fils du réalisateur Alain de Halleux et de la comédienne Sabra Ben Arfa.

Photos Merlin de Halleux

<https://www.asymptotique.be/a-67-ans-pompier-bon-oeil/>

Réforme des retraites : les huit arguments fallacieux du gouvernement pour reculer l'âge de départ

Ministres et membres de la majorité multiplient les déclarations chocs pour tenter de convaincre de la nécessité d'une nouvelle réforme des retraites. Basta ! fait le tri entre arguments sérieux et ceux qui sont de mauvaise foi.



Élisabeth Borne doit présenter ce 10 janvier le projet de réforme des retraites. Ardemment souhaitée par Emmanuel Macron, la réforme vise à reculer l'âge légal de départ à taux plein à 65 ans. Cela fait des semaines que les membres du gouvernement et de la majorité avancent des arguments parfois fallacieux pour tenter de justifier cet allongement de la durée de travail. *Basta !* est allé regarder de plus près.

N°1 : Le système de financement des retraites serait en déficit

« Nous avons aussi dit qu'il n'y avait pas de totems, que nous étions prêts à examiner, avec un double objectif absolument majeur : à la fois, améliorer notre système, parce qu'il est injuste et n'est pas lisible, et le redresser puisqu'il est en déficit. » (Olivier Dussopt, ministre du Travail, 30 novembre 2022, dans Les 4 Vérités sur France 2)

Non, le système de financement des retraites n'est pas en déficit. En tout cas plus maintenant. Le déficit était de 13 milliards d'euros en 2020 mais, un an plus tard, les caisses de retraites étaient excédentaires de près de 900 millions d'euros, d'après le rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR) publié en septembre 2022. Le Conseil, composé de parlementaires, de chercheurs, de représentants de syndicats et des administrations, a pour fonction de remettre régulièrement ses analyses et recommandations à la Première ministre.

Cette amélioration des finances *« s'explique en très grande partie par la croissance importante des ressources due au rebond de l'activité, alors que l'effet de la surmortalité des retraités liée à la Covid sur les dépenses de retraite est resté limité »*. Le COR estime l'amélioration *« se prolongerait »* en 2022 avec *« un excédent de 3,2 milliards d'euros. »* En revanche, les prévisions sont plus pessimistes, avec un risque de déficit d'ici dix ans.

Le gouvernement a donc tort lorsqu'il conjugue le déficit au présent, puisqu'il se base sur les prédictions du COR sur les 25 prochaines années, alors même que l'organisme prévoit un retour progressif à l'équilibre *« dans trois scénarios sur quatre »* d'ici 2070, dans le cas où la contribution de l'État resterait constante. Une phrase de mise en garde s'est d'ailleurs glissée au détour du rapport : *« Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite. »*

« Un écart entre les recettes et les dépenses est prévu dans les 10 ou 15 prochaines années, mais a plutôt tendance à se réduire après », explique l'économiste Michaël Zemmour (maître de conférences à l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne). « Cela pose la question de comment on traite ce léger déficit prévu. Est-ce qu'on reste à découvert un certain nombre d'années ou est-ce qu'on le comble ? Le système n'est pas du tout en danger comme le laisse entendre parfois le gouvernement. » Une analyse partagée par Yvan Ricordeau, secrétaire national à la CFDT en charge du dossier des retraites : « À partir du rapport du COR, on peut conclure que la question du financement est tout sauf dramatique. »

N° 2 : Il faudrait allonger la durée du travail pour ne pas baisser les pensions

« On ne veut pas augmenter les impôts des Français, on ne veut pas baisser les pensions des retraités, donc il faut allonger un petit peu la durée du travail. » (Olivier Véran, porte-parole du gouvernement, le 6 décembre 2022 dans Les 4 Vérités, France 2)

Le gouvernement part d'un postulat : le recul de l'âge légal de départ à la retraite serait la seule possibilité pour financer les retraites. Il exclut d'emblée les solutions alternatives. C'est un « choix politique » selon l'économiste Michaël Zemmour.

« En fait, tout est possible, assure le chercheur. Ce que prévoit le gouvernement, c'est de baisser le niveau de financement des retraites. Le déficit ne vient pas d'une augmentation des dépenses : pour l'instant, il vient d'une baisse du financement. Mais on pourrait choisir différents moyens pour maintenir le financement à son niveau actuel. »

Parmi les options : le maintien d'une participation plus élevée de l'État dans le financement des retraites, ou encore une légère augmentation des cotisations. Il serait aussi possible d'étendre les cotisations à des parties de rémunérations qui en sont aujourd'hui exemptées, « comme la prime Macron ou l'épargne salariale », ajoute Michaël Zemmour.

Il y a donc plus d'un levier pour remédier à de prochains déficits. Le recul de l'âge de départ en est un parmi d'autres. « Pourquoi ne pas augmenter des cotisations, ce qui pourrait être assez indolore, au moins pour les plus gros salaires ? » interrogeait la sénatrice socialiste des Landes et membre du COR Monique Lubin sur Public Sénat début décembre.

La grande absente du débat, c'est la réforme Touraine, votée en 2014 et appliquée depuis 2020, qui prévoit déjà un report progressif de l'âge de départ à la retraite à taux plein. Plus précisément, la mesure prévoit d'augmenter la durée de cotisation d'un trimestre tous les trois ans entre 2020 et 2035. « On en observera pleinement les effets que dans une dizaine d'années, donc on n'a même pas fini les réformes précédentes », note Michaël Zemmour.

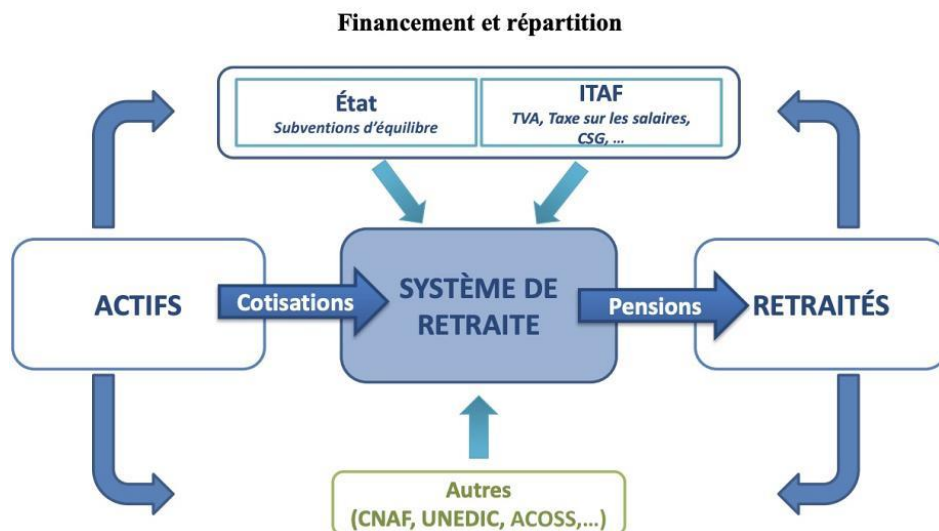
N°3 : Reculer l'âge de départ augmenterait le taux d'emploi des seniors

« Quand on décale l'âge de départ à la retraite, cela accroît mécaniquement le taux d'emploi des seniors. Cela a été le cas avec le report de 60 à 62 ans. » (Élisabeth Borne, Première ministre, le 1^{er} décembre 2022 dans Le Parisien)

En 2021, moins de 80 % des 55-59 ans étaient en emploi en France, (selon les chiffres de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, Dares). Et passé la barre des 60 ans, l'activité salariée s'écroule : un peu plus d'une personne sur trois occupe un emploi (38 % pour les 60-64 ans). Un grand nombre de personnes sont donc aujourd'hui déjà sans emploi avant d'avoir atteint l'âge de la retraite.

« Il y a bien un effet mécanique du taux d'emploi des seniors parce que vous obligez une partie des personnes qui peuvent avoir un emploi à le garder. Si vous reculez l'âge de la retraite, près des deux tiers des personnes qui sont en emploi à 62 ans peuvent espérer le rester encore un à trois ans de plus », répond l'économiste Michaël Zemmour. L'autre tiers ne pourront pas continuer à travailler, pour cause d'incapacité, de licenciement, de discrimination à l'embauche... « En même temps qu'on augmente le taux d'emploi, on va augmenter le nombre de seniors au chômage, en invalidité, en longue maladie ou tout simplement inactifs et qui ne sont pas à la retraite », résume le chercheur. Et donc nécessitant d'autres formes de dépenses sociales.

Le maître de conférences estime donc qu'un recul de l'âge légal entraînerait, mécaniquement, « une augmentation assez forte de la précarité notamment dans les catégories les plus populaires, les ouvrières et les ouvriers. C'est l'angle mort de toutes les présentations au gouvernement. »



Note : cotisations des actifs = cotisations acquittées par les salariés et leurs entreprises et cotisations des non-salariés.

Source : SG-COR.

Rapport annuel du COR, septembre 2022

N°4 : Cette réforme serait plus juste pour les petites retraites

« Je veux au contraire augmenter la retraite minimum et améliorer les petites retraites. La réforme des retraites est donc aussi une réforme de justice et d'équité. » (Emmanuel Macron le 3 décembre 2022 dans *Le Parisien*)

Emmanuel Macron promet une retraite minimum à 1 100 euros. Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a de son côté parlé dans *Les Échos* d'aller « au-delà de 1 100 euros », se passant de détailler le chiffre. « Ce que nous portons, c'est en fait une retraite minimum, pour une carrière complète, autour des 85 % du Smic net », a-t-il précisé. 85 % du Smic net, c'est aujourd'hui 1 129,69 euros.

Il existe déjà un minimum de retraite prévu dans la loi depuis 2003, censé être d'au moins 85 % du Smic. « Mais cela n'a jamais été appliqué, ces dispositions n'étant pas contraignantes », rappelle la CGT. Le syndicat signale aussi que 1 100 euros, c'est « tout juste au niveau du seuil de pauvreté ». Pour la confédération syndicale, « aucune retraite ne devrait être inférieure au Smic pour une carrière complète ».

D'autres aides existent pour les personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), destinée aux personnes aux carrières incomplètes ou n'ayant pas cotisé, s'élevait en 2022 à 953,45 euros maximum, soit 148 euros en dessous du seuil de pauvreté. En 2020, 635 000 personnes vivaient avec le minimum vieillesse ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Si le taux de pauvreté reste plus faible chez les personnes âgées que dans la population active (8,6 % contre 14,8 %), certaines catégories de retraités sont en état de grande précarité. C'est le cas des personnes les plus âgées, comme l'explique l'Insee, « notamment en raison d'une proportion plus importante de veuves ayant eu des carrières incomplètes, voire ne bénéficiant que d'une pension de réversion. »

N°5 : Il faudrait décaler l'âge de départ, car on vit plus longtemps

« On vit de plus en plus vieux. On vit de plus en plus vieux en bonne santé, ce qui est une très bonne chose, mais il faut que le système soit pensé pour trouver l'équilibre entre les actifs et les retraités. » (Emmanuel Macron, le 3 octobre 2019 lors d'un débat sur les retraites à Rodez)

D'après les projections démographiques 2021-2070 de l'Insee sur lequel se base le COR, il est vrai que la population devrait vivre plus longtemps en France dans les décennies à venir. À l'âge de 60 ans, l'espérance de vie des femmes était de 27,5 ans en 2021 (soit 87,5 ans). Elle atteindrait 29 ans en 2040 et 31,3 ans en 2070. Celle des hommes de 60 ans était d'encore 23 ans en 2021 et atteindrait 25,6 ans en 2040 et 29,3 ans en 2070. Mais les hommes ouvriers vivent en moyenne six ans de moins que les cadres [1].

Et dans quel état de santé vivra-t-on si l'horizon de la retraite devait s'éloigner ? L'espérance de vie dite en bonne santé, sans incapacité, est aussi en augmentation, signalait la Drees l'année dernière. En 2020, une femme de 65 ans pouvait espérer vivre encore 12,1 ans sans incapacité ; un homme 10,6 ans. Mais d'après une étude des économistes de la santé Thomas Barnay et Éric Defebvre, on a plus de chance de vieillir en bonne santé, physique et mentale, quand on est à la retraite que quand on est forcé de continuer à travailler.

« Pour les personnes confrontées à des contraintes physiques, la retraite améliore principalement la santé générale, tandis que pour les personnes ayant subi des contraintes psychosociales, elle diminue plus sensiblement l'anxiété et la dépression, ont constaté les chercheurs. Les effets bénéfiques les plus visibles de la retraite sont observés dans la population masculine non diplômée et exposée à des contraintes physiques », expliquent-ils encore. « Les gens vivent plus longtemps parce qu'on travaille moins longtemps. Il y a un lien direct », défend aussi Thomas Vacheron, responsable retraite pour la CGT.

N°6 : Il y aurait urgence à réformer

« Plus vous attendez, plus vous mettez le système en risque, plus les réformes seront potentiellement plus dures. » (Sylvain Maillard, député de Paris et vice-président du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale, le 3 décembre 2022 sur France 2)

Vite, la réforme ne peut plus attendre. C'est un des éléments répétés à l'envi par les représentants de la majorité. Dans les faits, que risque-t-on ? *« Le système n'est pas au bord de la faillite. Il n'y a à la fois pas d'urgence et pas de danger »,* répond Michaël Zemmour.

Une réforme des retraites *« afin de compenser les baisses d'impôts aux entreprises »*

Alors, pour quelle raison le président Emmanuel Macron souhaite-t-il réformer à tout prix notre système de retraite ? L'économiste avance une explication : *« Le gouvernement pose cette réforme comme urgente pour se servir de la réforme des retraites afin de compenser les baisses d'impôts aux entreprises. En accordant beaucoup de baisses d'impôts de production dans les dernières années, il s'est engagé à récupérer de l'argent sur la réforme pour compenser ces baisses. C'est ça qui la rend urgente. Ce n'est ni la situation du système de retraite ni la situation du marché du travail. »*

N°7 : Nos voisins auraient déjà reculé l'âge de départ

« Tous les pays autour de nous travaillent plus longtemps pour des raisons de démographie. » (Geoffroy Roux de Bézieux président du Medef, le 17 décembre 2021 sur Public Sénat)

Sur l'âge légal de départ à la retraite, la France, en comparaison de nos voisins européens, se situe *« plutôt dans la moyenne basse, reconnaît l'économiste Michaël Zemmour. Même si les réformes qui sont encore en cours vont nous amener à avoir un âge moyen de la retraite qui augmentera. Peut-être qu'une des différences réside dans le fait que nos voisins européens ont moins de difficultés du côté de l'emploi des seniors, et notamment de la santé au travail »,* ajoute-t-il.

Sauf exception, liée à la durée de carrière, la pénibilité, ou l'invalidité, l'âge d'ouverture des droits à la retraite au 1^{er} janvier 2022 était de 62 ans aux États-Unis, en France, en Suède et dans le régime collectif obligatoire japonais pour les femmes (64 ans pour les hommes) ; 65 ans en Belgique et dans le régime universel de base japonais ; 65 ans et 10 mois en Allemagne ; 66 ans au Royaume-Uni ; 66 ans et 2 mois en Espagne ; 66 ans et 4 mois aux Pays-Bas, et 67 ans en Italie [2].

Avec un âge de départ en retraite sans décote de 67 ans, la France se retrouve au niveau des pays avec les âges de départ les plus élevés

La France est-elle donc une éternelle retardataire de la réforme des retraites ? Michaël Zemmour suggère plutôt de comparer, pour une vision plus juste, les âges de départ sans décote. La décote c'est la baisse du niveau de la pension pour celles et ceux qui partent avant d'avoir validé le nombre d'années nécessaires pour une pension complète. En France, à partir de 67 ans, il n'y a pas de décote, même si on n'a pas le nombre d'années de cotisation exigé.

« En France, on a un âge légal et puis on a un âge sans décote, de 67 ans. Par rapport aux pays européens, c'est plutôt cet âge-là, de la retraite sans décote, qu'on pourrait comparer », explique-t-il. Et là, la France se retrouve au niveau des pays avec les âges les plus élevés, au-delà de l'Allemagne et au niveau de l'Italie.

N°8 : La réforme profiterait aux femmes

« Pour faire une réforme juste, notamment pour les femmes, nous avons décidé de ne pas augmenter l'âge d'annulation de la décote, qui restera à 67 ans. » (Élisabeth Borne, Première ministre, le 2 décembre 2022, dans Le Parisien)

Les inégalités femmes-hommes s'observent aussi dans l'accès à la retraite. Selon l'Insee, en France, les femmes partent en retraite en moyenne sept mois après les hommes. Le départ se fait en moyenne à 62 ans et 7 mois pour les femmes et 62 ans pour les hommes. Si l'écart se « réduit progressivement au fil des générations », précise l'Insee, ce dernier reste important.

Non seulement les femmes doivent prendre leur retraite plus tard que les hommes, mais en plus leurs pensions sont inférieures, de 40 % en moyenne ! « Cet écart s'explique en partie par des durées de cotisations plus courtes : 56 % des femmes retraitées de la génération 1950 ont validé une carrière complète contre 72 % des hommes retraités de la même génération », précise l'Insee. L'écart est aussi dû « à la nature de l'activité professionnelle exercée par les femmes, souvent moins rémunératrice. »

Reste que l'écart de niveau des retraites des femmes comparées à celles des hommes est bien supérieur à celui des salaires, inférieurs en moyenne de 22 % à ceux des hommes. « De fait, la retraite amplifie les inégalités de salaires », analyse Christiane Marty, membre du Conseil scientifique d'Attac et de la Fondation Copernic dans une note. « Même en considérant les départs récents en retraite, l'inégalité reste importante : la pension moyenne de droit direct des femmes de la génération 1953 est encore inférieure de 33 % à celle des hommes », ajoute-t-elle.

Sur l'annonce de ne pas augmenter l'âge d'annulation de la décote, Christiane Marty n'est pas convaincue. Plus de femmes que d'hommes sont aujourd'hui touchées par une décote, pointe la membre d'Attac : 8 % des femmes (pour la génération 1950) et 6 % des hommes. « Le montant de la décote est plus important en moyenne pour les femmes. Pour éviter de la subir, ce sont 19 % des femmes contre 10 % des hommes qui ont attendu l'âge auquel la décote ne s'applique plus pour liquider leur retraite », précise-t-elle.

Selon les annonces d'Élisabeth Borne, la décote sera donc maintenue, et restera à 67 ans. « Où est le progrès ? demande Christiane Marty. Prétendre que la réforme sera juste pour les femmes relève de l'indécence », accuse-t-elle.

Photo : Manifestation du 5 décembre 2019 contre la réforme des retraites à points (abandonnée avec l'arrivée du covid) / © Anne Paq

Maÿlis DUDOUET, 2 janvier 2023 (Basta !)

Notes

[1] Voir cette étude de l'Insee.

[2] Les chiffres sont tirés du rapport du Conseil d'orientation des retraites, page 258.

Électricité et gaz rétablis chez des précaires, gratuité de l'énergie : des actions pour élargir le mouvement

Des actions dites « Robins des bois » sont menées par des grévistes du secteur de l'énergie. L'enjeu : « Intensifier le rapport de force » dans la perspective de la mobilisation du 31 janvier contre la réforme des retraites.



Du gaz et de l'électricité rétablis auprès de familles précaires qui n'y avaient plus accès pour cause d'impayés, malgré la trêve hivernale. Des dizaines d'hôpitaux, crèches, collèges, lycées, universités, HLM, ainsi que des centres sportifs publics placés en gratuité d'électricité et de gaz. Et des petits commerces et artisans-boulangers placés en tarifs réduits.

Toutes ces actions dites « Robins des bois » ont été menées le 26 janvier par des grévistes du secteur de l'énergie, en vue de « rassembler » et « intensifier le rapport de force » dans la lutte contre la réforme des retraites. Elles se sont notamment déroulées en région parisienne, mais aussi à Lille, Nantes, Lyon, Nice, Marseille et Saint-Nazaire. Dans la métropole lilloise par exemple, une centaine de logements sociaux sont ainsi chauffés gratuitement. Un autocollant est posé par l'agent sur l'installation de manière à décharger l'utilisateur de toute responsabilité.

Comment les agents identifient-ils les usagers en difficulté ? Contactée par *basta !*, la Fédération CGT des Mines et de l'énergie (FNME-CGT) dénonce les fournisseurs « peu scrupuleux » qui font passer des impayés en résiliation de contrat. Ceci conduit des agents d'Enedis et GRDF à aller couper le gaz ou l'électricité, alors même que c'est illégal en période de trêve hivernale.

Remettre l'électricité à des personnes en précarité

Ce procédé permet au distributeur « d'échapper à la gestion des interdictions de coupure durant la trêve hivernale et entraîne des coupures chez des particuliers en situation de précarité énergétique », ajoute la Fédération. « Nous, durant cette grève, on va essayer de rétablir l'électricité ou le gaz pour un maximum de ces usagers-là, qui se retrouvent dans le froid », précise Fabrice Cadour, secrétaire fédéral de la CGT Mines et énergie [1].

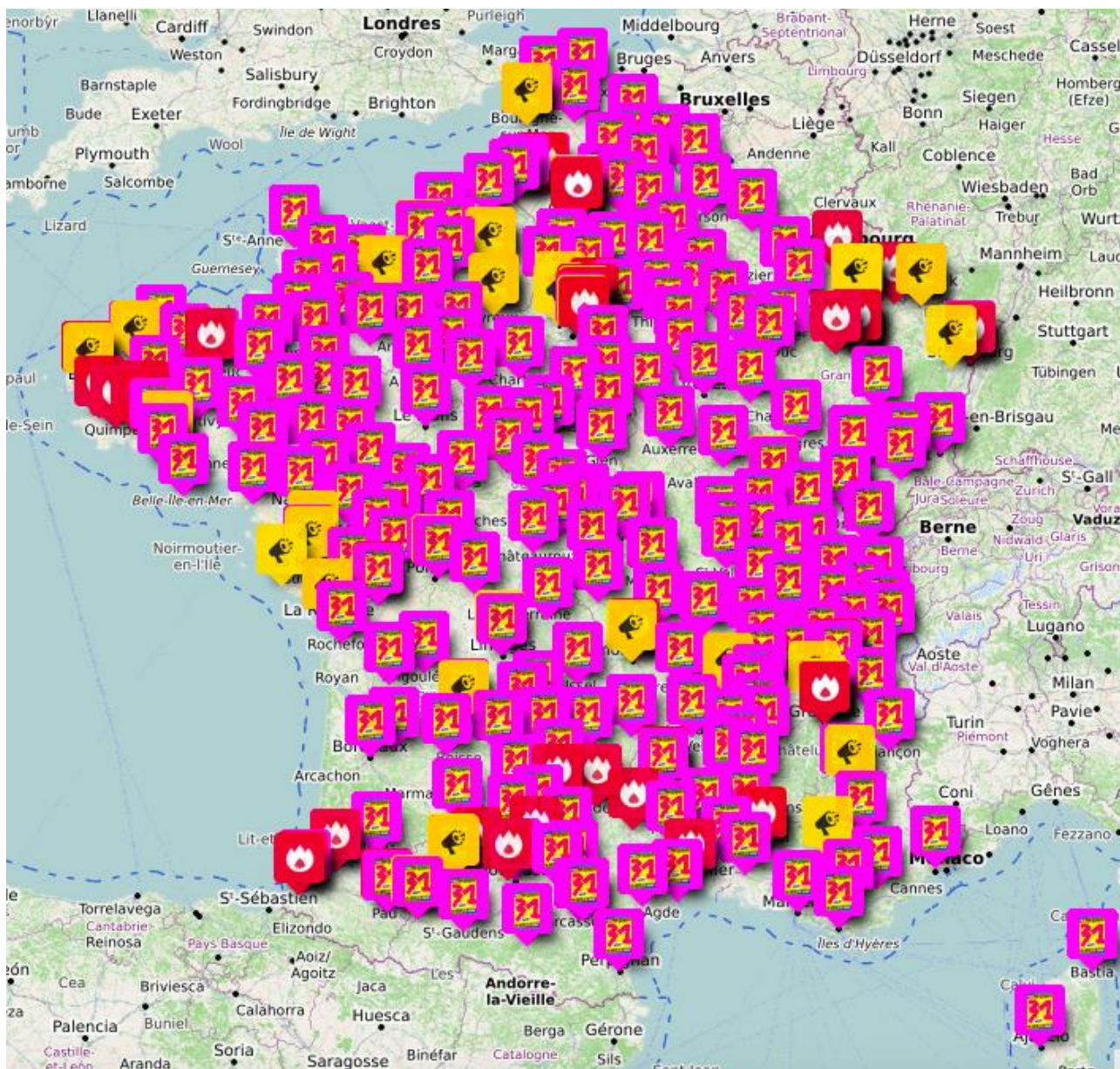
La semaine précédente, c'est à l'inverse des coupures volontaires limitées qui ont eu lieu. Une députée Renaissance du Lot a ainsi fait savoir que sa permanence, dans le centre de Figeac, avait été privée d'électricité le 19 janvier, lors de la première grande manifestation contre la réforme des retraites.

Ce jour-là, deux autres coupures volontaires et limitées avaient été recensées par Enedis, affectant notamment une zone industrielle à Massy (Essonne) et des bâtiments de la préfecture, du conseil

départemental, du conseil régional, de la mairie et de l'inspection académique à Chaumont (Haute-Marne). Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, a avancé la probabilité de couper l'électricité de certains milliardaires.

Ces coupures ciblées et ces baisses de production, comme le rétablissement ou la gratuité de l'électricité et du gaz, montrent que « les grévistes maîtrisent l'ensemble de leur outil de travail », rappelle la FNME-CGT. C'est la preuve qu'ils sauront « tout mettre en œuvre pour s'opposer à la réforme des retraites » qui prévoit notamment la suppression de leur régime spécial. Les grévistes entendent également montrer, par ces actions populaires et positives, qu'ils « défendent l'intérêt général » et que « l'énergie peut être un outil de lutte ».

Dans les jours à venir, la FNME-CGT s'oriente davantage vers des opérations de « gratuité » et appelle à venir manifester massivement dans la rue le 31 janvier. Le syndicat Solidaires a déjà répertorié 255 manifestations et rassemblements dans toute la France.



Carte des mobilisations prévues le 31 janvier contre la réforme des retraites [...] © Solidaires

30 janvier 2023 par RÉDACTION DE BASTA !

Photo de une : À Paris, le 19 janvier 2023/©Anne Paq

Retraites : après une première mobilisation réussie, les syndicats préparent la suite



Le slogan « La retraite avant l'arthrite » lors d'une manifestation contre le projet de réforme des retraites, le 19 janvier 2023 à Lyon. ©AFP - Olivier Chassignole

Au lendemain d'une première journée d'action réussie, les syndicats se projettent vers une nouvelle mobilisation contre la réforme des retraites, le mardi 31 janvier, avec l'espoir que les manifestations et les grèves feront reculer l'exécutif.

« Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la population », ont redit les huit centrales syndicales jeudi soir devant la presse.

Pour elles, « le message est très clair : le gouvernement doit renoncer » au report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans et à « l'accélération » de l'allongement à 43 ans de la durée de cotisation.

Avant cette nouvelle journée, les syndicats appellent à « multiplier les actions », notamment autour du 23 janvier, jour de la présentation de la loi en Conseil des ministres.

Jeudi, des manifestants nombreux ont battu le pavé, très majoritairement dans le calme malgré quelques heurts, donnant le coup d'envoi de la contestation contre cette réforme décriée.

« Plus de deux millions » de personnes ont manifesté dans plus de 200 cortèges en France, dont environ 400 000 à Paris, a affirmé la CGT, tandis que le ministère de l'Intérieur a compté 1,12 million de manifestants, dont 80 000 dans la capitale.

Un niveau de mobilisation supérieur à celui du 5 décembre 2019 : au démarrage de la contestation contre le précédent projet de réforme des retraites, la police avait compté 806 000 manifestants en France, la CGT 1,5 million.

Dans toute la France, des cortèges bien garnis ont affiché un « non » au recul de l'âge légal de départ, sur fond de large mécontentement social dans un contexte d'inflation.

« C'est une réforme complètement injuste et qui défavorise fortement les classes ouvrières », a par exemple dénoncé Damien Mathieu, 36 ans, salarié dans l'informatique à Toulouse

« Grève reconductible »

Laurent Quéré, 42 ans, charpentier et couvreur, craint, lui, d'être « cassé » à 64 ans. « Déjà à 40 ans, on sent les douleurs du corps au quotidien », a-t-il expliqué, en défilant dans les rues de Brest.

La pétition lancée la semaine dernière par les huit syndicats contre une réforme des retraites jugée « injuste et brutale » a franchi jeudi le cap des 600 000 signatures.

Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a admis que la mobilisation avait été « importante ». La Première ministre Elisabeth Borne a salué les « bonnes conditions » dans lesquelles se sont déroulées les manifestations. « Continuons à débattre et à convaincre », a-t-elle plaidé sur Twitter.

De l'école aux transports, de nombreux secteurs ont été touchés jeudi.

De l'ordre de 45% des salariés de la SNCF et d'EDF étaient en grève. Si le nombre de grévistes était plus important qu'en 2019 chez EDF, dont les salariés risquent de perdre leur régime spécial de retraites, la mobilisation était moindre à la SNCF, où le sien est déjà fermé aux nouveaux entrants depuis 2020.

« Cette grève, c'est le carburant, le moteur de la mobilisation. Alors pourquoi pas (...) la grève reconductible ? », a lancé jeudi matin Fabien Villedieu, délégué Sud-Rail à gare de Lyon.

Côté raffineries, le mouvement a été suivi par 70 à 100% des salariés de TotalEnergies selon les sites.

Les expéditions de carburants ont été bloquées, mais le travail devait reprendre vendredi matin, sauf décisions contraires lors d'éventuelles assemblées générales locales.

La direction d'EDF a, elle, comptabilisé 50% de grévistes jeudi sur son effectif total.

Un chiffre en hausse par rapport à la première – et la plus suivie – des journées d'action contre le projet de système universel de retraite par points.

Les yeux sont désormais rivés sur certains secteurs stratégiques comme l'énergie et les transports et leur capacité à engager, par la grève reconductible, un bras de fer avec l'exécutif.

FRANCSOIR avec AFP
Publié le 20 janvier 2023

Rachel Kéké et François Ruffin : la charge parlementaire avant la retraite !

Chacun e à leur façon, Rachel Kéké et François Ruffin ont brillamment porté devant l'Assemblée Nationale la parole de celles et ceux qui refusent aujourd'hui, par millions, le recul à 64 ans de l'âge de la retraite en France.

Ce qui démontre une fois de plus combien il est important d'envoyer au Parlement des gens qui viennent du monde du travail plutôt que les émissaires ectoplasmiques du capital, des cabinets ministériels et de la bourgeoisie d'affaires.

Rachel, la punch-line venue des tripes, sa faconde de griot des femmes de chambres de l'Hôtel Ibis Batignolles, vingt-deux mois de lutte syndicale victorieuse, difficilement contenue dans les 120 secondes concédées à la nouvelle députée LFI du Val-de-Marne : « Vous mettez à genoux ceux qui tiennent la France debout ! ». Ovation debout sur les bancs de la NUPES.

Et François, la colère rentrée, l'éloquence plus classique, nourrie par des centaines de rencontres dans les entreprises et autour des ronds-points, qui réduit en charpie les « arguments » de ce gouvernement gras du bide, maigre du cœur et apparemment sans temps de cerveau disponible.

« Vous faites pitié ! », assène-t-il ainsi à ces ministres zombies, qui chipotent tête baissée leur téléphone, dans une harangue instruite comme un implacable réquisitoire et menée comme une charge de cavalerie.

Si le formidable mouvement syndical et social qui soulève aujourd'hui la France est demain victorieux, il le devra toutefois moins au talent oratoire de ses excellents porte-parole, qu'à l'autisme de cette bourgeoisie de Cour qui, en suivant Macron comme les rats de la fable, périra noyée pour avoir d'abord fait sécession avec son propre peuple.

Claude SEMAL, le 8 février 2023.

Rachel Kéké : celles et ceux qui tiennent la France debout !



Chers collègues,

J'aimerais partager avec vous des témoignages de travailleuses en souffrance, en espérant que vous les entendrez comme moi je les entends.

Sylvie qui travaille comme femme de ménage me dit : « Rachel, j'ai 57 ans, je ne sais même pas si je tiendrai jusqu'à 60 ans ».

Valérie, 55 ans, qui est caissière me dit : « Mon corps est si fatigué, je ne sais même pas comment tenir jusqu'à 62 ans, 64 ans, c'est impossible ».

Nadia, qui est aide-soignante me dit : « Je dois aider les gens, mais avec deux années de plus, qui va m'aider moi ? ».

Je le dis ici haut et fort : vous ne comprenez pas, vous qui êtes pour la réforme des retraites à 64 ans, vous ne comprenez pas la dure vie des gens, vous ne comprenez pas à quel point il y a des métiers difficiles, vous ne comprenez pas ceux qui disent avoir mal au dos au réveil, vous ne comprenez pas ceux qui prennent des médicaments pour pouvoir tenir au travail.

Vous ne le comprenez pas, parce que vous ne le vivez pas. À tous les ministres et députés qui veulent faire travailler les gens jusqu'à 64 ans, je dis : qui d'entre vous a déjà fait un métier pénible ?

Qui d'entre vous peut lever la main et dire : « Moi, aujourd'hui, j'ai dû pousser des chariots avec 52 kilos de ciment, j'ai dû m'occuper de 20 personnes âgées, j'ai dû répéter 1 000 fois le même geste en une seule journée... ? » Qui peut lever la main ? Personne !

Alors je vous le dis, de manière très sincère, vous n'avez pas le droit de mettre à genoux ceux qui tiennent la France debout ! (Ovation, tous les bancs de la NUPES se lèvent et l'applaudissent)

Et c'est pourquoi le, 11 février nous serons dans la rue avec le poing levé !

(Intervention de Rachel Kéké, députée LFI de la 7ème circonscription du Val-de-Marne, devant l'Assemblée Nationale Française.)



Francois Ruffin : « Vous faites pitié ! »

Vous faites pitié.

Oui, Monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés, et Monsieur le président ici absent, vous faites pitié. Voilà le sentiment que vous m'inspirez.

Notre pays vient de traverser la crise Covid, nous en sortons usés, fatigués, exaspérés. Derrière, nous plongeons dans la guerre en Ukraine, avec l'essence à plus de 2 €, avec les factures d'énergie qui bondissent. Dans ce tunnel, quelle lumière allumez-vous pour les Français ? Aucune.

Quelle espérance ? Quel projet ? Quel désir d'avenir ? Rien. Rien. Juste cette petite chose, banale, mesquine : une réforme des retraites. Quelle médiocrité !

Vous faites pitié.



À l'Elysée, Emmanuel Macron vante – je cite – « sa grande ambition réformatrice ». Quelle magnifique ambition, en effet ! C'est très concret.

Ce jeudi, j'étais à Dieppe, et j'y ai retrouvé Véronique, une auxiliaire de vie. Elle a 61 ans, et à force de porter des personnes âgées, elle souffre d'une hernie. Elle suit des tas de traitements, avec des aiguilles, des cachets, de l'ostéopathie. Elle aime son métier, mais il est devenu pour elle une quotidienne douleur. Nous avons fait la simulation sur mon ordinateur : elle prend quinze mois, à cause de ses trois enfants et de sa carrière hachée, elle prend quinze mois.

À toutes les Véronique qui ont tenu le pays debout, aux infirmières, aux caissières, aux manutentionnaires, à cette France qui se lève tôt et qui va au boulot, qu'offrez-vous ? Deux ans. Deux ans ferme.

Formidable ambition ! Vous faites pitié.

Que serait, aujourd'hui, *que serait une véritable ambition réformatrice* ? L'hôpital, pilier de l'Etat social, est en lambeaux. L'école, pilier de la République, recrute ses hussards noirs en job-dating. Qu'on les remette sur pied, l'un et l'autre, voilà une véritable ambition réformatrice.

Pour nos réacteurs, on manque de soudeurs, on fait appel à des Canadiens, des Américains. Et nos trains, les TER comme les RER, n'arrivent plus à l'heure faute de conducteurs. Qu'on les remette sur pied, voilà une véritable ambition réformatrice.

Mais surtout.

La France, comme l'Humanité, doit affronter son plus terrible défi : le choc climatique. Il nous faut bouleverser notre agriculture, nos logements, notre industrie, nos déplacements...

Voilà qui réclame une véritable ambition réformatrice ! Et pour réussir ce pari prodigieux, périlleux, nous devons réunir, rassembler, canaliser toutes les énergies du pays, tous les capitaux, toute la main-d'œuvre, tous les savoir-faire, toutes les intelligences...

Mais à la place, que faites-vous ? Vous bloquez le pays, vous l'embourbez. Et tout ça pour quoi ? Pour économiser 0,1 point de PIB ! Voilà votre priorité ! Vous êtes dérisoires.

Et dire que Gérard Darmanin espère, avec ça, entrer dans l'histoire ! Je le cite : « *Nous ne travaillons pas pour le journal, mais pour le livre.* » Parce qu'Edouard Balladur est entré dans les livres d'histoire, vous trouvez ? Ou François Fillon, ses costumes exceptés ?
Vous faites pitié.

Vous prétendez entrer dans les livres d'histoire, vous ne resterez même pas dans les livres de comptabilité. Ou alors, comme des naufrages financiers.

Car en vérité, malgré vos mines sérieuses, vous ruinez le pays ! 169 milliards !

Voilà notre déficit commercial, qui bat tous les records, 169 milliards, du jamais vu, ce n'est plus un trou, c'est un gouffre, gigantesque, 169 milliards, c'est le prix de notre dépendance géante à la Chine, à l'Arabie. Résorber cette hémorragie, recouvrer notre indépendance, voilà qui serait une véritable ambition réformatrice. Mais non, à la place, nous avons droit à votre chipotage, votre bricolage, sur les index séniors et les comptes de pénibilité. Vous êtes pénibles.

C'est Monsieur Bruno Thatcher qui le répétait ce matin, je cite : « Il n'y a pas d'alternative crédible à la réforme. »
Pas d'alternative vraiment ?

Le jour où vous présentiez votre réforme des retraites, le même jour, le 10 janvier, le journal patronal les Échos titrait : « Dividendes records pour le CAC 40 en 2022 : 80 milliards d'euros », du jamais vu, jamais connu, là encore, record de tous les temps.

Et les deux tiers de ces dividendes, deux tiers de ces 80 milliards, ne vont pas aux 10% les plus riches, ne vont pas aux 1% les plus riches, mais aux 0,1% les plus riches. À eux, vous ne toucherez pas. Mais vous toucherez à Maryvonne, femmes de ménage, des bandages aux poignets, et qui prend deux ans de plus.

« *Au service de qui êtes-vous ?* » C'est le syndicat des cadres qui vous a interpellé ainsi, en Commission. Je le cite : « *Entre 1997 et 2019, la part revenant aux salariés dans la valeur ajoutée a baissé de 59 à 55 % : moins 4 points. Pendant que la part revenant aux actionnaires a triplé, passant de 5% à 15 %.* » Et le syndicat des cadres, encore et toujours, vous interrogeait : « *Votre politique, vous la menez pour qui ? Pour les salariés français, ou pour les fonds de pension anglo-saxons ?* »

Vous faites pitié.

Vous dirigez la France, notre France, avec ses siècles d'histoire, avec ses cathédrales et ses Révolutions... Mais vous la dirigez avec vos petites mesures, vos petits calculs, votre petite politique... Avec votre petitesse, vous enlisez la Nation dans la boue du dégoût... Mais où est la grandeur ? Elle demeure dehors. Elle est chez les citoyens, les citoyennes, qui soignent et qui enseignent, qui conduisent et qui construisent.

La grandeur, elle est chez les travailleuses, les travailleurs, qui maintiennent encore le pays debout, malgré vous. Elle est chez ces Français qui ne réclament que décence et bon sens, qui nous disent : « *Nous voulons vivre de notre travail. Notre travail présent, le salaire. Notre travail passé, la retraite.* » La grandeur, elle est chez ces gens qui ne sont rien, mais qui font tout, et qu'aujourd'hui comme hier vous négligez, vous méprisez, vous écrasez.

Vous faites pitié.

Vous faites pitié, mais vous êtes des dangers. Oui, quand tous les syndicats unis vous disent « non », quand sept Français sur dix vous disent « non », quand neuf salariés sur dix vous disent « non », quand des manifestations à un, deux, trois millions, vous disent « non », quand même des patrons, des patrons de l'hôtellerie, des patrons du bâtiment, des artisans, vous disent « non », quand ils vous disent « C'est une bêtise », quand vous forcez malgré l'opinion, quand vous passez sur le corps social, vous êtes un danger pour le pays, pour sa démocratie. Oui, vous êtes des extrémistes. Oui, vous faites un mal immense à notre France, à une France divisée en trois blocs, on le voit ici, à une France qu'il faudrait réparer, soigner, ressouder, et qu'à l'inverse vous brutalisez, vous déchirez sur des peccadilles, sur des brouilles.

Vous n'entrerez dans aucun livre, dans aucune histoire, parce que vous êtes déjà inexistants au présent. Qui se souvient d'Heinrich Brüning ? Qui, ici ? Qui se souvient de Camille Chautemps ? Qui, ici ? Personne. Personne. (Vous irez regarder sur Wikipédia.) Pour le pire ou pour le meilleur, on ne se souvient que de leurs successeurs.

Bientôt, vous serez balayés, emportés par une histoire redevenue tragique, par une histoire qui va basculer dans le cauchemar ou dans l'espoir.

Nous sommes là, nous, pour que l'histoire bascule vers l'espoir, la lumière au bout du tunnel, c'est à nous de la rallumer. C'est à nous de conjuguer l'effort, oui, l'effort pour relever le pays, pour relever un pays que depuis quarante ans vous rétrécissez, que vous découragez, nous sommes là pour conjuguer cet effort avec le réconfort, la joie qui vient après la peine.

Nous sommes là pour renouer avec l'histoire, la grande histoire du mouvement ouvrier. Quelle est-elle ? C'est à la fois la fierté du travail, la dignité par le travail, gagner sa vie en travaillant, et en même temps, libérer du temps hors-travail. C'est la fin du travail des enfants, et nous avons déjà les mêmes, alors, vos ancêtres, qui criaient à la paresse, à la compétitivité. C'est le congé maternité. C'est le dimanche chômé. C'est le samedi à l'anglaise. Ce sont les congés payés. C'est la retraite, cette « nouvelle étape de la vie ». Et c'est enfin, en 1982, la retraite à 60 ans...

À cette époque, en 1982, quand on interroge les Français, quand on leur demande, à votre avis que va-t-il advenir avec les retraites ? Eux pensent, à une vaste majorité, que la retraite sera bientôt à 55 ans. Pourquoi ? Parce que c'était le sens de l'histoire. Et c'est avec cette histoire que nous devons renouer. Une histoire où le travail, le travail nécessaire, le travail qui émancipe, où le travail se marie avec le droit au repos, le droit aux loisirs, le droit à l'oisiveté, que travail et repos se mêlent, s'épousent, pour accoucher d'un bel enfant : le bonheur.

C'était le premier jour de retraite, mercredi dernier, pour Jean-Marc. Qu'a-t-il fait ? Il s'est rendu au ping-pong, où le président du club l'a aussitôt harponné, pour qu'il devienne formateur, pour qu'il encadre les jeunes. Et il a rejoint le club de randonnée, quatorze kilomètres, ouf, c'était dur pour une première, il a souffert.

Eh bien voilà le bonheur. Le bonheur de s'inscrire pour une rando. Le bonheur de traverser la France à vélo. Le bonheur de préparer un gâteau au chocolat.

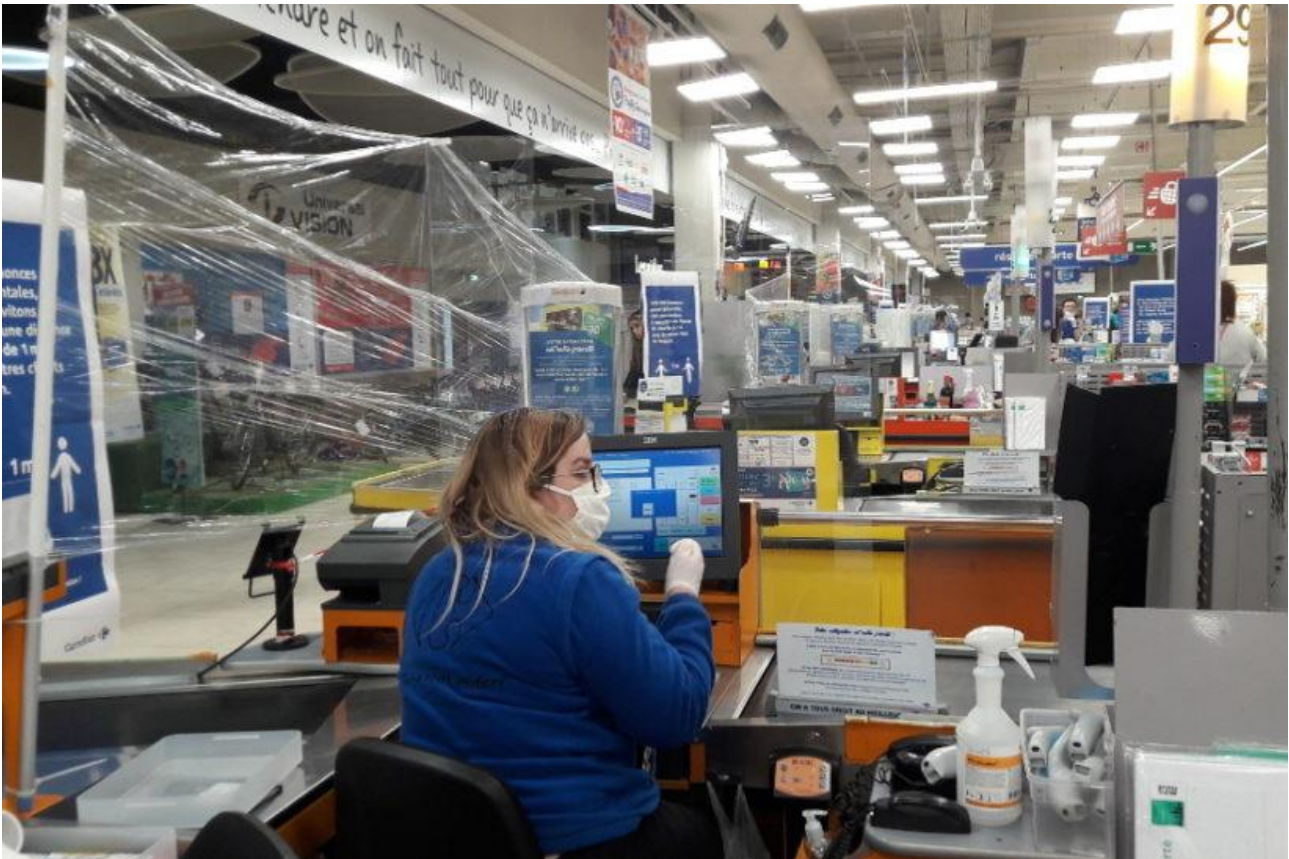
Le bonheur de prendre des cours de zumba. Le bonheur d'emmener sa petite-fille à la gym. Le bonheur de n'être pas usé, épuisé, essoré par le travail, mais d'avoir encore de belles années, de belles journées, en pleine santé, pour en profiter. Le bonheur.

Le bonheur qui, à entendre tous vos discours racornis, vieillis, tristes et sinistres, le bonheur qui demeure une idée neuve ici.

Vous faites pitié !

(Intervention de François Ruffin le 6 février devant l'Assemblée Nationale.)

<https://www.asymptotique.be/rachel-keke-et-francois-ruffin-la-charge-parlementaire-avant-la-retraite/>



Travailleuses de deuxième ligne : difficile de lutter contre une réforme des retraites « injuste »

Aides à domicile, agentes d'entretien, hôtesses de caisse : ces travailleuses de la deuxième ligne, vont subir de plein fouet la réforme des retraites du gouvernement Borne. Dans les secteurs les plus féminisés, elles tentent donc de garder leur combativité dans la séquence qui s'ouvre... Tout en gérant un quotidien à flux tendu.

La réforme des retraites ? « La vérité, c'est que l'on n'en parle pas. On n'a pas le temps, parce qu'on a de plus en plus de charge de travail ». Vérine Paris a le ton las. Cette employée d'un Monoprix en Seine-Saint-Denis est aujourd'hui responsable des caisses. En peu de temps, elle a vu les caisses automatiques remplacer une à une ses collègues. Désormais, chaque jour, une à deux caissières gèrent tout le magasin. « Nous faisons parfois toute seule le travail pour six. Personne n'est là pour nous aider et nous laisser le temps de discuter et de nous organiser entre nous ».

Les tâches demandées aux salariées – toutes des femmes, dans son Monoprix – ont évolué avec l'automatisation. Elles doivent désormais assurer les services de livraison, gérer Uber Eats, Deliveroo ; et surtout emballer les courses commandées en ligne par les clients. Les packs d'eau sont devenus un cauchemar du quotidien. « Certains clients en commandent beaucoup... Par exemple, il y a une société qui en prend régulièrement une vingtaine. On a mal au dos, mal partout », déplore Vérine Paris. « On ne sait pas si on va y arriver à la retraite, à cette allure-là ».

Mais au fond d'elle, cette ancienne couturière et animatrice dans un centre de loisirs garde un reste de combativité. Elle s'est syndiquée à la CGT, forte de 20 années passées à Monoprix, et vient d'obtenir un mandat pour être juge aux Prud'hommes. Si elle a peu de temps pour s'organiser avec ses collègues, elle a pourtant suivi les annonces gouvernementales de près. L'âge légal est désormais porté à 64 ans, à raison d'un trimestre supplémentaire par an, dès septembre 2023, pour la génération 1961. « Pour nous, un an de plus,

c'est comme si on travaillait dix ans », témoigne la responsable des caisses. « Déjà, une journée c'est très long... Alors vous imaginez avec ce qu'ils veulent nous rajouter ! C'est pour ça que je lutte ».

Nettoyage, aide à domicile : une réforme « très mal perçue »

Le secteur du nettoyage, fortement féminisé, compte également être au rendez-vous des mobilisations autour des retraites malgré sa précarité. Dans ce secteur, les grèves sont souvent locales, rarement coordonnées. Sauf exception, comme lorsque plusieurs mouvements se sont déclenchés en décembre contre le sous-traitant Arc-en-ciel.

Sur le terrain, *« c'est très mal perçu, cette réforme. Les personnes y sont opposées et je pense que la mobilisation sera forte »*, soutient Nadia Jacquot, secrétaire fédérale de FEETS-FO, en charge de la branche nettoyage. Et pour cause, *« 43 années de cotisation, ce sera compliqué pour les femmes à temps partiel et dont les carrières sont hachées et incomplètes. Les victimes, ce sont toujours celles qui se trouvent en bout de chaîne. »*

En somme, cette réforme est encore considérée comme *« injuste pour les femmes. On ne prend pas en compte leurs grossesses, leurs absences, leurs temps partiels... »* fustige Marie*, devenue infirmière libérale après avoir été aide-soignante puis infirmière en Ehpad. Comme beaucoup d'autres femmes, Marie s'est arrêtée plusieurs trimestres pour la naissance de son fils.

Sa carrière illustre celle de nombreuses autres femmes dans les secteurs du soin comme du nettoyage. Elle n'a commencé à travailler à temps plein qu'en devenant infirmière en 2016. *« Avant, en tant qu'aide-soignante à domicile, j'étais soit en mi-temps soit à 80 % »,* témoigne-t-elle. *« Les aides-soignantes à domicile ne font jamais des journées complètes. Vous restez à 60, 80%. »*

Marie est donc vent debout contre la réforme des retraites. Mais en libéral, difficile de s'organiser entre collègues. Plusieurs d'entre elles se mobilisent dans le cadre du SNIIL, le syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux. En plus de la réforme des retraites, *« il faudrait que la mobilisation soit générale, que l'on dénonce le prix de la vie, tout ce qui augmente »*, ajoute celle qui doit payer un plein, chaque semaine, pour se rendre au domicile des patients.

Travailleuses de la deuxième ligne : gérer la pénibilité au quotidien

Avec une activité presque toujours partielle, Marie préfère ne pas penser à sa future pension. *« Je sais que j'aurais une petite retraite. De toute façon, depuis que j'ai commencé à travailler, j'essaie de ne pas y penser ; à part tenter d'avoir une retraite par capitalisation... »* Comme tant d'autres, elle n'aura pas droit à la pension minimale revalorisée à 1 200 euros promise par Elisabeth Borne. Celle-ci ne concerne que les personnes ayant travaillé au SMIC à temps complet toute leur carrière. *« Dire que personne n'aura une retraite en dessous de 1 200 euros, c'est un mensonge. Dans la propreté, aucune femme n'aura une carrière complète au SMIC »*, confirme Nadia Jacquot.

En attendant de se faire entendre, ces travailleuses de la deuxième ligne gèrent un quotidien épuisant physiquement. Depuis la mise en place du compte professionnel de prévention en 2016 sous Hollande, de nombreux critères de pénibilité ont disparu. Exit le port de charges lourdes – on pense aux packs d'eau chargés par les caissières du Monoprix –, les postures pénibles, ou l'exposition à des agents chimiques dangereux – on pense aux produits manipulés par les travailleuses du nettoyage et des blanchisseries. *« Dans ce projet de réforme des retraites, ces critères ne sont toujours pas intégrés. Ce sera peut-être discuté plus tard... »* soupire Nadia Jacquot. De fait, le gouvernement renvoie le sujet à des discussions de branche ultérieures.

« Il faut que les membres du gouvernement viennent faire une semaine à notre place. Et que nous, on prenne la leur. En une semaine, ils vont la sentir, la pénibilité », lance Vérine Paris, l'employée du Monoprix. Au plus fort de la pandémie, les travailleuses de deuxième ligne comme elle ont été applaudies. *« Elles étaient les seules à aller travailler la peur au ventre »*, rappelle Nadia Jacquot. *« Tout le monde a dit : il ne faudra pas les oublier. »* Et aujourd'hui ?

Maïa COURTOIS, 18 janvier 2023

*Le prénom a été modifié afin de préserver l'anonymat de l'interlocutrice



Une vingtaine d'étudiants de l'EHESS en garde à vue : ce qu'il s'est passé

Dans un contexte de fort mouvement social contre la réforme des retraites, une vingtaine d'étudiants et étudiantes de l'EHESS (école des hautes études en sciences sociales) ont été placés en garde à vue ce lundi 23 janvier en début de soirée. La réponse de l'administration du campus, aussi répressive que rapide, interroge.

Dans un contexte de fort mouvement social contre la réforme des retraites, une vingtaine d'étudiants et étudiantes de l'EHESS (école des hautes études en sciences sociales) ont été placés en garde à vue ce lundi 23 janvier en début de soirée. « Ils et elles venaient de décider l'occupation d'un des bâtiments du campus : l'espace associatif, également appelé "cabane en bois". Tous et toutes ont été embarqués et dispersés dans des commissariats différents », raconte Léda, étudiante à l'EHESS et syndicaliste chez Solidaires étudiant·es.

Pauline*, étudiante sur le campus Condorcet, à Aubervilliers, a pu assister à l'intégralité de la scène, qui s'est déroulée hier soir, à Aubervilliers. « À 20h15 on a vu les flics entrer dans la cabane en bois, qui était occupée par une vingtaine de personnes. Il y avait beaucoup de SUV garés, 3 fourgons et entre 10 et 20 policiers à l'intérieur du bâtiment. Ils ont mis entre 1h30 et 2h à les interpellés. Vers 22h15, les occupants ont été sortis deux par deux et emmenés dans les fourgons. La police n'a pas voulu nous dire où ils allaient. »

Une répression hors norme

Tant d'étudiants en garde à vue après une heure d'occupation à peine... La réponse, aussi répressive que rapide, de l'administration du campus, seule habilitée à déclencher l'intervention des policiers, interroge. « La salle de l'espace associatif est administrée par la présidence du campus Condorcet, pas de l'EHESS. Or c'est un nouveau campus public-privé, ce n'est pas géré comme une université mais comme une entreprise », explique Léda.

Depuis ce mardi matin, la présence policière reste forte sur le campus. Un rassemblement en soutien aux interpellés a été organisé par Solidaires étudiant·es, ce mardi 24 janvier à 14h30. Plus d'une centaine de personnes ont répondu à l'appel. Mise au pied du mur, la présidence de l'EHESS, ainsi que celle du campus Condorcet, ont accepté de recevoir les étudiants – environ une centaine. « Une enseignante a demandé au président du campus de s'engager par écrit à ce que les occupants ne soient pas poursuivis. Il a accepté mais a refusé de faire pression pour que les étudiants soient libérés », explique Léda, présente à la réunion.



Manifestation des étudiants du campus Condorcet suite aux arrestations. Crédit : Victor Fernandez.

Au terme d'une assemblée générale tendue entre étudiants, professeurs et présidences de l'EHESS et du campus, la direction a indiqué avoir contacté la préfecture de police de Paris, via le ministère de l'Enseignement supérieur. Elle a ainsi demandé à ce que la situation des personnes interpellées soit examinée au plus vite, « *en particulier celle des étudiants de l'EHESS et du campus* ». La situation est désormais entre les mains de la procureure de Bobigny.

Contactée, la présidence de l'EHESS nous déclare ne pas vouloir donner d'informations pour l'instant. De son côté le service de communication du campus Condorcet n'a pas répondu à notre demande d'interview.

Des assemblées générales sous pression

Depuis le début du mois de janvier, des assemblées étudiantes (AG) se tiennent sur le campus Condorcet. Elles sont notamment organisées par les étudiants de l'EHESS. Ce lundi à 16h30, l'une d'entre elles réunissait 45 personnes, dans une atmosphère déjà hostile. « *Nous faisons nos AG devant la salle, sans pouvoir y rentrer, car l'administration nous ferme la porte à clefs* », précise Léda.

Ce climat général, hostile à toute mobilisation étudiante, est loin d'être propre au campus d'Aubervilliers. À l'université de Strasbourg, la semaine dernière, les étudiants ont été délogés de leur université par les CRS lors d'une AG. Celle-ci faisait suite à la journée de mobilisation massive contre la réforme des retraites. Avec une vingtaine d'étudiants interpellés, cette fois-ci, un cap vient d'être franchi dans la répression des mouvements étudiants.

MISE À JOUR : Les occupants, au nombre de 29, ont été remis en liberté mardi 24 novembre vers 19h. Selon le parquet de Bobigny, il ne s'agit pas d'étudiants mais « d'anarchistes » du collectif « défense collective Paris-Banlieue ». Ils ne sont pas poursuivis, mais pourraient l'être « *dans l'attente du chiffrage par l'université de son préjudice* », a indiqué le parquet à France Info. Une version qui tranche fortement avec celle soutenue par les étudiants. De plus, rappelons que la présidence du campus s'est engagée devant les élèves à ne pas poursuivre les occupants.

Au lendemain de la libération des 29 personnes, Solidaires Étudiant·es EHESS a appelé à une assemblée générale contre la répression policière le jeudi 26 janvier à 14 h, à l'Espace associatif et culturel du campus Condorcet. « *Cette garde à vue allait à l'encontre de notre volonté de nous organiser démocratiquement dans un mouvement social qui concerne le pays entier* », dénonce le syndicat.

Victor FERNANDEZ et Guillaume BERNARD, 24 janvier 2023

*Le prénom a été modifié à la demande de l'intéressée.

<https://rapportsdeforce.fr/classes-en-lutte/une-vingtaine-detudiants-de-lehess-en-garde-a-vue-ce-quil-sest-passe-012416037>

Face à la réforme des retraites, le retour de la « joie militante » pour faire des manifestations une fête

Déguisements, jeux de mots, slogans inventifs, musiques ou maquillages : les grandes manifestations contre le recul de l'âge de départ à la retraite voient refluer la joie de se retrouver et de se faire entendre. Notre reportage en images.



Environ deux millions de personnes ont manifesté dans toute la France ce 31 janvier, lors de cette deuxième grande journée de mobilisation contre la réforme des retraites portée par Élisabeth Borne et Emmanuel Macron. Deux millions si l'on retient la moyenne entre les chiffres du ministère de l'Intérieur (1,3 million) et ceux de la CGT (2,8 millions). L'écart entre ces deux sources est le plus fort à Paris, où les organisations syndicales annoncent un demi-million de manifestants et manifestantes, contre seulement 87 000 comptabilisés par la préfecture.

Près de 300 manifestations et rassemblements se sont tenus sur l'ensemble du territoire, avec de très fortes participations dans plusieurs villes moyennes. C'est la plus grosse mobilisation sociale sur les retraites depuis trente ans, y compris lors des grandes et longues grèves de novembre-décembre 1995. Le nombre de grévistes a été important dans l'Éducation nationale, les transports en commun, le secteur de l'énergie, chez les dockers (voir le détail sur le site *Rapports de force*). Plusieurs dizaines de lycées ont par ailleurs connu des actions de blocages.

Comment installer le mouvement dans la durée, voir même l'intensifier, sans épuiser manifestants et grévistes ? Telle est la question qui se pose désormais aux animateurs de la contestation sociale. Rendre les cortèges revendicatifs plus festifs, en faire des moments où l'on se rencontre et l'on s'amuse, est peut-être l'un des moyens pour continuer à attirer les foules.

Des collectifs, des artistes, des grévistes ou des citoyens imaginatifs tentent déjà de rompre avec le risque de défilés syndicaux routiniers, et parfois un peu tristes. Et avec la crainte d'une répression débridée et aveugle qui planait sur les participants aux manifestations depuis le mouvement contre la loi Travail puis le celui des Gilets jaunes.



Mobilisation massive. Environ deux millions de personnes ont manifesté dans toute la France ce 31 janvier contre l'allongement de l'âge de départ à la retraite. © Yann Lévy

Le photographe Yann Lévy était dans la manifestation parisienne du 31 janvier pour saisir des instants de cette « joie militante » [1].



Zombies. Grimées en zombies pour dénoncer le recul de l'âge de départ à la retraite, le collectif des Rosies s'est créé en 2019 lors de la précédente tentative de remise en cause du système de retraites par répartition pour dénoncer ses conséquences négatives pour les femmes, déjà maltraitées par le système actuel. Et organise des ateliers de maquillage en plein air. ©Yann Lévy



Bourgeois. Un manifestant s'est déguisé en caricature de bourgeois pour dénoncer les milliardaires et revendiquer qu'ils soient mis à contribution pour le financement des retraites. Pour l'ONG Oxfam, une taxation du patrimoine des 42 milliardaires français – dont la fortune cumulée atteint 544 milliards d'euros – à hauteur de 2 % suffirait à combler le déficit attendu du système des retraites (12 milliards d'euros en 2027 selon le Conseil d'orientation des retraites). ©Yann Lévy



Inégalités de genre. Les femmes, particulièrement affectées par le projet de réforme de retraite, étaient très nombreuses dans le cortège parisien. Actuellement, une femme perçoit une pension inférieure en moyenne de 30 % à 40 % à celle des hommes. Cette inégalité de genre perdure depuis toutes les précédentes réformes des retraites. ©Yann Lévy



Born to be... « Un mouvement massif ça donne la pêche aux gens », pense John, qui est postier. « La manifestation, c'est une façon de s'organiser, l'occasion de se rencontrer, d'échanger, de discuter. On se rend compte que si on est nombreux, des choses sont possibles, que l'on peut inverser le rapport de force avec le patronat. Ce n'est pas que la réforme des retraites : l'inflation, les salaires trop bas, on en a marre. » Admirez le jeu de mots. Sa revendication est claire. ©Yann Lévy



Batucada. Emma travaille dans l'Éducation nationale. « Je fais partie d'une batucada. Je joue souvent en manifestation. Je ne sais pas si la musique correspond à ce genre de manifestation où on est là pour revendiquer. Mais créer une ambiance festive, ça aide à se rassembler, faire bloc et se solidariser. » ©Yann Lévy



Cool. « Je viens avec mon fils, le côté joyeux comme aujourd'hui c'est cool, ça ressemble à une grosse fête pour lui », raconte Damien, qui est artiste. « C'est important de pouvoir l'emmener et qu'il découvre ce qu'est manifester, ce que signifie nous faire entendre. » Avec la réforme, les nouvelles générations ne seront pas à la fête. Elles devront travailler jusqu'à 64 ans pour percevoir une pension complète, et cotiser pendant 43 ans minimum (donc commencer à travailler à 21 ans pour prendre sa retraite sans baisse de pension). ©Yann Lévy



Margaret Macron. Emmanuel Macron mixé avec Margaret Thatcher, fossoyeuse de l'industrie, des services publics et des mouvements sociaux britanniques dans les années 1980. Le Royaume-Uni est actuellement confronté à une très forte inflation qui pénalise les salariés et les familles modestes. Le pays connaît également un mouvement social de grande ampleur, avec une grève massive ce 1^{er} février. ©Yann Lévy

Yann LÉVY (photos) avec Ivan DU ROY (texte) et titre emprunté à Juliette Rousseau (Basta !), 1 février 2023

Notes

[1] Du nom du livre de notre consœur Juliette Rousseau.

Humour de Siné mensuel



Un homme contre un peuple

Quelques semaines après l'accession de M. Emmanuel Macron à l'Élysée, un de ses partisans, l'actuel président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, résuma la politique économique et sociale qui allait suivre : « *Objectivement, les problèmes de ce pays impliquent des solutions favorables aux hauts revenus (1).* » Ces privilégiés prouveraient ensuite leur reconnaissance envers leur bienfaiteur puisque, entre 2017 et 2022, du premier tour d'une élection présidentielle à l'autre, M. Macron vit son score chez les plus riches passer de 34 % à 48 %. Quand la gauche est au pouvoir, elle démontre rarement autant de maestria à satisfaire son électorat...

Le chef de l'État ayant également accru sa popularité auprès des électeurs de plus de 65 ans d'un scrutin présidentiel à l'autre, on mesure la portée du « courage » dont M. Macron se gargarise lorsqu'il cherche à convaincre le pays d'accepter une « réforme » des retraites dont les principales victimes seront les classes populaires, qui ont très majoritairement voté contre lui. Alors que sa remise en cause des conquits sociaux épargnera le capital, tout comme les retraités (même les plus aisés), elle imposera donc deux années de travail supplémentaires aux ouvriers, dont l'espérance de vie en bonne santé est inférieure de dix ans à celle des cadres supérieurs (2). Pour ceux que le salariat a souvent usés, épuisés, cassés, la ligne d'arrivée recule à nouveau. Le temps du repos, des projets, des engagements choisis sera mangé par le travail obligatoire ou par le chômage.

Et pour quelle raison cette mesure qu'aucune urgence n'appelle ? Parce que le choix du pouvoir n'est pas de remédier à la déliquescence des hôpitaux et des écoles, mais d'« abaisser le poids des dépenses de retraite » dans l'économie nationale au moment où, par ailleurs, les dépenses militaires vont s'envoler (le ministre des armées prévoit qu'elles auront doublé entre 2017 et 2030). Le projet de civilisation que de telles priorités dessinent est suffisamment sordide pour que, contrairement à ce qu'on observa lors d'un autre mouvement social immense ressemblant à celui en cours, même certains des médias les mieux disposés envers le pouvoir aient dû (provisoirement) rendre les armes.

Décidée à persévérer malgré tout, la première ministre Élisabeth Borne s'inquiète néanmoins que son texte puisse « *donner du grain à moudre au Rassemblement national* ». Le président qui l'a nommée n'a pas ce souci. « *En 2027, a-t-il expliqué en décembre dernier, je ne serai pas candidat, je ne serai donc pas comptable de ce qui arrivera (3).* » La postérité pourra donc bien retenir de sa présidence arrogante qu'elle aura servi de marchepied à Mme Marine Le Pen, l'avenir de M. Macron est assuré. Si dans les semaines qui viennent il écrase la résistance populaire et conquiert ses galons de « réformateur » auprès de la droite et de la Commission européenne, il pourra ensuite discourir à Davos ou au Qatar, et prétendre à la direction d'Uber, de BlaBlaCar ou d'une banque d'affaires internationale.

Serge HALIMI (Monde diplomatique, février 2023)

(1) M. Jean-Louis Bourlanges, cité dans « Une politique pour les riches... et alors ? », *L'Opinion*, Paris, 29-30 septembre 2017.

(2) Selon l'Observatoire des inégalités, l'espérance de vie à 35 ans des cadres, sans problèmes sensoriels et physiques, est de trente-quatre ans, contre vingt-quatre ans chez les ouvriers.

(3) *Le Monde*, 8-9 janvier 2023.

La retraite minimum à 1 200 euros, « progrès social » ou « annonce trompeuse » : l'exemple des agriculteurs

Une pension de base revalorisée à 1 200 euros, c'est la promesse du gouvernement avec sa réforme des retraites. Une mesure similaire est déjà en vigueur dans l'agriculture, mais de nombreux retraités en sont exclus. Faut-il croire Élisabeth Borne ?



« Les salariés et les indépendants qui ont cotisé toute leur vie avec des revenus autour du Smic partiront désormais avec une pension de 85 % du Smic net, soit une augmentation de 100 euros par mois. » Le 10 janvier, la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé une retraite minimum de « près de 1 200 euros dès cette année », dans le cadre de sa réforme des retraites qui vise surtout à reculer l'âge légal de départ en retraite à 64 ans. « Cette réforme est juste et permettra des progrès sociaux », assure la Première ministre, s'appuyant sur cette annonce. Problème : une telle promesse avait déjà été faite aux agriculteurs. Une loi portée par la gauche, que le gouvernement Macron avait finalement soutenu, a même été votée pour qu'aucun agriculteur retraité ne perçoive une pension inférieure à 85 % du Smic (soit 1 150 euros par mois). Près de 100 000 retraités sont pourtant toujours exclus de ce « progrès social ».

La déclaration d'Élisabeth Borne a été saluée par Les Républicains, courtisés pour soutenir l'allongement de l'âge de départ à la retraite. La députée Alma Dufour (La France insoumise) a de son côté qualifié la mesure d'« arnaque ». Et la Confédération paysanne lui a consacré un communiqué cinglant. Les 1 200 euros minimum relèvent d'une annonce « trompeuse et digne d'une escroquerie à grande échelle, écrit le syndicat agricole. Elle ne concerne que les carrières complètes à 43 ans de cotisation, contre 42 aujourd'hui, et laisse donc de côté les carrières incomplètes ! Les paysannes et paysans ont déjà vécu ces effets d'annonce suivis de grande déception. » Qu'en est-il ?

Entrée en vigueur en 2020, une loi portée par le député communiste André Chassaigne prévoit que les chefs d'exploitation agricole ayant une carrière complète bénéficient d'une retraite minimale de 85 % du Smic. Cette mesure avait été largement saluée : de nombreux agriculteurs retraités perçoivent de modestes pensions, 766 euros par mois en moyenne, inférieur de 10 % au seuil de pauvreté et de 5 % au montant du minimum vieillesse. « 85 % du Smic, c'est déjà ce que prévoit la loi Chassaigne dans le secteur agricole, mais c'est

loin de concerner tout le monde et ça a provoqué d'énormes déceptions et frustrations », explique Emmanuel Marie, secrétaire national de la Confédération paysanne.

Véronique Léon, paysanne en Ardèche, qui a récemment pris sa retraite, touche par exemple seulement 920 euros par mois. « Je n'ai pas eu droit à la revalorisation sans doute parce que j'étais "au-dessus du plafond"... Je n'ai pas réussi à obtenir davantage de précisions », dit-elle. Sa pension retraite a même baissé suite à l'augmentation de la Contribution sociale généralisée (CSG) en 2018. Son cas ne semble pas isolé. « On a reçu énormément de courriers d'agricultrices et agriculteurs qui ne comprenaient pas pourquoi ils restaient en dessous des 85 % du Smic, atteste le député André Chassaigne, joint par *basta* !. Entre l'annonce faite, ce qui a pu être voté dans ma proposition de loi et l'application du texte, on voit que l'atterrissage n'est pas le même que l'envolée. Il y en a qui atteignent les 85 % du Smic mais ce n'est pas massif. »

Un tiers des agriculteurs exclu

Selon Emmanuel Marie, la limite du projet de loi de l'époque tient aux critères mis en place qui « excluent de nombreux paysans et paysannes ». Lors du débat parlementaire, un amendement déposé par le gouvernement, et adopté, a mis en place un principe d'écrêtement afin « que les retraités qui touchent déjà au moins 85 % du SMIC ne puissent pas prétendre à un tel complément ». « Concrètement, c'est la totalité des pensions qui est incluse dans le calcul pour atteindre les 85 % du Smic, et pas uniquement la pension agricole », décortique André Chassaigne, très remonté à ce sujet. Ainsi, toutes les pensions résultant de bouts de vie professionnelle passés dans d'autres secteurs sont aussi comptabilisées.

Les femmes qui en plus de leur activité agricole, ont travaillé épisodiquement comme salariées ailleurs sont ainsi touchées par cette limitation. « La sociologie paysanne change, note Emmanuel Marie. Il y a de plus en plus de paysans et de paysannes qui ont fait un autre boulot avant. » Toutes les autres pensions – anciens combattants, pompiers volontaires, retraite d'élu, pensions de réversion... - sont également intégrées pour atteindre ce seuil de 85 %. D'après les calculs d'André Chassaigne, l'application de cet amendement a fait chuter d'un tiers le nombre de bénéficiaires de la garantie de retraite minimale (de 290 000 à 196 000 bénéficiaires).

Les retraités agricoles en situation d'invalidité éligibles ?

« Un retraité paysan qui était maire ne pouvait pas bénéficier de l'augmentation de sa retraite agricole parce qu'il cotisait à l'Ircantec », alertait André Chassaigne le 1^{er} décembre 2022 à l'Assemblée nationale. L'Ircantec gère la retraite complémentaire des « agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques », celles et ceux qui ne sont pas fonctionnaires. Un amendement a été adopté en juin pour mettre fin à cette situation. Au mois de septembre, le député communiste a fait adopter la même disposition pour les élus agricoles qui siègent dans les chambres d'agriculture ou à la mutualité sociale agricole. « Il faut que petit à petit, on détricote tout cela », défend-il.

« Rien n'est dit sur les habitants des territoires d'outre-mer, dont le niveau de pension est pourtant indigne »

« Les choses se modifient peu à peu par rapport au premier texte, appuie Jean-Paul Nicolas, membre de la commission des anciens de la Confédération paysanne. Les invalides arrivant à l'âge légal de la retraite sans carrière complète étaient exclus jusqu'à maintenant. Il semble que cette situation va enfin être prise en compte. »

À la suite de la présentation de son projet de réforme des retraites, le cabinet d'Élisabeth Borne a précisé que les conditions d'accès des agriculteurs à cette pension minimum allaient être élargies : les exploitants partis à la retraite au titre de l'invalidité ou du handicap y seraient désormais éligibles, soit 45 000 retraités supplémentaires « qui bénéficieront d'une revalorisation de l'ordre de 1000 euros par an ». « Le gouvernement s'est gardé sous le coude quelques avancées mais pour l'instant, ce n'est pas le cas », réagit André Chassaigne.

Les femmes, premières lésées

Il reste d'autres trous dans la raquette. Pour bénéficier de 85 % du Smic, il faut avoir une carrière complète à la tête d'une exploitation. « Les premières lésées, ce sont les femmes », dénonce Emmanuel Marie. Les raisons sont multiples. D'une part, les agricultrices retraitées n'ont pas, très souvent, tous les trimestres nécessaires : parmi les 155 000 femmes agricultrices retraitées, 40 000 ont une carrière incomplète selon les données du ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, une agricultrice a la plupart du temps connu différents statuts : aide familiale ou conjointe collaboratrice [1]. Résultat, la majorité des femmes ayant fait valoir leurs droits à retraite pour des carrières complètes avec ce type de statut touchent moins de 600 euros de pension mensuelle, soit largement en dessous du seuil de pauvreté.

Pour revaloriser ces pensions, une deuxième loi, là encore portée par André Chassaigne, a été votée en décembre 2021. Elle se traduit par une augmentation moyenne de 100 euros, soit une retraite minimum de 700 euros par mois pour les conjoints et aides familiaux à carrière complète.

« Plusieurs femmes ont témoigné dans des courriers de l'augmentation de 100, 120 voire 150 euros par mois de leur pension, rapporte André Chassaigne. Ce n'est pas rien même si j'ai bien conscience qu'il y a à faire. » La Confédération paysanne a salué cette « mesure de justice sociale », mais rappelle que nombre de producteurs vivent leur retraite « avec une pension en dessous du minimum vieillesse, de 906,81 euros par mois ».

En outre-mer, la moitié des retraites agricoles inférieures à 333 euros par mois

« Rien n'est dit sur les habitants des territoires d'outre-mer, dont le niveau de pension est pourtant indigne », ajoute Emmanuel Marie. Un retraité agricole ultra-marin sur deux touche une retraite inférieure à 333 euros par mois ! « Ils ont des retraites encore plus indignes qu'en métropole. Celles et ceux qui ont arrêté leur carrière à cause du chlordécone sont doublement pénalisés », souligne le secrétaire national de la Confédération paysanne. « La loi prévoit l'alignement des pensions au niveau des pensions en métropole, sous réserve bien sûr qu'ils respectent les critères », nuance André Chassaigne.

Pour le député, l'annonce des 1 200 euros minimum de retraite implique d'« être extrêmement attentif ». « Il faut veiller à ce que le texte soit très précis, à éclairer ce qu'on met dans les 85 % du Smic. Je suis très dubitatif sur les critères qui vont être mis en place pour y avoir accès. Qu'en sera-t-il pour les femmes avec des carrières interrompues ? Ou pour celles et ceux restés au chômage pendant plusieurs années ? »

Pour Emmanuel Marie, cette mesure est même un piège. « Le gouvernement cherche à la fois à diviser les actifs et les retraités sur le mode "Travaillez plus si vous voulez continuer d'avoir comme les aînés". Et à diviser entre les actifs : "Regardez les méchants statuts privilégiés alors qu'on fait tout pour que vous ayez le minimum", dit-il. La réalité, c'est qu'on est loin du compte » pour enfin attribuer une pension digne à toutes et tous.

Sophie CHAPELLE, 17 janvier 2023 (Basta !)

Photo de une : Manifestation des gilets jaunes le 7 janvier 2023 à Paris/©Serge d'Ignazio

P.-S.

La Confédération paysanne appelle tous les paysans et paysannes à rejoindre, partout sur les territoires, la mobilisation de l'intersyndicale contre la réforme des retraites le 19 janvier prochain.

Notes

[1] Un rapport du Sénat de 2017 estimait qu'il y avait encore environ 5 000 agricultrices sans statut et donc sans aucune cotisation retraite.

Pour les meurtris du travail, « 64 ans, ça ne va pas être possible »



Chauffeur poids lourds, serveuse... Ils ne peuvent pas « travailler plus longtemps ». - © Estelle Pereira/Reporterre

Mal aux articulations, astreinte pendant les weekends, burn-out... Qu'ils soient chauffeur poids lourds, employée du nucléaire ou travailleur social, la pénibilité de leur travail plombe leur quotidien. À Nîmes, ils témoignent.

Nîmes (Gard), reportage

Travailler jusqu'à 64 ans ? Pas question, et même pas possible, ont répondu de nombreux salariés dans la rue jeudi 19 janvier. Qu'ils aiment ou pas leur métier, celui-ci leur abîme le corps, la tête, la santé... Reporterre a recueilli leurs témoignages lors de la manifestation à Nîmes, qui a rassemblé entre 12 000 (selon la préfecture) et 20 000 personnes (selon les syndicats). Une mobilisation exceptionnelle pour la ville.

André : « Ce sera l'inaptitude, puis le chômage, le RSA, et enfin la retraite »



© Estelle Pereira/Reporterre

André Soutoul, chauffeur travaux publics, 52 ans – Ils sont une quinzaine, avec leurs gilets orange siglés du nom de la boîte. Carrures solides mais la parole timide, ils désignent leur délégué syndical CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens) chez Eiffage route, André Soutoul. Parmi eux tous, « *il n’y en a pas un qui a déjà fait une manifestation* », assure-t-il. Lui n’est syndiqué que depuis six ans. Il l’a fait pour les collègues, lorsque le délégué syndical de l’époque est parti à la retraite et lui a demandé de prendre la suite. Il n’a pas le ton revendicatif et explique calmement les raisons de leur venue, pour la première fois, en manifestation : « *On est dans l’incompréhension. Comment est pris en compte la pénibilité, le fait d’avoir commencé à 16 ou 20 ans. On se disait encore 8, 9 ans et c’est bon. Finalement non. Et puis il y a le carburant, l’inflation...* » Il a commencé à travailler à 16 ans en boulangerie, puis a passé le permis poids lourds. Sur son camion, il transporte des machines de chantier. « *On a sans cesse des manipulations. Attacher les machines, les monter, descendre* », explique-t-il. Il a mal aux bras, aux articulations, aux muscles, se fait des torticolis. « *Pourtant, en 19 ans de boîte, je me suis arrêté seulement trois semaines.* » Avec ses collègues, ils construisent des routes. « *Il n’y en a pas un qui arrive au bout. À 58 ans, on part en inaptitude. Alors, c’est le chômage, puis la retraite.* » Si celle-ci est décalée à 64 ans, « *il y aura aussi le RSA* », craint-il.

Il serait favorable à une réforme « *où tout le monde prend ses responsabilités : moitié pour les ouvriers, moitié pour le patronat* ». L’énervement perce quand il évoque la sourde oreille de Macron. « *Il ferait mieux d’écouter ce qui se passe en bas, conseille-t-il. Les gens deviennent fous.* » Lui et ses collègues semblent prêts à se mobiliser à nouveau. « *La prochaine manif, on monte à Paris* », lance-t-il, avec élan, avant de retrouver son air calme : « *Je plaisante.* »

Isabelle : « On travaille la nuit, les week-ends, les jours fériés »



© Estelle Pereira/Reporterre

Isabelle, 53 ans, agent de maîtrise en électricité chez Orano – Difficile de se figurer le travail d’Isabelle Pêcheur. En gros, elle fait de la maintenance d’installations électriques. Dans le nucléaire, cela génère des conditions de travail particulières. Il y a les précautions contre la radioactivité : « *Selon les endroits, on doit enfiler une, deux ou trois couches de tenues, avec parfois un masque pour protéger les voies respiratoires. Il fait chaud, on a du mal à respirer* », décrit-elle. « *Il y a aussi les postures. On se tord pour accéder aux installations électriques.* » Et puis, le nucléaire ne s’arrête jamais. « *On travaille en horaires postés, la nuit, les week-ends, les jours fériés.* » Côté sécurité, elle ne se plaint pas. « *On est une grosse boîte, avec une grosse organisation syndicale, l’Autorité de sûreté nucléaire est sévère* », liste-t-elle. Sur le site nucléaire de Marcoule (Gard), les visites médicales et les examens sont très réguliers, les normes sont respectées, et protectrices – « *grâce aux écolos !* » rigole-t-elle avec ses collègues.

Mais « *la pénibilité est moins bien prise en compte qu’avant* », souligne-t-elle, fronçant ses sourcils noirs derrière ses lunettes. Les mécanismes qui permettaient de partir en préretraite disparaissent. « *Il n’y a plus de*

reconnaissance de la dureté du travail, alors qu'en plus, on est de moins en moins nombreux, la charge de travail augmente, il y a plus de stress qu'avant. On a des burn-out », déplore celle qui est aussi secrétaire du syndicat Force ouvrière de Marcoule. Alors, aller au-delà de 62 ans, « ce n'est pas possible, et pas justifié », affirme-t-elle. « La seule façon de garder le nucléaire sûr, c'est de mettre de l'argent dedans. »

Anaïs Dumas : « J'ai tenu deux mois dans mon précédent travail »



© Estelle Pereira/Reporterre

Anaïs Dumas, 25 ans, au chômage – La liste est longue et diversifiée : vendanges, logistique, pizzeria, bâtiment, livraison de machines à laver... « Je devais les porter sur deux ou trois étages avec un diable », se rappelle-t-elle. Anaïs enchaîne les boulots difficiles. Le dernier en date, elle a tenu deux ans. « J'avais un CDI, les patrons étaient sympas », raconte-t-elle. Mais à la pizzeria, « je travaillais six jours sur sept, je n'avais plus de week-end. » Marre « de ne pas pouvoir fêter mon anniversaire, celui de mes proches, de refuser les soirées ». Elle a fini par lâcher le poste, elle est au chômage.

Ce jeudi, c'est pour les autres qu'elle est dans le cortège. Elle est avec une ex-collègue de FM Logistic, Nath, la cinquantaine. « J'ai 53 ans, je charge des camions, travaille la nuit et suis payée au Smic », explique Nath. « 64 ans, ça ne va pas être possible », soupire ce bout de femme haute comme trois pommes. « Là-bas, j'ai tenu deux mois », renchérit Anaïs.

Mains dans les poches, démarche nerveuse, on sent que la jeune fille rage de voir ses proches souffrir. « Je viens aussi pour soutenir mes parents », poursuit-elle. « Qu'ils arrêtent de travailler jusqu'à mettre un pied dans la tombe. Ma mère est femme de ménage, elle a 54 ans et elle doit travailler alors qu'elle a un cancer. » Et pour elle ? « Je voudrais juste un travail correct, bien payé, où l'on n'est pas traité comme des pions. Et surtout, du lundi au vendredi. Même le samedi matin je veux bien ! »

Stéphane Vervacke : « De l'argent, il y en a, il faut le partager ! »

Stéphane Vervacke, 40 ans, éducateur spécialisé en Institut médicoéducatif – Il a les traits tirés, le débit rapide. Se mobiliser ? Stéphane n'arrête pas depuis des mois. Son secteur est en crise : lui et d'autres demandent des moyens, notamment pour embaucher plus de personnes pour encadrer les jeunes. « Aujourd'hui, il y a plus de 50 % de grévistes à l'institut », se félicite-t-il.

Quand on parle de pénibilité, on ne pense pas forcément aux métiers du social. Et pourtant. « C'est un métier compliqué, on a les jeunes en internat, donc on peut commencer à 7 heures, finir à 22 heures », raconte-t-il. Il travaille à Pont-Saint-Esprit (Gard), dans un institut pour jeunes handicapés. « On a des troubles autistiques, du comportement, de la trisomie... Avec ces publics, on a des situations difficiles, on doit prendre sur nous. Faut être très concentrés toute la journée et le soir, quand on rentre chez nous, on porte les problèmes rencontrés dans la journée, on est bien crevés », poursuit-il. La pénibilité de son métier n'est pas reconnue. Pourtant, « si on n'était pas là, nous, les travailleurs sociaux, la société irait encore plus mal », rappelle-t-il.



© Estelle Pereira/Reporterre

Il a fait son calcul : avec l'allongement de la durée de cotisation, il devrait aller jusqu'à 66 ans. Il a beau faire un métier passion, « c'est non, pas possible », affirme-t-il. « On le voit chez les collègues les fins de carrière sont compliquées, il y a beaucoup de burn-out d'arrêts maladie. » Il demande « une retraite à 60 ans, des semaines à 32 heures. Durant le Covid, les riches se sont enrichis, de l'argent il y en a, il faut le partager ! »



Avec la réforme des retraites, moins de bénévoles pour protéger la nature

Marie ASTIER et Estelle PEREIRA (photographies) (Reporterre)
21 janvier 2023

Jouer pour la classe ouvrière

Au début des années 1930, des troupes amatrices pratiquent un théâtre au service du combat révolutionnaire. Le Groupe Octobre, doté de textes tonifiants et intrépides signés Jacques Prévert, l'un des piliers, réinvente l'agit-prop. Il est légendaire. Et presque oublié.



Eli Lotar. – Une représentation de « Fantômes » par le Groupe Octobre, Villejuif, 1935
Centre Pompidou, MNAM-CCI / RMN-Grand Palais

« Méfiez-vous... méfiez-vous... méfiez-vous / Il est dur, rusé, sournois... le capital / Il vous passera la main dans le dos / Pour mieux vous passer la corde au cou (1) ». C'est de Jacques Prévert. Un Prévert moins « fleur bleue » que ce à quoi souvent on le réduit.

Parfois, le théâtre se dépouille de ses appareils bourgeois, et il va dans les lieux fréquentés par le « populaire » pour dire au plus grand nombre la lutte des classes, la révolution, la possibilité d'un avenir meilleur (2). C'est ce que fit, de 1932 à 1936, le Groupe Octobre.

Après le krach boursier de 1929, la crise frappe toute l'Europe. Depuis 1931, en France, les usines ferment, les salaires chutent, la misère s'installe, les droits sociaux sont inexistants. Le théâtre devient alors pour certains un instrument de lutte. En 1932, les troupes amatrices foisonnent. Dans de nombreuses villes ou par corporation, des travailleurs se rassemblent, répètent et jouent. Réunies au sein de la Fédération du théâtre ouvrier de France (FTOF), née en 1931, animée notamment par Léon Moussinac, ces troupes se mettent au service de certaines organisations révolutionnaires – le Parti communiste français (PCF) et la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) – en pensant leur travail comme outil d'émancipation.

Au sein de la FTOF, certains comédiens amateurs parisiens du Groupe de choc Prémices désirent aller plus loin et faire du théâtre d'agit-prop en jouant, partout où c'est possible, des textes ancrés dans l'actualité. Mais

il leur faut un auteur. Moussinac leur parle d'un « gars très marrant qui a l'air très bien et qui s'appelle Jacques Prévert (3) ».

Prévert a 32 ans, il a quitté les surréalistes de la bande à André Breton et n'a publié que quelques textes. Mais il a signé dans la revue *La Scène ouvrière* un article qu'il conclut ainsi : « Pour les prolétaires, il n'y a pas de théâtre. Dès qu'on présente un ouvrier, un paysan sur une scène française, c'est pour le tourner en ridicule, ou pour le montrer d'abord révolté au premier acte, plus réfléchi au second, plus calme et trahissant sa classe au troisième. Ce n'est pas le moment de se laisser endormir, il faut critiquer vite, dire non. C'est le moment ou jamais de faire son théâtre soi-même. » Rendez-vous est pris entre tous ces jeunes gens, les dissidents de Prémices et Prévert, en avril 1932. Lazare Fuchsmann, Jean Loubes, Raymond Bussièrès et Arlette Besset, sur une idée de cette dernière, lui commandent un sketch sur la presse pour les élections législatives prochaines. Une semaine plus tard, Prévert leur remet le texte demandé. *Vive la presse* fustige les liens entre les pouvoirs – politiques, religieux, économiques – et les médias. La bouffonnerie distille des propos cinglants et se termine par un chœur parlé. Les « commanditaires » sont ravis, c'est exactement le ton qu'ils cherchent. Prévert ne souhaite pas être seulement auteur : il veut aussi participer. Il entraîne avec lui des camarades comme Marcel Duhamel, le futur fondateur de la collection la Série noire, ou Paul Grimault, qui signera plus tard avec le poète le film d'animation *La Bergère et le Ramoneur*. Un nouveau groupe de théâtre vient de naître. En hommage à la révolution russe de 1917, ils se donnent le nom de Groupe Octobre, « pour qu'il n'y ait pas de gourance », comme dit Bussièrès.

Vive la presse est joué dès le 25 avril pour des ouvriers du bâtiment en grève en banlieue parisienne. Dès lors, le style du Groupe Octobre s'affirme. Un nouveau texte est donné pour la commémoration de la Commune de Paris fin mai 1932. Courtes pièces, chœurs parlés, actualités, chansons ou pièces chorégraphiques, Prévert construit jour après jour un répertoire au Groupe Octobre, et chacun met ses talents de musicien, constructeur, couturier, dactylographe au service du projet. Vite appris, vite répétés, la bande va jouer ses textes sous les préaux d'école, sur les places publiques, dans les fêtes populaires, dans les usines en grève, avec des costumes et accessoires empruntés à l'occasion aux copains qui fréquentent les plateaux de cinéma. On y dénonce la guerre, la religion, l'indécence des puissants, le fascisme qui s'installe. Le capitalisme et ses conditions de travail sont des cibles privilégiées, d'autant que les mouvements sociaux se multiplient. Ils sont nombreux, les écrits de Prévert datant des années 1930. Ils sont plus que jamais d'actualité. Il suffit de changer les noms des préfets de police ou des ministres. Les noms des grandes fortunes, eux, sont souvent restés les mêmes.

Un exemple frappant de la réactivité du Groupe Octobre, c'est sûrement le texte *Citroën* écrit en mars 1933. À la suite d'un licenciement abusif dans une usine Citroën de huit mille ouvriers débute une grève de soutien qui va durer trois mois. Bussièrès, qui travaille alors comme dessinateur à la préfecture de Paris, est informé. Il contacte Prévert, Prévert écrit un texte, répété dans l'après-midi, *Citroën* sera joué le soir même sur un des piquets de grève. « Un ouvrier, c'est comme un vieux pneu, quand y en a un qui creve, on l'entend même pas crever (4). »

Si le Groupe Octobre joue pour la classe ouvrière, ses membres sont plutôt issus de milieux artistiques ou intellectuels, et parfois d'origine bourgeoise. Mais ils veulent changer le monde. Notamment avec le théâtre. On invente, on discute, on s'énerve, mais on lutte, ensemble. Certains sont membres du PCF, d'autres sont trotskistes, d'autres anarchistes, ou proches d'un de ces courants. Prévert, lui, s'il prend parti, ne prend pas sa carte au Parti. Il refusera toute sa vie de se « faire mettre en cellule ».

La popularité du Groupe grandit : il est choisi par la FTOF, avec Les Blouses bleues de Bobigny, pour aller représenter l'Hexagone aux Olympiades du théâtre ouvrier à Moscou. Le 13 mai 1933, les groupes français, britanniques, néerlandais, belges embarquent à Londres sur le bateau affrété par l'Union soviétique. Durant cinq jours, le *Kooperatzia* va naviguer au rythme des répétitions sur le pont, des fêtes dans les cabines. Pour éviter un long détour, le bateau passe par le canal de Kiel, en territoire allemand ; avec son drapeau rouge, il croise les navires allemands à svastika. Les dockers lèvent le poing discrètement. Dès son arrivée en Russie, le groupe a un programme chargé de représentations, de visites, de rencontres, avec un guide, « œil de Moscou », qui laisse peu de liberté de mouvement. Si certains sont charmés par ce qu'ils voient du système soviétique, d'autres, dont Prévert, se montrent plus critiques.

Pour la soirée de gala, ils jouent devant le grand metteur en scène allemand Erwin Piscator et le Russe Constantin Stanislavski, célèbre directeur d'acteurs et créateur du Théâtre d'art de Moscou. Mécontent de *La Bataille de Fontenoy*, une farce de Prévert en un acte sous-titrée *Théâtre aux armées* qui « met en boîte » tous les va-t-en-guerre, Joseph Staline quitte la salle. Mais la représentation (avec Prévert, Yves Allégret, Jean-Paul Dreyfus, connu plus tard sous le nom de Le Chanois) est encensée par le public et la *Pravda*. Les « octobristes » refuseront de signer un billet de satisfaction totale à la politique de Staline... Ils reviennent

triomphalement en France, en se félicitant d'avoir reçu le premier prix – ce n'est pas tout à fait vrai, mais qu'importe ça aurait dû : aucun premier prix n'a été remis.

Pourtant, c'est la fin de l'âge d'or. Un changement s'opère. Certains membres arrêtent, d'autres arrivent, comme Maurice Baquet, des « professionnels » se rapprochent. Pour rester libre, le Groupe Octobre ne reçoit aucune contribution financière des partis ou des syndicats. Même si Duhamel, issu d'une famille aisée, pourvoit à un certain nombre de dépenses, il faut bien, malgré tout, travailler. Quelques-uns commencent à se faire un nom au cinéma, et y consacrent de plus en plus de temps, dont Prévert.

Après les émeutes d'extrême droite du 6 février 1934, plusieurs membres signent le manifeste fondateur du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, « Aux travailleurs ». Jusqu'en juillet 1935, la troupe va être à nouveau très active, fustigeant la montée du fascisme en France que certains notables et possédants appellent de leurs vœux, dénonçant les profits et les fastes de la bourgeoisie quand les « marcheurs de la faim » réclament du travail et du pain, s'insurgeant face aux appels à la guerre. « *Camarades, on s'habitue trop à la mort des autres (...) Camarades attention, c'est votre peau qu'ils veulent aussi (...) nous sommes vivants mais pour combien de temps ? (...) Défendez-vous. Contre le fascisme et la guerre. Tous unis. Front populaire.* »

C'est le retour des interventions dans la rue, et... dans les bals, où certains parfois montent sur une table pendant la pause de l'orchestre pour lancer un texte à la foule. Alors que des comédiens de la Comédie-Française en tournée en Italie font le salut fasciste, le Groupe Octobre offre, en juin 1935, sur l'invitation de la municipalité communiste, qui organise une « fête bretonne », un grand défilé carnavalesque à Saint-Cyr-l'École, intitulé *Suivez le druide, revue bretonne*. La presse conservatrice dénoncera une odieuse mascarade de voyous. Il est vrai que passer devant l'école militaire en brandissant des pancartes rappelant que dans cette ville-là « les travailleurs dirigent » n'est pas destiné à plaire à tous. En juillet, Roger Blin, Jean-Louis Barrault, les frères Mouloudji rejoignent la troupe. Mais le Groupe Octobre, fatigué, va faire une nouvelle pause, qui durera jusqu'en mai 1936, quand arrive au pouvoir la coalition des forces de gauche. Il contribue à la liesse populaire en jouant dans les usines et les magasins à l'arrêt. Une soirée est organisée à la toute jeune Maison de la Mutualité le 1er juillet : ce sera la dernière.

Car les divergences s'exacerbent. Les interrogations sur les limites du Front populaire, sur le bien-fondé d'aller combattre en Espagne, où le soulèvement militaire de juillet 1936 contre le gouvernement républicain entraîne la guerre, sur la main tendue aux catholiques par le PCF... autant de sujets de désaccord. Le groupe se sépare avant de se fâcher, pour « *essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour montrer l'exemple* », comme écrira Prévert plus tard, dans *Spectacle*.

S'il ne reste que peu de chose du Groupe Octobre pour le grand public, si son action n'est évidemment pas transposable telle quelle, elle n'en a pas moins une force gaillardement incitative. Car « *la vie n'est pas encore tellement rose, elle n'est pas tricolore non plus. Elle est rouge la vie, comme le sang qui coule dans vos veines. C'est votre vie vivante, la vie des travailleurs vivants. Défendez-la contre la mort, contre le monde des morts. Le monde des blêmes et des aigris* ».

Nicolas BEAUVILLAIN (Monde diplomatique, mars 2023)

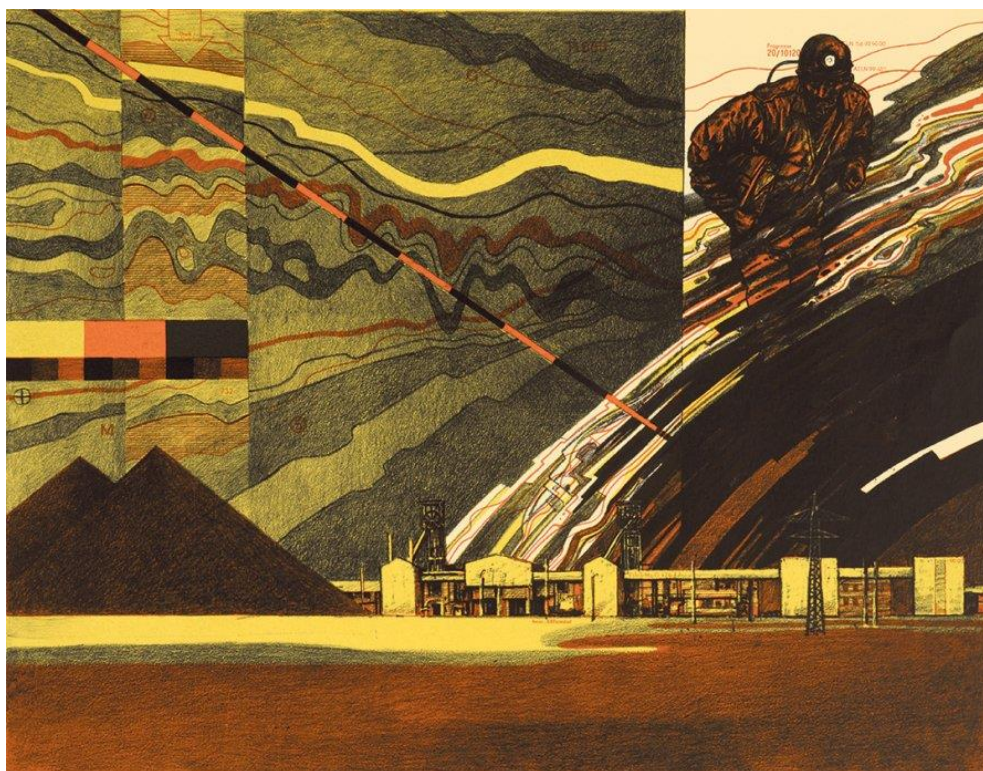
Coresponsable artistique de la compagnie La Chaloupe (Niort), metteur en scène du spectacle *Octobre*.

(1) Les citations de Jacques Prévert utilisées dans cet article proviennent de *Jacques Prévert, Octobre. Sketches et chœurs parlés pour le Groupe Octobre 1932-1936*, textes réunis et commentés par André Heinrich, Gallimard, Paris, 2007. /

(2) Cf. Olivier Neveux, *Théâtres en lutte. Le théâtre militant en France des années 1960 à aujourd'hui*, La Découverte, Paris, 2007. / (3) Michel Fauré, *Le Groupe Octobre*, Christian Bourgois, Paris, 1977. Très regrettablement épuisé. / (4) On peut écouter Prévert dire *Citroën* sur YouTube.

Une mine d'art dans une mine d'uranium

Aux yeux des Occidentaux, l'art peut servir l'argent mais pas la politique : toute création issue d'une république socialiste est nécessairement suspecte. Suivant ce principe, des trésors artistiques destinés aux ouvriers ont été abandonnés aux souris dans les friches industrielles d'Allemagne de l'Est après la chute du Mur. Comme cette collection de toiles découverte à Chemnitz, ancienne Karl-Marx-Stadt...



Werner Petzold. – « Schachtprofil » (Profil de la gaine), 1980.
© ADAGP, Paris, 2023 - Photo : Andreas Kämper/Wismut GmbH/DIK.

Un grand meuble en verre rempli de médailles du Mérite, puis une armoire à drapeaux rouges lourds comme des tentures et utilisés pour les parades du 1er-Mai. Plus loin, des classeurs d'archives bourrés de cartes et de dessins techniques, où un œil attentif décèle de petits mots en russe griffonnés dans les marges. Comme dans un musée d'antiquités, M. Nico Loße s'engouffre dans les entrailles du dépôt de l'ancienne compagnie minière SDAG Wismut, un conglomerat qui, en son âge d'or, et dans un secret absolu, employait jusqu'à cent mille personnes pour extraire de l'uranium destiné aux bombes nucléaires soviétiques. Arrivé dans la dernière salle tout au bout de cette exploration, il abaisse une dernière poignée. Lentement, la porte s'ouvre sur le saint des saints. Ici, loin des yeux du public, derrière les colonnes qui forment l'imposante façade du siège du défunt conglomerat dans la banlieue de Chemnitz, se cache ce qui constitue sans doute la plus grande collection d'art de l'ex-République démocratique allemande (RDA).

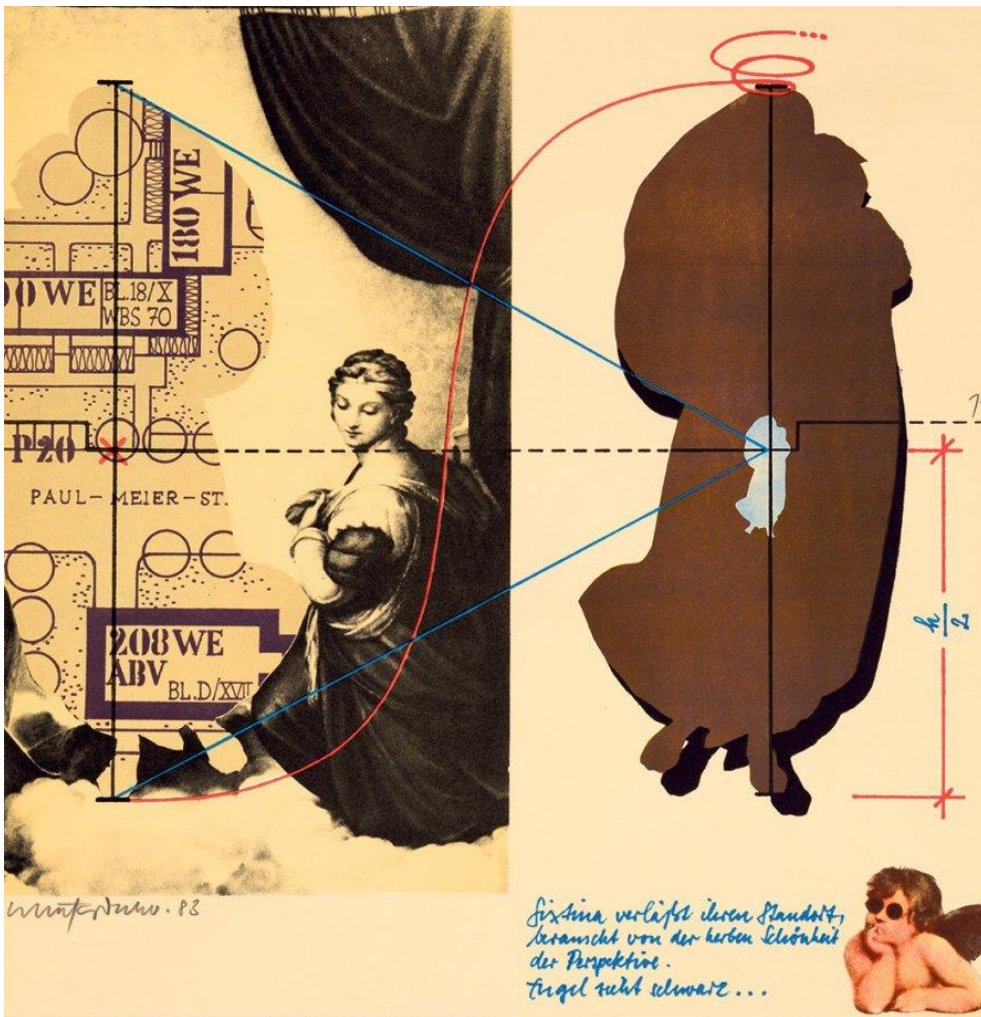
« Environ 4 300 œuvres ont été rassemblées par Wismut entre 1946, date des premières excavations, et la fin de la RDA en 1990 », explique M. Loße, 45 ans, directeur adjoint de la fondation chargée de réparer les considérables dégâts environnementaux dont s'est rendue coupable la compagnie. Il empoigne un tableau plus grand que lui et l'expose à la lumière pâlotte qui tombe du plafond. Enfouis durant plus de trois décennies, les quatre mineurs peints par Eva Schulze-Knabe en 1973 émergent de la pénombre. Ramenés à la vie, ils paraissent sur le point d'accomplir leur devoir avec un enthousiasme intact. « La plupart des motifs sont en lien avec la mine. Les artistes étaient souvent autorisés à descendre dans le puits et à observer les mineurs dans leur travail », indique le guide.



Fritz Eisel. – « Stiefelwäsche » (Lavage des bottes), 1982.
Photo : Andreas Kämper/Wismut GmbH/DIK.

Il peut sembler étonnant qu'un géant minier de l'Allemagne de l'Est se soit soucié de produire de l'art. Du fait de sa taille, et des enjeux de sécurité liés à l'extraction d'uranium pour l'ensemble du bloc de l'Est, la SDAG Wismut s'était dotée d'un très vaste réseau d'infrastructures et de services. « *Les employés étaient soignés dans leurs propres hôpitaux, prenaient leurs repas dans leurs propres restaurants et bénéficiaient de leurs propres centres de vacances* », insiste M. Loße avec un accent saxon prononcé. L'État mettait à leur disposition écoles, cinémas, commerces, clubs de sport et centres de loisirs. En compensation des dangers auxquels ils s'exposaient – notamment la radioactivité –, les mineurs jouissaient de meilleures conditions de vie que les citoyens lambda. La compagnie prenait en main chaque aspect de leur existence, y compris leur éducation artistique. À cette fin, Wismut avait ouvert des galeries d'art et conviait des artistes à réaliser des œuvres qui étaient ensuite exposées non seulement dans ces lieux choisis, mais aussi dans les cantines et les lieux de travail.

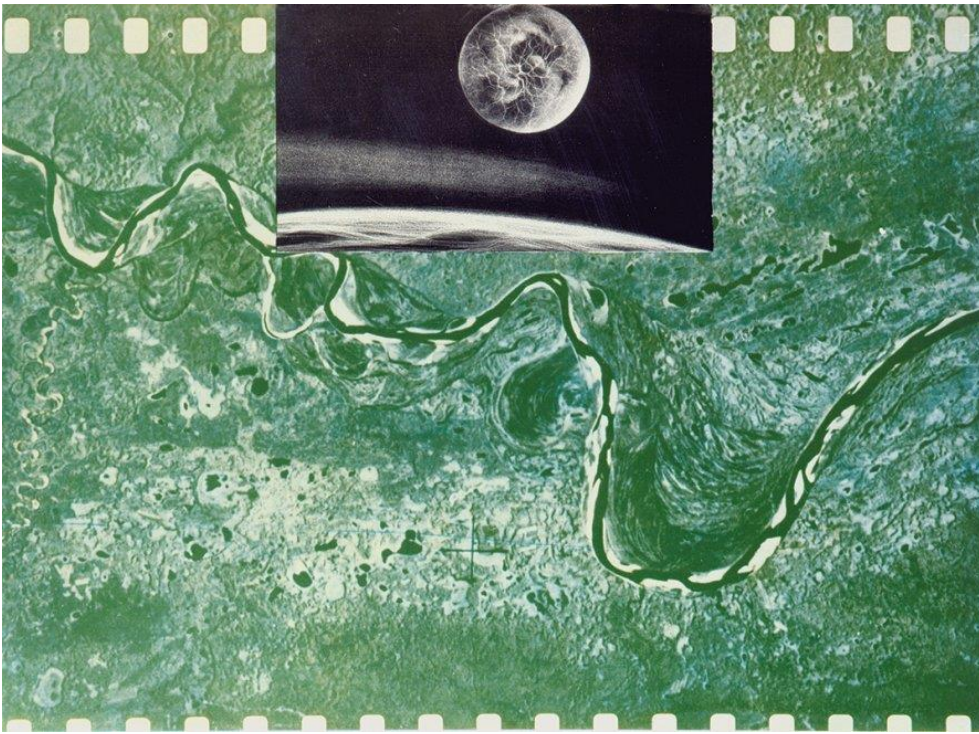
« *La création et l'acquisition d'œuvres d'art ne représentaient qu'une petite partie des activités mises en place par cet État dans l'État qu'était devenu Wismut* », souligne M. Loße en parcourant les rayons. Sous ses doigts glissant sur les cadres, les peintres les plus illustres du régime remontent à la lumière. « *Werner Petzold... Frank Riddigkeit... Alexandra Müller-Jontschewa... Hans Wolfgang Siegenbruk* », récite-t-il. Carl Kuhn y est représenté par trois fois. On reconnaît également Werner Tübke, de l'école de Leipzig, et Willi Sitte. Carl-Heinz Westenburger contribue à la collection par ses portraits habiles de mineurs et ses paysages. Nombre de ces artistes ont reçu les distinctions les plus prestigieuses du pays et enseigné dans les meilleures académies. Après le démantèlement de la RDA, la plupart d'entre eux tombèrent dans l'oubli. En trente ans, hormis quelques rares et confidentielles expositions dans des petites villes est-allemandes, où seule une infime partie des œuvres furent mises brièvement à l'honneur, la collection de Wismut resta enfermée à double tour, soustraite à l'œil du public dans les tréfonds du dépôt. Associé à la guerre froide, au bloc soviétique et à une idéologie défaite, cet art-là est encore aujourd'hui tenu pour suspect, décrié comme de la propagande au service d'un appareil totalitaire ou comme du réalisme socialiste insipide et sans valeur. « *Dans l'Allemagne réunifiée, la tendance était de disqualifier ces œuvres pour leur charge politique* », résume M. Loße.



Jürgen Schieferdecker. – « Sixtina und die Perspektive » (Sixtine et la perspective), 1982.
 Photo : Andreas Kämper/Wismut GmbH/DIK.

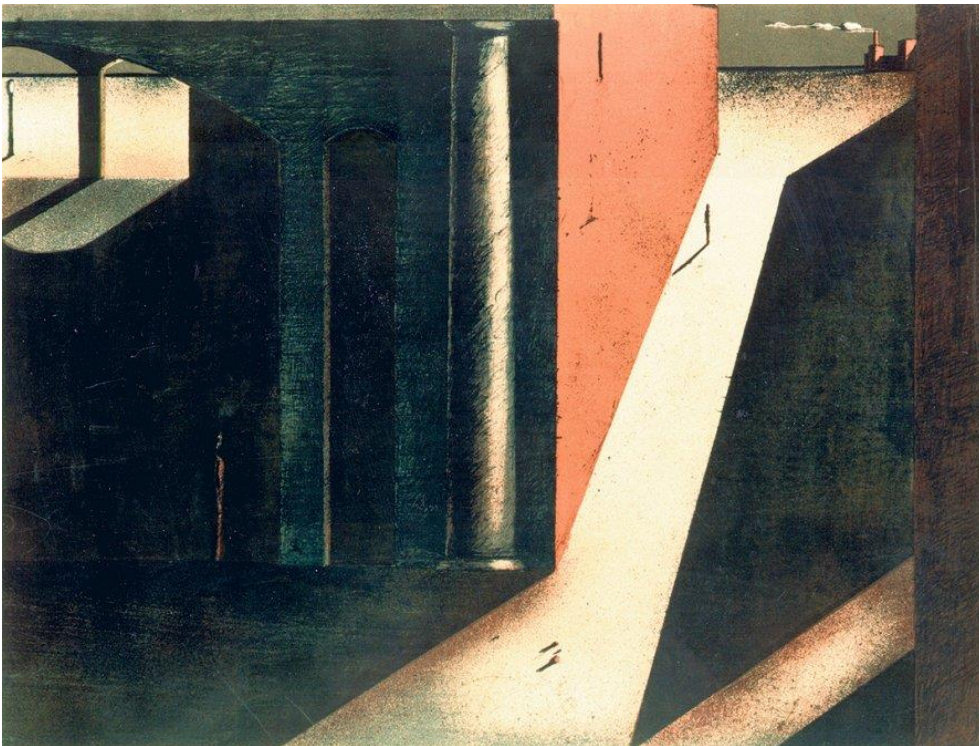
« Évidemment, explique-t-il encore, la collection contient beaucoup d'œuvres de commande, dont la rémunération a joué un rôle important pour l'artiste. Mais cela ne vaut pas seulement pour la RDA. On l'a observé durant toute l'histoire de l'art depuis l'Antiquité. La question, c'est plutôt de savoir dans quelle mesure les artistes ont été mis sous pression pour répondre à la commande ou se sont alignés sur l'idéologie dominante. À la vue de ces peintures, il me semble que dans bien des cas l'influence du pouvoir était relativement faible. Il y a des tableaux qui font l'apologie du régime, mais d'autres manifestent un certain niveau d'esprit critique. C'est la force de cette collection que de présenter ces deux facettes. »

Pour illustrer son point de vue, il compare deux peintures : *Friedliche Nutzung der Atomkraft* (« Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire »), de Werner Petzold, qui paraît d'autant plus hors-sol que Wismut a été fondé en vue de la fabrication de bombes atomiques, et *Blick auf Ronneburg* (« Vue de Ronneburg »), de Kurt Pesl, qui, avec un réalisme surprenant, brosse un paysage détruit par l'industrie minière. Lorsqu'on lui demande pourquoi la fondation n'organise pas une exposition permanente ou un musée, M. LoBe soupire : « Le gouvernement allemand ne nous verse de l'argent que pour nettoyer les sols pollués et restaurer un environnement naturel. Nous ne recevons pas de crédits pour faire découvrir des œuvres d'art. »



Peter Sylvester. – « Delta II », 1977.

© ADAGP, Paris, 2023 - Photo : Andreas Kämper/Wismut GmbH/DIK.



Manfred Kastner. – « Abfahrt » (Départ), 1987.

Photo : Andreas Kämper/Wismut GmbH/DIK.

Art ou propagande ? Le fonds Wismut a-t-il sa place dans les oubliettes ou dans les musées ? Quoi qu'il en soit, son sort est lié à l'uranium dont regorgent les montagnes près de Chemnitz. Après que les Américains eurent démontré la puissance destructrice de l'arme nucléaire à Hiroshima et à Nagasaki en août 1945, le dirigeant soviétique Joseph Staline s'affaira vigoureusement à développer sa propre bombe. Or, au sein de l'immense zone d'influence de Moscou, seules la Saxe et la Thuringe orientale présentaient des gisements d'uranium en quantités suffisantes. C'est donc ici que Staline concentra ses efforts en vue de rattraper le retard de son régime sur les États-Unis. Le succès ou l'échec de cette entreprise ne serait pas sans

conséquence sur le devenir de la planète. On ne recula devant aucune dépense, ni devant aucune précaution. Si l'acronyme allemand SDAG signifie « société par actions germano-soviétique » et peut donner l'impression d'une relation équilibrée entre les deux pays, Moscou contrôlait évidemment toute l'affaire. Comme le précise M. LoBe, le culte du secret « commençait déjà avec le nom de Wismut » (bismuth), un métal peu connu et relativement insignifiant qui « n'avait rien à voir avec l'uranium et servait surtout de couverture ».

« Les mesures de précaution s'appliquaient à tous les domaines, ajoute-t-il. Les sites étaient protégés par des clôtures et des patrouilles de soldats soviétiques, et les mineurs étaient soumis à un protocole de contrôle et d'identification draconien. Il était interdit de prendre des photos. De plus, diverses mesures avaient été prises pour camoufler la fonction réelle des mines, les technologies utilisées et le volume de minerai mis au jour. » Il se penche et saisit un classeur. La couverture en plastique se délite sous ses doigts alors qu'il extrait une pile d'aquarelles et de lithographies, deux genres qui font eux aussi la richesse du dépôt de Wismut. « Glück auf! », lance M. LoBe – une expression populaire utilisée jadis par les mineurs pour se souhaiter bonne chance avant la descente dans le puits.



Werner Petzold. – « Bergbaustillleben » (Nature morte de la mine), 1980.

© ADAGP, Paris, 2023 - Photo : Andreas Kämper/Wismut GmbH/DIK.

On s'engouffre dans un train régional en direction du centre de Chemnitz. Au pied du plus grand monument de la ville – un bronze de sept mètres à l'effigie de Karl Marx, témoignage de l'époque où Chemnitz s'appelait Karl-Marx-Stadt – nous attend le critique d'art Burkhard Müller. Il tient sous son bras un catalogue d'œuvres extraites en partie du fonds Wismut, dont la couverture est ornée par *Friedliche Nutzung der Atomkraft*, de

Werner Petzold. Le trésor de l'ancien conglomérat lui a inspiré maintes réflexions, publiées notamment dans les journaux *Süddeutsche Zeitung* et *Die Zeit*.

« C'est une collection impressionnante, et pourtant personne n'a jamais voulu la prendre au sérieux, s'étonne ce connaisseur de 62 ans. Personne ne l'a jamais triée ni évaluée. Des peintures médiocres voisinent avec des chefs-d'œuvre dans une pagaille invraisemblable. En dépit de l'oubli dans lequel sont tombés la plupart des artistes qui ont contribué à la collection, nombre d'entre eux ont fait preuve d'un talent remarquable. Et à rebours des préjugés dominants, les motifs sont bien moins stéréotypés que le tout-venant du réalisme socialiste », note-t-il, en référence au conformisme idéologique qui a marqué une part de l'expression picturale dans les pays membres du pacte de Varsovie, RDA comprise – un langage visuel simple et facile à décoder, qui fut souvent réduite à des sportifs triomphants, des travailleurs radieux et des soldats héroïques personnifiant la grandeur du régime socialiste dans des couleurs invariablement dominées par le rouge.

M. Müller feuillette son catalogue et s'arrête sur les pages consacrées aux peintures de Wismut. « Je suis particulièrement impressionné par les portraits de mineurs, dit-il en contemplant les visages noircis et les mains usées. Il y en a beaucoup. Chacun possède sa propre dignité. Il n'y a pas un seul politique ou homme d'affaires. Ce sont tous des travailleurs. » Il insiste sur ce dernier mot, soulignant le contraste entre les personnages si volontiers dépeints dans la production artistique de la RDA et la société allemande d'aujourd'hui.



Dieter Tuscholke. – « Zeitungen und Wände » (Journaux et murs), 1978.

© ADAGP, Paris, 2023 - Photo : Andreas Kämper/Wismut GmbH/DIK.

« Et maintenant regardez ceci. » Son regard s'est fixé sur *Schichtbus* (« Bus de relève »), de Lutz R. Ketscher. Du groupe de personnes représentées à bord du bus se démarque un mineur plus âgé. Manifestement éprouvé par de longues années de labeur, il tire sur sa cigarette. Dans la lumière du bus roulant de nuit, des reflets énigmatiques émergent sur les vitres – fixés par le peintre avec un savoir-faire rare. Au loin, on aperçoit la silhouette menaçante de l'usine de traitement des minéraux, dont les fumées épaisses s'échappant des cheminées mêlées aux couleurs sombres du décor ne présagent rien de bon. Au dire de M. Müller, ce tableau ne le cède en rien à ceux d'Edward Hopper.

« La solitude se réverbère dans la grande surface vitrée, poursuit-il. C'est d'une finesse exceptionnelle. Un travail remarquable, réalisé par un peintre complètement inconnu. Le dépôt Wismut est rempli d'œuvres de ce genre, qui réclament d'être découvertes. » Ce qui a laissé la plus forte impression sur le critique d'art, c'est la liberté

artistique dont jouissaient de toute évidence une grande partie des artistes du conglomérat, et la variété des styles qui les distinguaient les uns des autres, bien loin des canons du réalisme socialiste prisé par leurs commanditaires.



Lutz R. Ketscher. – « Schichtbus » (Bus de relève), 1983. Photo : Andreas Kämper/Wismut GmbH/DIK.

Déplorant l'indifférence qui pèse comme un couvercle sur cette étonnante collection, il évoque ses propres souvenirs. « Après la réunification de 1990, personne ne voulait accorder le moindre intérêt à ce qui était considéré comme l'art officiel d'une dictature. Sous cet angle, rien ne pouvait paraître plus suspect que les biens entassés dans le dépôt de Wismut. »



Viktor Makejew. – « Im Schacht » (Dans le puits), 1985.
Photo : Andreas Kämper/Wismut GmbH/DIK.

« L'art de la RDA se heurte à une aversion profonde. Les peintres qui n'ont pas fait défection et ont choisi de rester en Allemagne de l'Est sont sommairement accusés d'avoir servi le système. Et donc nul n'a pris leur travail au sérieux. Il en résulte que la collection d'art sans doute la plus importante dans l'histoire de la RDA reste à ce jour inaccessible au public. »

M. Müller nourrit l'espoir que le choix de Chemnitz comme capitale européenne de la culture en 2025 permettra d'attirer l'attention sur l'art de Wismut. « Cette collection serait assurément la pièce de choix. La ville possède quelque chose avec laquelle aucune autre ville du monde ne peut rivaliser », conclut-il en refermant le catalogue. Sur la couverture de l'ouvrage, un des mineurs de Werner Petzold tend la main vers le lecteur – comme dans un appel à tirer la collection de Wismut hors de l'oubli.

Jens MALLING, journaliste. (Monde diplomatique, février 2023)

Monique Mbeka Phoba : « Il m'a semblé important de ressusciter cette pièce toujours controversée en Belgique »



La pièce de théâtre Une Autre Saison au Congo s'invite à Bruxelles. Elle se produira au Mercelis ce 17 janvier prochain, date commémorant la disparition du leader panafricaniste Patrice Lumumba. Inspirée de la pièce écrite par Aimé Césaire « Une saison au Congo », qui retrace les derniers mois de la vie de Lumumba au moment de l'indépendance du Congo, cette œuvre collective présente un contexte qui revisite « le mythe Lumumba ». Le spectacle s'appuie sur des extraits du texte original, mais s'autorise cependant toutes les impertinences aussi surprenantes qu'interpellantes. Interview de la vidéaste et productrice Monique Mbeka Phoba.

Comment avez-vous eu l'idée de produire de cette pièce ?

Avec ma société de production audiovisuelle et d'événementiels Rumbacom, j'ai été à l'initiative de ce projet, en souhaitant rappeler que le texte littéraire sans doute le plus emblématique de la vie et la mort de Patrice Lumumba, « Une saison au Congo » d'Aimé Césaire, a été présenté en avant-première mondiale par un jeune homme de 25 ans à l'époque, Rudi Barnet, qui a défié ainsi tout un establishment politique, mais aussi culturel, pour lequel la mort de Lumumba était en fait une excellente chose. À cause de cela, ce jeune homme a été éjecté du milieu théâtral. La dépouille de Lumumba sous forme de dent ayant été rapatriée en 2022 et une commission parlementaire fédérale s'étant penché sur le passé colonial de la Belgique, il m'a semblé important de ressusciter cette pièce toujours controversée en Belgique et d'ailleurs peu connue. Elle y souffre toujours d'une sorte de discrédit mémoriel.

J'ai donc remporté un appel à projets du ministère de la Culture en Fédération Wallonie -Bruxelles, qui sollicitait des projets multi-disciplinaires et j'ai pu proposer autour de la pièce de théâtre à mettre en scène, un documentaire qui en suit le processus. De même qu'un projet de mini-série de 6 épisodes sur cette période historique et une série de reportages intitulée « Inspire.es par Lumumba », dont existent déjà deux numéros sur les dix prévus, qui sont accueillis par le magazine numérique « La Pointe ».

Quelles sont les particularités de la pièce ? Pourquoi une (autre) saison au Congo ?

La pièce de théâtre proprement dite, je l'ai confié à Dada Stella Kitoga, une des rares metteuses en scène théâtrale originaire du Congo, en Belgique et elle a souhaité en partager la mise en scène avec Max Lebras, du Collectif 1984, selon les principes du théâtre-action, pratiqué par le Collectif 1984.

Si la pièce que nous présentons ce soir comme une création collective du Collectif 1974 et de Rumbacom s'appelle « Une (autre) saison au Congo » et pas « Une saison au Congo », c'est parce qu'elle a été remaniée et actualisée pour y faire entendre des enjeux qui n'existaient pas quand elle a été écrite par Aimé Césaire en 1966.

Est-ce une manière de faire perdurer l'héritage de Patrice Lumumba ?

La pièce que nous présentons évoque bien sûr l'héritage de Patrice Lumumba et les combats de coloniaux qui sont les nôtres aujourd'hui, la société belge restant toujours profondément plantée sur un soubassement colonial.

Sera-t-elle jouée en provinces et en dehors de la Belgique ?

La pièce a déjà été jouée en novembre dernier en Wallonie. Demain, elle se joue pour la 2ème fois à Bruxelles. La suite est encore à imaginer.

La projection de ce soir est d'ailleurs, de ce fait, assez déterminante.

Robin DELOBEL, 17 janvier 2023 (Investig'Action)



Mon cher Philippe..., par Bernard Gillain

Mon cher Philippe,

Comme je n'ai pas l'éternité devant moi, je m'empresse de t'écrire une lettre pour te dire toute ma tristesse de n'avoir pu être présent à la fête que tes amis des Halles de Schaerbeek ont créée en ton honneur ce lundi 16 janvier 2023.

Tu t'es envolé, je ne sais où, en avril 2020.

La mort n'est pas l'issue fatale mais c'est plutôt le temps qui passe et nous éloigne à pas feutrés de nos amitiés. Beaucoup de nos amis gravitent déjà autour de nous dans le mystère de l'après, comme Philippe Ruelle ou Christiane Sarton. D'autres t'ont suivi comme Julos Beaucarne ou Nele Paxinou...



Je n'ai pas pu être présent à ta fête ! Avec Maggy, j'étais pile au rendez-vous à 19h30 aux portes des Halles, heureux de te retrouver, toi Philippe, au travers de nos amis dispersés aux quatre vents. Je ne voulais en aucune manière passer à côté de ce rendez-vous fraternel avec nos amis communs : Jean-Louis Sbille, Mirko Popovitch, Hubert Dombrecht, Gaspar Leclere et bien d'autres.

Nous avons bouillonné dans la même marmite et avons tous à des degrés divers le mythe de Sisyphe ancré en nous. Nous poussons chacun nos rochers vers les sommets de nos rêves les plus fous, un peu comme des enfants qui font rouler leur petite boule de neige pour la faire grossir et en faire un beau bonhomme. Ainsi gonflent nos espérances.

Nous sommes des Sisyphe qui ne désespérons pas du monde. Nous avons toujours cette impression d'un monde inachevé avec chevillé au corps l'espérance. « L'espérance des lendemains ce sont nos fêtes » disait le moyenâgeux François Villon, pas si moyenâgeux que ça le bougre.

J'ai sous les yeux le magazine (Hors-série) « IMAGINE demain le Monde » que le Collectif du Temps des Cerises, dont tu faisais partie, avait réalisé sous la houlette d'Hugues Dorzée, son directeur en chef.

Avec notre ami Étienne Bours, tu avais mené cette aventure tambour battant. Le magazine s'intitulait : « Musique, Fête ou Festival, du Temps des Cerises à Esperanzah ! 40 ans de 'Révolution' »

Outre le fait qu'avec Étienne Bours et Hugues Dorzée, tu avais pris en main non seulement l'aventure organisationnelle du magazine, mais tu avais aussi écrit un article qui avait pour titre « Du marché couvert des cultures à l'Abbaye des musiques » et, en sous-titre, « Un ancien marché couvert à Schaerbeek devient l'espace des alternatives et des projets culturels indépendants et son équipe rejoint et nourrit – le temps des trois éditions – le festival Le Temps des Cerises ».



Le temps des Cerises, un festival de rencontres.

Au début de l'article, à propos des Halles, tu rappelles que Jo Dekmine avait écrit un texte fondateur en 1972. J'en ai choisi un extrait : « On viendra aux Halles de Schaerbeek sur une impulsion... Le spectacle est un feu ouvert, pas une finalité. Le lieu existe plus fort que le spectacle et les gens plus forts que le lieu. »

Un peu plus loin, tu racontes cette fusion entre l'esprit des Halles et notre aventure radiophonique qui a créé entre nous des liens indéfectibles !

« Parmi les multiples contacts que vont nourrir le projet et avant même de recevoir les clés du bâtiment pour lancer une programmation régulière (à partir de décembre 1974), Hubert Dombrecht (responsable technique) et Philippe Grombeer (animateur culturel) rendent visite à Julos Beaucarne en avril 1974.

Celui-ci les conduit auprès de Jofroi, chanteur-compositeur installé dans le village de Champs. Une succession de rencontres au cours de cette année, chez Julos, à Champs et même à Floreffe vont impliquer d'une certaine manière les Halles de Schaerbeek, par leurs suggestions techniques et scénographiques, dans l'aventure du festival Champs 74. C'est l'occasion de sympathiser avec l'équipe de Marie clap'sabots menée par Bernard Gillain qui veut prendre le relais de Champs et mettre en œuvre un nouveau festival. Le Temps des Cerises. Très vite, les affinités électives rayonnent. Le duo des Halles est alors invité aux multiples réunions préparatoires. Et se retrouve naturellement, dans cet esprit bouillonnant d'une époque de généreuse ouverture, à rêver et bâtir, avec les initiateurs namurois, un nouveau festival. Nourris d'autres terreaux artistiques que ceux de Marie clap'sabots (mouvements alternatifs anglo-saxons, rock progressif et free-jazz, théâtre et danses contemporains, collectifs de lutte et d'action urbaine...), les acteurs des Halles en pleine invention de leur aventure – une partie des halles ne s'ouvrira qu'en décembre 1974 – apportent une richesse de réflexions et de propositions qui s'allie harmonieusement à cet esprit résumé dans « L'espérance des lendemains, ce sont nos fêtes ! ».

Voilà mon vieux Philippe ce que, entr'autres, tu écrivais rapport à cette merveilleuse période de notre vie où tout était possible, c'est d'ailleurs à cette époque que notre ami Julos affirmait haut et fort à qui voulait l'entendre « Mon métier est de vous dire que tout est possible ».

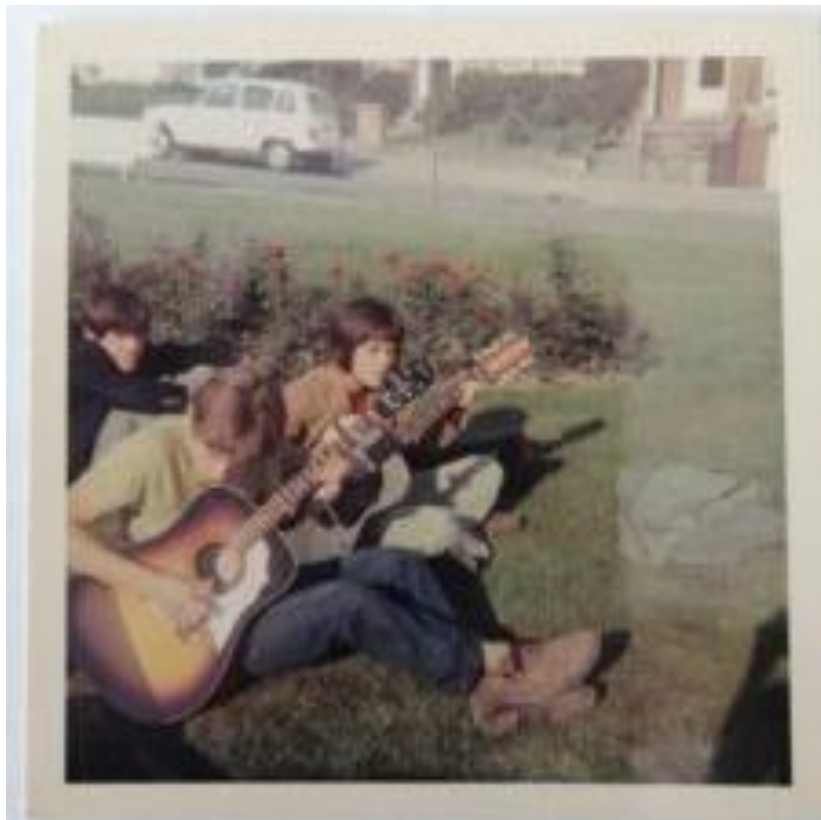


Julos à vélo (photo Fondation Julos Beaucarne)

Melaine Favennec était lui aussi une cheville ouvrière du Temps des Cerises.

Dans « le Merle Moqueur » (programme du Temps des Cerises 1979), il écrivait : « La fête ... Oh ! le grand rêve palpable aux bras d'un instant chaud. La journée s'est mise des cerises aux pendants d'oreilles. Les marchands de boniments et jongleries en tout genre crachent leur feu à la tête du soleil pour le remercier de son gaspillage régénérant qui perce la stratosphère et finit dans l'éclat de ton œil. Pour une fois la terre est comme un œuf et les clowns sont de la partie. Entrer dans la fête comme tout un chacun. Attendre tout de soi-même et s'émerveiller comme à la naissance de l'eau... »

Comme tu l'as rappelé plus haut, Philippe, notre histoire commune a commencé en 1974 à Champs-la-rivière. La fête à Champs en 1973 a été le prélude d'une aventure radiophonique et festive. À la RTBF, au siècle dernier, avec Christiane Sarton et Jean-Louis Sbille, nous faisons de la radio kamikaze, une radio qui était dans l'air du temps mais qui n'en avait pas l'air. Une radio à contre-courant avec un nom pas possible et kamikaze lui aussi « Marie clap'sabots ». Une radio qui s'intéressait aux gens de mon pays et à leurs cultures ainsi qu'aux cultures minoritaires d'Europe et au-delà.



Les années '70 (ici devant la Ferme V à Bruxelles)

Avec Julos Beaucarne, on sillonnait la Wallonie. Nous partions en quête de vieux sages qui fumaient parfois le calumet de la Semois. Nous courrions les chemins avec en tête ce proverbe africain « Chaque vieux qui meurt c'est une bibliothèque entière qui brûle ! ».

Et nous nous dépêchions de les rencontrer avant l'incendie ! La mémoire collective a été notre cheval de bataille. Nous n'étions pas pour autant une émission populaire en Wallonie, « Marie clap'sabots » n'offrait ni sous, ni 45 tours, les gens n'y gagnaient rien, ils gagnaient seulement à être connus... à être reconnus !

Comme le peintre utilise les couleurs, nous utilisions des sons, des voix et des musiques : c'était notre palette. Avec Julos, nous répétions à l'envi : « *Et si la radio devenait un phare textuel que le marin perdu dans la mer du quotidien prendrait pour le Messie* » (Julos Beaucarne).

Nous n'étions pas des organisateurs de festivals mais des animateurs de radio. Entre 1973 et 1979, nous sommes sortis de notre studio pour rencontrer nos auditeurs et faire la fête avec eux et les artistes que nous aimions, ce furent les fêtes de « Champs » et du « Temps des Cerises », des festivals qui étaient en quelque sorte des « copier-coller » festifs de nos émissions.

En 1974, toi et l'équipe des Halles avez débarqué à Champs pour nous aider logistiquement et nourrir notre terrain de vos imaginations. C'est cette addition des rêves qui a fait Le Temps des Cerises. Les histoires personnelles de chacun de nous ont donné une direction et une philosophie à ce festival.

Jusqu'au dernier Temps des Cerises en 1979, le noyau de base s'est élargi considérablement. De nombreux artistes, écrivains, musiciens, chanteurs, animateurs, journalistes se sont ralliés à la cause commune comme Guy Denis, Jean-Pierre Verheggen, Henry Lejeune, Dieudonné Dufrasne, Yves Vasseur, Mouna Aguigui, Robert, Marcel Pénasse, Jean-Pol Lefebvre, Louis Dubois, René Hausman, le staff de la RTBF Namur, Vincent Matthieu et bien d'autres...

Et tu confirmes et élargis le cercle.



La « sirène d'amour » de Constant Charneux

Un dialogue permanent s'établira à l'occasion des trois éditions du Temps des Cerises au-delà du rôle logistique assumé par l'équipe élargie des Halles de Schaerbeek.

Ainsi seront proposés – parmi quelques exemples – certains artistes (Archie Shepp), des associations d'artistes et de programmeurs (Les Lundis d'Hortense, Diffusion alternative de Bernard Hennebert), un restaurant végétarien et collectif militant contre la mal-bouffe (Le Romarin), de nombreux partenaires-coups de main pour faire vivre ce festival.

Et celui-ci terminé, ils/elles ont poursuivi cet esprit du temps à travers leurs vies, leurs engagements ; tout comme les Halles de Schaerbeek qui ont programmé pas mal d'artistes labellisés Temps des Cerises (Renaud, Djamel Allam, Toto Bissainthe, Urban sax, De Snaar, Nuit câline à la villa Mon Rêve, Abraxis, Tierra de Fuego, Christiane Stefanski, André Bialek, le Red and Black Power Blues Band, Le Reliquaire des Braves, Jean Kergrist le clown atomique, etc.).

Les Halles de Schaerbeek, à leur tout début, en 1976, ont pleinement rejoint ce choix sociétal de l'équipe Marie clap'sabots et l'ont poursuivi au cours de leur long parcours. En somme une part du Temps des Cerises s'est prolongée – dans un esprit urbain et européen – à travers l'aventure des Halles de Schaerbeek. Une sorte de transmission qui a croisé « L'air du Temps des Cerises » et les espoirs d'Esperanzah !

Pardonne-moi de te couper dans ton enthousiasme et ton élan légendaire, mais pour en revenir à la case départ, à Champ 73, la Sirène d'amour fut la symbolique originelle de toute cette aventure. La Sirène d'amour était l'instrument de Constant Charneux, un très vieux ménestrier d'Hemroulle qui jouait des maclottes et d'autres airs à danser sur un violon bizarre qui avait des airs de violon mais aussi de trompette de Jéricho.

C'est lui sur l'affiche du premier festival de Champs en 1973. Aujourd'hui il fait partie de la légende et vit au paradis des musiciens. À cette époque, Jofroi chantait « Faut bâtir une terre, faut s'inventer la vie », Julos Beaucarne disait à qui voulait l'entendre « Mon métier est de vous dire que tout est possible », Pete Seeger nous invitait à créer un monde neuf et coloré comme l'arc-en-ciel.

Nous brassions des idées et des idéaux à la pelle, en musiques et en chansons, pour faire avancer le monde dans le bon sens, dans le sens du sens. Nous y avons cru, nous y croyons toujours avec aujourd'hui une foi un peu émoussée par la fatigue du temps et les malheurs qui le traversent.

Contrairement aux Halles de Schaerbeek toujours bien ancrées dans cette réalité multiculturelle de la capitale européenne, le Temps de Cerises est aujourd'hui un souvenir.

« Un souvenir est comme un fruit des jours anciens sur les claies de la mémoire. Quelquefois, on le prend pour goûter le passé en passant puis on l'oublie. On sait bien qu'il attendra patiemment la prochaine nostalgie ».



Un moment de l'hommage à Philippe (photo AC Vansanten)

Et voilà que dame Nostalgie nous revient comme une cerise sur le gâteau des jours anciens. Le Temps des Cerises, un souvenir mais pas seulement. La fête est finie depuis longtemps mais l'esprit est resté ancré dans les mémoires de ceux et celles qui l'ont vécue et qui l'ont transmise presque sans le savoir. Toi, moi et tous les autres, dans nos vies, nous avons parlé de bonheur dans toutes les couleurs du monde, couleurs des langues, des races, des cultures, des traditions, des musiques, ce sont les mêmes idées et idéaux que nous avons défendus. Nous avons continué à rêver qu'un autre monde est possible avec encore et toujours des musiciens, des chanteurs, des saltimbanques, des redresseurs de torts, des cracheurs de feu, des fabricants de belles et nouvelles idées, des cuisiniers du monde, des bonimenteurs d'espoirs en tous genres ...

Comme toi, mon ami, mon camarade de l'au-delà, je suis devenu « vieux » mais toujours bien ancré dans mes idéaux, émoussés certes, mais je reste debout à la proue du navire prêt à jeter l'ancre dès que j'apercevrai ton île « au large de l'espoir » comme disait Jacques Brel.

Mon cher Philippe, comme Le Temps des Cerises, tu es aujourd'hui comme un fruit des jours anciens sur les claies de la mémoire, prêt à nous donner la clé de nostalgies à l'infini.

Mais nostalgique, je le suis plus encore aujourd'hui depuis que j'ai raté ce rendez-vous de ta mémoire devant les portes des Halles de Schaerbeek toutes grandes ouvertes vers ce paradis terrestre bondé de musiciens, d'artistes et de responsables politiques et culturels.

Il est temps maintenant de t'expliquer la fin de l'histoire de mon voyage à Bruxelles qui est d'une banalité sans nom. De manière tout à fait prosaïque, je le confesse, le régional de l'étape, que je suis, a tourné en rond avec sa bagnole pour débusquer une place de parking improbable et introuvable !



Nonante longues minutes à tournoyer comme un vieux condor dans les rues de Schaerbeek. Les nerfs en pelote, j'ai jeté l'éponge et j'ai crapahuté vers ma province. Je n'étais pas très fier et je me répétais, en boucle que la culture à Bruxelles n'était plus pour moi, trop compliqué pour accéder au Saint des saints, physiquement et moralement, et c'était bien dommage et j'étais tristounet.



J'avoue avoir la nostalgie de Bruxelles des années 60, 70 et 80. « C'était au temps où Bruxelles rêvait, chantait, bruxellait... » comme disait l'autre ! C'était au temps où j'arrivais avec ma 2CV en me parquant, sans tambour ni trompette, ni haletant, autour des Halles, et qu'avec Maggy, je me rendais au stage de magie et de bateleur qui se donnait dans ton lieu magique !

Voilà, en un mot comme en cent, mon Philippe, comment je ressens cette amitié qui perdure et percole au fond de moi comme l'éclat d'un corail dans les fonds marins.

Où que tu sois sur ton île, je t'embrasse et t'invite à écouter en boucle « Je voudrais une fête étrange » de notre ami Jacques Bertin et « Le chant des Hommes » de Nazim Hikmet chanté par Monique Morelli et Jacques Bertin.

BERNARD, 27 janvier 2023

<https://www.asymptotique.be/mon-cher-philippe-par-bernard-gillain/>



Interview : Michèle Bernard, intégralement chanson

J'ai rencontré pour la première fois Michèle Bernard au début des années '80, aux Semaines Internationales de la Chanson, dans une vieille abbaye nichée au cœur du massif de la Sainte-Baume. Sœur de scène d'Anne Sylvestre, son accordéon nous y a quelquefois fait valser sous les lampions jusqu'aux portes de la nuit. Michèle fête aujourd'hui la sortie de son intégrale chez EPM, en 14 CD's et plus de 300 chansons, par un concert exceptionnel au Théâtre Antoine Vitez d'Ivry.



Claude : Bonjour Michèle. Le dix-sept janvier, tu fêteras par un concert à Ivry, dans la banlieue rouge de Paris, la sortie de ton intégrale chez EPM (1). 343 chansons enregistrées ! Difficile d'échapper à l'effet « bilan et perspective » ;-). Comment as-tu monté ce projet d'intégrale ?

Michèle : L'idée de sortir mon intégrale ne vient pas de moi, mais de ma maison de disques, EPM, parce que ces dernières années, je n'avais plus écrit grand-chose. J'ai enchaîné un accident de voiture avec les années Covid, et ça ne m'a pas du tout inspirée.

En même temps, j'avais déjà enregistré suffisamment de chansons dans ma vie pour justifier une intégrale : plus de 300 ! Cela m'a obligée à les revisiter, à regarder dans le rétroviseur, et je n'avais pas l'habitude, c'était un peu lourd à porter, tout ce matrimoine ! Ce n'est que quand j'ai eu digéré tout ça que je me suis remise à l'écriture.

Mais comme le Covid nous avait empêché de fêter dignement la sortie de cette intégrale, du coup, on a programmé ce concert au théâtre d'Ivry, avec deux de « mes » musiciens, mais aussi avec quelques invité es qui chanteront également leurs propres chansons.

Claude : Il y a beaucoup de guitares et de pianos dans le petit monde de la chanson. Tu es presque l'une des seules à avoir préféré l'accordéon. Comment et pourquoi est-il devenu ton instrument de cœur ?

Michèle : L'accordéon est un instrument très symbolique pour moi, parce que, voilà, j'ai eu une enfance très sage et très studieuse où j'ai appris à jouer sur le piano du salon de mes parents, mais avec un esprit de révolte qui pointait et qui m'a menée, pour mes 20 ans, à mai 68.

L'accordéon m'a permis de sortir de ce salon, d'aller jouer dans la rue, d'exprimer les libertés naissantes de ce mai 68. Mais j'ai toujours joué sur un « clavier piano », et j'ai donc aussi pu hériter de ce bagage musical initial.

Et je me suis très vite rendu compte que j'adorais cet instrument.

C'est un instrument populaire qui respire avec vous, qui est très vivant, et surtout, qui « ouvre les gens », je ne sais pas comment dire autrement. Chez la majorité d'entre eux, il y a une sympathie immédiate pour l'accordéon. Bon, il y a aussi quelques snobs, mais en général, il ouvre l'affect et les oreilles et il appelle aux grands sentiments.



En scène avec Frédéric Bobin et Louise Osman, Photo Guylaine Coquet

Claude : On te connaît bien sûr d'abord comme auteure-compositrice-interprète de tes propres textes. Ta chanson « Je t'aime » est à mes yeux une des plus belles chansons d'amour, de celles qu'on rêverait d'avoir soi-même écrites. Par quel chemin es-tu entrée en chansons ?

Michèle : Je suis venue à la chanson par le théâtre. Quand j'étais ado, j'ai fait le conservatoire d'art dramatique à Lyon, puis le théâtre universitaire, et à la fac j'ai rencontré un copain qui était régisseur d'une troupe de théâtre amateur dans laquelle j'ai pu rentrer. Elle s'appelait « le Théâtre des jeunes années », et comme dans le théâtre pour enfants, on fait beaucoup de musiques et de chansons, je me suis mise à chanter par ce biais-là.

J'ai aussi rencontré d'autres copains auteurs compositeurs, et on s'est mis à chanter dans les caves et les restaurants, on faisait la manche, et j'adorais ce rapport frontal et direct avec un public pas forcément acquis au départ.

Je m'y suis sentie plus à ma place que sur une scène de théâtre où il fallait endosser un personnage. Là, on pouvait être soi-même d'entrée de jeu. Au départ, j'étais simplement interprète, et puis j'ai pris goût à l'écriture, en m'imprégnant de toutes les chansons que j'aimais, que ce soient des chansons de variété, « rive gauche » ou sociales.

Claude : Tu as consacré un disque et un spectacle à Louise Michel. Que t'a-t-elle inspiré, à la fois comme femme et comme personnage politico-historique ?

Michèle : Au départ, c'était une commande pour un chœur de femmes. Je me suis plongée dans son univers, dans ses mémoires, et cela m'a absolument passionnée. Louise Michel est un personnage très romanesque, très complet. Elle est évidemment liée à la Commune de Paris, mais avant cela, elle était institutrice, elle avait appliqué à l'école des méthodes qui étaient tout à fait révolutionnaires pour l'époque, puis il y a eu son engagement social pendant la Commune de Paris, puis son exil en Nouvelle Calédonie, où elle a continué à semer la révolte en cherchant des connections avec les populations canaques, ce que ne faisaient pas nécessairement les autres prisonniers communards.

Bref, c'est un personnage très haut en couleurs, qui s'est préoccupé aussi de la condition féminine, des injustices sociales, du progrès scientifique.

Ce qui est très touchant chez elle, c'est cette force révolutionnaire, cette force d'invention, cette capacité à entraîner les autres derrière elle.

Mais c'était aussi quelqu'un qui était éprise de poésie, de toutes les choses de l'art. Tout ce qu'elle a vécu, les plus rudes comme les plus douces, même si elle en a surtout vécues de rudes, elle les a traduites à travers le prisme de sensations poétiques – comme a pu le faire un Victor Hugo à la même époque. Ce n'était pas une « grande poétesse », mais elle portait sur tout un regard de poète, et cela m'a beaucoup touchée.



Un stage à Saint-Julien Molin Molette

Claude : Comme d'autres chanteurs et chanteuses (en particulier Allain Leprest, le régional de l'étape !) tu as été invitée à deux reprises par la Ville d'Ivry pour coordonner un énorme travail autour de la chanson dans la cité, qui se terminait je crois à chaque fois par un grand spectacle collectif. La chanson sortait ainsi des cabarets et des théâtres pour irriguer toute la ville. Comment as-tu vécu ces expériences ?



Michèle : C'est une super belle chose, et j'ai eu la chance d'en faire deux, grâce à Leila Cuckierman, qui dirigeait à l'époque le Théâtre d'Ivry, et qui avait pour idée que la chanson était un art à part entière, dont il fallait prendre soin au même titre que les autres formes artistiques.

Qu'il fallait lui donner les moyens budgétaires et humains de monter professionnellement des spectacles. Pour ces résidences, le cahier des charges était de s'intégrer à différentes structures dans la ville, faire des mini concerts dans les HLM ou pour des associations, proposer des choses aux chorales, aux écoles, au conservatoire, c'est exténuant quand on est dans les conditions de création d'un spectacle, mais ensuite, cela crée un rapport rare et très particulier avec le public, parce qu'il a été associé depuis le début à tout le processus de création.

Claude : Quand on parle d'une auteure-interprète en France, on pense évidemment tout de suite aussi à Anne Sylvestre, qui a coproduit plusieurs de tes albums. Tu as envie de nous dire quelque chose sur cette sœur de scène ?

Michèle : Anne Sylvestre a été un personnage déterminant pour moi. Quand j'étais ado, j'étais fan de ses chansons et je les écoutais en boucle. Et puis j'ai eu la chance de faire une de ses « premières parties » à mes débuts, à la fin des années '70, et il se trouve qu'elle a manifesté de l'intérêt pour ce que je faisais.

Elle m'a ensuite vraiment suivie dans mon parcours, ce qui était magnifique pour moi. On s'est liées d'amitié. On ne se faisait pas de grandes confidences, c'était plutôt une sorte de respect mutuel, et on a aimé partager certaines expériences communes.

J'ai joué dans une comédie musicale qu'elle avait écrite, elle m'a demandé de faire la mise en scène d'un de ses spectacles, à Saint Julien Molin Molette, je l'ai sollicitée pour animer des ateliers d'écriture, des choses comme ça. Une sorte de compagnonnage.

C'est un personnage que j'admire énormément, et qui m'a aussi inspirée, par la sorte de rage qu'elle avait de faire des spectacles, de courir les routes pour aller chanter. Voilà. Quand il m'arrive de trouver ce métier crevant, je pense à elle, et elle me redonne la force et le plaisir de chanter.

J'ai envie d'ajouter une chose amusante à propos d'Anne, comme elle venait souvent animer des ateliers chez nous, la municipalité a décidé de rebaptiser le chemin qui passe devant chez moi « Le chemin Anne Sylvestre », ce qui fait que j'habite à présent 4, chemin Anne Sylvestre, ce qui est symboliquement assez rigolo. Cela me fait plaisir et c'est joli.



Le chemin Anne Sylvestre en hiver (Photo Mathis Granado)

Claude : La chanson, qui est un art populaire par excellence, entretient parfois de curieux rapport avec la poésie, qui a parfois la réputation d'être plus élitiste. Tu te fous complètement des étiquettes, ou c'est une contradiction que tu as parfois rencontrée dans ton propre travail ?

Michèle : Je ne sais pas très bien comment me situer par rapport à ça. Je ne suis d'ailleurs pas sûre que cette compartimentation soit très intéressante. Quand je rentre dans une période d'écriture, moi j'ai besoin de lire de la poésie, comme si elle faisait grandir en moi mon niveau d'exigence par rapport à l'écrit. Je n'ai pas d'explication par rapport à ça. C'est une façon de se mettre « en état poétique ». C'est vrai que la poésie ne touche qu'une minorité de personnes, mais en mettant certains poètes en musique, quand leurs textes s'y prêtent, j'espère au moins pouvoir faire partager mon amour de la poésie.

Claude : Une précédente courte anthologie de ton travail, en trois CD, s'appelait « Sur l'infini des routes ». Ce qui donne presque un sentiment d'errance. C'est marrant, parce que je te percevais plutôt comme

enracinée dans une région, autour du beau lieu industriel que vous avez transformé en lieu culturel, à St Julien Molin Molette. Tu te sens toujours nomade ?

Michèle : *C'est vrai, et je n'ai pas la clé de cette contradiction. Je suis très sensible à tout ce qui concerne les mouvements de population et l'exil. Peut-être parce que j'ai rencontré dans mon enfance une gamine bohémienne. La vie de tournée me permet de vivre les deux choses, les voyages, et le plaisir de rentrer chez soi. Je suis sensible à deux formes de poésie, les poètes du voyage, comme Blaise Cendrars, et les poètes de l'enracinement, comme René-Guy Cadou, qui fait des voyages de l'intérieur, et qui écrit dans un de ses poèmes que sa vie n'ira pas plus loin que la barrière de l'octroi (1). Il ne quitte finalement pas la table où il écrit ses poèmes. Il y a cette double chose en moi aussi.*



Photo Jean-Louis Gonterre

Claude : À propos de route, tu as récemment été victime d'un grave accident de la route. Quand on frôle ainsi la mort, est-ce que la vie à le même goût après ?

Michèle : *Après avoir fait tellement de route pendant tellement d'années, il fallait sans doute que cela arrive. C'est bête à dire, mais j'ai vécu assez positivement ce moment de suspension. On se rend compte que le monde peut continuer à tourner sans nous.*

Il m'a permis de découvrir aussi pendant quelques mois la vie des soignants et des soignantes. Cela m'a beaucoup apporté humainement.

L'aspect négatif, c'est qu'on en sort plus craintive, plus peureuse. On se rend compte que la vie, finalement, cela se termine plutôt mal.

(Je ne vois pas Michèle au téléphone, mais je devine un sourire d'ironie dans cette phrase).

Claude : Après quelques décades d'existence plus souterraine, le féminisme semble reprendre aujourd'hui du poil de la bête, au point de devenir un axe prioritaire de recomposition des luttes et organisations actuelles – comme on le voit par exemple pour le moment à la France insoumise. Est-ce que tu as quelque chose de particulier à dire sur les nouveaux visages du féminisme « post me too » ?

Michèle : *Par rapport aux années '70, je t'avoue que ne suis plus trop dans la bagarre aujourd'hui. J'ai pris un peu de recul, et je constate que le monde du féminisme a énormément changé, qu'il y a un vrai renouveau, mais aussi certains changements de priorité.*

Et c'est vrai que je regarde avec un peu de circonspection l'état de surveillance généralisée du moindre propos et du moindre fait, cette espèce de macarthisme rampant qui semble s'installer dans divers milieux. Mais c'est sans doute

un mal nécessaire. Tant que certaines choses n'auront pas profondément changé dans la société, et en particulier dans les comportements masculins, c'est sans doute inévitable. Je fais le pari que les choses finiront par se rééquilibrer.

Claude : L'actuelle situation politique en France te remplit-elle d'espoir ou d'effroi ?

Et pour revenir à la chanson, cela fait 50 ans qu'elle semble ne vivre et survivre qu'en situation de résistance. L'industrie mondiale du disque a tout bouffé, à commencer par elle-même (trois sociétés discographiques produisent aujourd'hui 75% de la musique mondiale). Comment te situes-tu par rapport à l'actuelle scène musicale française ?



Avec Fred Bobin (Photo Guylaine Coquet)

Michèle : *La situation est catastrophique, mais comme dans tous les moments de crise, il y a aussi des portes qui s'ouvrent. Ce qui se passe dans la politique est aussi ce qui se passe dans la chanson ou dans la société.*

La montée de l'extrême droite, l'industrie mondialisée, on connaît ça par cœur, pour l'instant c'est totalement désespérant, cette robotisation des esprits qui donne envie de fuir ce monde.

Dans le métier de la chanson, il y a bien longtemps que je suis totalement à la marge, et au bout du compte, je m'y sens bien, parce que j'ai eu la chance de faire les choses à ma manière, de choisir ma route, de m'associer à certaines actions.

Je n'ai jamais couru après le succès. Mais dans ce monde-là, qui est de plus en plus déshumanisé et déshumanisant, cela ne me gêne pas de ne pas y avoir ma place.

Je m'inquiète plutôt pour les plus jeunes, qui ont des choses à dire sur le monde et sur la société, parce que le public de « la chanson » est vieillissant, et qu'il y a un vrai problème de transmission pour cette nouvelle génération.

Mais il n'y a rien d'autre à faire que continuer à développer, comme je le fais dans mon village, des lieux et des projets alternatifs, plus créatifs et plus solidaires. La chanson en a vu d'autres, et je crois qu'elle survivra à cette époque-ci.

Claude : Comment peut-on se procurer tes disques, et quelles sont les coordonnées de ton concert-présentation à Paris ?

Michèle : *Pour mes disques, c'est chez EPM Musique (2), et le concert, c'est le mardi 17 janvier à 20 heures au Théâtre Antoine Vitez d'Ivry (3).*

Propos recueillis par Claude SEMAL le 12 janvier 2023.

(1) <https://lireditelle.wordpress.com/2019/10/25/la-barriere-de-loctroi-rene-guy-cadou/>

(2) <http://www.epmmusique.fr/> / (3) Théâtre Antoine Vitez, 1 rue Simon Dereure, à Ivry sur Seine. Chant, accordéon : Michèle Bernard ; piano, voix Clélia Bressat ; contrebasse Pascal Berne. Avec aussi Thibaud Defever, Hélène Piris et Lily Lucas. L'accordéoniste David Venitucci rejoindra l'équipe à la fin du set.

<https://www.asymptotique.be/interview-michele-bernard-integralement-chanson/>

Playtime (1967) de Jacques Tati

À la sortie de *Playtime* en décembre 1967, l'accueil ne fut pas des plus enthousiastes. Économiquement du moins, Jacques Tati ne s'en relèvera pas.



En le revoyant, on comprend que dès les années 1960, la France perdait sa singularité tant dans ses comportements que dans sa langue, lentement grignotée par la lèpre du marketing anglo-saxon qui a abouti au pays que l'on constate aujourd'hui.

Si maintenant le film est révéralé, on peut se demander légitimement pour quelles raisons. Il ne suffit pas de rester figé comme un amoureux transi pour lui rendre justice ou crier au chef-d'œuvre pour s'absoudre d'une époque qui l'a frivolement négligé, en oubliant au passage le monde contemporain qu'il critique d'une manière amusée. Ceci devrait nous interroger en retour. Les chefs-d'œuvre ont l'élégance de ne pas être aussi cyniques que leur époque, « faiblesse » qui les rend alors d'autant plus fragiles. On a plus l'impression que cette réhabilitation tardive tient quelque part à signifier que notre monde actuel tente de se faire passer pour moins aveugle qu'il n'est, alors qu'il semble incapable de produire de tels films d'envergure. Voilà, nous avons fait précipitamment notre devoir de mémoire et maintenant oublions. *Il sera difficile de faire l'impasse sur ce que Tati veut nous transmettre sur notre époque à travers ce film.* Et il est singulier que *Playtime* ait été et restera mutilé par un esprit du temps que le film lui-même pointe du doigt, comme nous allons le voir. En somme, pourquoi cela a-t-il eu lieu ? A-t-on pris réellement la mesure de sa mutilation ?

La nouvelle copie s'est retrouvée allongée d'environ quatre minutes (2 h 04) depuis la précédente, et on peut chaudement remercier tous ceux qui ont collaboré à cette restauration.

« La durée initiale lors de sa première projection à l'Empire en décembre 1967 étant de 2 h 33, cette version se rapproche des copies qui circulèrent à partir de février 1968, qui approchaient les 2 h 15. Les principaux ajouts concernent la première partie. Le plan de la salle d'attente sur le portrait photographique du président de la société (petit moustachu interprété par Henri Piccoli, père de Michel) est beaucoup plus long et supprime une saute des plus gênantes dans l'ancienne version. Hulot, désormais, a le temps de traverser le plan, accompagné par son ombre. Celle-ci permet de retrouver un effet que la version de 1979 avait perdu. L'ombre et le corps de Hulot occultent la rosette de la Légion d'honneur que porte fièrement le portrait du personnage important », nous dit le numéro 497/498 juillet/août de la revue *Positif*. Heureusement, cette fois-ci, le négatif a été sécurisé. Les vingt minutes qui nous manquent sont sans doute définitivement perdues et il est regrettable que *Playtime* ne puisse pas être montré dans sa version d'origine : il existe, hélas, plusieurs « faux raccords » comme celui où Hulot s'avance et s'arrête... pour surplomber des bureaux. Hulot est près d'un escalator qui n'existe pas dans le plan précédent. S'il est presque inutile de dire qu'il faut voir un tel film en salle pour en apprécier toute la richesse, l'emploi du 65 mm n'est pas là pour en mettre plein la vue. Tout au contraire, Tati se sert ici de toutes les ressources

de la technique cinématographique disponible à son époque pour offrir un film demandant un effort accru d'attention et de curiosité de la part du spectateur.



On doit oublier ici les ingrédients basiques qui suscitent notre intérêt au cinéma. Contrairement aux films habituels qui guident et accompagnent le spectateur avec des éléments fixes et récurrents, Tati y renonce purement et simplement. Le spectateur doit tout d'abord s'habituer à une histoire réduite au strict minimum et à un rythme lent. Ici, pas de véritable intrigue et encore moins de suspense. Par exemple, la mise en scène refuse constamment le plan rapproché ou le gros plan. Ce refus indique bien que Tati ne veut pas souligner telle ou telle réaction de personnages pour créer l'empathie ou l'identification classique, mais pour instiller une distance et nous installer en observateur afin de ne pas téléguider nos sentiments d'une manière factice.

C'est ce point de vue qu'installe le cinéaste qui importe. Il faut ajouter la netteté de la profondeur de champ et la précision de la bande-son qui occupent cinq pistes différentes. Si les plans d'ensemble sur les multiples décors accentuent l'aspect impersonnel d'un Paris de verre et d'acier, ils permettent au spectateur de suivre différentes situations que le cadre englobe pourtant simultanément (et a fortiori le 65 mm). N'oublions pas que si notre champ visuel fait 220°, notre acuité n'est que de 4°. En véritable peintre, Tati multiplie dans le cadre les centres d'intérêt, axant aussi bien sur le détail qu'offrant une vision d'ensemble. Autrement dit, le macroscopique côtoie ici le microscopique. Il n'y a pas de doute que le spectateur manquera certains gags, certains fils de l'histoire et il n'est guère étonnant de l'entendre mentionner tel détail tandis qu'un second va en relever d'autres dans la même scène. Plusieurs visions seront nécessaires pour découvrir d'autres saynètes ou d'autres éléments qui avaient échappé à notre attention la première fois, afin de relier le tout en une vision globale. Playtime se goûte et se déguste, témoin la séquence d'ouverture dans un hall d'aéroport, où un couple d'âge mûr discute assis au premier plan tandis que divers personnages passent dans le champ : deux religieuses dont les cornettes s'agitent, un infirmier, un balayeur cherchant désespérément quelque chose à ramasser dans cet univers clinique, un officier en uniforme, une nurse, une femme perdue, une dame avec une poussette, etc.

Playtime marque indubitablement un pas décisif dans la carrière de Jacques Tati. On se rend compte que loin d'être un cinéaste uniquement distractif, celui-ci donne à Playtime une dimension supplémentaire par rapport à ses précédents films. Tati s'était distingué jusqu'ici par une forme allusive, une simplicité de ton, des gags subtils et parfois à peine perceptibles, un goût du concret. À l'instar de 2001, l'odyssée de l'espace de Stanley Kubrick, si Jacques Tati utilise de grands moyens techniques, c'est parce qu'ils vont lui permettre de déployer son sens aigu de l'observation et d'orchestrer une vision du monde et ce, d'une manière subtile et discrète et non pas en l'assenant avec moult effets comme on en a trop l'habitude aujourd'hui. Au spectateur ensuite d'y accéder.

Soucieux de son époque, Jacques Tati sent bien que la société d'après-guerre change. Une époque est en train de disparaître ; une autre est en train d'éclorre. Si le court métrage *L'École des facteurs* ne faisait

qu'ébaucher le thème de la vitesse, *Jour de fête* allait en reprendre le contenu d'une manière emblématique. Les films suivants, *Les Vacances de Monsieur Hulot*, et surtout *Mon Oncle* vont aller plus loin dans ce style de préoccupation. Si le premier nous croque une station balnéaire à l'heure des vacances et des loisirs organisés en troupes, le second voit s'opérer la nette fracture qui s'établit entre le monde rural et le modernisme galopant stigmatisé par la famille Arpel (disparition progressive de l'artisanat au profit d'une logique industrielle fonctionnaliste). Le générique s'effectue sur des panneaux de chantier alors qu'en arrière-plan, on nous montre des immeubles de béton en construction. Aucune musique. Sur la bande-son, des marteaux-piqueurs. Les couleurs chaudes du village de Saint-Maur (pierres, arbres, oiseaux, bistrot, marché...) s'opposent à celles froides de la ville nouvelle (usine Plastac, villa des Arpel). Dans le premier, les personnages évoluent à un rythme insouciant et restent en prise directe avec leur environnement champêtre. Dans le second, c'est le décor avec ses cages à lapin ou la villa ultra sophistiquée qui dicte les actions et façonne les mentalités. Témoin par exemple de ce changement d'ère, outre la villa et l'usine, le logo stylisé de l'école où se rend le fils des Arpel.

Dans *Playtime*, cet Ancien monde se trouve réduit à un étal de fleuriste que des touristes veulent photographier comme symbole représentatif... de ce qui a déjà disparu. Cela n'empêchera pourtant pas la touriste américaine de dire « *It's really Paris !* ». Il en est de même des monuments, telles des cartes postales, que reflètent les vitres des immeubles modernes et qui renvoient à un passé architectural archaïque n'existant plus que comme décorum à touristes. Les lieux de *Playtime*, aéroport, bureaux, magasins, ont vampirisé l'espace vital pour devenir des lieux fonctionnels. Quand on nous montre des résidences, celles-ci sont calquées sur le même esprit utilitariste. Symptomatique, à la différence de *Mon Oncle*, Hulot n'habite plus nulle part dans *Playtime*. Le Vieux monde a disparu, recouvert par un nouveau mode de vie qui n'a littéralement plus rien d'habitable et ne connaît même plus le sens de ce que veut dire habiter. Plus de trente ans auparavant, *Playtime* a compris et vu ce que la société contemporaine allait devenir, suite logique au fond de ce qu'annonçait aussi cet autre grand film qu'est *Les Temps modernes* de Charles Chaplin, avec son usine dévoreuse d'ouvriers. Il faut aussi noter que, au même moment, certains philosophes et sociologues, comme Edgar Morin (*L'Esprit du temps*), avaient senti que la société se réorganisait et prenait une tournure différente pour déboucher sur ce que nous constatons aujourd'hui : la désertion du politique, un esprit consumériste effréné, l'essor d'un individualisme hédoniste conjugués à un repli sur la sphère privée, le tout modulé dans une tonalité cool, ludique et narcissique.

La séquence d'ouverture se passe dans un hall d'aéroport, lieu de transit, décor froid et impersonnel. Nous voyons tout d'abord deux religieuses dont les cornettes s'agitent, un couple d'âge mûr discute assis au premier plan tandis que divers personnages passent dans le champ : un infirmier, un balayeur cherchant désespérément quelque chose à ramasser dans cet univers clinique, un officier en uniforme, une nurse, une femme perdue, une dame avec une poussette, etc. Puis un groupe de touristes américaines et un petit homme ridicule représentant d'une compagnie dont l'étiquette apposée sur sa mallette flotte à son déplacement suivi de photographes et de journalistes. Standing bourgeois et petit bourgeois, vain et conformiste. Une époque marque son empreinte : tourisme, loisir, personnes en troupeau qui ne voyagent plus pour découvrir un pays mais le vampirisent et le consomment pour en ramener des clichés représentatifs de l'étranger. En fait, c'est l'imposition d'un mode de vie généralisé. De nos jours, ce tourisme s'est aggravé où les centres-villes avec les magasins semblables les uns aux autres, et ce d'une capitale à une autre, dévastent et uniformisent les lieux et constructions du passé. Sans parler des personnes qui se prennent en selfie pour dire qu'elles y étaient ou photographient des tableaux qu'elles peuvent avoir en reproduction !

Dans cette première partie, Monsieur Hulot apparaît d'abord succinctement avant de devenir notre guide. Il prend le bus et a un rendez-vous professionnel avec un certain Giffard. C'est l'occasion de nous faire déambuler dans ce nouveau monde, le monde des affaires puis dans un stand. Il en sortira, croisera Schneider, un ancien ami de l'armée. Une jeune touriste sort elle aussi du lot que nous allons retrouver de temps en temps et elle croisera Hulot par moment avant la seconde partie dans le restaurant Royal Garden.

Playtime examine ce monde moderne. Revenons dans les détails.

1) Les grandes baies vitrées des immeubles abolissent la distinction entre l'intérieur et l'extérieur, entre le privé et le public, abolition poétisée sous le nom de transparence. Ce thème est introduit par l'arrivée d'un homme en bleu de travail qui vient demander du feu au vieux gardien de l'immeuble. Évidemment, l'homme ne remarque pas qu'une baie vitrée le sépare du gardien et ce dernier est obligé de lui indiquer par un geste

qu'il doit la contourner sous peine de se cogner la tête. Comme le plan ne cadre que cette baie vitrée, nous cachant ainsi l'entrée de l'immeuble, l'illusion est parfaite. Mais, plus tard, ce qui doit arriver arrivera. Giffard se payera une porte vitrée en voulant poursuivre un double de Hulot, gag attendu, mais longtemps différé. Tout le film prend un soin inouï à jouer de cette transparence au point que tout le monde peut surveiller tout le monde même si cela n'a aucune utilité, sinon celle d'en faire une habitude, un style de vie et surtout un mode de pensée. Un homme d'affaires peut voir ce que fait Hulot un étage plus bas sans rien comprendre à son comportement. L'important à saisir est qu'à ce moment-là cet homme ne vient pas à une fenêtre simplement parce que son attention a été attirée par quelque chose (un bruit, un accident, etc.), mais que, tout en étant occupé à ses affaires, la baie vitrée lui offre une surveillance instantanée sur le monde extérieur. Plus révélateur encore : seul le bruit de la ville, ici le ronronnement permanent et monotone de la circulation, permet involontairement d'effectuer encore cette distinction (quand on sait par exemple qu'à Paris, le bruit est la préoccupation principale de ses habitants, bien avant l'insécurité). Dans la scène où Hulot se retrouve dans la salle d'attente, Tati n'hésite pas à placer sa caméra tantôt à l'extérieur et tantôt à l'intérieur de celle-ci pour bien nous montrer, par l'image, qu'entre le dehors et le dedans, la différence est devenue quasi nulle, mais que, par le son, elle subsiste encore. En même temps, si on en est arrivé là, on ne peut mieux signifier que visuellement, la transparence s'est définitivement installée dans notre quotidien. Témoin encore cette scène, au-delà du simple gag, dans le restaurant Royal Garden où personne ne se rend compte que la porte vitrée s'est brisée : il suffit que le portier fasse semblant d'ouvrir celle-ci (il n'en reste que la poignée) pour créer l'illusion qu'elle existe encore. C'est dire que la porte en elle-même a perdu de son essence.

Si, dans *Mon Oncle*, les Arpel se recroquevillaient agressivement sur leur nouveau mode de vie, notamment dans cette scène remarquable où placés derrière les deux hublots de leur villa, ils transformaient celle-ci en un visage autoritaire et sévère, plus personne ici ne s'insurge contre cette perte d'intimité. Tout au contraire, elle est « revendiquée » dans le plus grand silence, autrement dit, intégrée, intériorisée. Narcissisme soft.



Cette notion de transparence se prolonge donc jusque dans l'univers privé où les grandes baies vitrées laissent apercevoir l'intimité de leurs occupants, intimité aussi pauvre que standardisée, chacun exécutant les mêmes actions à heures fixes, fantôme de visibilité du corps social où aucun de nos gestes ne doit échapper à l'implacable contrôle. Il est même très significatif que la caméra reste constamment à l'extérieur des appartements, démontrant s'il en était besoin, que pénétrer dans ceux-ci est devenu inutile ou superflu. La caméra de Tati place le spectateur en face de ces baies vitrées comme devant une sorte de poste de surveillance. La situation est redoublée par les occupants qui s'empressent d'allumer la télévision en rentrant chez eux, installant une promiscuité et une omniscience sur le monde extérieur. À ce point d'ailleurs que, lorsqu'il y a un mur, c'est comme s'il n'y en avait pas. Tati va même jusqu'à élaborer un gag savoureux emprunté au muet : étant donné que Giffard habite juste à côté des Schneider (un des amis de Hulot), chacun de son côté va regarder à un moment donné la télévision encastrée dans le mur mitoyen. Quand Giffard rentre avec un pansement sur le nez et raconte son aventure à sa femme, la famille Schneider semble écouter et suivre avec intérêt ce qu'il dit alors qu'elle ne regarde évidemment que la télévision. La situation sera

inversée juste après. Tati pressent la tournure que prend la société. Tout est déjà là. L'idéologie qui sous-tend une émission comme Loft Story s'est déjà introduite clandestinement dans nos consciences.

2) Parallèlement, ce monde impeccablement lisse et rectiligne est en fait un univers opaque et labyrinthique, fait de doubles, de leurres et de faux-semblants. Tati nous montre son envers fantomatique par exemple dans cette scène où Hulot croit apercevoir Giffard de l'autre côté d'une surface vitrée. Cette séquence ne fait que traduire l'idée que si l'on peut confondre le reflet d'une personne avec la réelle présence de celle-ci, c'est que cette dernière est tenue pour quantité négligeable dans la façon dont la société est conçue.

On peut affirmer, même si cela peut surprendre de prime abord, que Jacques Tati est en quelque sorte le continuateur de Franz Kafka, et que Playtime est un pendant contemporain du Château où les individus s'attendent indéfiniment et se poursuivent sans se trouver. Cet univers clinique minutieusement quadrillé conduit les êtres humains à des comportements aberrants : dans un remarquable plan-séquence, Giffard traverse un très long couloir et ne fait ce trajet que pour amener Hulot... dans une salle d'attente à deux pas de là. Un autre plan séquence nous révèle la précision architecturale et concentrationnaire de cet univers : cherchant Giffard, Hulot en vient à surplomber des bureaux sous forme de petites cellules. Il est symptomatique là encore que ces bureaux sans plafond permettent à n'importe qui (a fortiori Hulot) d'observer ce qui se passe à l'intérieur et que, dans le même temps, ils isolent et compliquent les relations entre les individus. Tati nous rend concret tout cela en accompagnant Hulot au moment où celui-ci descend l'escalator. Un instant auparavant, ce dernier surplombait le tout en une vision panoramique et voilà que maintenant, il est perdu (et nous aussi !) dans ce dédale de bureaux et de couloirs. Là encore, le son a une importance capitale : Giffard ne cesse de parcourir les allées permettant à Hulot de se repérer à ses pas pressés qui claquent sur le lino... mais pour le perdre aussitôt quand il marche sur la moquette... Enfin, ayant vu Giffard s'introduire dans un bureau, Hulot va l'attendre juste devant. À ce moment, la caméra nous redonne une vision d'ensemble du lieu et nous assistons à une étrange scène : un homme d'affaires téléphone à Giffard pour connaître un chiffre ; ce dernier sort de son bureau par une autre porte (Hulot ne le voit ni quitter ni retourner à son bureau), traverse tout l'espace pour venir prendre un dossier dans un placard à l'extérieur du bureau où se trouve l'homme d'affaires (!), revient dans le sien et téléphone le chiffre à notre homme... Si le film retrace minutieusement cet étrange ballet inutile, c'est bien pour nous faire comprendre qu'à grande échelle, la société est paralysée par des flux contradictoires qui désorientent les individus et rendent leurs actions vaines et erratiques. Tout devient inutilement complexe et vainement transparent et nous ne comprenons plus rien au monde concret qui se déroule sous nos yeux. Il faut même qu'il reste confus afin d'échapper aux explications. Il faut que l'on soit dépassé par les événements. Il faut que l'on croie que sa nature même est devenue incompréhensible et inexplicable.

3) Cette architecture déshumanisée et démesurée est faite pour tout le monde et pour personne, prise dans l'incessant engrenage de la vitesse, de la productivité et de la technologie abrutissantes. Cette architecture n'est pas élaborée pour que l'homme puisse s'y épanouir ou pour qu'il en ait une vue agréable et chaleureuse, mais elle n'est là que pour se conformer à l'immédiateté de l'époque. Le vieux gardien est obligé d'appuyer sur plusieurs boutons pour simplement parler à Giffard. Dans la salle d'attente, Hulot, livré à lui-même, n'a prise sur aucun objet : il manque de glisser sur le sol (même celui-ci n'est pas conçu pour qu'on s'y tienne encore debout) et les fauteuils reprennent inlassablement leur forme initiale sans conserver la moindre empreinte humaine. Normalement, un objet se dégrade et subit les aléas de son utilisation. Or, ce fauteuil design paraît éternel dans le sens où il donne l'impression qu'il restera nouveau et neuf même après avoir été utilisé des milliers de fois. Le temps ne semble pas avoir d'emprise sur lui. Bien sûr, ce que je dis est inexact, mais c'est encore et toujours l'image escomptée qui prime, celle de rester éternellement jeune, nouveau et moderne. Ce fauteuil sera remplacé, non quand il aura été simplement usé, mais quand il ne conviendra plus à l'air du temps.

Cette architecture bâtie dans une hâte ludique autant qu'angoissée, n'est pas faite pour durer, friabilité toujours utile pour permettre une prompte adaptation aux mouvements de la mode. Toute la seconde partie du film avec l'effondrement partiel du restaurant Royal Garden a des allures de catastrophes et de fin du monde. Que l'on songe à l'opéra de la Bastille et aux filins qui recouvrent une partie de la façade afin d'éviter que des plaques de béton ne tombent sur les passants ! Ce que Tati perçoit à son époque s'est amplifié à la nôtre. Le pouls du monde va grandissant et nous fait perdre toute mesure.

4) À cela s'ajoute l'uniformisation des villes : au lieu que nos cités se distinguent par une quelconque singularité, elles finissent par toutes se ressembler. Dans l'agence, les placards publicitaires vantant les voyages dans différentes villes sont affublés d'un même immeuble en béton.



Ce qui les « distingue » comme celui de Londres n'est qu'un bus rouge à deux étages et un Bobby londonien ! La touriste américaine n'a qu'à mettre un pied dehors pour prendre en photo le même bâtiment auquel on a ajouté un bus et un agent de la circulation parisienne. Il en est de même des objets de consommation. On retrouve les mêmes fauteuils dans l'appartement de Schneider que dans le grand immeuble. On ne cesse de susciter du différent pour ne produire que du même. De nos jours, chacun se satisfait de la liberté d'expression des multiples chaînes de télévision ou du grand nombre de radios, mais en oubliant que tous ces canaux de diffusion ne se

distinguent en rien et ne font que répercuter les mêmes informations simplifiées.

5) À cette uniformisation des villes correspond l'uniformisation des individus réglés comme des automates charnels. Rappelons-nous cet homme d'affaires qui, dans la salle d'attente en compagnie d'Hulot, ne cesse d'exécuter divers gestes avec une rythmique gestuelle et sonore étonnante, complètement réglé par les tiques que lui impose sa fonction sociale. Dans une autre scène, à la sortie des bureaux, quatre hommes habillés de la même manière rentrent dans leur voiture identique à celle de leur voisin. À cela s'adjoint qu'à l'échelle de la société, à heures fixes, avec une régularité métronomique, un grand nombre de personnes font exactement la même chose au même moment. La ville est paralysée par des embouteillages et les transports en commun sont bondés.

Encore ceci : à ces comportements mécaniques s'adjoint d'autres plus policés. Un exemple en est donné par les différentes hôtesse qui parsèment le film, comme celle, dans l'aéroport, qui fait une annonce avec une voix exagérément voluptueuse. La plus emblématique est celle qui, dans sa cage vitrée, pivote sur son siège et fait à chaque fois face à Hulot. Le ton de voix qu'elle utilise est non seulement identique à celle d'une hôtesse de l'air, mais est totalement factice et aseptisé. À cela, Tati ne manque pas de nous faire remarquer des conduites plus qu'étranges. Par exemple, dans le salon, un double d'Hulot fait le tour des stands pour ne ramasser qu'une quantité hallucinante de prospectus. Ou encore ce serveur dans le restaurant Royal Garden qui ne cesse de remettre sa mèche en place tellement sa propre image lui donne des soucis... Aux comportements mécanisés se conjuguent des comportements tortueux, compulsifs ou monomaniaques. Un reportage récent a brossé le portrait de quelques personnes qui assistent aux jeux télévisés. Il était stupéfiant de voir à quel point ils n'existaient plus en fonction d'eux-mêmes, et que toute leur conscience semble avoir été vampirisée par cet univers ludique et sa représentation télévisuelle. L'un d'entre eux n'était pas loin d'admettre que les jeux télévisés avaient plus d'importance que sa propre épouse.

À la perte de la singularité de la présence humaine correspond un grouillement, un fourmillement, un pullulement indifférencié et oppressant où tout le monde ressemble à tout le monde : piétinement et pépiement de cohorte de touristes qui, nantis de leur appareil photo, mitraillent tout et n'importe quoi, hommes d'affaires qui emportent Hulot comme une vague dans un ascenseur, embouteillages, bus bondés, etc. Ajoutons même que ce « tourisme » n'est pas seulement un simple agrégat de personnes, mais est d'abord un état d'esprit qui effleure les choses et les visite sans rien en retirer.

6) En conséquence, on assiste à un envahissement d'objets et d'inventions aussi inutiles qu'encombrants qui, pris dans l'engrenage de la nouveauté à tout prix, dépoétisent tout (la publicité nous ayant, hélas, habitués à ce phénomène) : la colonne grecque transformée en poubelle, les lunettes qui se lèvent pour se faire les cils, le balai pour éclairer les endroits difficiles, les portes qui se claquent dans un silence d'or, etc. Ce déluge induit des comportements types de consommation du dernier objet sorti, car, comme on sait, tout ce qui est nouveau est forcément intéressant. Cette régulation et cette standardisation de notre mode de vie

conviennent très bien à nos amis les publicitaires, qui vont pouvoir cibler les différentes catégories de personnes devenues aisément identifiables et transparentes pour les dessiner en styles de vie. Processus créant une publicité galopante qui va polluer notre champ visuel après avoir enlaidi notre environnement.

7) Ce monde moderne se caractérise par une anglophilie omniprésente (le mot pharmacie a perdu son i et son e et se voit affublé d'un y, le restaurant Royal Garden où l'on parle souvent en anglais) et traduit bien qu'une langue a été mystérieusement élue à une échelle planétaire pour devenir un standard s'insinuant dans nos consciences en plus d'être commercialement efficace. Conséquences : le linguiste Claude Hagège, professeur au collège de France, s'indignait récemment que vingt-cinq langues ou dialectes disparaissent chaque année dans le monde. « *Dans un siècle, si rien n'est fait, nous aurons perdu la moitié de notre patrimoine linguistique, et sans doute davantage à cause de l'accélération due aux prodigieux moyens de communication* ». Bien sûr, le titre même du film *Playtime* n'est pas fortuit et traduit bien non seulement ce phénomène, mais évoque un univers aussi ludique qu'aseptisé. Cette contamination s'immisce jusque dans le langage quotidien. Schneider, un des amis de l'armée, invitera Hulot à visiter son « home » et dira que « Time is money ». Une passante parle de snack, des fromages sont appelés cheeses, etc. L'esprit d'une époque et son aberration sont aussi sémantiques et stylisés par le langage. De nos jours, l'anglophilie a pullulé bêtement comme pour que les individus s'habituent à la langue de l'Empire.

On pourrait continuer ainsi presque indéfiniment tant le film de Tati fourmille de détails. Loin d'être une simple compilation, cette précision hallucinante est là pour nous redonner un sens du réel dans ce qui affecte tous les jours concrètement nos vies et influence nos comportements, nos opinions politiques, nos goûts, etc. L'absurdité de ce réel est de constater que personne ou presque, au fond, ne souhaite vivre dans une telle société. Mais personne également n'a rien pu empêcher et ne peut rien empêcher une fois qu'elle est là, et ne pourra rien faire si un jour tout cela s'écroule. Notre liberté est aussi infinie qu'impuissante et inutile. La démocratie est devenue un pays où la liberté est réelle, mais où celle-ci ne sert (presque) plus à rien.

Si ce regard jeté par Tati est au fond impitoyable dans l'évolution que prennent nos sociétés, on est pourtant au-delà de tout optimisme et de tout pessimisme. Son film n'est en rien politique et n'a rien d'un pamphlet ou d'un tract dans la façon dont il orchestre tout cela. Bien au contraire, son film est tout autant critique que drôle. Le ton distancié adopté est là pour nous éviter de sombrer dans une diatribe. Mais sans oblitérer que le constat n'en est pas moins inquiétant. Précisément, la seconde partie du film va venir infléchir la première et redonner à l'être humain une certaine autonomie, ce dernier étant aussi le seul pouvant réinjecter un peu de vie à ce cauchemar climatisé, et dérégler cet absurde marche du progrès. Illusoire ? Peut-être. Dans *Mon Oncle*, Hulot est retrouvé endormi dans le salon après avoir détourné un objet de sa fonction première, un canapé design devant un lit. Le restaurant Royal Garden va subir un sort similaire et se voir transformé en guinguette. Là encore, je ne crois pas que cela soit par nostalgie (la vieille France), mais plutôt pour redonner une singularité, une intimité et une fantaisie à ce monde glacé. D'ailleurs, ce n'est pas un Français qui va animer la soirée, mais un sympathique américain.

L'épisode du restaurant mériterait là aussi un long développement tant Tati est d'une incroyable méticulosité. Les détails foisonnent. Évidemment, le cinéaste s'en amuse. Il faut dire qu'il y a une certaine jubilation à voir le restaurant s'effondrer et tomber quasiment en ruine sous nos yeux. Tout comme de suivre l'architecte incompetent courir un peu partout pour tenter de réparer les innombrables imperfections de sa construction. Bâti à la hâte, le restaurant n'est même pas achevé au moment où il ouvre ses portes au public (signe d'un certain mépris). Relevons pour le plaisir : les serveurs ne cessent de trouver des outils disséminés un peu partout ; la dalle qui s'accroche à la chaussure d'un maître d'hôtel ; le plat qui ne passe pas par l'ouverture ; la climatisation défaillante ; les chaises en fer qui déchirent les vêtements des serveurs (un serveur mis à l'écart récupérera tous ceux de ses collègues, excellent gag) et imprime au dos des convives une couronne royale ; les invités en trop grand nombre par rapport aux couverts ; la désorganisation du service (les clients attendent, le plat qu'on ne cesse de saupoudrer), etc. Tati ne manque pas non plus de noter au passage des détails comme le racisme latent qui plane derrière cette apparence festive et conviviale, comme le Noir qui se voit refoulé à l'entrée du restaurant avant que l'on ne se rende compte qu'il s'agit d'un des musiciens de l'orchestre. Ce qui était stylisation dans la première partie révèle ici toutes ses lézardes et sa totale inadéquation. Tant d'apparats pour un résultat bien dérisoire. Cette seconde partie nous l'indique, un air de catastrophe rôde dans l'air. Cette inéquation n'est pas un simple détail sans valeur, mais traduit bien un esprit du temps qui a contaminé toute la société (organisation du travail, structures hiérarchiques, fonctionnement

administratif, loisirs, etc.) ne contrôlant plus sa bêtise, et veut imposer coûte que coûte ses lubies sophistiquées dans l'ordre social.



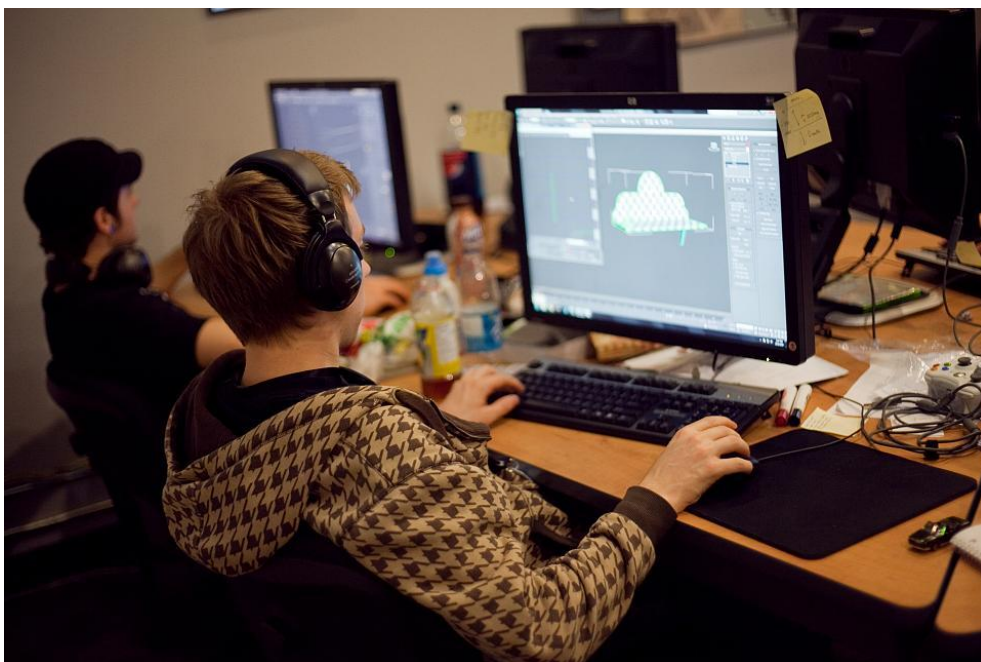
La petite histoire entre Hulot et la touriste américaine n'aura, dans ce contexte, pas de suite, cette dernière étant obligée de remonter dans son bus. À peine ont-ils eu le temps de faire connaissance que les êtres se séparent. Rien que de très normal dans ce monde pressé. Hulot, prisonnier des caisses du supermarché, ne parviendra pas à lui remettre en mains propres (c'est un double qui le fera) le cadeau (un foulard) qu'il voulait lui faire.

On peut trouver naïve la fantaisie des scènes finales (rond-point transformé en manège, voitures dans une station-service devenant des chevaux de bois, les lampadaires en brins de muguet, etc.). Ou alors cette fantaisie est-elle ironique ? Jusqu'à maintenant la caméra de Tati, se faisant distante, était le témoin critique et exigeant de notre époque. Tout change dans cette séquence. Le cinéaste se fait plus présent. Si Tati avait fini sur la même tonalité, Playtime aurait été trop amer et même trop radical à l'instar de cette scène dans le drugstore, qui, éclairé par l'enseigne verte de la pharmacy, baigne tous les plats et les consommateurs d'une lumière peu ragoûtante. Brusquement, le film se fait plus léger (grâce aussi à la musique de Francis Lemarque) et sans doute faut-il y voir un signe que ce réel peut devenir jour de fête si notre regard se fait plus apaisé parce qu'il est devenu plus lucide sur ce qui nous entoure. Il est vrai, néanmoins, qu'à la fin, tout le monde s'est séparé et s'est éparpillé on ne sait où. Le magnifique plan final de nuit ne laisse place qu'à un décor que l'être humain a déserté (a-t-il même encore sa place ?) en ne nous montrant que les éclairages des voitures et des lampadaires. Il y a quand même ici et là de la beauté. Si Jacques Tati est un véritable poète par l'exigeante simplicité de son point de vue, au spectateur maintenant de prendre soin de ce chef d'œuvre qu'est Playtime et de préserver l'héritage de sa clairvoyance.

Yannick ROLANDEAU, *France Soir*, <https://sott.net/fr41631>

Face à l'arbitraire patronal et au harcèlement, le syndicalisme s'implante dans le jeu vidéo

Souvent présentée comme créatrice d'emplois, l'industrie du jeu vidéo peine désormais à se cacher la réalité de ses conditions de travail. Une partie des travailleurs du secteur commence à se syndicaliser. Et ils se font de plus en plus entendre.



Le drapeau rouge et noir siglé « STJV » intrigue alors que la place d'Italie à Paris se remplit de monde pour une deuxième grande journée de mobilisation contre la réforme des retraites. « Vous êtes quelle organisation ? », demande un homme aux couleurs de la CFDT. « On est le Syndicat des travailleuses et travailleurs du jeu vidéo », répond le porteur du drapeau.

Encore peu connu du grand public et des acteurs des mouvements sociaux, le STJV attire de nouveaux adhérents depuis sa création en 2017 et multiplie les actions ces derniers mois. Ils sont maintenant plusieurs dizaines de développeurs, designers, graphistes 3D, travaillant pour des fleurons du secteur, comme Ubisoft, Don't Nod ou Gameloft, à rejoindre les manifestations contre la réforme des retraites.

« Le jeu vidéo est un secteur très peu syndiqué, peu politisé, mais d'énormes pas sont faits depuis quelques années », se félicite Frédéric* [1], développeur et l'un des cofondateurs du STJV. Le jeu vidéo a longtemps été un milieu à part, presque incompatible avec le syndicalisme.

« Nos patrons ne connaissent pas forcément la loi »

« C'est la première fois que je fais grève », explique Thomas*, designer de l'expérience utilisateur depuis juillet dernier dans un studio parisien. Il poursuivait ses études lorsque le STJV est né et s'est syndiqué dès qu'il a commencé à travailler. « Il y a une culture de la neutralité dans le jeu vidéo, cet esprit startup où on ne parle pas vraiment de politique, témoigne-t-il. Mais en fait, on est tous confrontés à un moment à de mauvais traitements, nos patrons ne connaissent pas forcément la loi et le fait d'en parler, ça aide à créer une conscience collective. »

À ses côtés, Julia*, 26 ans, graphiste 3D, voit d'un très bon œil la syndicalisation croissante du secteur. « C'est rassurant de savoir qu'on peut compter sur le STJV, et que des gens commencent à avoir cette conscience-là. Il y a des actions, des grèves, ça permet de libérer la parole sur les conditions de travail », se réjouit-elle.

Pierrick*, 15 ans d'expérience dans le jeu vidéo, a vu éclore le syndicalisme naître dans le secteur au fil de sa carrière. Pas encore adhérent au STJV, il pourrait franchir le pas. « J'ai vécu des trucs hallucinants dans ma carrière et il n'y avait rien pour s'opposer à ça, on a longtemps été tout seul dans nos coins à vivre les mêmes problèmes et on ne pouvait pas vraiment se rebeller, se rappelle-t-il. Les syndicats répondent à de vrais besoins. »

Conditions de travail insoutenables

Le STJV a été créé il y a cinq ans alors que les révélations s'enchaînaient dans la presse sur les conditions de travail insoutenables dans le secteur [2]. Depuis, le syndicat s'agrandit. Sa présence est de plus en plus remarquée dans les mouvements sociaux qui agitent les studios de création.

C'est Solidaires informatique qui a ouvert la voie du syndicalisme dans le jeu vidéo, en ayant accompagné plusieurs plaintes contre des entreprises. Mais le STJV souhaite conserver son autonomie vis-à-vis des grandes confédérations. L'organisation reste exclusivement dédiée aux travailleurs du secteur. Frédéric affirme que le STJV est désormais implanté dans la majorité des studios français.

« Il y a eu une transformation vers 2015, quand les problèmes de l'industrie ont commencé à apparaître aux yeux du public. On s'est dit que si on voulait bien fonctionner en tant qu'industrie, il nous faut des syndicats », témoigne Alex*, développeur dans un studio parisien.

Le chemin est long, car longtemps le mythe du génie créatif, de la culture d'entreprise familiale, du don de soi au travail et du métier passion a prévalu. *« Il faut encore se battre contre des décennies de discours politiques qui ont dénigré les syndicats, disant qu'il fallait faire confiance à son patron »,* raconte Pierre-Etienne Marx, délégué syndical du STJV chez Ubisoft.

Une première grève chez Ubisoft

C'est chez Ubisoft que fin janvier, le STJV s'est associé à Solidaires informatique pour organiser une grève d'une après-midi, la première de l'histoire de ce studio vieux de 37 ans. Un mail envoyé par la direction à l'ensemble des salariés a provoqué l'étincelle, dans un contexte de difficultés financières pour l'entreprise. Yves Guillemot, le patron d'Ubisoft, y annonçait des « ajustements structurels ». Il précisait aussi aux salariés : *« La balle est dans votre camp afin de délivrer le line-up [les jeux vidéo en cours de développement] prévu en temps et en heure au niveau de qualité attendu... »*

Ce renversement de la responsabilité n'est pas passé auprès des employés. *« Ubisoft, c'est une grosse boîte où tu n'as pas un pouvoir décisionnel énorme. La balle est dans votre camp, ça veut dire "Je n'en ai rien à faire". C'est comme ça que les gens le prennent, comme un message de "j'ai coulé le bateau, démerdez-vous pour le renflouer". En fait non ! »* s'agace Pierre-Étienne Marx.

Une centaine d'employés se sont mis en grève dans plusieurs studios de l'entreprise en France. Ils réclamaient des négociations salariales et s'opposent à certaines décisions stratégiques du groupe, responsables selon eux des mauvais résultats. Solidaires informatique et le STJV s'étaient par exemple opposés à la décision d'Ubisoft de se lancer sur le marché du NFT en 2021 (technologie qui permet d'acquérir des œuvres immatérielles), considéré par les syndicalistes comme une bulle spéculative. Contacté par *basta !*, Ubisoft n'a pas souhaité réagir à cette grève.

En septembre 2022 c'est devant la plénière annuelle du studio parisien Don't Nod que se sont réunis des membres du syndicat pour une diffusion de tracts, afin d'exiger des augmentations de salaire et dénoncer une surcharge de travail.

Un secteur entre burn-out et bore-out

« Ce qui revenait très souvent avec les employés, c'était la non-prise en compte de nos problèmes : des équipes en sous-effectif, des surcharges de travail, avec en même temps la multiplication de projets. On avait des gens en burn-out ou en bore-out [syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui], ce qui traduit bien une très mauvaise gestion de la production », s'indigne Mathilde*, qui a quitté Don't Nod depuis. Des revalorisations salariales ont eu lieu en début d'année dans cette entreprise, mais pas suffisantes pour le syndicat, qui parle d'une « victoire en demi-teinte ».

Comme tout syndicat, le STJV propose une aide juridique aux salariés du secteur. Sophie Clocher, avocate spécialisée en droit du travail est l'une des conseils attitrés de l'organisation. Dans ses dossiers, trois défis reviennent régulièrement : les problèmes de sous-classification salariale, c'est-à-dire de faire travailler quelqu'un en dessous de son niveau de compétence ; la discrimination des femmes en matière de rémunérations ; et le harcèlement moral ou sexuel.

Parfois, ces trois difficultés s'additionnent. *« L'un des plus gros problèmes de cette industrie, c'est la sous-qualification. Ce sont des gens qui ont un bac+5, parfois des diplômés d'ingénieur, et qui se retrouvent "techniciens employés" alors qu'ils devraient être classés au niveau cadre. Donc, machinalement, ils sont sous-payés »,* explique l'avocate.

Milieu très masculin, le jeu vidéo ne compte que 22% de femmes, selon le baromètre 2021 du secteur réalisé par le Syndicat national du jeu vidéo, qui représente le patronat. *« J'ai beaucoup de dossiers de femmes qui, à poste égal, sont moins bien payées que les hommes, notamment lorsqu'elles dirigent des équipes »*, soutient Sophie Clocher.

Plainte pour harcèlement sexuel institutionnel

Enfin, et c'est l'un des problèmes qui a fait le plus de bruit dans la presse, la question du harcèlement est omniprésente dans ses dossiers. *« Il y a parfois des ambiances extrêmement néfastes, des personnalités en roue libre, des insultes au milieu des open spaces, l'humour graveleux, du harcèlement sexuel, avec un déni total »*, dit encore l'avocate du syndicat. Une plainte pour harcèlement sexuel institutionnel a d'ailleurs été déposée contre Ubisoft par le syndicat Solidaires informatique en 2021. Plusieurs cadres incriminés ont été démis de leur fonction, mais certains sont restés en poste.

Pour Marc Rutschlé, représentant syndical de Solidaires chez Ubisoft, le harcèlement sexuel est un problème structurel dans l'entreprise, et non le fait de quelques individus. Une affirmation confirmée par Sophie Clocher, qui parle d'une *« culture du harcèlement »*.

Mais Ubisoft est aussi l'arbre qui cache la forêt. La France compte près de 700 studios de jeu vidéo, avec près de 8 000 employés. Si tous ne sont pas concernés par ces problèmes – Sophie Clocher traite une trentaine de dossiers par an –, les petits studios ne sont pas non plus épargnés. *« Les gros studios ont même tendance à se conformer plus rapidement à la loi »*, témoigne l'avocate.

Le rapport de force s'installe

Malgré un tableau plutôt sombre, Axel Buendia, directeur de L'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques (ENJIM), la seule école publique de jeu vidéo en France, située à Angoulême, croit qu'un changement de culture peut avoir lieu. *« Il y a quand même une vraie progression, les dérives qui ont pu être soulevées par la presse ont été corrigées, tout n'est pas réglé, mais il y a une volonté de faire mieux »*, défend-il.

Axel Buendia explique ces changements notamment par la nécessité des studios de rester attractifs. *« Les étudiants sont de plus en plus regardants sur les sociétés où ils vont travailler. Certaines ont mauvaise réputation, ce critère entre de plus en plus en compte »*, décrit-il.

Jeune syndicat hyperactif, le STJV a encore besoin de temps pour marquer son empreinte sur le secteur. Le rapport de force se construit doucement, entreprise par entreprise. Aucune discussion n'a pour l'instant été ouverte entre le STJV et les représentants du patronat du jeu vidéo sur des enjeux qui pourraient toucher l'ensemble des salariés de l'industrie, comme les salaires, les heures supplémentaires ou le harcèlement. Contactée à plusieurs reprises sur ce sujet, l'organisation patronale du jeu vidéo n'a pas donné suite à nos demandes d'entretiens.

Simon MAUVIEUX, 20 février 2023

Photo : Dans une école de design de jeux vidéos au Canada. CC BY 2.0 Vancouver Film School via flickr.

Notes

[1] Les prénoms suivis d'un astérisque ont été changés. La majorité de nos interlocuteurs ont souhaité rester anonymes.

[2] Voir par exemple les enquêtes de Gamekult, l'enquête sur les faibles salaires du secteur dans Mediapart, ou sur le harcèlement dans les studios français.

Face au fiasco de la mégaprison de Haren, des actions de remédiation urgentes sont indispensables

Bruxelles, le 9 janvier 2023

Alors que le projet de mégaprison de Haren fait couler beaucoup d'encre, son ouverture prématurée a causé une détérioration catastrophique des conditions de détention à Saint-Gilles où trois détenus sont morts récemment. L'établissement est en infraction urbanistique et le contrat public-privé à l'origine du projet est toujours caché. Les associations signataires, Haren Observatory, Inter-Environnement Bruxelles et la Ligue des droits humains, demandent des actions de remédiation urgente et que toute la lumière soit faite sur la mégaprison.

Les associations signataires de ce communiqué estiment que la méga-prison est un fiasco annoncé. Cette prison hypertrophiée est loin d'être un lieu neutre et porte dans son ADN la responsabilité des situations inhumaines et dégradantes qui pourraient faire dérailler le « procès du siècle ».

Il s'agit de la plus grande prison du pays (1 200 places), qui connaît un nombre très important de ratés depuis son ouverture jugée largement précipitée par de nombreux professionnels de la justice et les syndicats. Elle a été conçue sur un mode ultra-sécuritaire. Ainsi notamment, son triple mur d'enceinte, la vidéosurveillance étendue, les portes commandées à distance par un système informatisé, le minutage strict de l'organisation des journées des détenus, le caractère écrasant de l'architecture, l'accès réduit à l'extérieur où s'inflige le bruit assourdissant des avions passant en basse altitude, et la présence de cellules de punition, de cellules d'isolement et de lits de contention dont la légalité pose question, font de cette prison un lieu tout entier orienté vers une répression accrue des détenus.

En outre, cette prison géante continue de baigner dans une opacité préoccupante. Ainsi :

- la mégaprison a ouvert alors que son permis d'urbanisme n'était pas respecté.
- le contrat de Partenariat-Public-Privé conclu entre la Régie des bâtiments et le consortium Cafasso est toujours inaccessible. Le motif commercial invoqué pour ne pas rendre public ce contrat pendant la phase des négociations est désormais caduc, puisque le contrat est bel et bien signé. Personne pourtant, pas même les députés fédéraux, pas même les membres de la Commission de la Justice de la Chambre, ne semble pouvoir avoir accès à ce contrat, aux chiffres qui en prévoient le coût et aux modalités de renégociations de ce contrat.
- Le calendrier d'ouverture complet de la mégaprison est inconnu, parce qu'il manque toujours des gardiens pour pouvoir faire fonctionner l'établissement. La prison de Saint-Gilles reste donc ouverte dans des conditions abominables et pour une durée inconnue. Les sous-effectifs de gardiens y atteignent des records puisque plusieurs dizaines sont mobilisés à Haren, elle-même en sous-effectifs. Trois morts, depuis l'ouverture de la mégaprison, sont déjà à déplorer à la prison de Saint-Gilles, à cause de conditions de détention inhumaines.

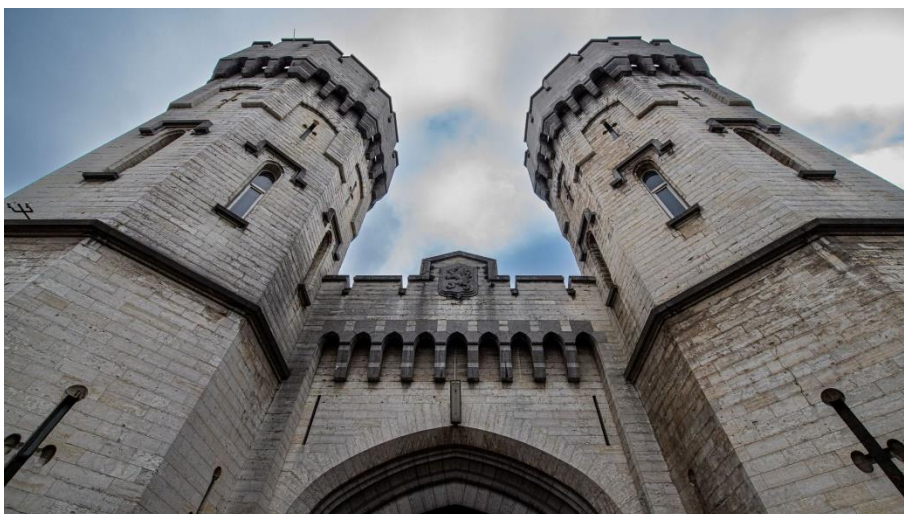
Il est à craindre que la situation se dégrade encore étant donné la perte de contrôle de l'État sur ce dossier. Haren Observatory, Inter-Environnement Bruxelles (IEB), et La Ligue des Droits Humains, demandent des actions de remédiation urgente et que toute la lumière soit faite sur la mégaprison. Ces associations demandent avec insistance :

- au ministre de la Justice de permettre l'accès intégral au contrat PPP conclu avec le consortium Cafasso qui exploite la mégaprison, et de clarifier le calendrier et les modalités de transfert des détenus de Saint-Gilles vers Haren,
- au gouvernement régional bruxellois de s'expliquer sur la situation urbanistique de la mégaprison et les motifs qui ont conduit à permettre son ouverture malgré le défaut de conformité au permis délivré par la Région bruxelloise,
- au Bourgmestre de Saint-Gilles de faire en sorte que le nombre de détenus dans la prison sise sur le territoire de la commune dont il a la charge soit progressivement réduit, et que les conditions de détention soient améliorées sans délai par la Régie des bâtiments, à défaut de quoi la prison ne doit pas rester ouverte.

Associations signataires :

Haren Observatory, Inter-Environnement Bruxelles, Ligue des droits humains

Prison de Saint-Gilles : « des conditions abominables pour les détenus » dénoncent plusieurs associations



© Tous droits réservés

Haren Observatory, Inter-Environnement Bruxelles et la Ligue des Droits Humains ont dénoncé lundi par voie de communiqué la détérioration des conditions de détention à la prison de Saint-Gilles due, selon ces associations, à l'ouverture prématurée de la prison de Haren. Elles demandent aux autorités des actions urgentes afin de remédier à ce problème et un accès intégral au contrat conclu entre la Régie des bâtiments et le consortium Cafasso, exploitant de la mégaprison de Haren.

Étant donné que le calendrier d'ouverture complet de la prison de Haren n'est pas encore connu, la prison de Saint-Gilles reste encore ouverte pour une durée indéterminée. Et ce, « *dans des conditions abominables pour les détenus* » causant la mort de trois d'entre eux, ont déploré les associations. Ces décès sont liés aux sous-effectifs records de gardiens, selon elles.

En outre, « *la mégaprison a ouvert alors que son permis d'urbanisme n'est pas respecté* », ont constaté les associations signataires de ce communiqué. « *Le contrat de Partenariat-Public-Privé conclu entre la Régie des bâtiments et le consortium Cafasso est toujours inaccessible* », ont-elles ajouté.

Des éclaircissements et des actions

Les associations demandent donc au ministre de la Justice de permettre un accès intégral à ce contrat conclu avec Cafasso. Elles réclament également une clarification du calendrier et des modalités de transfert des détenus de la prison de Saint-Gilles vers la prison de Haren. Elles appellent également le gouvernement bruxellois à justifier sa permission d'ouverture de la mégaprison malgré le défaut de conformité au permis délivré par la Région bruxelloise. Concernant la prison de Saint-Gilles, les associations invitent le bourgmestre de la commune à réduire progressivement le nombre de détenus dans cet établissement et à améliorer sans délai les conditions de détention avec l'intervention de la Régie des bâtiments.

BELGA, 09 janv. 2023

CPAS. Ont-ils le droit d'exiger cela ?



Surréaliste ! [Bien que je ne devrais pas mêler le surréalisme à tout cela ...].

Une demande de revenu d'intégration pas encore traitée plusieurs mois après l'introduction de la demande. Urgence, donc.

Et pourtant, en plus de tous les documents transmis par mes soins, soigneusement triés, assemblés, étiquetés, compressés... , on lui demande toute une série de documents inutiles à l'examen d'une demande de Revenus d'Insertion (RI).

Dont les dettes éventuelles...

Donc, avant d'examiner en urgence une demande de RI introduite voilà plusieurs mois, il faut transmettre la liste des dettes dont une partie est évidemment... la conséquence du non-paiement du RI !

Dans un cas pareil, une seule solution s'imposerait pour réparer les dégâts : faire un octroi du RI sur base du strict minimum légal, et effectuer un paiement en urgence.

Ensuite, si ce CPAS envisage d'accorder des aides financières supplémentaires, et que pour cela il a besoin d'informations supplémentaires, de grâce, qu'il le fasse...

On ne compte plus les colloques, les études, les déclarations, les recommandations... pour lutter contre le non-recours aux droits. On est pourtant bien loin dans la pratique de « l'automatisme des droits ! ». Cet exemple n'en est qu'une illustration, et si elle est particulièrement « surréaliste », elle n'est pas une exception. Ce pourquoi je la partage.



9h25' et déjà aujourd'hui, 3 demandes d'infos sur les extraits de compte dans 3 CPAS différents.

« Ont-ils le droit d'exiger cela ? », me demandent-ils ? Que faire pour s'y opposer ?

Les demandes de TOUS les extraits COMPLETS (tous et complets en majuscules...) des 3 derniers mois, y compris, dans une des 3 situations, ceux des parents avec lesquels une demandeuse cohabite.

Cette obstination de nombreux CPAS à continuer à réclamer des documents considérés depuis des années comme illégaux par le service d'inspection est sidérante.

L'obsession du contrôle, l'absence de scrupules à se mettre dans l'illégalité, la certitude qu'ils ne seront jamais sanctionnés, la totale conviction qu'ils ont le droit de pratiquer de la sorte, la conscience qu'ils ont le pouvoir d'imposer des choses illégales en contrepartie d'un revenu de survie. Le mépris, somme toute. Et c'est grave !

Le CPAS lui refuse l'inscription en adresse de référence.

Elle n'a qu'à se domicilier chez ses parents qui l'hébergent provisoirement après une période de vie extrêmement difficile. Les parents ne le veulent pas.

Elle ne le veut pas, parce qu'elle est surendettée et ne veut pas que ses parents en subissent les conséquences, par exemple par des saisies éventuelles de huissiers. Elle a donc perdu tous ses droits. Situation(s) très compliquée(s) qui risque(nt) bien de rendre plus difficiles les liens familiaux qui subsistent. Situations bien trop fréquentes que pour les passer sous silence. Tout cela au nom de la « solidarité familiale » sans doute ?

Au nom de l' « autonomie » (valeur sacrée des CPAS...)?

11h04. Vérifier des comptes à bouillotte depuis 2 heures... (1).

Le CPAS lui réclame le remboursement de près de 2 500 € pour des salaires perçus en 2019 et 2020. Une décision de récupération sans aucune indication sur le calcul effectué mois par mois.

Un ton menaçant de récupération par voie judiciaire au cas où il ne s'exécute pas

Rechercher les preuves des envois de toutes les fiches de salaire et des fiches de salaire elles-mêmes. Près de 4 ans plus tard, c'est plutôt galère.

Elles ont pourtant toutes été envoyées, et les preuves sont là pour une bonne partie des mois.

Comment s'imaginer que 4 ans plus tard, et sans crier gare, ce CPAS dans lequel il est toujours bénéficiaire, aille déterrer ces vieilles affaires...

Ce genre de questions mobilise les services sociaux qui auraient bien d'autres choses à faire et qui, quand ils n'en sortent pas, font appel à qui, à votre avis ? À bibi. « Qui » qui le fait volontiers, mais qui aurait bien d'autres choses à faire aussi.

Et si je n'en sors pas, c'est-à-dire si le CPAS ne cède pas en renonçant à la récupération, il faudra introduire un recours au Tribunal du travail.

Qui mobilisera un avocat et des juges et des greffiers qui auraient bien d'autres choses à faire aussi...

Bernadette SCHAECK (de l'Association de Défense des Allocataires Sociaux), 3 février 2023
<http://www.adasasbl.be>

(1) [Vérification faite, comptes à bouillotte ça n'existe pas, j'aime pourtant bien cette expression...]

<https://www.asymptomatique.be/ont-ils-le-droit-dexiger-cela-par-bernadette-schaeck/>

Humour de Siné mensuel



CPAS. Affamer pour « motiver »... !

2, 3, 4 mois de délai pour obtenir une décision du CPAS !

C'est ce que nous constatons dans certain(s) gros CPAS de la Région bruxelloise.

« AS » (assistants sociaux, qui sont souvent d'ailleurs des assistantes sociales) débordés, surcharge de travail, difficultés pour recruter des « AS », taux énorme d'absence pour maladie, non-remplacement des malades, travailleurs en sous-effectif, « crises » qui se succèdent ...

OK, mais qui va prendre les mesures qui s'imposent pour résoudre ces problèmes ?

Le RI (revenu d'insertion) est un droit, point barre.

Les délais d'examen des demandes sont déjà longs pour les personnes qui sont en difficulté.

Alors quand ils ne sont plus du tout respectés...

Une femme seule avec quatre enfants, prolongation pas encore faite pour le RI de décembre...

Un couple avec enfant, demande introduite au mois d'août, toujours pas de décision, et pas de paiement, bien sûr...

Une demande d'intervention dans des frais médicaux, en attente depuis cinq mois...

C'est le menu du jour, ou de la matinée en tout cas. Après-midi, on verra.

Ça fait au moins 20 ans qu'on parle du sous-financement des CPAS.

La situation ne fait que s'aggraver. Il est donc clair que des mesures doivent être prises. Des décisions politiques !

Ne jamais se résoudre au fait que les CPAS soient dans les difficultés pour justifier que des personnes et familles manquent de tout, et n'obtiennent pas leurs droits.

Motivées, nous sommes motivées (air connu).

Avec un peu de motivation, on arrive à tout. Non ?

Se faire exclure du RI (Revenu d'Insertion) pour « trouver la motivation » !

« Trouver la motivation » pour trouver un emploi !

Quand un.e bénéficiaire du RI travaille, ses revenus professionnels ne sont pas entièrement décomptés du montant du RI.

Il ou elle garde pendant trois ans maximum, un « bénéfice » de 291 € par mois.

De nouvelles mesures sont d'application à partir du 1er janvier 2023 (globalement positives même si elles ne rencontrent que très partiellement nos revendications de longue date).

Une circulaire les explique avec moult détails et calculs (1).

De nombreux exemples sont donnés, qui tous ne comportent que des données objectives (*Mr A. commence à travailler le 16/12 ; Mme B. perçoit un salaire de 560 € ; Mr C. travaille en intérim du 12 au 30/01...*)

Sauf un :

« Madame Q. ne travaille pas et vit seule avec ses 2 enfants. Elle a bénéficié d'un revenu d'intégration en janvier et en février mais celui-ci lui a été retiré dès le 1er mars pour non-respect de la condition de disposition au travail. Madame Q. trouve finalement la motivation de réaliser ses recherches d'emploi et commence à travailler à temps partiel dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 23 mars. »

Mme Q. a donc « trouvé finalement la motivation » de fournir des recherches d'emploi parce que le CPAS lui a retiré tout revenu, alors qu'elle a deux enfants à charge. Et, oh miracle ! En 23 jours de « recherche d'emploi » que son absence de revenus l'a « motivée » à enfin réaliser, elle en a trouvé !

Ou comment l'État social actif s'invite au détour d'une circulaire bourrée de détails techniques, comme ça, sans en avoir l'air...

De la vertu des sanctions infligées aux « fainéants » pour les « motiver »...

Bernadette SCHAECK, 27 janvier 2023
(Association de Défense des Allocataires Sociaux)

(1) Circulaire du 7/10/2022 – Les revenus professionnels – Point 5.3.3.3.2



CPAS. Plein les poches sans rien faire ?

(RI) du CPAS qui seraient souvent supérieurs aux salaires...

Ceci ne sera pas retweeté 50 000 fois comme l'a été un certain tweet haineux à l'égard des bénéficiaires du RI dont les montants ont été augmentés à partir du 1er janvier. Normal, me direz-vous, ceci n'est pas un tweet.

Des bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI) qui « s'en mettent plein les poches sans rien faire » ?

Voici quelques exemples de situations vécues qui prouvent à quel point émarger au CPAS est une situation tellement enviable...

Ces exemples de situations vécues concernent les personnes qui cohabitent avec un parent ou un enfant, et qui, dans ces situations-là, n'ont souvent même pas droit à un RI cohabitant, ou ont droit à un RI cohabitant très partiel.

Parce que le CPAS peut tenir compte des revenus du parent ou de l'enfant avec lequel vous résidez.

Il PEUT, c'est facultatif, mais dans les faits, beaucoup de CPAS en tiennent compte systématiquement.

- Jean a travaillé en job étudiant pendant tout le mois de juillet. Le CPAS a retiré le RI taux avec famille à charge (chefe de famille) à sa mère qui a une fille mineure à charge. Jean a donc dû prendre en charge tous les frais du ménage pendant le mois de juillet, loyer et frais d'énergie compris, et assurer la subsistance de sa mère et de sa sœur.
- Roland est engagé dans un contrat de travail article 60. Le CPAS a retiré le RI à son père chez qui il vit. Le père dépendra complètement financièrement de son jeune fils pendant l'année et demie que durera le contrat de travail de ce dernier.
- Julien s'est séparé en janvier 2022 de sa compagne. Celle-ci est restée dans le logement avec les 3 enfants. Julien est allé vivre chez sa mère qui perçoit une pension de 1 500 €. Bien qu'elle ait des frais médicaux importants, et que Julien souhaiterait partager les frais relatifs aux enfants avec son ex-compagne, le CPAS lui refusé le RI cohabitant parce que les revenus de sa mère dépassent (de peu !) l'équivalent de deux RI cohabitant (1 429,72 au 1er janvier 2022). Après une longue bataille, le CPAS a fini par accorder un RI partiel de 300 €.
- Joseph était indépendant et a fait faillite alors qu'il était âgé de 52 ans. Ayant tout perdu, il a été hébergé par son père âgé de 79 ans. Le CPAS lui a refusé le RI parce que la pension de son père dépassait l'équivalent de deux RI cohabitant. Il a introduit un recours au Tribunal du travail qu'il a gagné, mais le CPAS est allé en appel. Un an et demi plus tard, la Cour du Travail lui a donné raison et a condamné le CPAS à lui accorder un taux cohabitant complet.
- Roger et Marie ont 4 enfants. Ils étaient en fin de bail et ne trouvaient pas de logement. Le couple et les 4 enfants ont été hébergés – dans des conditions très difficiles – par les parents de Marie. Le CPAS a tenu compte de la totalité des revenus des parents de Marie : le salaire du père et les allocations perçues par la

mère pour les 3 enfants étudiants à leur charge. Roger et Marie se sont trouvés sans aucun revenu, à charge complète des parents de Marie.

• Kylian est âgé de 32 ans. Il vit chez sa mère dont les indemnités de mutuelle dépassent de 70 € l'équivalent de deux RI cohabitant. Il est surendetté mais ne peut engager une médiation de dettes parce que le CPAS lui a refusé à 3 reprises un RI cohabitant, même partiel, ou une aide sociale. Sa mère et lui-même vivent sous la menace permanente de saisies par huissiers.

Salauds de pauvres ! (1)

Bernadette SCHAECK, 10 janvier 2023

Contact de l'Association de Défense des Allocataires Sociaux : <https://www.adasasbl.be/>

(1) Lire aussi LES CPAS ENTRE « WIN FOR LIFE », KAFKA ET LA RUE

https://www.asymptotique.be/plein-les-poches-sans-rien-faire-par-bernadette-schaeck/?mc_cid=a51984bcd8&mc_eid=baf4b585dd

Abus de pouvoir des CPAS : ce n'est pas fini !

Obligation de fournir tous les extraits de compte pour l'examen d'une demande de Revenu d'Insertion (RI) :
Ce n'est pas fini !!

Plusieurs CPAS y ont enfin renoncé, en tout cas pour les demandes de revenu d'intégration.

Beaucoup continuent à les exiger pour toute demande d'aide sociale complémentaire, y compris pour des demandes de colis alimentaires de la part de personnes en revenu d'intégration.

Mais il reste pas mal de récalcitrants.

En dépit des nombreux rapports d'inspection du SPP Intégration sociale qui exigent que les CPAS cessent cette pratique qui viole la vie privée, qui ajoute une condition d'octroi aux 6 conditions légales pour bénéficier du RI, qui ne respecte par un arrêt de la Cour de Cassation, qui est en contradiction avec le RGPD (Règlement général de protection des données).

En dépit d'une FAQ (Questions fréquemment posées) sur le site du SPP Intégration sociale depuis 2015.

En complément de notre Fiche info sur cette question, l'aDAS publie des extraits de rapports d'inspection les plus significatifs plus le texte de la FAQ.

N'hésitez pas à transmettre cela aux CPAS qui continuent à exiger illégalement la fourniture de tous les extraits bancaires !

Elle se présente ce matin dans « son » nouveau CPAS après avoir déménagé. Elle dispose de tous ces éléments d'information. On va voir la réaction...

Bernadette SCHAECK 10 janvier 2023

https://www.adasasbl.be/2023/01/10/extraits-de-compte-rapport-dinspection-et-faq/?fbclid=IwAR3fkISj_EIPhZzC8550vFQcV8LrVWVe9bZSuNe0xD4Xthar83VGOOnEXPvyM

https://www.asymptotique.be/abus-de-pouvoir-des-cpas-ce-nest-pas-fini-par-bernadette-schaeck/?mc_cid=a51984bcd8&mc_eid=baf4b585dd

Pollutions, tous égaux ? Focus sur les inégalités environnementales



Trop souvent, les combats environnementaux se distinguent des luttes sociales. Divergence des revendications, fragmentation des acteurs mobilisés... ce clivage est parfois tel que certaines mesures écologiques sont taxées d'anti-sociales. Et pourtant, n'y aurait-il pas un dénominateur commun, une convergence des luttes envisageable et enviable ? Les pollutions environnementales ont des impacts sanitaires considérables sur la santé humaine. S'il s'agit d'un enjeu de santé publique, il s'agit également d'un enjeu de justice sociale et environnementale. En effet, selon notre lieu de vie, notre âge, notre niveau socio-économique... nous ne sommes pas tous exposés de la même manière à ces pollutions et à leurs conséquences sur la santé. Coup d'œil sur une série d'inégalités et d'injustices environnementales.

Environnement et bien-être des enfants

En 2022, l'UNICEF publiait un rapport¹ comparant le bien-être des enfants dans différents « pays riches ». Les auteurs y passent à la loupe plusieurs pays de l'OCDE/UE afin d'analyser la qualité de l'environnement pour les enfants qui y habitent.

Les enfants ont-ils accès à de l'eau propre et/ou potable ? Respirent-ils un air de bonne qualité ? Leurs maisons sont-elles exemptes de plomb et de moisissures ? Combien d'enfants vivent dans des logements surpeuplés ? Combien d'entre eux ont accès à des espaces verts, à l'abri du trafic routier ?

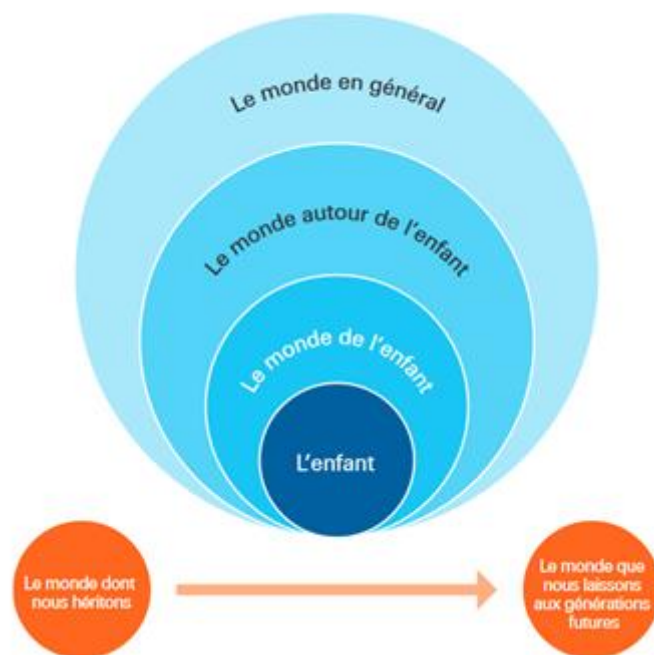
Il s'agit là de questions essentielles si l'on souhaite limiter les problèmes de santé physique, mentale, mais également les aptitudes cognitives chez l'enfant.

Les résultats montrent que *la richesse d'une nation ne garantit pas un environnement sain*. Beaucoup trop d'enfants sont privés d'un logement sain, ce qui nuit de manière irréversible à leur bien-être actuel et futur. Au-delà de l'environnement immédiat des enfants, *la surconsommation dans certains des pays les plus riches du monde détruit l'environnement des enfants (actuels et à venir) à l'échelle mondiale*.

Le rapport se concentre sur les questions suivantes :

- Comment les facteurs environnementaux affectent-ils le bien-être des enfants ?
- Comment les pays les plus riches du monde s'en sortent-ils en termes de fourniture d'un environnement sain dans lequel les enfants peuvent vivre, se développer et s'épanouir ?
- Quelles actions ces pays peuvent-ils entreprendre pour améliorer l'environnement dans lequel vivent les enfants ?

L'étude compare 39 pays membres de l'OCDE et/ou de l'UE. Pour mener cette comparaison, le lien entre le bien-être de l'enfant² et les conditions environnementales est abordé par les trois piliers repris dans la figure ci-dessous et décrits dans les paragraphes suivants :



Le monde de l'enfant : effets directs et tangibles de l'interaction des enfants avec leur environnement, tels que la consommation d'air et d'eau et l'exposition à des substances dangereuses. Voici une liste non-exhaustive des indicateurs pris en considération :

Qualité de l'air : nombre d'années de vie en bonne santé perdue

Consommation d'eau : Installations d'eau salubre, d'assainissement et de lavage des mains

Exposition à des substances dangereuses : empoisonnement au plomb³, pollution aux pesticides⁴...

La pollution acoustique produit également divers effets néfastes sur la santé. Elle est notamment associée à des issues de grossesses défavorables, au stress et à une réduction du fonctionnement cognitif et des performances scolaires

Le monde autour de l'enfant : Les environnements naturels et artificiels avec lesquels les enfants interagissent directement, tels que les espaces verts et la circulation routière. Parmi les facteurs pris en compte, on retrouve notamment :

L'humidité et la **moisissure** sont des facteurs de risque environnemental majeurs au sein des foyers qui contribuent à la survenue d'infections des voies respiratoires supérieures, d'asthme et de bronchites

La **surpopulation** (à domicile) : fléau qui *frappe plus d'un foyer sur quatre dans sept pays* et qui a des effets néfastes sur les résultats d'apprentissage des enfants. Disposer d'un espace calme à soi procure de l'intimité et un environnement propice aux études

Espaces verts : une corrélation positive a été établie entre les espaces verts, considérés par l'OMS comme un déterminant social de la santé, et la satisfaction dans la vie des jeunes

Circulation routière : les accidents de la route comptent parmi les causes les plus importantes de décès d'enfants dans le monde

Le monde en général : Les aspects plus larges des environnements physiques et politiques qui entourent les microsystemes des enfants aux niveaux régional, national et mondial, tels que les émissions de gaz à effet de serre, les déchets électroniques... : Certains pays riches ont un impact environnemental particulièrement néfaste, proportionnellement à la taille de leur population

Production de déchets : si la production de déchets ménagers ne fait qu'augmenter dans les « pays riches », il en va de même pour notre relargage de *déchets électroniques et électroniques (DEE)*, contenant pléthore de substances toxiques (mercure, cadmium, plomb...) avérées nocives pour le corps et le cerveau. En 2019, seuls 17.4% des déchets électriques et électroniques (DEE) produits dans le monde ont été collectés et recyclés⁵. Selon l'ONU, la quantité de DEE a augmenté de 21% en cinq ans. L'étude rappelle également ce constat effarant : *si toutes les personnes sur Terre vivaient comme un habitant belge moyen, il faudrait 4,1 planètes pour maintenir notre consommation et mode de vie actuel*, presque qu'autant que pour un habitant des États-Unis (5 planètes). Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'empreinte écologique pour la Belgique au cours des dernières décennies.

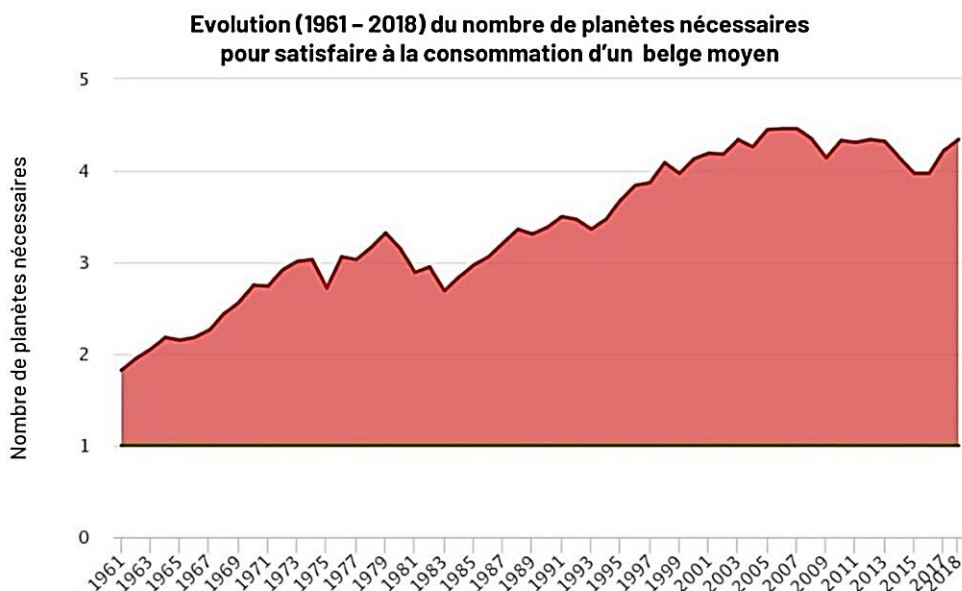


Figure 1 : Evolution (1961 – 2018) du nombre de planètes nécessaires (Source : <https://data.footprintnetwork.org>)

Dans le classement final de l'UNICEF, ce sont l'Espagne, l'Irlande et le Portugal qui font parties des meilleurs élèves européens, aussi bien pour la qualité de l'environnement intra-muros qu'à l'étranger.

Tandis que certains pays nordiques (Islande, Norvège, Finlande et Pays-Bas) garantissent un environnement de qualité pour leurs enfants mais contribuent à dégrader de manière significative l'environnement global.

Quant à la Belgique, elle fait partie des mauvais élèves, en occupant la 36ème place du classement... rejoignant les autres cancras tels que l'Australie, le Canada, et les États-Unis. Un des chiffres interpellant concernant notre pays : « en Belgique, plus d'un enfant sur 12 vit dans des régions associées à un risque de pollution aux pesticides élevé ». Une proportion inquiétante, ne semblant pas diminuer malgré les nombreux Plans de Réduction des Pesticides (PWRP en Wallonie). En Wallonie, la répartition de la pollution aux pesticides des masses d'eaux de surface est également très contrastée entre le nord et le sud du sillon Sambre-et-Meuse. Au nord, les surfaces agricoles exploitées de manière intensives sont beaucoup plus présentes qu'au sud. En découle des masses d'eau plus polluées, et par conséquent une eau de distribution plus contaminée, au nord⁶.

Inégalités socio-économiques et santé publique

Au-delà de cette comparaison entre nations, l'UNICEF pointe également les inégalités régnant au sein d'un même pays. Le constat est clair, « les enfants des ménages les plus pauvres et d'autres sous-groupes défavorisés sont les plus exposés aux risques et préjudices environnementaux »⁷.

Plusieurs articles scientifiques mettent en avant des données corroborant ce constat et faisant appel à plus de justice environnementale. Parcourons les conclusions de certains d'entre eux.

La notion de vulnérabilité

Dans son dernier rapport sur les inégalités environnementales⁸, l'Agence Européenne pour l'environnement (AEE) rappelle que :

- Les personnes âgées, les enfants et ceux à la santé fragile sont plus vulnérables aux risques sanitaires environnementaux ;
- Les groupes de personnes ayant un niveau socio-économique plus faible (personnes au chômage, faibles revenus, faible niveau d'éducation) sont plus impactés aux nuisances environnementales car ils sont plus exposés et souvent plus vulnérables ;
 - Au sein de l'UE, ce sont dans les villes que les inégalités (expositions à la pollution de l'air, au bruit, aux fortes chaleurs...) touchent le plus les groupes à faibles niveaux socio-économiques ;
- Les inégalités en matière d'exposition aux risques sanitaires environnementaux et leurs incidences sur la société européenne ne sont que peu prises en compte par les politiques et pratiques actuelles ;
 - Hormis quelques Accords internationaux (Objectifs de développement durable, Accords de Paris, Stratégies de l'OMS...), peu de politiques européennes ou

nationales intègrent dans leur plan d'actions de réelles stratégies visant à limiter ces inégalités ;

- Pour la Wallonie, un des rares plans d'action profitable aux personnes vulnérables est le « Plan wallon Forte chaleur et pics d'ozone ». Le plan « Prévention et Promotion de la Santé en Wallonie » dispose d'un timide paragraphe dédié à l'enjeu, intitulé « Adapter les stratégies pour faire face aux inégalités sociales de santé », mais pas de réelle stratégie directement profitable à ces publics vulnérables...

- Les inégalités sociales en matière d'impact et d'exposition aux dangers et risques sanitaires environnementaux vont probablement se poursuivre à l'avenir. Ces inégalités doivent donc être davantage prises en compte dans les politiques, à tous les niveaux de gouvernance.

Plus tu es pauvre, plus tu es pollué...

La littérature scientifique met de plus en plus en avant les injustices environnementales liées à la qualité de l'air. Ainsi les ménages occupant une position socio-économique défavorable seraient plus exposés à des niveaux élevés de polluants atmosphériques⁹.

De plus, dans les zones où les gens possèdent en moyenne moins de voitures – et donc conduisent moins et génèrent moins de pollution –, ces personnes sont en moyenne exposées à des niveaux plus élevés de pollution atmosphérique liée au trafic¹⁰. Sur le plan sanitaire, les habitants des centres urbains – possédant en moyenne moins de voitures – connaissent des problèmes de santé plus graves dus à la pollution atmosphérique liée au trafic (maladies cardiovasculaires et respiratoires), bien qu'ils contribuent moins à cette pollution.

Cette injustice environnementale est également constatée pour la pollution sonore, qui rappelons-le est la 2^{ème} plus grande menace en matière de santé-environnementale (après la pollution de l'air ambiant)¹¹. En effet, plusieurs études menées à l'échelle européenne montrent que l'exposition au bruit dans l'environnement est plus élevée pour les groupes ayant une position socio-économique inférieure¹².

Que ce soit pour la pollution atmosphérique ou sonore, la Wallonie n'est pas exempte de ces injustices et inégalités socio-environnementales. Un projet est en cours pour en savoir plus sur les liens existants entre « pollutions » d'une part et caractéristiques « socio-économiques » d'autres part. Ce projet, dénommé SIGENSA, a également pour vocation d'identifier les « points noirs » où une intervention est nécessaire. Bien que très peu de données aient été rendues publiques, on vous propose un bref aperçu de ce dont on dispose.

SIGENSA – Les inégalités environnementales wallonnes à la carte

Afin d'évaluer les points noirs environnementaux en Wallonie, l'ISSeP¹³ a développé un outil web cartographique (SIGENSA¹⁴) à destination des décideurs et experts wallons. Pour ce faire, des données d'environnement-santé sont croisées avec des données populationnelles afin d'identifier les publics vulnérables aux risques environnementaux, mais également identifier les zones sensibles où des risques (surexposition) et nuisances se cumulent (multi-exposition)¹⁵.

Les indicateurs environnementaux sont basés sur des données modélisées :

- De contaminants présents dans l'air ambiant : polluants atmosphériques tels que les particules en suspension PM_{2,5} et PM₁₀, le radon dans les habitations, ... ;
- De bruit lié aux grandes infrastructures de transport et en agglomération ;
- De contaminant dans le sol en Wallonie : teneurs de fond en cadmium dans les sols ;
- Sur la localisation de sources de pollution, appelées aussi pressions : présence de sites potentiellement pollués, de décharges, d'industries,

En parallèle, des données sociodémographiques (indice socio-économique, localisation des écoles et des crèches, etc.) sont aussi intégrées pour tenir compte des publics vulnérables dans l'analyse des zones sensibles.

Vu le caractère tantôt trop sensible, tantôt trop approximatif, de ces données, peu d'informations ont été rendues publiques jusqu'à ce jour. Une fiche synthétique a cependant déjà été communiquée pour la pollution atmosphérique, avec un focus sur les particules fines en suspension PM₁₀, PM_{2,5} et les dioxydes d'azote.

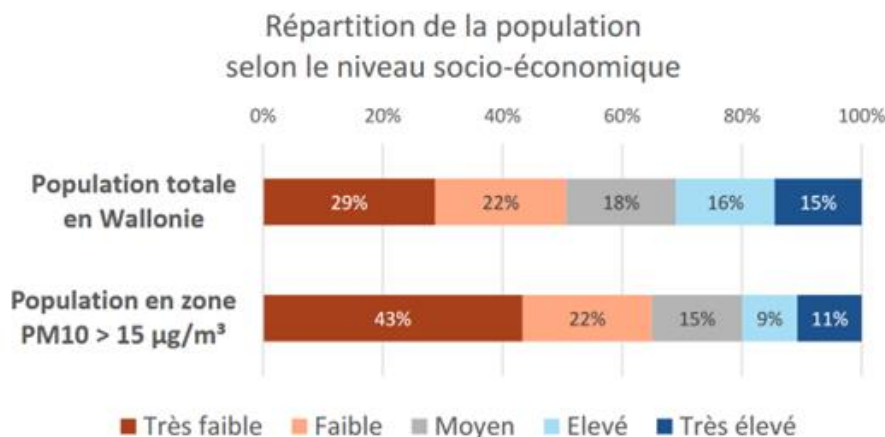
Ainsi, en matière de particules fines (PM_{2,5}) 99,8% du territoire wallon dépasse les nouvelles valeurs-seuils annuelles que l'OMS recommande de ne pas dépasser.

Si ces chiffres donnent à eux seuls la chair de poules, les inégalités qui se cachent derrière ne laissent pas non plus indifférent. En effet, comme le montre le graphique suivant au sujet des PM₁₀, 43% des personnes exposées

à des doses dangereuses (selon l'OMS) présentent un revenu socio-économique très faible (alors que la proportion de population ayant ce niveau socio-économique est de 29% en Wallonie).

Les populations les plus pauvres sont les plus exposées, et comme le rappelle l'ISSeP, « un faible niveau socio-économique renforce en outre la vulnérabilité des populations face à la pollution de l'air ».

Une exposition aux PM₁₀ inégale



Quant aux dioxydes d'azote (NO₂), 80% des wallon ne s sont exposé e s à des dépassements du nouveau seuil de l'OMS. Le projet SIGENSA n'a pas encore communiqué sur l'éventuelle répartition inégale de cette pollution à l'échelle de la Wallonie. Néanmoins, certaines inégalités ont déjà été mises en avant à Bruxelles dans le cadre du projet CurieuzenAir (2021) où 3 000 Bruxellois es avaient participé à une grande enquête citoyenne en mesurant la concentration de dioxyde d'azote (NO₂) dans leur rue pendant un mois à l'aide d'un appareil de mesure placé sur leur façade. Les données récoltées permirent de cartographier l'influence du trafic sur la qualité de l'air bruxellois. Les résultats vont d'une qualité de l'air « excellente » à une qualité de l'air « extrêmement mauvaise » dans tout Bruxelles, avec un contraste marqué entre les quartiers socio-économiquement vulnérables et les quartiers verts et aisés.

Accès aux espaces verts

Espaces verts et santé ? Quels sont les liens ? Au cours de ces dernières années, plusieurs études scientifiques mettent en avant les vertus sanitaires des espaces verts sur la santé. Saviez-vous par exemple que plus une zone résidentielle est verte, plus ses habitants seront épargnés du risque de contracter une maladie cardiovasculaire¹⁶. Il semblerait qu'il y ait également des associations bénéfiques entre l'exposition aux espaces verts et les difficultés émotionnelles et comportementales des enfants (hyperactivités, inattention)¹⁷.

Même si d'autres études sont nécessaires pour identifier un réel lien de causalité, il pourrait également y avoir une association bénéfique avec le bien-être mental des enfants ainsi que la limitation des symptômes dépressifs des adolescents et des jeunes adultes¹⁸.

Mais l'accès aux espaces verts n'est pas garanti pour toutes et tous... En effet, plusieurs études montrent que les zones défavorisées sur le plan socio-économique ont tendance à disposer de moins de ressources écologiques que les zones plus aisées¹⁹. Cette injustice environnementale contribue à creuser les inégalités sociales en matière de santé environnementale.

En 2020, le « service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale » publiait son rapport « Durabilité et Pauvreté »²⁰. Ce dernier se concentre notamment sur les inégalités d'accès aux espaces verts en Belgique. Qu'il s'agisse de leur bétonisation croissante, leur privatisation ou leur répartition spatiale hétérogène, le constat est clair : les obstacles sont nombreux pour garantir à tou te s un accès régulier et à des espaces verts de qualité et « la jouissance des espaces verts est, en Belgique, très inégalement répartie ». Les différences existant entre communes wallonnes en termes d'accès aux espaces verts sont présentées en détail dans le chapitre suivant.

L'accès aux droits fondamentaux en Wallonie

Qu'en est-il en Wallonie ? Avons-nous toutes et tous accès à un environnement sain ? Parmi les quelques données utiles pour répondre à cette question, nous disposons du « plan de secteur »²¹ (sur WalOnMap)

permettant de connaître les zones destinées à l'urbanisation²² (15% du territoire wallon) et les zones non-destinées à l'urbanisation²³ (82,9% du territoire wallon). Nous disposons également des données de modélisation de la qualité de l'air, grâce à la plateforme IRCéline. Les données acoustiques permettent également de modéliser la pollution sonore le long des axes de circulation principaux (également sur WalOnMap).

Ces données ont été mobilisées pour analyser l'accès effectif de la population wallonne aux droits fondamentaux en matière d'environnement. Les paragraphes suivants décrivent cette analyse et présentent quelques résultats qui en découlent.

En 2018, le Parlement wallon adoptait un nouveau décret relatif au *plan de cohésion sociale 2020-2025 (PCS)*. La cohésion sociale est entendue comme « l'ensemble des processus individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ».

Dans ce cadre, le Gouvernement wallon a sollicité l'IWEPS – *Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique* – pour actualiser et développer l'*indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF 2018)*²⁴ avec pour objectifs de :

- Informer les communes sur l'accès effectif de leur population aux droits fondamentaux ;
- Fournir un critère objectif au subventionnement des communes candidates pour la mise en œuvre du PCS 2020-2025.

Après consultation de différents acteurs (UNIA, professeurs d'université, ligue des droits de l'Homme, CPAS, ONE, UVCW...), 28 indicateurs ont été retenus pour évaluer l'accès à 13 droits fondamentaux. Parmi ces droits figurent notamment le « Droit à un revenu conforme à la dignité humaine », le « Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité », « Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale », le « Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau »...

... et celui qui nous intéresse le plus ici, le « *Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté* »²⁵.

Ce dernier est abordé par les trois indicateurs suivants :

- *Pollution de l'air* : indice d'exposition de la population à la pollution de l'air ;
- *Pollution sonore* : pourcentage de la population située dans une zone de bruit d'une agglomération (Liège et Charleroi) ou d'une grande infrastructure de transport supérieur à 54dB(A) en LDEN (%) ;
- *Accès espaces non-artificialisés* : Part de la population communale située à moins de 200m d'un espace non artificialisé (forêt, champs, prairie, espace naturel) ou d'un espace vert urbain d'au moins 5 ha.

Les résultats cartographiés pour chacun de ces indicateurs sont respectivement repris aux figures Figure 3, Figure 4 et Figure 5 présentes dans les paragraphes ci-dessous.

L'agrégation de ces trois indicateurs permet également d'aboutir à une cartographie faisant l'évaluation synthétique d'accès à ce droit (voir Figure 2). Cette représentation spatiale présente une opposition nord/sud assez limpide. « *Les communes du sud de la Wallonie bénéficient d'un environnement plus sain, au niveau de la qualité de l'air, du bruit et de la verdurisation. À l'opposé, les villes de Mouscron, Charleroi, Mons, Namur, Nivelles, Verviers, Ottignies-Louvain-la Neuve, Waterloo, Wavre, et les communes de l'agglomération de Liège sont concernées par des vulnérabilités d'accès à ce droit*²⁶ ».

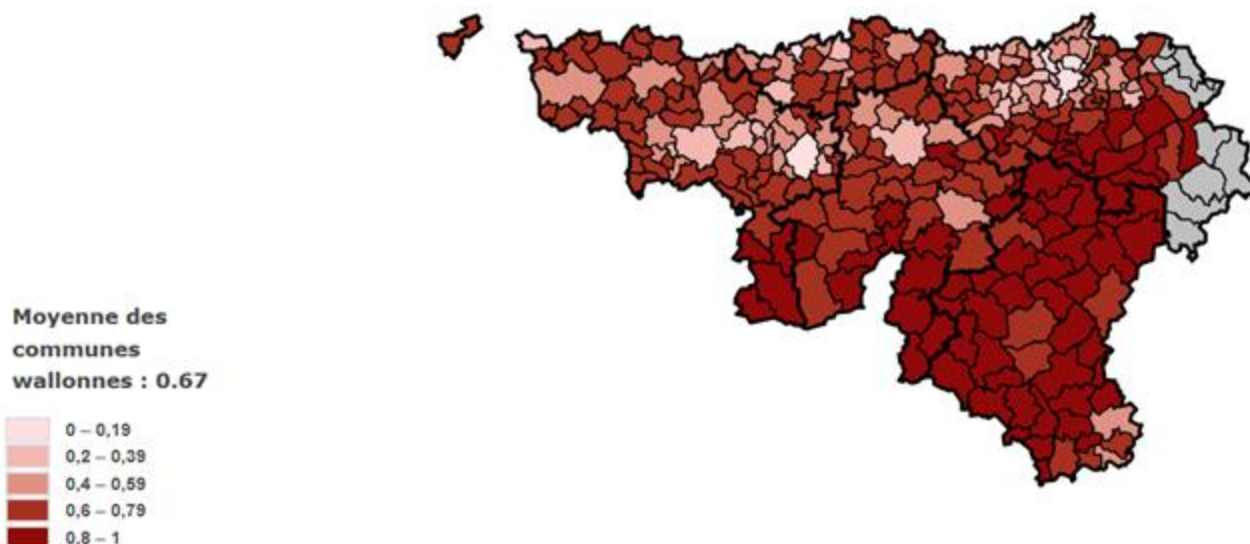


Figure 2 : Cartographie de l'indicateur de synthèse relatif au « Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté » (2018)

Clé de lecture : une valeur de l'indice faible (couleur claire) correspond à une situation défavorable ; à l'opposé, une valeur de l'indice s'approchant de 1 (rouge foncé) correspond à une situation favorable.

Pour l'indice d'exposition de la population à la qualité de l'air (Figure 3), sont pris en considération les particules fines, l'ozone, l'oxyde d'azote (moyennes 2014-2017)

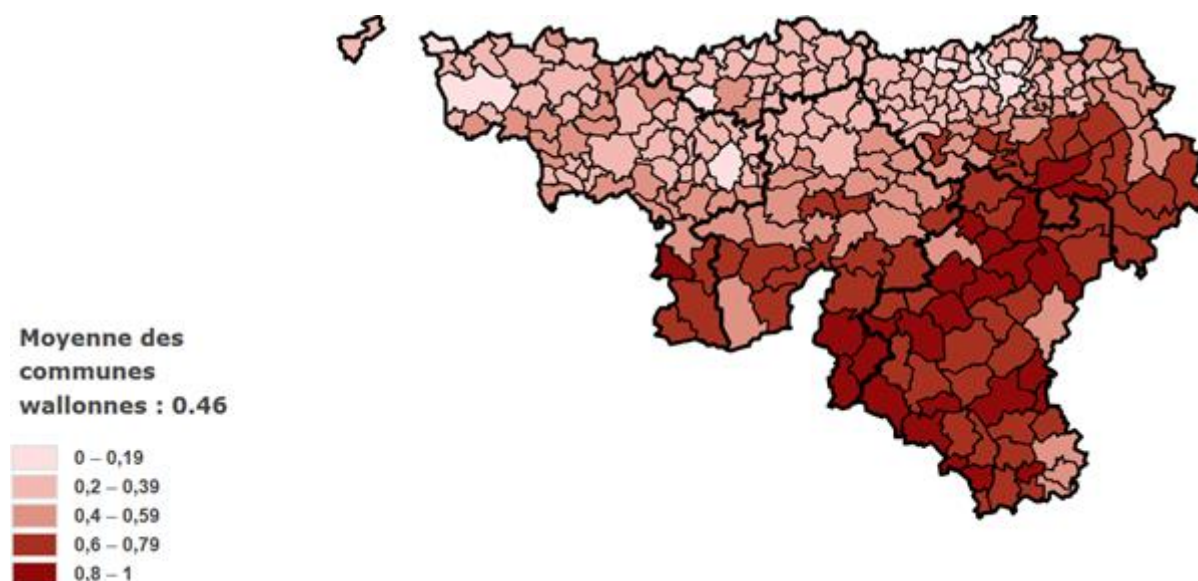


Figure 3 : Indice d'exposition de la population à la pollution de l'air (moyennes 2014-2017)

Clé de lecture : une valeur de l'indice faible (couleur claire) correspond à une situation défavorable ; à l'opposé, une valeur de l'indice s'approchant de 1 (rouge foncé) correspond à une situation favorable.

Source : CELINE, SPF économie – Statbel | Calculs IWEPS

Pour le pourcentage de la population située dans une zone de bruit (Figure 4), le seuil d'exposition au bruit (Lden) retenu est de 54 dB(A). Il définit le niveau sonore moyen dû au trafic (routier, ferroviaire et aérien) sur la période de 24 heures.

À noter que, pour l'instant, seules les villes de Liège et Charleroi sont considérées comme agglomération devant faire l'objet d'une cartographie acoustique. Quant aux routes cartographiées, seules les voiries ayant plus de 3 millions de véhicules/an font l'objet d'une carte acoustique.

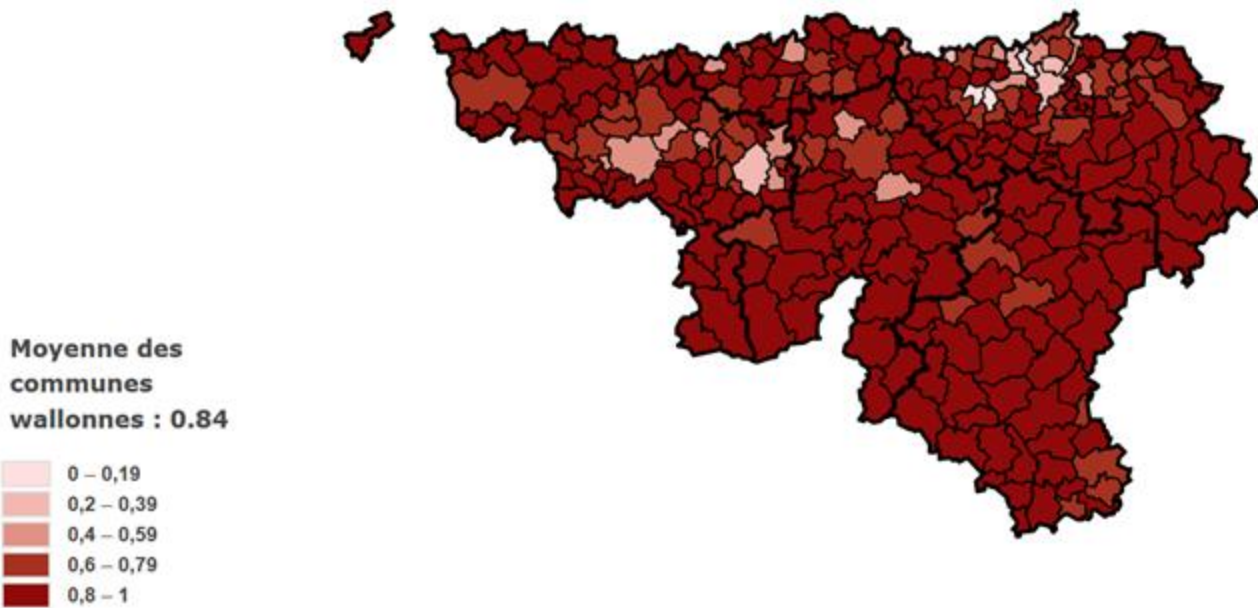


Figure 4 : Pourcentage de la population située dans une zone de bruit d’une agglomération (Liège et Charleroi) ou d’une grande infrastructure de transport supérieur à 54dB(A) en LDEN (%) (normalisé et inversé) Données 2017

Clé de lecture : une valeur de l’indice faible (couleur claire) correspond à une situation défavorable ; à l’opposé, une valeur de l’indice s’approchant de 1 (rouge foncé) correspond à une situation favorable.

Source : SPW – Mobilité, SPW – Environnement – Département de l’Environnement et de l’Eau, SPW – Infrastructures, SPF économie – Statbel, SOWAER | Calculs IWEPS

Quant au pourcentage de la population située à moins de 200 m d’un espace non-artificialisé d’au moins 5 ha, sont considérés comme espaces non-artificialisés les forêts, champs, prairies, espaces naturels, ou les espaces verts urbains. Malheureusement, pour l’instant un champ de maïs pulvérisé compte autant qu’une forêt de chênes centenaires...

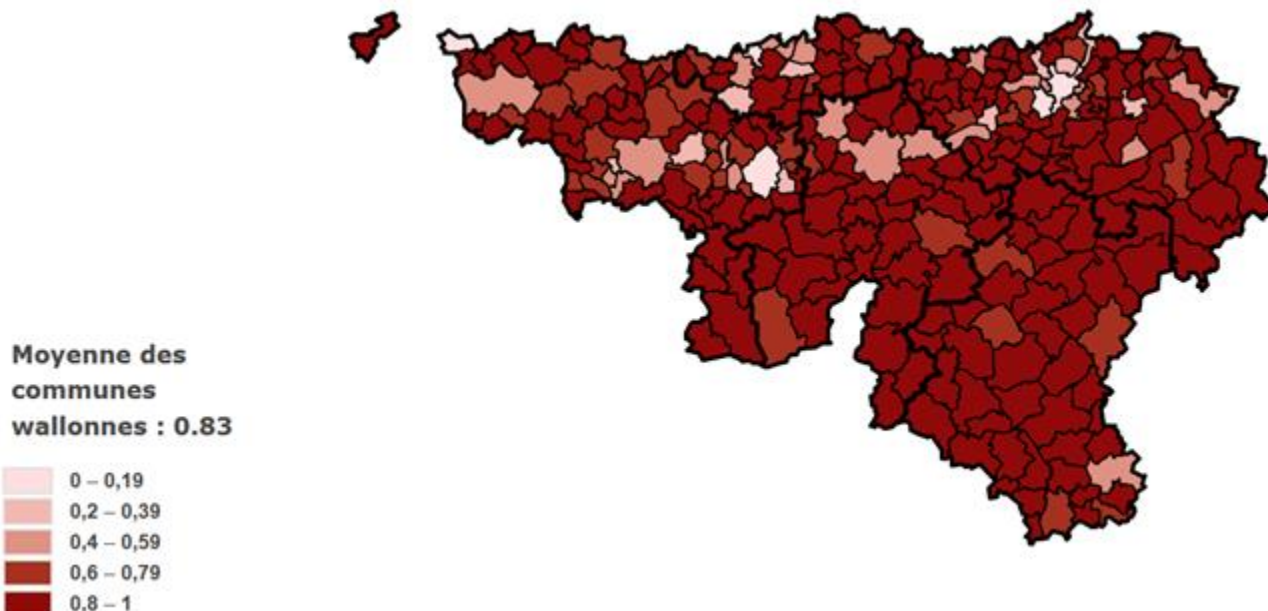


Figure 5 : Pourcentage de la population située à moins de 200 m d’un espace non artificialisé d’au moins 5 ha (normalisé) Données 2017

Clé de lecture : une valeur de l’indice faible (couleur claire) correspond à une situation défavorable ; à l’opposé, une valeur de l’indice s’approchant de 1 (rouge foncé) correspond à une situation favorable.

En faisant la moyenne de tous les indicateurs, l'IVEPS abouti, pour chaque commune, à un indicateur synthétique résumant en une seule valeur l'ensemble des droits pris en compte. Cet indicateur de synthèse permet de comparer chacune des communes entre elles. Cette analyse comparative peut se faire sous forme de carte (comme illustré à la Figure 2 ci-dessus), où sous forme de radar, tel qu'illustré ci-dessous. Cette représentation « en radar » permet facilement de comparer les communes entre elles ou par rapport à la moyenne wallonne.

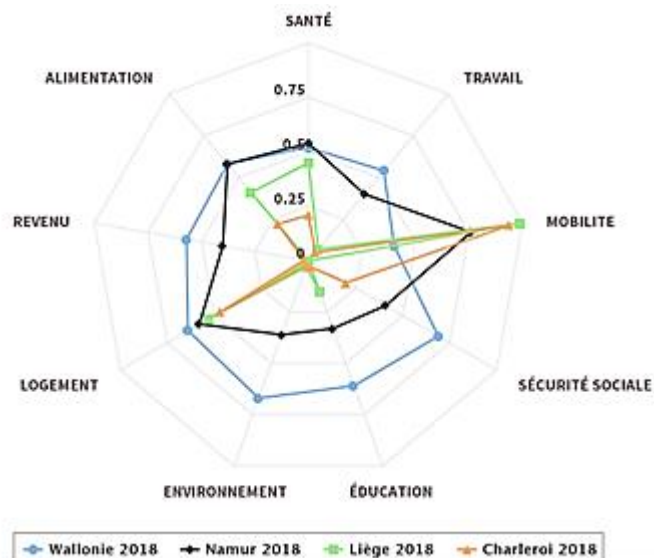


Figure 6 : Comparaison de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) pour 3 communes par rapport à la moyenne wallonne

Social et Écologie, vers une convergence des luttes ?

Les projections pour les années à venir laissent comprendre que *les inégalités environnementales vont s'intensifier* aussi bien entre les États membres de l'UE qu'au sein de ceux-ci. Sur le plan socio-démographique, certaines régions connaissent un véritable vieillissement de leur population, d'autres voient leur pouvoir économique s'altérer... Sur le plan environnemental, les impacts du dérèglement climatique ne feront qu'accroître les événements de températures extrêmes, les inondations... rendant encore plus à risques les publics vulnérables²⁷. Comme le déplore l'AEE, *les politiques environnementales de l'UE soulignent la nécessité de protéger les publics vulnérables sans pour autant intégrer des actions destinées à protéger ces groupes vulnérables*.

Ces dernières décennies, un néologisme construit sur base de l'« écologie » et du « socialisme » est de plus en plus présent dans les débats : l'« écosocialisme ». Cette nouvelle doctrine politique, née dans les années 60 sous le terme d'*écologie sociale*, tente d'associer au mieux les idéaux socialistes et écologistes.

En Belgique, le dernier manifeste de Paul Magnette, bourgmestre de Charleroi et président du Parti Socialiste, tente de remettre ce concept au goût du jour²⁸. Selon lui, *les discours actuels de l'écologie dite politique « demeurent en réalité très peu politiques. Ils peinent à porter une vision du corps social et des dynamiques sociales »*²⁹. Le socialiste se base notamment sur les travaux de Thomas Piketty et Lucas Chancel (Rapport des Inégalités), mettant en avant 3 types d'inégalités, faisant la synthèse des éléments abordés précédemment :

« *Tout d'abord une inégalité de responsabilité : les plus riches polluent plus que les plus pauvres, au sens large des émissions de gaz à effet de serre*³⁰

Ensuite, il y a une inégalité d'exposition : les pauvres sont beaucoup plus victimes de la pollution sonore, de la pollution de l'air et de toutes les conséquences en matière de santé, parce qu'ils n'ont pas le choix de leur travail et de leur lieu de vie.

*Et puis il y a enfin une inégalité d'accès, une pauvreté environnementale : les pauvres bénéficient beaucoup moins de tous les bienfaits d'un environnement sain, d'une proximité avec la nature, d'une alimentation de qualité... »*³¹.

Si Paul Magnette ne fait pas l'apologie de la décroissance, il nous invite à *une forme d'accroissance (absence de croissance)*. « *Il ne faut pas réduire la prospérité, dans les pays riches, nous avons assez de richesses pour que tout le monde mène une « vie large ». Le problème est qu'elles sont juste très mal distribuées. Il faut mettre la question de la distribution au cœur du débat politique* ».

Nous pouvons alors nous demander, pourquoi diable n'y a-t-il pas de convergence de lutte entre le PS et les défenseurs de l'environnement, militant pour un environnement sain au bénéfice de tous et au nom du bien commun !? Le président du PS avance tellement de faits en faveur d'une écologie politique plus radicale ! Comment se fait-il alors que son parti n'appuie pas plus des recommandations que nous mettons en avant dans le secteur associatif environnemental ?

Par exemple :

- *La baisse de vitesse de circulation sur les voies rapides* : cette mesure permettrait notamment de diminuer les nuisances sonores et la pollution de l'air aux abords des voiries, souvent occupés par des ménages au niveau socio-économiques plus vulnérable ;
- *Alimentation durable* : permettre aux plus vulnérables d'avoir accès à une nourriture de qualité, moins néfaste pour la santé ;
- *Réforme fiscale du secteur automobile* : nous plaidons notamment pour que la taxe de mise en circulation soit vue à la hausse lors de l'achat d'un véhicule lourd et puissant. Un des effets escomptés : les citoyens vont avoir tendance à se reporter vers des véhicules moins chers et plus modestes, moins chers en assurance, en entretien, en carburant ou électricité. C'est une mesure qui peut aider les citoyens à résister à l'injonction d'acheter plus haut que leur besoin de mobilité ;
- *Aménagement du territoire et accès aux espaces verts pour tous* : pour l'instant, la majorité des espaces verts wallons sont difficilement accessibles aux ménages dépourvus de voiture. L'accès à la nature, lieu de repos et de loisirs, devrait pourtant être un droit accessible à tous, indépendamment de leur moyen de transport. De plus, de nombreux ménages n'ont pas la chance de disposer d'un jardin. Un bien immobilier avec jardin étant généralement plus onéreux que sans, les ménages les plus précaires disposent rarement de ce « petit morceau de nature » à leur domicile. Les espaces verts publics sont alors la seule opportunité pour se reconnecter avec le vivant. Il est pourtant essentiel de favoriser le contact avec la nature dès le plus jeune âge, surtout si les parents ne peuvent l'offrir, « car il permet un plus grand respect et un meilleur contact avec celle-ci lorsqu'on vieillit ».
- *Rénovation énergétique* : les ménages en situation de précarité éprouvent généralement des difficultés pour satisfaire leurs besoins énergétiques. Les politiques de rénovation énergétique devraient donc mettre la priorité et faciliter l'accès aux travaux d'isolation pour les ménages en difficulté. Le système actuel basé sur le principe d'audit pour le droit d'accès aux primes bénéficie principalement aux ménages aisés. Comme le souligne de RWADE (Réseau Wallon d'accès durable à l'énergie), « Chacun doit également avoir accès aux investissements qui permettent d'améliorer la performance énergétique de son logement afin de réduire sa consommation, et dès lors sa facture, et de participer à la diminution des émissions de CO² ». « Les tarifs doivent garantir le caractère abordable de l'énergie. Ils doivent permettre d'alléger la facture des ménages à petits revenus qui, souvent, ont une plus faible consommation d'énergie ».

Ces recommandations appellent toutes à plus de justice sociale et environnementale. Et pourtant le Parti Socialiste reste timide sur ces dossiers dans le débat public... Pourquoi... ? ...Et bien la réponse ne semble pas si simple.

Dans le camp des Écolos, nombreux sont ceux estimant qu'il existe un gap entre la vision du président du PS et les décisions prises par certains Ministres ou Bourgmestres socialistes³². Selon eux, certains traitements de dossiers comme celui de Liège Airport, du Stop Béton... témoignent d'un réel gouffre entre les valeurs des deux partis.

D'autres acteurs politiques ne se font pas trop d'illusion et distingue Paul Margette de son parti.

Enfin, certains rappellent que les enjeux de campagnes électorales finissent par transcender les préoccupations environnementales des socialistes d'une part, et rendre plus timides les revendications sociales d'Écolo d'autre part. L'instinct de survie d'un parti – autrement dit, la satisfaction de sa masse électorale – semble donc nuire à la fertilité des convergences de lutte entre partis concurrents. Même si ces derniers partagent certains idéaux.

Mais revenons à nos moutons et proposons, pour clore l'article quelques pistes de solutions issues de différents témoignages récoltés par le magazine « Agir par la Culture » dans son dossier « Articuler le social et l'écologie ». Vous le verrez, pas de solutions magiques, mais néanmoins quelques pistes de réflexion nécessaire pour aboutir à une convergence des luttes.

Écoresponsabilité individuelle vs Causes systémiques : il est temps d'arrêter de faire porter la responsabilité des dérèglements climatiques sur les individus, tant pour les causes que pour les solutions. Favorisons plutôt une

remise en question de notre système rendant possibles les hyper-pollutions, les émissions massives de GES et les structures sociales qui empêchent toute solution collective d'ampleur.

Concilier « fin du monde » et « fin du mois » : des travailleurs et travailleuses battus dans le combat économique immédiat contre l'austérité ne pourront pas progresser vers une conscience politique plus élevée, intégrant la question écologique. Se battre pour éviter la fin du monde ne pourra se faire qu'en gardant en tête la question de la fin du mois.

Démocratiser l'accès à l'écologie : « On nie la conscience politique qui peut exister dans les quartiers populaires... Tout est fait pour que les classes populaires ne se saisissent pas de l'objet écologique... (en France), les codes de l'écologie telle qu'elle se présente et telle qu'elle est médiatisée sont très élitistes, très fermés. Il faut vraiment appartenir à une certaine classe sociale, la classe moyenne supérieure plutôt blanche et plutôt beaux quartiers pavillonnaires, pour pouvoir y prétendre, y être accepté et y être légitime »³³. « Il faut lutter là où on habite et à partir des problèmes rencontrés par les gens... il faut systématiquement territorialiser nos luttes »³⁴.

Face à l'inégalité, agir pour l'équité : « Si on veut réussir une action par rapport à l'environnement, on doit la penser en articulation avec la justice sociale. C'est-à-dire en posant les critères de ce qu'on veut faire évoluer dans la société en fonction de la réduction des inégalités. Autrement dit, en fonction de critères équitables qui supposent qu'on ne peut pas traiter tout le monde de la même façon »³⁵.

« Outre le fait d'agir d'abord sur les causes des pollutions massives dans la mobilité (transport aérien et maritime, camions, désinvestissement dans les transports en commun...), il s'agirait donc d'interroger le ménage aisé qui possèdera plusieurs véhicules : comment faire pour limiter leurs émissions ? Mais pour un ménage particulièrement en difficulté qui a un véhicule plus polluant, quel est l'intérêt de rendre ce véhicule encore plus coûteux, en taxant le carburant pour pouvoir circuler avec ? Cela risque bien de mettre cette famille encore plus en difficulté. Or, plus on met les gens en difficulté, moins ils peuvent être contributeurs à l'effort collectif »³⁶.

Régler des problèmes collectifs par des solutions collectives : trop souvent, les pistes de solution sont préconisées et envisagées à l'échelle de l'individu et/ou du ménage. Il est nécessaire de sortir de cette logique individualiste. « On pourrait par exemple décider d'avoir une politique massive de rénovation/isolation des logements qui ne fonctionne pas avec des primes individuelles (primes et crédit d'impôt qui atteignent surtout ceux qui ont la capacité de demander, en raison de la complexité de la démarche, bref, ceux qui en ont déjà les moyens), mais où les pouvoirs publics feraient isoler systématiquement les bâtiments et maisons du pays, ville par ville, quartier par quartier, en prenant en compte les revenus de chacun. Mais aussi une politique de l'énergie où on cherche des solutions collectives par village et par communes en termes d'accès à l'eau, de construction de panneaux solaires, etc. Bref, d'avoir des solutions collectives, dans une logique de service public, pour créer de l'équité, de l'accès et de l'égalité plutôt que d'être sur la dynamique individuelle »³⁷.

Et enfin, peut-être y-a-t-il un besoin urgent d'intensifier les liens entre les associations sociales et environnementales. Une étape sans doute nécessaire pour légitimer notre message, atteindre l'horizon qu'on désire.

« L'obligation faite à l'homme de dominer la nature découle directement de la domination de l'homme sur l'homme. »
(Murray Bookchin)

Pierre JAMAR, Canopea (IEW), 17 janvier 2023. Crédit photographique : Pawel KUCZYNSKI

1. Les généralités de cette étude sont disponibles sur la page internet dédiée « Places and Spaces Environments and children's well-being ». Un résumé analytique en français est également disponible.
2. C'est-à-dire sa santé physique, son bien-être mental, ses compétences et aptitudes
3. Selon le rapport, le plomb est une substance toxique responsable d'un nombre de décès plus important que le paludisme, la guerre, le terrorisme, ou encore, les catastrophes naturelles
4. L'exposition aux pesticides peut être associée à la leucémie et aux retards de développement, peut avoir des effets néfastes sur les systèmes nerveux, cardiovasculaire, digestif, reproductif, endocrinien, sanguin et immunitaire des enfants.
5. En 2019, la Belgique produisait 234 000 tonnes de DEE, l'équivalent de 20,4 kg / habitant. Seuls 54% sont officiellement collectés. Quand est-il du reste ? En 2016, un rapport de Recupel révélait qu'environ 3,10 % des bateaux exportant des DEE en provenance de Belgique exercent dans l'illégalité. Qu'en est-il aujourd'hui ?

6. SPWARNE (DEE), *Projet des Troisièmes Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons, 3^{ème} plan de gestion, Cycle 2022-2027*
7. 2022, Eszter Timar; Anna Gromada; Gwyther Rees; Alessandro Carraro, « Places and Spaces: Environments and children's well-being », p. 76
8. 2018, European Environment Agency, *Unequal exposure and unequal impacts: social vulnerability to air pollution, noise and extreme temperatures in Europe*
9. 2022, Davide, D. F., Alessandra, F., & Roberto, P. *Distributive justice in environmental health hazards from industrial contamination: A systematic review of national and near-national assessments of social inequalities. Social science & medicine (1982), 297, 114834.* <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35217367/>
10. 2022, Ellis, *Increased exposure to traffic-related air pollution is associated with lower car ownership per household and socio-economic inequalities: a pattern of environmental injustice*
11. À ce sujet, les lecteurs intéressés sont invités à lire les analyses suivantes ; « Le Bruit, ce son devenu nuisible pour la santé » et « Investissons dans l'environnement sonore »
12. 2019, Dreger S, Schüle SA, Hilz LK, Bolte G. *Social Inequalities in Environmental Noise Exposure: A Review of Evidence in the WHO European Region. Int J Environ Res Public Health*
13. Institut scientifique de service public (ISSeP)
14. *Système d'information géographique en environnement-santé (SIGENSA)*
15. 2020, Habran S. et al., *Identification des points noirs environnementaux à l'aide d'un outil web cartographique*
16. Gascon M, Triguero-Mas M, Martínez D, Dadvand P, Rojas-Rueda D, Plasència A, Nieuwenhuijsen MJ. *Residential green spaces and mortality: A systematic review. Environ Int. 2016 Jan ; 86:60-7.*
17. Vanaken GJ, Danckaerts M. *Impact of Green Space Exposure on Children's and Adolescents' Mental Health: A Systematic Review. Int J Environ Res Public Health. 2018 Nov 27;15(12):2668*
18. Vanaken GJ, Danckaerts M. *Impact of Green Space Exposure on Children's and Adolescents' Mental Health: A Systematic Review. Int J Environ Res Public Health. 2018 Nov 27;15(12):2668*
19. Schüle SA, Hilz LK, Dreger S, Bolte G. *Social Inequalities in Environmental Resources of Green and Blue Spaces: A Review of Evidence in the WHO European Region. Int J Environ Res Public Health. 2019 Apr 4;16(7):1216.*
20. 2020, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Rapport bisannuel 2018-2019 « Durabilité et Pauvreté »*. Un résumé du chapitre dédié aux espaces verts est présent sur le site d'ATD Quart Monde
21. Pour une description synthétique du plan de secteur, le lecteur intéressé trouvera des informations sur le Géoportail de Wallonie : « Le plan de secteur organise l'espace territorial wallon et en définit les différentes affectations afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. Il dispose d'une pleine valeur réglementaire et constitue ainsi la colonne vertébrale d'un développement territorial efficace, cohérent et concerté. »
22. Zone d'habitat, de loisirs, d'activité économique, etc.
23. Zones agricoles, forestières, espaces verts, zone naturelle, etc. NB : Les zones forestières (destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique) représentent environ 30% du territoire wallon, alors que la zone d'espaces verts et la zone naturelle occupaient respectivement 2,2 % et 1,4 % de la Wallonie.
24. Pour un aperçu synthétique du projet, voir la page dédiée <https://isadf.iweps.be/methodologie.php>. Le lecteur intéressé trouvera de plus ample information dans le Rapport de recherche n°23, « Construction de l'ISADF à l'échelle des communes de Wallonie – Exercice 2018 », IWEPS, Janvier 2019
25. Ce droit découle directement de l'article 23 de la Constitution belge
26. Ibid, Rapport de recherche n°23, « Construction de l'ISADF à l'échelle des communes de Wallonie – Exercice 2018 », IWEPS, Janvier 2019
27. Au sujet des inondations par crues (càd par débordement et non pas ruissellement), le projet de recherche SIGENSA (décrit au paragraphe 2.3) a pu mettre en lumière que 13 wallons sur 100 vivent en zone inondable. Près de deux tiers d'entre eux (61%) sont des ménages soumis à un niveau socio-économique très faible (37%) ou faible (24%). Au-delà du risque en tant que tel, d'autres études mettent en avant les inégalités en termes de « capacité à faire face » au risque [1] (anticiper et trouver l'information à l'avance, prévoir un déménagement humain et matériel chez des connaissances, ...).
28. 2022, Paul Magnette, « La vie large, Manifeste écosocialiste », Éd. La Découverte
29. Le Grand Continent, « Comprendre l'écosocialisme, une conversation avec Paul Magnette », 06/09/2021
30. Les 1 % les plus riches du monde émettent autant de gaz à effet de serre que la moitié la plus pauvre du monde
31. Ibid.
32. 2022, Le Vif, « L'écosocialisme du PS, cadeau ou piège pour Écolo ? »
33. Agir par la culture, Interview Fatima Ouassak, « Tout est fait pour que les classes populaires ne se saisissent pas de l'écologie », 24/03/2020 / Ibid / Agir par la culture, Interview Christine Mahy, « Les pauvres sont dans la simplicité obligatoire », 13/12/2018 / Ibid / Ibid

La grève de soutien à l'aéroport de Liège se trompe de combat

Carte blanche parue dans LLB : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2023/01/11/la-greve-de-soutien-a-laeroport-de-liege-se-trompe-de-combat>

Les syndicats font malheureusement le jeu de la direction de l'aéroport et des multinationales qui y opèrent, au détriment des urgences écologiques et sociales actuelles.

Ce mercredi 11 janvier 2023, la FGTB et la CSC ont annoncé un arrêt des activités pour la journée à l'aéroport de Liège. Cette « grève » vise à faire pression, non pas sur les employeurs, mais sur le gouvernement wallon pour qu'il revoie à la baisse les exigences du nouveau permis d'exploitation de l'aéroport. Ce faisant, les syndicats font malheureusement le jeu de la direction de l'aéroport et des multinationales qui y opèrent, au détriment des urgences écologiques et sociales actuelles.

Soyons clairs, nous comprenons et nous partageons les inquiétudes que soulèvent les possibles retombées du nouveau permis d'exploitation de l'aéroport de Liège sur les milliers d'emplois et de travailleurs qui en dépendent. Il serait tout bonnement inacceptable que ces derniers payent le prix des nouvelles contraintes qui pourraient être imposées et nous serons toujours aux côtés de celles et de ceux qui se battent pour que ce ne soit pas le cas.

Rappelons toutefois qu'en l'occurrence, les contraintes envisagées ne visent ni un gel, ni encore moins une réduction des activités de l'aéroport. Il s'agit uniquement d'imposer des limites à son futur développement, alors même que celui-ci pose déjà question en matière de soutenabilité écologique.

Mais surtout, nous regrettons que dans leur combat légitime, les syndicats choisissent de s'aligner purement et simplement sur le discours et les intérêts des multinationales comme FedEx, dont la seule préoccupation consiste à pouvoir continuer d'engranger un maximum de profits avec un minimum de contraintes, notamment environnementales.

Une grève pour les intérêts du patronat ?

Il y a un peu plus d'un an, FedEx annonçait la suppression d'environ 700 emplois sur le site de l'aéroport de Liège pour délocaliser une partie de ses activités à Paris. Cette décision, comme celle d'ArcelorMittal auparavant, illustre le peu de cas que ces entreprises font de « leurs » travailleurs lorsqu'il s'agit de maximiser leurs profits. Aujourd'hui, la même entreprise se permet, avec le soutien actif de la direction de Bierset, de menacer de quitter Liège si des limites lui étaient imposées concernant le développement futur de ses activités.

Que des multinationales fassent du chantage à l'emploi nous y sommes tristement habitués. Que les pouvoirs publics, à travers les instruments économiques qui nous appartiennent, épousent voire soutiennent les règles de ce jeu, nous luttons depuis longtemps déjà pour que cela change. Mais que des organisations de défense des travailleuses et des travailleurs, les syndicats auxquels nous sommes affiliés et affiliées, organisent une « grève » qui fait le jeu de ces profiteurs sans vergogne, cela nous ne pouvons l'accepter.

La grève, c'est l'arrêt des outils de production, c'est un moyen de rappeler au patronat que, sans les travailleuses et les travailleurs, aucune richesse n'est produite. La grève comme moyen de lutte ouvrière a permis d'arracher de nombreux droits sociaux aux employeurs. Elle a même récemment été reprise par des collectifs écologistes en vue de défendre une terre habitable. Qu'elle serve aujourd'hui à défendre les intérêts de ceux-là mêmes qu'elle devrait viser est tout simplement honteux.

Plus largement, reprendre les arguments de concurrence entre aéroports, entre territoires voire entre entreprises, c'est tendre le bâton pour se faire battre. La mise en concurrence est une décision politique, les organisations syndicales doivent pouvoir revenir à des positions de solidarité intersectorielle mais aussi internationale : c'est en luttant localement contre des monstres globaux que nous pourrions entraîner leur chute.

Une lutte pour des emplois durables

Redisons-le, nous partageons pleinement le souci pour le sort des familles qui dépendent des emplois à l'aéroport de Liège. Mais c'est précisément pour ça que nous refusons de creuser encore plus notre dépendance à des multinationales dont la délocalisation, la pression sur les conditions de travail et le saccage de l'environnement sont les armes de prédilection.

Nous souhaitons des politiques d'investissement public durable : que les millions engagés en faveur de l'aéroport, que les terres accordées aux multinationales et que les forces politiques soient mobilisées non pas dans le développement insensé du fret aérien et de l'e-commerce à la sauce Alibaba ou Amazon, mais dans des secteurs porteurs d'avenir pour les travailleuses et les travailleurs, pour la santé publique, le climat, la biodiversité, le vivant.

Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit : préserver des personnes – travailleurs et travailleuses, liégeoises et liégeois, commerçants et commerçantes, agriculteurs et agricultrices – des êtres vivants et des territoires – ici et ailleurs.

Le secteur aérien n'est pas un secteur d'avenir : les crises environnementales et climatiques nous le rappellent chaque jour avec plus de violence, et les normes internationales en discussion vont inévitablement finir par contraindre sérieusement ces activités. En tant que forces progressistes, syndicats, associations, partis de gauche, nous devons pouvoir proposer d'autres voies d'avenir que celles dont l'horizon est déjà révolu.

Signataires :

- Marc Delrez, Professeur à l'ULiège ;
- Tony Demonte, ex-Secrétaire général adjoint de la CNE (CSC) ;
- Les « Jeunes Organisés et Combatifs (JOC) » – Wallonie-Bruxelles ;
- Luc Joachims, membre de l'association d'éducation populaire éco-socialiste « À Contre-Courant (ACC) » ;
- Cédric Leterme, chargé d'étude au GRESEA ;
- Christine Pagnouille, secrétaire d'ATTAC-Liège et administratrice du CADTM ;
- Le collectif Stop « Alibaba&Co » ;
- Daniel Tanuro, auteur éco-socialiste et membre de la Gauche anticapitaliste.

<http://a-contre-courant.be/index.php/2023/01/11/greve-de-soutien-a-laeroport-de-liege-se-trompe-de-combat/>

Humour de Kroll



La Ligue des droits humains dénonce « le tournant orbanien » du gouvernement qui s'assied sur les décisions de justice

Dans son rapport 2022, la Ligue des droits humains se montre très critique à l'égard de l'État belge et, en particulier, de la coalition Vivaldi. La Ligue des droits humains reproche à l'État de ne pas avoir respecté des décisions de justice.

La Belgique, pas mieux que la Hongrie ?

Edgar Szoc, le président de la Ligue des droits humains n'y va pas par quatre chemins. Pour lui, au terme de 2022, une question essentielle se pose quant à l'avenir des droits humains en Belgique. « Cette année ne constituera-t-elle qu'une parenthèse (désenchantée) ou marquera-t-elle l'amorce d'un basculement définitif ? », se demande le président de la Ligue des droits humains, dans les conclusions du rapport annuel. Et de se demander si « le tournant orbanien de la Vivaldi » constitue une « parenthèse » ou un « virage définitif ».

Certes, rappelle-t-on à la Ligue, chaque année des « violations, des dérives, des procédures d'exception » sont dénoncées mais, écrit Edgar Szoc, « jamais elles n'avaient pris le tour systématique et assumé qu'elles ont pris cette année ». « Jamais aucun gouvernement ne s'était assis avec autant de désinvolture sur autant de décisions de justice rendues par autant de cours et tribunaux. Jamais aucun exécutif ne s'était autant acharné à vider le terme d'"État de droit" de toute substance », constate le président de la Ligue des droits humains.

Et le parallèle avec le président hongrois Viktor Orban est alors fait. Avec des différences. Si le président hongrois « démet, remplace ou met à la retraite anticipée les juges dont l'indépendance lui déplaît », la Belgique, elle est « plus douce et plus hypocrite : on ne démet pas les juges, on s'assied sur leurs jugements », écrit Edgar Szoc. Et pour la Ligue des droits humains, c'est « un tournant inquiétant ».

Un exemple : la crise de l'accueil des demandeurs d'asile

Un exemple où l'État a failli à respecter les droits humains, selon la Ligue, c'est dans l'accueil des demandeurs d'asile. C'est, écrit la Ligue, « un an d'une crise prévisible que le gouvernement ne cherche pas à solutionner ».

À propos des demandeurs d'asile, « La loi est claire, limpide et elle n'est contestée par personne, pas même par l'État », note la Ligue dans son rapport annuel. « Chaque demandeur euse d'asile a le droit à l'aide matérielle, pendant toute la durée de sa procédure d'asile, un point c'est tout », ajoute-t-elle. Pourtant, remarque la Ligue, cela n'empêche pas que les demandeurs d'asile soient laissés à la rue. Du côté des autorités et de Fedasil, on invoque le manque de moyens disponibles, de personnel, notamment. Pourtant, fait remarquer la Ligue des droits humains, l'État a « une obligation de résultat et non de moyens, ce qui signifie que l'État ne peut invoquer des circonstances factuelles externes, quelles qu'elles soient, pour justifier avoir essayé mais ne pas être parvenu ».

« Dans la crise de l'accueil, le gouvernement s'est autorisé à violer délibérément le droit à l'accueil de milliers de personnes qui y avaient incontestablement droit », regrette Pierre-Arnaud Perrouy, le directeur de la Ligue des droits humains. « Ni les multiples condamnations judiciaires belges, ni les injonctions de la Cour européenne des droits de l'homme ne feront dévier le gouvernement. Seules des températures largement négatives au milieu du mois de décembre commenceront à faire bouger les lignes », constate Pierre-Arnaud Perrouy.

D'autres exemples de non-respect des droits humains

Dans son rapport, la Ligue des droits humains s'en prend aussi aux ventes d'armes wallonnes et revient sur la saga des ventes d'armes wallonnes à l'Arabie saoudite. « Les gouvernements wallons successifs sont passés maîtres dans l'art d'accorder de nouvelles licences d'exportation après les annulations successives par le Conseil d'État, aidés il est vrai par un système de délivrance opaque et un contrôle parlementaire déficient », écrit Pierre-Arnaud Perrouy, épinglant au passage le problème du manque de contrôle de l'exécutif par le législatif.

Autre dossier problématique selon la Ligue des droits humains, celui de Nizar Trabelsi, condamné en Belgique pour terrorisme avant d'être extradé aux États-Unis. « Le gouvernement s'est assis sur pas moins de cinq décisions de justice, ce qui a valu à la Belgique une cinglante condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme », rappelle Pierre-Arnaud Perrouy.

Le manque de contrôle de l'exécutif par le législatif est aussi constaté par la Ligue des droits humains dans le dossier de l'Autorité de protection des données. « Il aura fallu la dénonciation de deux directrices lanceuses

d'alerte et une mise en demeure de la Commission européenne pour faire bouger le Parlement », note la Ligue qui relativise toutefois la réponse du Parlement.

La Ligue critique aussi le contrôle externe des forces de police, opéré par le Comité P sous l'autorité du Parlement. Il « *reste largement inopérant* », note Pierre-Arnaud Perroudy. « *Les témoignages de violences, notamment racistes, restent nombreux et les victimes peinent à obtenir réparation* », ajoute-t-il.

Enfin, Pierre-Arnaud Perroudy s'inquiète aussi de la pression actuelle sur les droits économiques, sociaux et culturels, en raison de la crise énergétique. « *Alors que les coûts de l'énergie explosent, il faut affirmer l'énergie comme un droit fondamental : il revient aux gouvernements de garantir une fourniture à un coût supportable pour l'ensemble de la population* », plaide le directeur de la Ligue des droits humains.

La Ligue s'inquiète aussi de la situation dans les prisons belges qui « *ne s'améliore guère* ». À ce titre, la nouvelle prison de Haren « *ne remplit pas ses promesses et confirme les craintes que la sécurisation technologique ne rend pas ces lieux plus humains* », note la Ligue.

Le rapport annuel de la Ligue des droits humains constate cependant des avancées sociales en 2022. C'est le cas de la réforme du cadre légal de la prostitution : « *la Belgique quitte le registre moral et répressif pour entrer dans une logique de droits, avec un volet important sur les droits sociaux* », constate la Ligue des droits humains.

Jean-François NOULET, 24 janv. 2023 (LDH)

Le camp de la honte

À Bruxelles, le long du quai des Charbonnages, les tentes s'alignent sur une mince bande de trottoir depuis le fiasco de l'évacuation du Palais des droits, coincées entre le canal et une piste cyclable fréquentée. Plus d'une centaine de tentes dans lesquelles des personnes s'entassent, campent par un temps glacial dans des conditions sanitaires indignes d'une capitale européenne. L'organisation Médecins Sans Frontières, qui leur vient en aide, met en place des méthodes d'aide humanitaire habituellement déployées au Sud-Soudan ou dans les pays du Sahel. La honte.

Abandonnées par les pouvoirs publics, toutes ces personnes se massent près du Petit-Château, dans l'espoir de trouver une solution d'accueil. Une crise qui s'éternise sur fond de blocage politique et des condamnations multiples du gouvernement par la justice belge et internationale. Des solutions existent pourtant et la Belgique ne manque pas de bâtiments inoccupés. En septembre 2022, dans une lettre ouverte au Premier ministre, de nombreuses ONG proposaient une série de mesures pour sortir de la crise. Parmi ces mesures, un plan de réquisition de bâtiments et une répartition obligatoire des personnes dans les communes, seules mesures qui permettraient d'améliorer rapidement la situation. De son côté, tout en se plaignant du montant des astreintes dues par l'État belge, la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Nicole de Moor, proposait le plus sérieusement du monde d'installer des pontons flottants pour accueillir ces personnes sur le canal. Pour pouvoir ensuite en couper les amarres ?

Pierre-Arnaud PERROUTY, Directeur (mars 2023)
Ligue des droits de l'homme

Crise de l'accueil : une chaîne humaine organisée autour du centre d'accueil du Petit Château



© Tous droits réservés

Des demandeurs d'asile et des membres de vingt associations différentes se sont rassemblés aux abords du Petit Château à Bruxelles pour former une chaîne humaine vendredi. Cette action était organisée pour exiger des solutions d'urgence et un accueil digne pour tous. L'Ilot, la Ligue des droits humains, la Plateforme citoyenne BelRefugees ou encore le CIRÉ font partie des associations signataires. Plusieurs travailleurs de Fedasil se sont également joints à la manifestation.

Les organisateurs s'attendaient à une centaine de personnes, ils étaient plus de 500, selon la police présente sur place. Les manifestants ont fait le tour du centre d'accueil en se tenant la main, le tout accompagné de musique rythmique jouée sur des tambours. Les organisateurs de l'action critiquent la Belgique et sa gestion

de l'accueil. « *Cela fait plus d'un an que l'État belge se soustrait à ses obligations en matière d'accueil et de droits humains* », expliquent-ils.

Le 15 février, l'ancien bâtiment du SPF Finances de la rue des Palais à Schaerbeek, occupé par des demandeurs d'asile, a été évacué. Depuis, entre 200 et 250 personnes occupent des tentes le long du canal, près du centre Fedasil, d'après les associations organisatrices de la chaîne humaine.

Par cette action, les personnes présentes veulent affirmer publiquement leur soutien et rappeler l'État à ses obligations. Elles critiquent ainsi les politiques migratoires qui bafouent la dignité et les droits des personnes. Par ailleurs, elles demandent une solution immédiate et un hébergement pour toutes les personnes à la rue ainsi que le respect des droits fondamentaux de tous, indépendamment de l'origine, la religion, le genre ou l'orientation sexuelle.

BELGA, 24 févr. 2023

Qui a vu 750 conteneurs ?

En novembre, nous (La Ligue des Droits Humains) déposons une plainte auprès de la Commission européenne pour non-respect de l'État de droit par la Belgique dans le cadre du non accueil des personnes demandant la protection internationale.

Sans répondre sur le fond, la DG Migration nous informe qu'elle a débloqué 204 millions d'euros (oui, 204 millions) le 7 novembre « afin d'aider la Belgique à trouver rapidement des solutions à la pénurie de capacités d'accueil ».

La réponse évoque également la livraison de « 750 conteneurs résidentiels » et le déploiement d' « environ 103 experts » (« environ 103 », c'est beau comme du Éric Chevillard).

Aucun membre du gouvernement n'a fait état de ces 204 millions. Jusqu'à plus amplement informé, personne n'a vu ni ces conteneurs, ni ces experts.

À défaut d'espérer une réponse de l'exécutif à nos interpellations, se trouverait-il des député.es et des journalistes pour s'enquérir du sort de ces millions, de ces conteneurs et de ces experts ?

N'hésitez pas à partager : si la question est posée 100 fois, nous obtiendrons peut-être une réponse ; à 1 000, on peut même espérer qu'elle soit sérieuse.

Edgar SZOC (pour la Ligue des Droits Humains)

<https://www.asymptotique.be/qui-a-vu-750-conteneurs-et-204-millions-par-edgar-szoc/>



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MIGRATION ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Direction C – Migration et asile
C.3 – Asile

Bruxelles
HOME.C.3/BB

M. Pierre-Arnaud Penrouy, directeur, et
M. Edgar Szoc, président de la
Ligue des droits humains
53 boulevard Leopold II
1080 Bruxelles
Belgique
Adresse électronique: ldh@liguedh.be

Messieurs,

En réponse à votre lettre relative à la situation d'accueil des demandeurs de protection internationale (suite donnée à la plainte CHAP (2022) 03297) par les autorités belges, enregistrée le 2 décembre 2022 sous la référence Ares (2022) 8354046, je tiens à vous informer que la Commission suit de près la situation liée à la capacité d'accueil en Belgique, et qu'elle a discuté de ces préoccupations lors de réunions avec les autorités belges à différents niveaux de l'administration.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la Commission estime qu'à ce stade, le meilleur moyen d'y remédier est de fournir une assistance opérationnelle ciblée. Par conséquent, la Commission a mis à disposition des ressources financières par l'intermédiaire du Fonds «Asile, migration et intégration» afin d'aider la Belgique à trouver rapidement des solutions à la pénurie de capacités d'accueil. Le financement alloué à la Belgique le 7 novembre 2022 s'élève à 204 262 575 EUR.

En outre, la Belgique et l'Agence de l'Union européenne pour l'asile ont signé en mai 2022 un plan opérationnel visant à renforcer la capacité de la Belgique à répondre aux besoins urgents en matière d'accueil, à offrir des conditions d'accueil conformes aux normes de l'UE et à mettre effectivement en œuvre la directive relative à la protection temporaire. La livraison de 750 conteneurs résidentiels et le déploiement d'environ 103 experts, dont des spécialistes d'accueil et de nombreux interprètes, figurent parmi les résultats opérationnels du plan. Le plan opérationnel est actuellement mis en œuvre avec succès et a été prolongé jusqu'à la fin de 2023.

Cette approche est conforme à la communication de la Commission intitulée «Le droit de l'UE: Une meilleure application pour de meilleurs résultats» ⁽¹⁾, qui rappelle que la Commission dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour décider d'engager ou non une procédure d'infraction et, dans l'affirmative, quand. Dans l'intervalle, les questions soulevées dans votre lettre sont traitées conformément au mécanisme de plainte de la Commission (CHAP).

⁽¹⁾ JO C 18 du 19.1.2017, p. 10.

La crise de l'accueil, une crise humanitaire



Amitié Sans Frontières organise souvent des actions de solidarité avec les réfugiés. (Photo Solidaire)

Ces derniers mois, 2 000 demandeurs d'asile n'ont pas été hébergés par l'État. Certains dorment dehors malgré des températures négatives, d'autres sont hébergés par des citoyens. Qui sont-ils, et que peut-on faire ? Nous avons posé la question à Ikram Momand, un réfugié d'Afghanistan, et à Greet Daems, députée PTB au Parlement fédéral.

Bonjour Ikram. Tout d'abord, peux-tu te présenter ?

Ikram Momand. J'ai 27 ans. J'ai un diplôme d'enseignant en mathématiques. Le 15 août 2021, lorsque les talibans ont pris le pouvoir, j'ai décidé de quitter mon pays. C'était trop dangereux. Je suis partie le 5 septembre 2021. Il m'a fallu 11 mois pour arriver en Belgique, en passant par une multitude de pays. Partout, j'ai été maltraité. Je suis d'abord arrivée en Iran, puis j'ai continué en Turquie, je suis passé par la Bulgarie et la Serbie, la Hongrie, l'Autriche, la Suisse, la France... Pour finalement arriver ici en août 2022.

Comment aurais-tu voulu que ça se passe ?

Ikram Momand. Si l'Afghanistan avait été en paix, s'il y avait eu un bon système où tout le monde bénéficiait d'un traitement équitable, j'aurais de loin préféré rester là.



Ikram. (Photo Ikram Momand)

Pourquoi as-tu voulu venir en Belgique ?

Ikram Momand. Cela m'était plutôt égal de me retrouver dans tel ou tel pays, tant que je pouvais survivre. Avoir à manger, à boire, un endroit où me laver. J'ai demandé l'asile ici le 9 août, et exactement quatre mois plus tard, on m'a attribué une place dans un centre à Arlon.

Qu'as-tu fait pendant ces 4 mois ?

Ikram Momand. J'ai dû survivre dans la rue. C'était très difficile. Où que je me trouvais, la police venait et me chassait. J'allais de parc en parc, je marchais toute la journée. Partout, on me disait : « Tu ne peux pas rester ici, va-t'en ». Avant, je pensais que traverser les frontières serait difficile, mais seulement pour quelques jours. Là, c'était difficile tous les jours. Tu veux prendre une douche ? Pas possible. Tu as faim ? Tu n'as pas à manger. Tu es fatigué ? Tu n'as nulle part où dormir.

Comment ça se passe maintenant, au centre d'Arlon ?

Ikram Momand. Au fond de moi, j'espérais qu'ils me mettraient dans un centre plus proche de Bruxelles, car je m'étais déjà fait des amis ici et je commençais à m'intégrer en ville. Mais j'ai de la chance où je me trouve. Les travailleurs sociaux travaillent dur chaque jour pour résoudre tous les problèmes. Le système travaille contre eux, tout est incroyablement lent. Mais j'oublie vite cela, je suis reconnaissant d'être ici.

Greet Daems : La Belgique doit jouer son rôle dans le respect du droit international

Ikram a dû survivre dans la rue pendant 4 mois. Comment en est-on arrivés là ?

Greet Daems. C'est le résultat d'une politique qui consiste à ouvrir et fermer sans cesse des centres, depuis des années. Lorsque le gouvernement constate une baisse des demandes d'asile, il supprime des places d'accueil et licencie du personnel. Et dès qu'il y a de nouveau davantage de demandeurs d'asile, c'est : « Aïe aïe aïe, tous ces gens qui travaillaient pour nous sont ailleurs maintenant, on ne peut plus les recruter, il faut trouver de nouveaux bâtiments... ». Ils veulent que 95 % des places d'accueil soient remplies. Mais dès que le nombre de réfugiés fluctue, il n'y a plus de place. Pour les organisations de la société civile, le taux d'occupation des centres devrait être de 80 à 85 %. Cela montre bien que nous sommes dans une crise de l'accueil et non de l'asile. Le réseau d'accueil est actuellement saturé, c'est un fait.



Greet Daems. (Photo Solidaire, Stefaan Van Parys)

Qu'est-ce qui doit changer ?

Greet Daems. Certes, nous avons connu une grosse année, même si elle n'est pas record. Certes, c'est un défi pour l'État d'accueillir et d'intégrer des réfugiés. Mais cela peut vraiment réussir avec de la bonne volonté. Il faut cesser d'ouvrir et de fermer sans cesse les centres. Il faut arrêter de licencier le personnel dès que les demandes d'asile diminuent. Il devrait y avoir moins de centres collectifs et plus d'initiatives locales d'accueil dans les communes (ILA), avec l'aide du fédéral. Theo Francken a supprimé ces ILA les unes après les autres lorsqu'il était secrétaire d'État à l'asile et à la migration. Pourtant, les ILA sont moins coûteuses et plus

efficaces en termes d'intégration. Tous les réfugiés doivent également être traités avec dignité. Avec la crise des réfugiés ukrainiens, le gouvernement a montré qu'il avait la volonté de ne laisser personne sur le côté.

Quelles sont les obligations du gouvernement ?

Greet Daems. La Belgique adhère à la Convention de Genève. Tout le monde a le droit de demander l'asile, et pendant que l'État examine la demande d'asile, la personne a droit à être logée, nourrie, blanchie. Ce sont des droits humains fondamentaux. Le gouvernement est tenu de répondre à ces besoins, mais, actuellement, il se repose beaucoup sur les ONG et les bénévoles pour cela. Par exemple, les habitants qui vivent près du canal à Bruxelles, où les gens dorment dans les rues, ont installé des braseros. J'ai moi-même été distribuer de la nourriture et du thé au Petit-Château. Si le gouvernement continue à s'appuyer sur les bénévoles de manière structurelle, il risque de se décharger complètement de ses responsabilités.

Pourquoi le gouvernement ne remplit-il pas ses fonctions ?

Greet Daems. Pas seulement pour des questions d'austérité budgétaire. Mais aussi parce qu'on ne veut pas avoir un accueil de qualité comparé aux pays voisins. On se dit que les réfugiés finiront par aller voir ailleurs et qu'on gagnera des points politiques en se montrant « durs » envers les réfugiés. C'est à cause de l'influence de certains partis comme le Vlaams Belang ou la N-VA qui veulent faire croire aux gens que le problème est le réfugié plutôt que le système économique qui favorise les riches, les grosses multinationales.

Est-ce que la Belgique est responsable selon vous ?

Greet Daems. La Belgique doit jouer son rôle pour le respect du droit international. Mais je trouve qu'il y a quand même une grande responsabilité collective des gouvernements occidentaux qui mènent des guerres partout dans le monde et qui encouragent leurs multinationales à polluer et à exploiter les peuples et les ressources ailleurs. D'une part, c'est avant tout cela qu'il faut stopper. Pour éviter le drame humain qu'est l'exil forcé. D'autre part, on a besoin d'une Europe solidaire plutôt qu'une Europe forteresse et une Europe du chacun pour soi. Il faut aussi un plan de répartition solidaire européen et des voies sûres et légales pour déposer une demande d'asile. Mais ce qui est frappant aussi, c'est que 3/4 des réfugiés sont accueillis dans leur propre pays ou dans un pays limitrophe. 3,6 millions d'Afghans sont réfugiés au sein de leur pays. Le Pakistan et l'Iran voisins accueillent ensemble 6,5 millions de réfugiés afghans.

Liselotte DEGROOTE, 8 Janvier 2023 (PTB)

Affaire Mawda : une condamnation de l'État très symbolique



Mawda, 2 ans, victime d'un tir policier sur une autoroute dans le cadre des opérations « Médusa » | © Belga Actualités

Dans un jugement prononcé le 17 février, le tribunal de 1^{ère} instance de Bruxelles condamne l'État au « franc symbolique » parce qu'il ne prend pas en compte l'intérêt supérieur de enfants migrants dans le cadre des opérations Médusa. Mais pour les autres dysfonctionnements de l'affaire Mawda, circulez !

Dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 mai 2018, sur une autoroute belge, près de Mons, un policier tirait un coup de feu en direction d'une camionnette transportant des migrants. Mawda, une petite fille de 2 ans, touchée en pleine tête, était tuée ; Victime d'une bavure commise dans le cadre d'une opération de chasse aux migrants labélisée « opération Médusa » par la police fédérale.

Comme l'a largement démontré la contre-enquête que nous avons réalisée en plusieurs volets, cette affaire a été entachée de nombreuses zones d'ombres, de dysfonctionnements, de mensonges policiers, mais encore de la communication erratique et des attitudes suspectes de certains acteurs de l'ordre judiciaire. Toutes choses qui avaient été abordées en surface seulement lors de l'instruction des faits pour être ensuite évacuées par le tribunal correctionnel et la Cour d'appel de Mons.

Au pénal, en effet, la justice ne s'est contentée que de juger les circonstances du tir policier ce qui l'a conduite à condamner l'auteur à une peine de 10 mois, tout en lui accordant le bénéfice de l'immunité civile, considérant que sa faute « ne pouvait être qualifiée d'intentionnelle, de lourde ou de légère habituelle ». Le volet traite des êtres humains du dossier, avait quant à lui, débouché sur des poursuites portées devant les juridictions liégeoises, lesquelles, par un arrêt de la Cour d'Appel, ont condamné deux passeurs qui se trouvaient dans la camionnette qui transportait Mawda, ses parents et une vingtaine de migrants.

Malgré l'insistance des avocats de la victime et d'associations de la société civile réclamant une commission d'enquête parlementaire sur les zones d'ombre du dossier, aucune majorité n'a pu voir le jour au parlement fédéral pour donner suite à cette requête : exit les confrontations entre les acteurs de cette tragédie et la recherche de responsabilités relatives à d'encombrants dysfonctionnements.

Exercice de rattrapage

Tel un exercice de rattrapage, comme pour donner une chance à nos institutions de sauver leur honneur après trop d'errements injustifiables, l'association Défense des Enfants International (DEI) a cité l'État belge devant la section civile du tribunal de 1^{ère} instance de Bruxelles en novembre 2021, entendant le faire condamner à des dommages et intérêts. L'intérêt de cette citation était notamment de remettre sur le tapis

différents faits qui avaient été éludés par la justice pénale, mais aussi « d'ordonner à l'État belge d'intégrer explicitement, dans la formation initiale et continue de tous les policiers, l'enseignement des droits fondamentaux de l'enfant, ainsi qu'une formation spécifique sur les conditions de l'usage de la force en présence d'enfants migrants ». Le jugement qui vient d'être prononcé donne partiellement raison à DEI, en disant que « concevoir des opérations de contrôles dans lesquelles l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas pris en compte alors que les services de police ne sont pas véritablement formés en matière d'interception de mineurs migrants dans le respect des droits fondamentaux de l'enfant, ne peut être considéré comme un comportement normalement prudent et diligent de la part de l'État belge. Les éléments soumis au tribunal ne permettent pas non plus de considérer qu'à l'heure actuelle, l'État belge a pris les mesures nécessaires pour prévenir un dommage collectif des enfants migrants au respect de leur droits fondamentaux ». En conséquence, pour cette défaillance, et seulement pour celle-là, l'État belge est condamné au « franc symbolique ».

Contacté par Paris Match, Benoit Van Keirsbilck, le directeur de DEI se dit satisfait d'avoir obtenu un jugement favorable sur la question de la formation des policiers tout exprimant une « sentiment mitigé » sur l'ensemble de cette décision judiciaire. Il s'avère qu'une fois de plus, la dernière sans doute si l'association DEI ne fait pas appel, les aspects encombrants de l'affaire ont été remis... sous le tapis.



Benoit Van Keirsbilck, directeur de Défense des Enfants-International

Des contre-vérités « non délibérées »

Pour le tribunal, « le drame que représente le décès causé par un policier identifié ne démontre pas, en soi, un dysfonctionnement structurel des services de police. » De même que les « dysfonctionnements dans la communication entre services pendant, établis à suffisance par les pièces du dossier » ne sont pas, pour ce tribunal, des « défaillances » condamnables dans le chef de l'État.

Pas plus que l'attitude inhumaine de certains policiers à l'égard des parents de Mawda sur le parking, vu que, selon la juge qui a rendu cette décision, le « dossier répressif révèle plusieurs versions différentes du déroulement des faits ». Pas condamnable donc, le fait que la petite Mawda a été enlevée des bras de son père, que sa mère a été empêchée de s'approcher de sa fille, que les parents n'ont pu monter dans l'ambulance etc. Car, ose ce tribunal : « ni les auditions, ni la retranscription des conversations téléphoniques reprises dans le dossier répressif ne permettent de constater que les policiers présents sur l'aire d'autoroute auraient eu une attitude manifestement inappropriée au contexte de cette intervention ».

Le fait que, sur l'aire d'autoroute, les deux ambulanciers, le médecin urgentiste et l'infirmière qui l'accompagnait n'ont pas été informés d'un tir policier, mais ont, au contraire, entendu de la bouche de policiers que Mawda souffrait d'un traumatisme crânien parce qu'elle aurait été utilisée comme bouclier humain, jetée par la fenêtre ou encore passée par le pare-brise ? Irrelevant aussi pour la juge qui, certes, relève que « les auditions du corps médical versées au dossier répressif permettent effectivement de constater que le personnel de soins précité n'a pas été informé de la possibilité d'une blessure par balle », mais elle postule, dans le même temps, que cette omission n'était pas « délibérée » dans le chef des forces de l'ordre. De manière un peu biaisée, cette décision croit bon d'ajouter que « tous les policiers n'étaient pas au courant, dès l'interruption de la poursuite sur le parking, de la survenance d'un tir à l'arme à feu ». Faisant ainsi fi de la présence sur ce même parking de l'auteur du tir, de son coéquipier et de plusieurs policiers qui ont admis dans ce même dossier qu'ils avaient entendu ou cru entendre des détonations dans l'ultime phase de la course-poursuite...

Dans notre contre-enquête, nous avons fait le récit de la « pure fiction policière de l'enfant bélier » ou encore du « mensonge policier de l'enfant tombé ». Sous la plume du tribunal, les mêmes faits, dont la matérialité n'est pas contestée, sont réduits à des contre-vérités qui n'ont pas été exprimées de manière délibérée. Cependant, le jugement n'explique pas pourquoi l'une de ces contre-vérités, dites non « délibérée », celle de l'enfant-bélier, fut aussi couchée, de manière forcément volontaire, par un officier de police, sur le procès-verbal initial du dossier. Rappelons-en ici les termes : « Selon les informations recueillies et nos constatations, les faits se seraient déroulés comme suit : on transporte des personnes en situation illégale dans une camionnette. On est pris en chasse par la police car on tente de se soustraire au contrôle. Au cours de la poursuite (...) on brise des fenêtres avec la tête d'une enfant et on fait mine de la jeter vers les véhicules de police. Les coups occasionnés à l'enfant (sic) entraînent un traumatisme crânien et le décès de l'enfant. (...) ». De même que la juge ne revient pas sur la circonstance que cette pure fiction policière fut aussi utilisée comme argument par un magistrat de garde pour retarder l'intervention du Comité P dans cette étrange affaire. Et qu'ensuite, des magistrats-communicants l'utiliseront encore, avant de se défausser en attribuant, non sans un certain culot, la responsabilité de ces « contre-vérités » aux services d'urgence, les accusant de les avoir induits en erreur dans « un rapport » (qui n'a jamais existé) sur la cause de la mort de Mawda...

Il y a donc des voies inexplorées dans ce dispositif, des portes auxquelles on ne frappe pas, des éléments de vérité que l'on ne convoque pas, tant ils sont de nature à ébranler des raisonnements qui semblent inspirés par la raison d'État. Par contre, on retrouve dans ce jugement des éléments de langage utilisés dès les premiers jours par les policiers impliqués et plus encore par le Parquet général de Mons. Ainsi donc, on nous avait parlé du « chaos » qui régnait sur la scène de crime après la course-poursuite comme étant finalement l'explication de tous les dysfonctionnements observés, en ce compris le mensonge de l'enfant tombé – pardon la contre-vérité non délibérée de l'enfant tombé. En quelque sorte, ce tribunal parachève l'ouvrage, en soulignant la circonstance que la course-poursuite « s'est terminée sur une aire de parking où se sont retrouvées une dizaine d'agents de police et une vingtaine de personnes dont certaines traumatisées. »

Oui mais...

Certes, le tribunal ne conteste pas le médecin légiste requis dans cette affaire pour déterminer si Mawda avait été victime d'une blessure par balle n'a pas respecté sa réquisition, se contentant de téléphoner aux urgentistes pour recueillir les fausses informations données à ceux-ci et conclure, sans l'examiner, que l'enfant avait été victime d'un traumatisme crânien. Mais, mais, mais, écarte la juge : « DEI ne démontre pas que l'attitude du médecin légiste telle qu'elle ressort du seul dossier répressif n'atteste pas un problème structurel de comportement à l'égard des enfants migrants » dans le chef de l'État. Sur cet épisode encore, le comportement trouble du magistrat de garde qui a donné de fausses informations au Comité P n'est pas évoqué.

L'enfermement sans aide spécifique du frère de Mawda, alors âgé alors de 4 ans, avec ses parents au commissariat central Mons/Quévy ? Le fait n'est pas contesté par le tribunal. Mais, mais, mais : ces « *fautes commises* » ne sont pas de la responsabilité de l'État mais plutôt de la zone de police locale. L'absence de prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés présents dans la camionnette ? Oui mais..., dicit le tribunal, « *cette absence de signalement ne suffit pas à établir un dysfonctionnement structurel des organes de l'État belge de nature à porter atteinte à l'intérêt collectif défendu par DEI* ».

Les communications erronées à répétition du parquet de Mons dans cette affaire (« *On peut déjà exclure une blessure par balle qui viendrait des policiers* », etc.) sont abordées sous le même angle : « *Quelles que soient les maladresses ou le manque de prudence du magistrat de presse, ces déclarations relatives à un évènement ponctuel ne suffisent pas à établir un dysfonctionnement structurel de communication par les organes de l'État...* » Nous passons ici sur d'autres dysfonctionnements qui n'ont même été discutés dans le cadre de cette joute judiciaire (lire à cet égard : Mawda, la camionnette était une bombe à retardement : <https://parismatch.be/actualites/societe/442322/affaire-mawda-la-camionnette-etait-une-bombe-a-retardement>)

« **Banalisation** »

Aussi M. Van Keirsbilck déplore que plusieurs « *dysfonctionnements n'aient pas été condamnés de la même manière que le manque de formation des policiers* » et que « *le tribunal écarte la possibilité pour DEI de dénoncer, au nom de l'intérêt collectif, les autres manquements graves, en considérant notamment qu'ils ne représentent pas des "dysfonctionnements ou des manquements structurels", et donc une atteinte collective à un droit, mais des faits accidentels et ponctuels.* »

Pour le directeur de DEI, « *le message malheureux que cela fait passer est donc que la mort de Mawda, le traitement inhumain et dégradant subi par ses parents et son frère de quatre ans, l'abandon à leur sort de cinq mineurs étrangers non accompagnés n'étaient que des accidents mineurs, banalisant ainsi ces faits extrêmement graves.* »

Ainsi, sans doute, sauf appel d'une des parties à la cause, se termine l'approche institutionnelle de l'affaire Mawda : sur un goût de trop peu, sur le constat peu rassurant dans une démocratie moderne de l'incapacité d'autorités à tirer toutes les leçons d'une tragédie appelée, tôt ou tard dans ces conditions, à se reproduire. Certes, l'État a été condamné dans l'affaire Mawda. Mais plus que la sanction, c'est le dispositif de ce jugement qui est très symbolique.

Michel BOUFFIOUX | Publié le 20 février 2023 | Mis à jour le 21 février 2023

<https://parismatch.be/actualites/625608/affaire-mawda-une-condamnation-de-letat-tres-symbolique>



La mort de Sourour ne peut se résumer à un fait divers

Sourour Abouda a perdu la vie dans la nuit du 11 au 12 janvier dernier, dans les locaux de la police (Rue Royale 202A – 1000 Bruxelles) alors qu'elle avait été interceptée plus tôt dans la nuit sur la voie publique.

Les circonstances de son décès sont floues et interpellantes : que s'est-il passé entre sa mise en cellule et le lendemain matin, où son corps sans vie a été retrouvé ? Des raisons officielles sont évoquées par les autorités, mais font l'objet de questionnements par l'avocate de la famille de Sourour.

Dans un passé récent, deux jeunes hommes ont également perdu la vie dans ce même commissariat et des enquêtes sont en cours.

Voici le texte que ses collègues de Présence et Action Culturelle viennent de rendre public, ainsi qu'un appel à la solidarité pour défendre sa famille et sa mémoire. Merci de le diffuser autour de vous. (L'Asympto)



« Je m'appelle Sourour. Ça veut dire sourire ! ». C'est très souvent par ces quelques mots que Sourour Abouda entraînait en contact avec les gens. Elle avait rejoint le mouvement Présence et Action Culturelles il y a un peu plus de 3 ans et y avait directement trouvé sa place. Une place de chaleur, d'écoute, d'aide spontanée pour tout le monde.

Quiconque l'ayant un jour croisée dans nos locaux ne pouvait être que touché par sa générosité, son sourire communicatif, son insatiable volonté de venir en aide aux autres.

Elle avait toujours une attention pour chacun et était profondément attachée aux relations humaines positives, constructives et motivées par de meilleurs lendemains. Une grande place qui est désormais terriblement vide.

Dans une association telle que Présence et Action Culturelles, nous sommes souvent bien plus que des collègues. La qualité de nos relations – animées et intenses – est une richesse de notre mouvement et un aspect que nous soignons au quotidien. Et le deuil que nous devons entamer aujourd'hui est terrible. Il nous faudra autant prendre le temps d'accuser le coup que de prendre soin des un·es et des autres, encore un peu plus que d'habitude.

La disparition de Sourour représente pour nous une double peine. Cela fait en effet quelques années que nous sommes régulièrement mobilisé·es dans des dossiers liés aux violences policières. Des combats qui s'avèrent par nature déjà compliqués quand il s'agit de cas concernant des personnes inconnues. Mais quand il s'agit d'une collègue, c'est un traumatisme.

À la profonde tristesse et à l'horreur qui découlent de cette tragique affaire s'ajoute la colère. La colère contre un système, qui s'octroie le droit de vie ou de mort en fonction de la couleur de votre peau ou du nom de famille que vous portez. Questionner les mécanismes qui mènent aux violences institutionnelles et imaginer des moyens de lutter contre ce phénomène fait partie de l'ADN de notre mouvement.

La lumière devra être faite sur les événements qui ont précédé le drame et sur le degré de responsabilité des autorités de police. Nous ne lâcherons donc rien. Comment pourrait-il en être autrement ?

Depuis le moment où nous avons appris la douloureuse nouvelle, nous demeurons en contact constant avec les proches de Sourour, afin de les soutenir autant que nous le pouvons dans cette épreuve que personne ne souhaiterait vivre.

Sa disparition laissera un grand vide au sein de notre mouvement mais son humanité et son énergie resteront gravées parmi toutes les personnes qui ont pu faire sa connaissance.

Sourour était par ailleurs très engagée politiquement et était militante au sein de différentes associations de défense des droits des femmes. Elle élevait par ailleurs seule son fils, Allan, âgé aujourd'hui de 19 ans. Ce dernier va devoir entamer un nouveau chapitre de sa vie, bien malgré lui. Afin de le soutenir dans cette terrible épreuve, le mouvement Présence et Action Culturelles a lancé une cagnotte solidaire. Cette initiative permettra également d'épauler la famille de Sourour dans toutes les démarches et procédures liées à son décès.

Plus que jamais, nous ne cesserons de le répéter : la police est censée protéger la population. On ne peut, sous aucun prétexte, perdre la vie dans un bâtiment sous la responsabilité des forces de l'ordre.

SES COLLÈGUES DE PAC, 18 janvier 2023

- Pour participer à la cagnotte solidaire : <https://www.leetchi.com/c/soutien-a-allan-abouda-et-sa-famille>
- Il vous est également possible de participer à cette cagnotte en effectuant un versement sur le compte du mouvement Présence et Action Culturelles (BE84 8777 9458 0159), en précisant en communication « Justice pour Sourour ».

<https://www.asymptotique.be/la-mort-de-sourour-ne-peut-se-resumer-a-un-fait-divers-par-ses-collegues-du-pac/>

TERF, Queer, et métaphysique du genre

Ostende, Belgique, il y a quelques mois : une militante féministe (à qui j'ai le bonheur d'être marié), enceinte, sortait scandalisée d'une conférence sur les politiques publiques de la petite enfance : discutant à l'issue du débat avec une députée de gauche au parlement belge sur l'importance d'un allongement du congé maternité, celle-ci s'était insurgée : « C'est une revendication d'extrême droite ! »

Il faut le savoir : Dans le logiciel du féminisme « deux point zéro », congé maternité signifie « pause » prolongée dans la « carrière », « rester plus longtemps au foyer ». N'est-il pas préférable alors, en effet, puisque le lait en poudre « libère » les femmes de « l'aliénant » allaitement maternel, d'allonger plutôt le congé paternité sans toucher au congé maternité, voire en le réduisant ? Mieux : n'est-il pas préférable après tout, par « respect pour la planète » puisque chaque naissance augmente notre « bilan carbone », de ne pas faire d'enfants du tout ? Pour le féminisme bourgeois, les femmes doivent s'émanciper non pas de l'exploitation capitaliste, mais de la maternité elle-même, aliénation « sexiste », « mammalienne », « essentialiste », « patriarcale ».

« Le conflit : la femme et la mère » : tel était le titre du best-seller de la célèbre femme d'affaire Élisabeth Badinter il y a dix ans... Ce paradigme – disons – « maternophobe », désormais courant en Occident, cache mal le système qu'il défend objectivement, sous ses apparences émancipatrices : les EU, sans aucun congé maternité, seraient ainsi le pays le plus progressiste tandis que les pays du camp socialiste, avec leurs congés maternité d'un an payés cent pour cent du salaire avec maintien du poste, étaient jadis logiquement les plus réactionnaires...

Ces dernières années, alors que grandit la voracité impérialiste occidentale sur le monde, la superstructure de notre système s'adapte d'autant plus volontiers aux « nouvelles idéologies de gauche » que celles-ci servent secrètement ses intérêts géostratégiques : cherchant toujours un large consentement local à l'agressivité de sa mondialisation, le système voile son incurable suprématisme d'une nouvelle doxa : hier il prétendait « éclairer », « civiliser le monde », aujourd'hui il lui donne (verbalement) des leçons de tolérance et d'ouverture, de parité, d'écocitoyenneté face aux « pollueurs féodaux » plus ou moins « nationalistes » et à tendance « anti-droits-de-l'homme » qui peupleraient notre « périphérie » à l'Est et au Sud.

La question du féminisme « me too »/« balance ton porc » et des « études de genre » (*gender studies*) partage avec l'écologisme, le laïcisme et le pseudo-universalisme eurocentré une astuce intellectuelle bien utile ; on oppose toujours de façon antidialectique les hommes aux femmes (domination masculine « depuis toujours »), l'humain (prométhéen depuis le néolithique) à l'innocente nature, le rationalisme des « lumières européennes » à la religiosité primaire des « dictatures » orientales. L'impérialisme du XXI^e siècle est donc idéologiquement plus raffiné mais, évidemment, pas plus nuancé que celui (raciste et « civilisateur ») du siècle dernier. En somme il poursuit sa domination en apprenant de ses échecs passés.

Le champ revendicatif du féminisme bourgeois dit de « troisième génération » est d'abord axé sur la fameuse question du « patriarcat » féodal (se déclinant en luttes contre la « violence sexiste » et la « charge mentale »), jamais sur la conquête anticapitaliste des droits liés à la maternité, à l'allaitement maternel, au maternage. Il s'agirait là de vulgaires fonctions animales hors du champ « humain » où tout se résume à des « constructions sociales ». S'en détourner explicitement permettraient aux femmes de s'extraire de leur aliénation à la « nature » pour rejoindre, pré carré des hommes, le champ de la « culture ».

Ce féminisme se caractérise donc par une très forte polarité « antiféodale » (légitime en soi par ailleurs) et une très faible polarité « anticapitaliste ». Or c'est bien ici que le capitalisme est le plus développé, et c'est bien là-bas, en « périphérie », qu'est le plus saillant le patriarcat résiduel (semi-féodal et précapitaliste du point de vue marxiste, souvent parce que l'impérialisme occidental l'a maintenu volontairement pour ses intérêts propres contre les bourgeoisies nationales).

Rien de choquant donc, rien de dissonant pour une députée féministe (belge ou française) à qualifier de fascisante la revendication d'une militante, fut-elle tunisienne. Peu lui importe que cette dernière ait passé sa jeunesse dans un pays semi-colonisé et semi-féodal, à militer contre les fascistes islamistes de l'UGTE à l'université, au sein du syndicat étudiant marxiste UGET.

Après quelques années d'échanges, de réflexions communes, de recherches entre nous, c'est avec cette militante marxiste et féministe tunisienne, mon épouse, qu'a été conçu l'argumentaire à partir duquel je rédige le présent article. Biologiste de formation, elle est aujourd'hui éducatrice des jeunes enfants (EJE) en France,

engagée syndicalement à la CGT. Loin de moi l'idée arrogante de « parler à la place des femmes » : Sans elle, mon opinion serait restée celle communément admise dans la gauche occidentale bien-pensante.

La maternité, marginale pour le féminisme bourgeois, centrale pour le féminisme prolétarien

Les femmes ne constituent pas une « classe » contrairement à ce que prétendent les féministes post-marxistes (comprendre anti-marxistes) comme Butler ou Delphy. Les citations sont souvent tronquées ou déformées de nos jours pour augmenter la confusion idéologique : Marx n'a jamais écrit « la femme est le prolétaire de l'homme » (citation de la socialiste utopique Flora Tristan au début du XIXe siècle). Et si Engels a bien écrit dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* « Dans la famille, l'homme est le bourgeois et la femme joue le rôle du prolétariat », c'est évidemment une image, pour illustrer l'idée d'une exploitation dans le travail domestique et d'une « domination masculine » issue du patriarcat. Marx affirme au contraire dans *Le Capital* que les femmes ne sont pas une classe mais une catégorie de travailleurs. Ce que tenteront de réviser les théoriciennes du « féminisme matérialiste » des années 70, matrice des TERF (*Trans-exclusionary radical feminist* (Féministe radicale excluant les personnes trans) et des Queers actuelles.

C'est d'ailleurs l'approche dialectique des classes, chez Marx et Engels, qui leur interdit de considérer les femmes comme une classe sociale : une classe est par définition pour eux une réalité historique, qui naît, se développe et meurt au cours de l'histoire humaine. Ce n'est pas le cas des femmes évidemment, qui se distinguent des hommes avant tout par leur physiologie et constituent une catégorie de notre espèce, permanente tant qu'existera la reproduction sexuée.

Au-delà du seul cadre domestique, le développement du capitalisme a largement poussé sur le « marché du travail » l'ensemble des femmes de la classe ouvrière, utiles car sous-payées et corvéables, donnant d'ailleurs dialectiquement accès aux moyens matériels de leur indépendance économique, sans laquelle aucune émancipation complète n'est possible. Le problème fondamental des femmes de la classe ouvrière est d'abord de concilier par des conquêtes sociales et de nouveaux droits l'indépendance économique avec les contraintes de la grossesse et de la maternité (au centre duquel l'allaitement maternel). Le congé maternité, l'allocation familiale, l'ensemble des systèmes étatiques liés à la petite enfance sont des droits permettant aux mères, en partie au moins, de dépasser la contradiction sans la nier. Le lait en poudre, manne financière de l'industrie laitière, est déconseillé pour des raisons de santé publique par l'OMS qui en restreint la publicité libre : du point de vue biologique, aucun lait en poudre ne peut rivaliser avec le lait maternel qui change de composition d'un jour à l'autre, d'un âge à l'autre en s'adaptant sur le plan nutritionnel et immunitaire, jour après jour, au développement du bébé. Sans parler du rôle de l'allaitement maternel dans son développement psychologique. Militer en prétendant que la généralisation du biberon émancipe la femme est un non-sens qui nuit à la fois à la santé publique et à l'émancipation des femmes par le droit. Droit qui doit permettre le maternage comme choix « libre » : le retour immédiat volontaire au travail est ultra minoritaire, hors de la petite bourgeoisie et de la bourgeoisie. Le féminisme prolétarien au siècle dernier a eu comme point de mire les conditions de vie des femmes et des mères en Union Soviétique. Là-bas chaque usine avait sa crèche, et toutes les conditions sociales permettaient aux mères de conserver leur indépendance économique vis-à-vis des conjoints, un congé maternité de durée encore inégalée à ce jour, etc. De cette indépendance économique et de cette égalité sociale ont surgi les reculs les plus significatifs du patriarcat dans tous les domaines : féminisation de tous les métiers à commencer par les plus qualifiés, parité politique dans les soviets, liberté de divorcer, équité dans le travail domestique et recul des comportements machistes (lire à ce sujet *La femme soviétique*, George St George, et « Pourquoi les femmes ont une meilleure vie sexuelle sous le socialisme », de l'anthropologue étasunienne Kristen Ghodsee).

Preuve que les femmes sont loin de constituer une « classe » : pendant que les ouvrières luttent pour conquérir des droits leur permettant d'assumer à la fois maternité et travail salarié, les femmes de la petite bourgeoisie (qui constituent le gros des troupes du féminisme actuel) se résignent à théoriser leur échec comme une victoire. Les unes luttèrent contre la prostitution, les autres affirment aujourd'hui « finalement, la prostitution est un travail comme un autre, dont il faut améliorer les conditions d'exercice ». Quand les unes exigèrent des patrons de meilleures conditions de travail en tant que mères, les autres considèrent désormais que la vraie émancipation consiste à se soumettre au marché du lait maternisé (« bio » de préférence bien sûr !), voire à ne pas avoir d'enfants. Bref, pour le féminisme révolutionnaire, le combat vise à conquérir des droits sociaux, le féminisme – disons – réformiste (pour ne pas dire réactionnaire) vise à espérer des aménagements dans l'existant, voire revendiquer des reculs...

Pour les femmes de la bourgeoisie, l'argent est évidemment secondaire : que peut évoquer la nécessité d'un « congé maternité » pour une femme en capacité de prendre un congé sans solde du jour au lendemain, ou dont le mari PDG assure la sécurité financière du couple ? Pour elles, des revendications féministes existent

bel et bien, mais qui n'ont rien à voir avec celles des femmes ouvrières. Les femmes bourgeoises veulent (légitimement) leur indépendance financière en travaillant, vis-à-vis du riche mari dont elles dépendent. S'émanciper de leur « prison dorée » suppose un travail autonome, pas des congés maternité dont elles n'ont que faire, quand une nurse s'occupe des enfants à domicile. La marque des intérêts bourgeois est particulièrement criante chez Élisabeth Badinter qui écrit dans [*Le conflit : la femme et la mère* - <https://www.livredepoche.com/livre/le-conflit-la-femme-et-la-mere-9782253157557>] : « Nos aïeules du siècle des Lumières nous ont légué ce modèle peu commun d'une femme émancipée, déchargée des soucis du maternage », en considérant les femmes éduquées de la « bonne société » comme des modèles d'émancipation. Contrairement à une idée reçue, les réflexes patriarcaux sont bien plus répandus dans la bourgeoisie que dans la classe ouvrière, ce que confirment les études anthropologiques sur l'histoire des structures familiales.

Le concept scientifique de « patriarcat » dévoyé par le post-modernisme

Sur le plan scientifique, il y a bien sûr un débat au long cours sur cette dernière question : l'approche structuraliste, autour de Claude Lévy-Strauss et ses disciples (et plus tard dans leur sillage, Godelier ou Darmangeat) s'est attachée après-guerre à « déconstruire » la version engelsienne d'une baisse progressive du statut des femmes avec l'évolution des modes de production, communiste primitif, esclavagiste puis féodal. Pour la doxa structuraliste puis post-moderne, la femme a toujours été dominée, même au paléolithique ; ce qu'affirment aussi les féministes « radicales » aujourd'hui. Doxa depuis peu contestée, notamment par Emmanuel Todd, anthropologue qui malgré ses conclusions réactionnaires sur l'évolution « orientale » des systèmes familiaux, s'appuie sur les travaux d'ethnologues « évolutionnistes », comme Morgan ou Westermarck, auxquels Engels lui-même se référait dans son *Origine de la famille* il y a deux siècles. Le dogme des « invariants anthropiques » a désormais du plomb dans l'aile, et ça ne fait pas les affaires du féminisme bourgeois : le communisme primitif des chasseurs-cueilleurs, fondamentalement caractérisé par une stricte division sexuelle du travail (chasse pour les hommes, cueillette pour les femmes), correspond à des structures familiales primitives de type nucléaire égalitaire, où les statuts des femmes et des hommes sont équivalents : Voir à ce sujet la démonstration claire et illustrée de l'anthropologue Emmanuel Todd dans *Où en sont-elles ? Une esquisse de l'histoire des femmes* (2022). C'est avec la constitution de patrimoines indivisibles (immobiliers par exemple) que la patrilinéarité inégalitaire (favorable aux fils aînés) s'est imposée et que le statut des femmes a progressivement baissé, avec les familles souches et communautaires. En Europe, marge occidentale de l'Eurasie, pôle actuel du féminisme bourgeois, l'abaissement du statut des femmes a surtout concerné, rétroactivement, les classes dominantes affectées par cette patrilinéarité d'héritage, pendant que les classes dominées restaient globalement de forme nucléaire égalitaire. En somme la culture patriarcale, même si elle diffuse aussi comme idéologie dominante dans toutes les couches de la société, est aristocratique et bourgeoise avant d'être, à la marge et par contagion, prolétarienne.

Les conquêtes des femmes du peuple contre le patriarcat sont bien plus évidentes en ex-URSS par exemple, où les structures familiales étaient intégralement de type communautaire autoritaire/égalitaire (donc très patriarcales) y compris dans les classes populaires, qu'en Occident où les mêmes conquêtes (droit de vote, droit au divorce, etc.) ont été plus tardives et non associées aux droits conquis pour dépasser les contraintes de la maternité (droit à l'avortement mis à part), autour des femmes de la petite et de la grande bourgeoisie. Rappelons que contrairement aux femmes révolutionnaires qui conquièrent les premières le droit de vote et d'éligibilité dans la jeune Russie des Soviets, les « suffragettes » occidentales défilaient pour les mêmes droits au cri de « Nous ne sommes pas comme les nègres (sans droit de vote) »...

Nature ou culture, faux dilemme des féministes post-modernes

Il faut bien remarquer que l'appui des théories de « gauche » post- et antimarxiste (lacano-freudisme, structuralisme, existentialisme, post-modernisme, etc.) aux luttes des femmes est un épiphénomène occidental, où se manifeste de façon typique leur aversion pour les sciences et pour la biologie en particulier. Aversion qui s'enracine sur le fait, certes bien réel, que les fascistes ont toujours tenu un discours biologisant pour soutenir leur idéologie : celui du darwinisme social notamment, mais aussi les théories génétiques en vogue, compatibles (à l'époque, où « l'épigénétique » n'existait pas) avec l'essentialisme raciste.

Pour bien s'en démarquer (mais de façon mécanique, antidialectique), les antifascistes d'après-guerre se sont tournés vers des « sciences sociales » spéculatives, voire vers des théories ouvertement antiscientifiques comme la psychanalyse ou l'existentialisme heideggérien (et aujourd'hui le post-modernisme), pour recruter leurs intellectuels, voyant avec la plus grande méfiance les sciences expérimentales de leur époque. N'est-ce

pas le darwinisme et sa « survie du plus apte » qui a généré l'hitlérisme ? N'est-ce pas la physique qui a engendré la bombe nucléaire ?

Ces discours à connotation antiscientifique traduisent au fond une approche immature, idéaliste, volontariste du réel qu'on prétend transformer : la science n'est pas plus responsable des guerres ou du fascisme que la religion elle-même du temps de la Saint-Barthélemy. Et si Marx et Engels en leur temps déjà, testaient leurs hypothèses à l'aune des Darwin, Morgan ou Liebig, les Soviétiques ensuite n'ont jamais déduit de la période hitlérienne qu'il faille se détourner de la biologie, bien au contraire. Seuls les intellectuels de gauche occidentaux ont opéré (tendanciellement bien sûr) un tel dénigrement.

Telle est l'origine du paradigme typiquement occidental selon lequel le sexe biologique n'existe plus vraiment chez l'homme, tout ne serait chez lui que construction sociale, sans innéité, sans instincts, sans aucune trace de ses origines simiesques en somme... Or rien n'est plus faux. Non pas qu'il n'existe aucune construction sociale : c'est l'opposition mécanique entre inné, instincts, hormones, gènes d'une part et acquis, plasticité cérébrale, rapports sociaux d'autre part, qui est arbitraire et antiscientifique. Pavlov, jadis héros de la science soviétique et père de la psychologie expérimentale, grand dialecticien, avait compris avant tous les autres en Occident la filiation causale entre réflexe, comportement instinctif et comportement acquis, avec la notion de réflexe conditionnel, préfigurant la plasticité cérébrale de la neurobiologie moderne. Un précâblage neuronal dont la « finalité » est de générer des comportements acquis, autrement dit sa propre autodestruction (Cf. Guillaume Suing : *Le profit contre la science*, Delga 2022).

En Occident, on comprend donc l'enjeu de la négation de « l'instinct maternel » : puisqu'il n'existe rien entre le réflexe simple, précablé, et le comportement complexe acquis, et puisqu'indiscutablement « On ne naît pas mère, on le devient », il reste à simplifier la thèse sous sa forme la plus naïve « On ne naît pas femme, on le devient », faisant table rase des enseignements de la biologie. On construit, certes, mentalement un « genre » féminin, par une construction sociale en permanente évolution historique, mais ce devenir s'appuie sur une réalité ontologique indépassable : une femme est avant tout un être humain pourvu d'un utérus et de deux ovaires, s'il faut une définition pragmatique. Sans oublier que cet appareil reproducteur, c'est d'autant plus « gênant » pour les contempteurs de l'instinct, influence réciproquement l'organisation de certaines aires cérébrales. Elle est donc plus qu'une réalité sociale évoluant avec l'histoire, puisqu'elle conserve, au fond, des contraintes objectives, fondatrices, dont la négation ou l'oubli empêchent absolument la résolution.

En somme, en niant les réalités objectives, matérielles, de notre espèce, comme le dimorphisme à l'origine de notre capacité à nous reproduire, en croyant les abolir par simple décret (puisque le réel n'est qu'une construction de notre « intersubjectivité »), on dénature entièrement les revendications centrales du féminisme, celles qui permettent « au-delà » des contraintes biologiques de la reproduction, une stricte égalité sociale (et non une identité) entre hommes et femmes dans la société.

C'est une forme de raisonnement : l'existence actuelle « d'autoentrepreneurs » empêche-t-elle de cerner ou de « définir » la classe ouvrière ? L'existence de la sécurité sociale remet-elle en cause la nature capitaliste du système français ? L'existence de quelques femmes très riches au sein du club fermé des grands patrons remet-elle en cause l'existence tout aussi objective d'une domination masculine dans la société française ? Bref, les « exceptions », en dialectique, confirment la règle, en tant qu'elles démontrent la complexité (et non l'inexistence formelle) de tout phénomène dynamique, historiquement construit. Ainsi, la possibilité que des femmes ne ressentent aucun « instinct maternel » ne démontre en rien que celui-ci n'existe pas... Au contraire, même. La régulation hormonale de cet instinct est attestée par tous les travaux sur le comportement maternel chez l'humain, et la possibilité que cet instinct ne soit pas ressenti prouve simplement qu'il s'agit d'un processus, hormonal, complexe, fruit d'une évolution spécifique au sein de laquelle toute variation ponctuelle peut modifier l'issue à chaque étape. Par la suite il est fort possible que cet instinct soit encore compliqué par des surdéterminations sociales, qui le génèrent ou qui l'encourageront selon les cas. Une construction sociale peut inhiber un instinct, puisque les deux existent objectivement.

On voudrait décréter qu'au-delà de « petites différences anatomiques » (désormais opérables si on y met le prix, dans des cliniques privées qui se frottent les mains), les hommes et les femmes sont psychiquement identiques. On ne pourrait revendiquer leur égalité sociale qu'à cette condition.

C'est une erreur politique doublée d'une contre-vérité scientifique : C'est la conscience d'une contradiction objective, non antagoniste, qui en permet le dépassement, pas le contraire. D'une certaine façon, identité et égalité sont des concepts qui s'excluent.

Deux approches symétriques, antidialectiques et (donc) réactionnaires

On trouvera pour argumenter une telle idée, un peu oubliée aujourd'hui (même dans le mouvement communiste), le fragment d'un texte qui, de mon point de vue, est l'un des plus remarquables du corpus

marxiste-léniniste : « Les problèmes économiques du socialisme en URSS », de Joseph Staline (1952). Il critique le volontarisme gauchiste sur un tout autre thème, mais les remarques qu'il en tirent se rapportent à bien d'autres dont celui traité ici.

« Certains camarades nient le caractère objectif des lois de la science, notamment celui des lois de l'économie politique sous le socialisme. (...) Ils estiment que, étant donné le rôle particulier que l'histoire réserve à l'État Soviétique, celui-ci, ses dirigeants, peuvent abolir les lois existantes de l'économie politique, peuvent "former", "créer" des lois nouvelles.

Ces camarades se trompent gravement. Ils confondent visiblement les lois de la science reflétant les processus objectifs dans la nature ou dans la société, qui s'opèrent indépendamment de la volonté humaine, avec les lois édictées par les gouvernements, créées par la volonté des hommes et n'ayant qu'une force juridique. Mais il n'est point permis de les confondre.

Le marxisme conçoit les lois de la science, qu'il s'agisse des lois de la nature ou des lois de l'économie politique, comme le reflet des processus objectifs qui s'opèrent indépendamment de la volonté humaine. Ces lois, on peut les découvrir, les connaître, les étudier, en tenir compte dans ses actes, les exploiter dans l'intérêt de la société, mais on ne peut les modifier ou les abolir. À plus forte raison ne peut-on former ou créer de nouvelles lois de la science. (...)

Prenons un exemple parmi tant d'autres. Aux temps anciens, on considérait les débordements des grands fleuves, les inondations, la destruction des habitats et des superficies cultivées, comme un fléau contre lequel les hommes étaient impuissants. Mais avec le temps, avec le progrès des connaissances humaines, les hommes ayant appris à construire des barrages et des stations hydrauliques, on a trouvé moyen de détourner de la société les inondations qui paraissaient autrefois inéluctables. Bien plus : on a appris à museler les forces destructives de la nature, à les dompter pour ainsi dire, à faire servir la puissance des eaux à la société et à l'exploiter pour irriguer les champs, pour obtenir l'énergie électrique.

Est-ce à dire que l'on ait par là même aboli les lois de la nature, les lois de la science, que l'on ait créé de nouvelles lois de la nature, de nouvelles lois de la science ? Évidemment non. La vérité est que toute cette opération tendant à prévenir l'action des forces destructives de l'eau et à l'exploiter dans l'intérêt de la société, s'effectue sans que les lois de la science soient le moins du monde violées, changées ou abolies, sans que de nouvelles lois de la science soient créées. Au contraire, toute cette opération se fait sur la base exacte des lois de la nature, des lois de la science, car une violation quelconque des lois de la nature, la moindre atteinte à ces lois amènerait la désorganisation, l'échec de cette opération. »

Toute contradiction dialectique est animée par « la lutte et l'unité des contraires » (autrement dit ni la lutte seule ni l'unité seule). Elle est dite antagoniste quand elle se résout historiquement par la destruction de l'un des deux pôles (comme la contradiction bourgeoisie-prolétariat dans le système capitaliste). Elle est non antagoniste dans les autres cas. La division des hommes et des femmes dans l'histoire de l'espèce humaine est ici une contradiction non antagoniste, dans laquelle la lutte pour l'égalité ne suppose pas la destruction des différenciations sexuelles (sans lesquelles la reproduction n'est plus possible et l'espèce est condamnée dans son ensemble). Or les deux courants actuels, opposés, du féminisme bourgeois, représentent typiquement deux erreurs symétriques d'une approche antidialectique du problème.

La citation des *Problèmes économiques* permet de qualifier deux pseudo-stratégies aussi réactionnaires qu'antidialectiques de l'émancipation féminine aujourd'hui : Pour les « queer » et le « féminisme intersectionnel » la différenciation sexuelle n'est que subjective, socialement construite, arbitraire, donc réformable en soi : il suffit de décréter que la frontière entre les genres n'existe pas (ou n'a pas de fondements objectifs ou légitimes) pour « résoudre » la contradiction, puisqu'elle n'est qu'apparente. C'est l'unité (décrétée) des contraires sans lutte. Pour les « TERF » (« féminisme radical » à connotation transphobe) et « l'écoféminisme », au contraire, le sexe féminin est dès l'origine celui de la fertilité et de la vie (le sexe masculin étant celui de la guerre et de la mort), il est donc le sexe supérieur qui doit dominer à son tour, voire anéantir le sexe masculin usurpateur. C'est la lutte (antagoniste) sans l'unité, impliquant une idéologie ouvertement essentialiste et fascisante. À son extrémité, le « lesbianisme radical » de Monique Wittig et consorts considèrent les femmes hétérosexuelles comme des traîtres à la cause et les lesbiennes comme des fugitives de l'esclavage masculin.

Réponse aux « féministes radicales » contre la politisation de la science

Les féministes dites TERF (féministes radicales excluant les transgenres) ou écoféministes, qui considèrent que la domination est consubstantielle au mâle, du point de vue biologique, mettent en avant des questions délaissées par les intersectionnelles... pour revendiquer au final, chez les plus radicales, l'exact opposé des

objectifs du féminisme : l'annihilation du masculin en tant que genre, voire en tant que sexe (aisément remplaçable par une banque de sperme à moyen terme) en lieu et place de l'égalité sexuelle.

Il est vrai que les revendications fondamentales des femmes tournent autour de la maternité, y compris pour les femmes qui ne veulent pas d'enfants (ou qui ne peuvent en avoir). Celles-ci sont en effet entraînées avec les autres dans l'abaissement salarial lié au « risque de grossesse » sous le capitalisme. Mais leur lutte contre la « maternophobie » ambiante les pousse, si excès, à considérer « le géniteur » (et non le patron) comme l'ennemi... au point d'y inclure les « hommes qui se sentent femmes », agents objectivement masculins infiltrés dans l'activisme féministe.

Sur ce dernier point, il est sans doute légitime de considérer que la lutte des transgenres pour leurs droits d'exister est une cause distincte, qu'il ne faut pas confondre avec celle des femmes pour leur émancipation sociale. Mais globalement, leur parti pris nataliste, légitime au demeurant, les conduit à essentialiser l'homme et sa domination : la musculature des hommes expliquerait leur violence innée, issue, comme chez les grands singes, d'une compétition darwinienne pour le monopole des femelles. La testostérone, hormone mâle agissant sur les muscles comme sur le cerveau, expliquerait leur tendance dominatrice et guerrière, etc.

La réalité biologique est bien éloignée de ces schémas outranciers, y compris pour les androgènes humains : la théorie de l'évolution tient compte du fait que la plupart des innovations fonctionnelles sont des « exaptations ». L'exaptation (inversion du terme finaliste adaptation) est un réemploi pour une fonction nouvelle d'un organe initialement adapté à une fonction sans rapport. Depuis l'évolutionniste – et dialecticien – Stephen Jay Gould et quelques autres saltationnistes, le dogme aristotélicien selon lequel « la fonction crée l'organe » est définitivement révolu. C'est en effet le plumage qui a précédé le vol (chez les dinosaures où il participait à la thermorégulation). Les ailes d'insectes volants servaient avant leur hypertrophie à la respiration trachéale. Le squelette osseux était un simple organe de stockage du calcium avant de devenir la charpente du corps permettant la locomotion chez les vertébrés. En ce qui concerne l'espèce humaine, la socialisation imposée par l'éducation collective (incluant un maternage complexe et long) des jeunes humains, plus longtemps immatures que leurs homologues chez les grands singes, marginalise la « compétition pour les femelles » courante chez ces derniers. La musculature des mâles n'a plus de raison d'être et a tendance à disparaître. De fait chez l'homme, cette musculature proéminente n'est plus aussi développée que chez les gorilles ou les chimpanzés mâles. Cependant, pour une tout autre raison, celle d'une division sexuelle du travail spécialisant les hommes pour la chasse, l'hypertrophie musculaire, plus utile aux hommes, va subsister, sous l'effet d'une sélection naturelle sans rapport avec la domination des mâles sur les femelles (singes anthropomorphes). C'est une exaptation très classique, que seule une approche naïve ou tronquée de l'évolution darwinienne (voire une approche carrément créationniste) peut négliger à des fins idéologiques.

Contrôlant le morphotype musculaire notamment, l'hormone mâle, la testostérone, est considérée, avec le même schéma réducteur, comme l'hormone de l'agressivité. C'est vrai pour les grands singes, beaucoup moins chez l'homme, où elle participe, comme variante des stéroïdes (dont les œstrogènes féminins font partie), à l'instinct de sociabilité et même à l'empathie et à l'altruisme : la chasse consiste certes à tuer, à user de « violence », mais elle est aussi l'occasion de rapporter des vivres à la collectivité, vivres qu'il faut distribuer équitablement et rapidement (la viande se corrompt vite et ne se stocke pas) entre tous les membres de la tribu.

Essentialiser l'aptitude à « dominer » en la biologisant, comme le font les féministes radicales et écoféministes (les œstrogènes favoriseraient la solidarité, la testostérone la violence et la guerre), c'est nier les constructions sociales jusqu'à parfois inverser les rôles : dans une relation de domination bien réelle, entre patrons et ouvriers, qui présentent la musculature la plus développée ? À moins que cette relation de domination là soit secondaire ou n'existe pas réellement ?

Réponse aux féministes intersectionnelles sur leur conception erronée du « genre »

Mais la division sexuelle du travail collectif, qui ne devient totalement superflue pour les classes dominantes que récemment avec la mécanisation de la production, est encore un problème pour ceux qui, dans le parti antagoniste, décrètent une stricte identité entre les sexes. Comme l'humain serait par définition et dès l'origine sans instinct ni déterminisme biologique, comment expliquer la domination masculine (improprement appelée chez les féministes « patriarcat », concept pourtant scientifiquement précis forgé par des anthropologues), domination forcément socialement construite ? Par la « division sexuelle du travail » elle-même évidemment. Et puisque cette division sexuelle (chasse masculine, cueillette féminine) est attestée dès le paléolithique (avant l'évolution typiquement patriarcale des structures familiales), la domination

masculine aurait donc toujours existé. Bref, pour affirmer que la domination masculine est une construction sociale et non un état naturel, on finit par postuler qu'elle est préconstruite dès l'origine...

Chez les militants intersectionnels, l'émancipation des femmes est perçue sur le modèle de l'émancipation des classes sociales exploitées, c'est-à-dire par un dépassement impliquant les seuls rapports sociaux (c'est pourquoi ils se prétendent, à tort, de gauche, voire marxistes). Au lieu de conquérir des droits permettant aux femmes d'assumer grossesse et maternage sans préjudice social, ils préféreront les considérer comme la manifestation (et non le prétexte) de la domination masculine, motif de « l'exploitation » des femmes par les hommes. Comme si les hommes avaient eu besoin de ces grossesses et de ce maternage pour pouvoir, intentionnellement, exploiter les femmes : Il suffit alors de supprimer ces « causes », préférant considérer grossesse et maternage comme le problème, et non comme une contrainte. C'est ainsi qu'on fustigera, à l'instar d'Élisabeth Badinter, la fâcheuse tendance des femmes actuelles à se réappropriier le maternage proximal, tant délaissé par l'hygiénisme des années 70.

Une fois la maternité négligée, voire ostracisée, reste l'objet de tous les problèmes à résoudre du point de vue féministe : le caractère prétendument subjectif et arbitraire du « genre ». En toute logique, la domination masculine se résoudra en réformant la façon qu'a chacun de « se sentir femme » ou de « se sentir homme » ou ni l'un ni l'autre. En gros le problème est désormais formulé de façon idéaliste (l'idée qu'on a de soi-même produit des conséquences dans la matière ensuite), et implique une émancipation « psychologique » de la « féminité » ou de la « virilité » (pendant que le patronat se frotte les mains en espérant la réduction des congés maternité). À la manière des racistes par exemple, qui considèrent que les noirs sont intrinsèquement violents parce qu'ils sont majoritaires dans les prisons américaines, on va mesurer le coût social de la « virilité » à la proportion d'hommes dans les prisons françaises (majoritaires par rapport aux femmes). Raisonnement qui n'est donc pas moins réactionnaire que celui des TERF...

Du fait que le « genre » soit historiquement construit (sur des fondations déterminées par des hormones, des instincts, etc.) pour des raisons injustes ou non, on en déduit qu'il est spontanément « fluide », remodelable à volonté. Des anthropologues post-modernes vont jusqu'à fonder ce postulat sur l'épiphénomène d'un peuple amérindien où l'attribution des genres est inhabituellement complexe, en la considérant par décret comme le cas d'école des structures familiales primitives. On considère alors que la « non binarité » est une simple question de « choix », tout comme le fait d'être « né dans le bon, ou dans le mauvais corps ». Une sorte de choix émancipateur.

Cette dernière expression, à l'instar de cette autre : « Mon corps m'appartient », relève du pur dualisme (idéalisme affirmant qu'une âme immatérielle commande le corps), quelle que soit la justesse de la cause revendiquée : Si « mon corps m'appartient » c'est qu'il est une chose distincte de moi, qui peut « appartenir à » (moi ou quelqu'un d'autre) et faire l'objet d'un commerce, légitime s'il est « consenti » : Les intersectionnels sont d'ailleurs souvent favorables à la « prostitution consentie » (concept libéral classique), au commerce « consenti » d'organes ou de nourrissons, à la pornographie. Dans la même veine, « être né dans le mauvais corps » suppose que l'âme prédestinée à un sexe déterminé, préformée (hors de toute différenciation biologique d'ailleurs) peut exister hors du corps sexuellement différencié pendant l'embryogenèse. En d'autres termes, peu importe qu'un utérus existe, ce qui compte est le ressenti subjectif, qu'on veuille s'y conformer (transidentité et cis-identité) ou qu'on veuille le contrarier (en retirant aux femmes la spécificité de la grossesse, de l'allaitement, etc.). Finies les femmes ; donc fini le féminisme. Juste une revendication subjective à « se vivre librement » d'une façon ou d'une autre. Avoir des enfants enfin, pire encore s'ils sont nombreux, relèverait presque de la trahison. Les mères isolées, du haut de leurs barres HLM, pourront attendre longtemps leur émancipation, avec de tels intellectuels pour idéologues.

Quand les TERF se focalisent sur la maternité qui conférerait aux femmes une supériorité innée, les queers quant à eux nient la centralité de cette maternité, soi-disant pour inclure « toutes les femmes » dans le combat féministe moderne (celles qui ne veulent pas d'enfants, celles qui sont transgenres) : le droit (légitime) à résister à « l'injonction d'avoir des enfants », le droit à « être une femme » y compris quand on est biologiquement un homme. Dans ce dernier cas la manipulation ultime consiste à transformer le droit (légitime) à se sentir femme (quand on est un homme), en une affirmation « objective » qu'on est une femme (mais sans utérus). On a ici inventé la cause qui se dissout elle-même en s'affirmant (autrement dit qui ne peut trouver d'issue).

Or, tout comme on ne peut réduire les communistes aux seuls ouvriers, qui occupent pourtant une place centrale dans la lutte de classe du point de vue marxiste, on ne peut réduire les féministes aux seules mères, même si les contraintes liées à la maternité sont centrales dans la contradiction à dépasser. « Être femme » est sans doute autre chose qu'un déguisement caricatural, qu'une apparence plus ou moins ostentatoire et stéréotypée : C'est une conscience, qui d'ailleurs ne va pas forcément de soi puisqu'elle est construite, mais

s'avère bien plus complexe qu'un simple ressenti sur les accessoires ponctuels d'un genre en un lieu et à une époque donnée. L'oppression capitaliste particulière des femmes est fondée sur leurs grossesses « potentielles » et s'applique donc même aux femmes qui ne veulent pas d'enfants tout simplement parce qu'elles ont un utérus, et aux femmes stériles qui veulent un enfant (adoption, GPA) parce qu'elles ont, potentiellement ou même simplement du point de vue du patron, un instinct maternel.

Si cette façon de poser le problème apparaît donc contre-productive voire réactionnaire pour l'émancipation concrète des femmes, il ne faut pas en déduire, comme les TERF, que le « genre » est entièrement subjectif ou qu'il n'existe pas. Au contraire : Il y a évidemment une construction sociale objective, vieille de plusieurs millénaires, appuyée sur les (développée à partir de) spécificités biologiques puis sociales des femmes dans la société, et qu'on peut appeler un « genre ». Il contient une dimension de fluidité évidemment comme tout phénomène étudié par la méthode dialectique, qui n'est jamais fixe ou absolu. Il est jusqu'à un certain point dynamique (et non subjectif) et en nier le contenu serait arbitraire autant qu'improductif. Car, du point de vue dialectique, le sexe est la chose « en soi » et le genre la chose « pour soi » ; l'ensemble des rapports sociaux, culturels mêmes, qui fondent la conscience objective d'appartenir à une catégorie spécifique. L'intérêt croissant des jeunes mères ces dernières années pour le maternage proximal en est peut être un symptôme intéressant. La négation de cette conscience là (par les « genders studies ») est une façon de faire reculer la cause des femmes, l'émancipation réelle supposant clairement la conscience collective des contradictions à résoudre.

Théorie de l'attachement et maternité conquérante

Il faut retrouver les bases scientifiques d'une analyse des contradictions en cause dans l'oppression des femmes, dans le cadre général de la lutte des classes. Se refuser à le faire en balayant d'un revers de main la nécessaire critique des différents aspects du féminisme bourgeois, comme superflue dans l'étape actuelle de la lutte générale, c'est permettre à l'adversaire de classe d'instrumentaliser cette cause contre les femmes prolétaires, et donc contre l'ensemble des travailleurs qu'il veut diviser.

La ligne revendicative qui participera au féminisme révolutionnaire ne sera opérationnelle qu'à la stricte condition de comprendre « ce qu'est » être une femme. Et ceci exige un vrai travail scientifique, matérialiste, loin des spéculations antimarxistes de la fin du vingtième siècle. Exactement de la même façon qu'il faut bien comprendre ce qu'est être un ouvrier, en ce qu'il a d'immuable et en ce qu'il a de changeant à travers les époques, pour conduire une lutte de classe conséquente c'est-à-dire révolutionnaire. Il faut bien comprendre ici que « définir » ce qu'est une femme (par la méthode dialectique donc) n'est en aucun cas l'essentialiser, tout comme essentialiser les femmes n'est clairement pas les définir.

Le féminisme révolutionnaire, celui qui n'est pas récupérable par la bourgeoisie, fût-ce par la partie féminine de celle-ci, doit repartir à l'offensive, conscient d'abord qu'il a déjà existé, que des conquêtes cruciales ont été arrachées au vingtième siècle dans le sillage mondial d'Octobre 1917, par une avant-garde prolétarienne et ses organisations féminines de masse, armé ensuite des concepts marxistes permettant de déjouer les pièges idéologiques actuels. Les concepts du matérialisme dialectique sont les seuls susceptibles de réconcilier l'analyse politique avec la science plutôt que de l'en détourner.

Un indice : ces dernières années, on assiste à un renouement inattendu entre la recherche en neuropsychologie et la volonté des jeunes mères d'assumer une place centrale dans le maternage (allaitement, cododo, portage, etc.) de plus en plus incompatible avec la durée actuelle des congés maternité, dans des conditions qui de toutes façons imposent à toutes de travailler plutôt que de « rester à la maison » (luxe des femmes des classes privilégiées). Une rupture s'est opérée avec l'hygiénisme et la psychanalyse des années 70 et 80, grâce aux découvertes des neuropsychologues américains (partant de la fameuse théorie de l'attachement des Winnicott et Bowlby, excommunié par la psychanalyse) sur les ravages psychiques des théories mécanistes d'antan (laisser pleurer le nourrisson seul dans une chambre isolée jusqu'à ce qu'il se taise et « fasse ses nuits », etc.). La théorie de l'attachement réaffirme, sans minorer le rôle de la paternité, l'existence d'une « figure d'attachement principal », d'une inéquivalence entre les deux parents dans les premiers mois du bébé. Cette rupture est sans doute l'occasion pour les jeunes femmes d'aujourd'hui de renouer plus fièrement avec leur « genre », compris comme conscience de soi, « pour soi », et par cette voie, de reprendre l'offensive sur des revendications concrètes vers l'émancipation féministe.

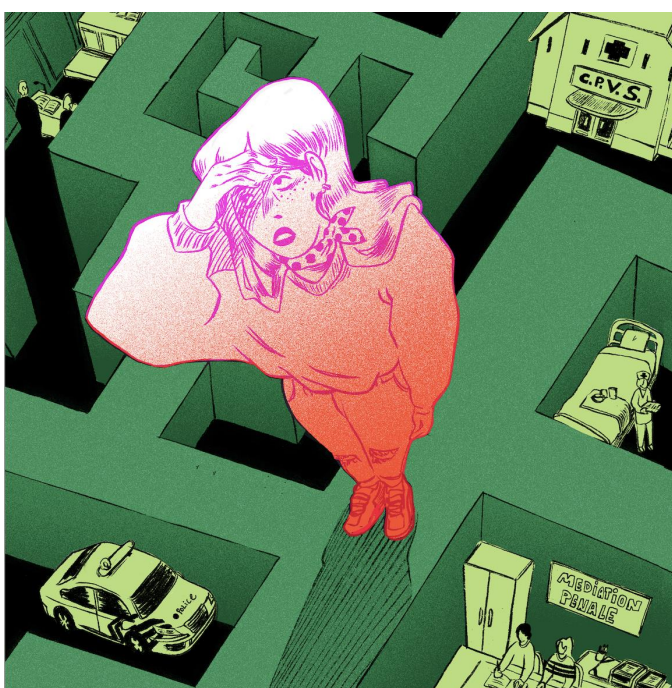
Guillaume SUING

<https://germinallejournal.jimdofree.com/2023/01/26/terf-queer-et-m%C3%...>

URL de cet article 38485 : <https://www.legrandsoir.info/terf-queer-et-metaphysique-du-genre.html>

Violences sexuelles : peut-on rendre justice autrement ?

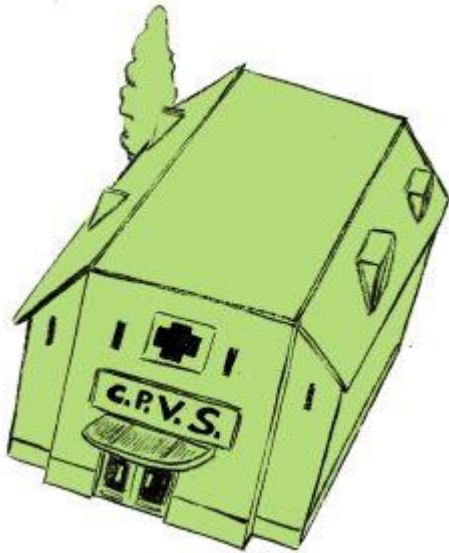
En Belgique, une personne sur deux se déclare victime de violences sexuelles. Selon un sondage réalisé par Amnesty International et SOS Viol en 2019, une femme sur cinq a subi un viol. Mais ce n'est que la pointe visible du phénomène. Ces dernières années, les violences faites aux femmes occupent le devant de la scène médiatique et certaines féministes plaident pour un durcissement des politiques pénales. D'autres voix – parfois les mêmes, parfois différentes – font état d'un système pénal aux nombreuses failles, en particulier lorsqu'il s'agit de protéger les femmes des violences machistes. Face à ce constat, parler de « réparation » s'apparente à parler d'un impossible. Comment se « reconstruire » à la suite de violences sexuelles ? Des survivantes et des professionnel·les ont accepté de témoigner, pour réfléchir ensemble à de meilleures manières de rendre justice.



© Julia Reynaud pour axelle magazine

Il y a quelques mois, Zoé (prénom d'emprunt) rencontre un homme dans un parc. Ils échangent leurs numéros, décident de se revoir. Elle nous a raconté, avec beaucoup de courage, la soirée de l'horreur ayant eu lieu chez elle, au cours de laquelle l'homme la viole à deux reprises. L'agresseur une fois parti, elle appelle une amie pour lui expliquer la situation. Son amie lui parle du Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS). Ces centres existent dans plusieurs hôpitaux belges. Toute victime de violences sexuelles peut s'y rendre, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Zoé y va le lendemain et est prise en charge immédiatement, dans un cadre qu'elle décrit comme sécurisant. *« J'ai d'abord rencontré une personne à l'accueil qui ne m'a posé aucune question sur les raisons de ma venue. Ensuite, une infirmière est venue me chercher, elle était très bienveillante et savait exactement quoi me dire. Je me suis sentie très à l'aise avec elle et même quand je doutais de ma légitimité à être là, elle m'a rassurée et m'a dit qu'elle me croyait et qu'elle était là pour m'aider. »*



© Julia Reynaud pour axelle magazine

Zoé explique tout ce qui s'était passé la veille puis on lui demande : souhaitez-vous porter plainte ? Si c'est le cas, l'infirmière peut procéder à des prélèvements, le viol ayant eu lieu peu de temps auparavant. Zoé se sent prise de court, même si on lui précise qu'il n'y a aucune obligation. *« J'ai hésité à déposer une plainte, mais j'ai décidé de le faire, par sororité. Même si la procédure n'aboutit pas pour moi, je veux qu'il y ait une trace dans son casier judiciaire au sein de la police, dans le cas où une autre personne porterait plainte contre lui. J'ai pris cette décision, car j'en ai marre que des hommes nous violent et qu'ils continuent de vivre leur vie, comme si de rien n'était. »*

Dépôt de plainte et temporalité inadéquate

Toutes les victimes de violences sexuelles ne parlent pas de ce qu'elles ont vécu. Toutes ne sont pas prises en charge si rapidement et toutes ne décident pas de porter plainte. De plus, les CPVS existent seulement depuis quelques années et sont encore trop méconnus de la population belge. Mais même dans le cas où un suivi médical et psychologique se met en place rapidement et que la Justice est mise au courant, la procédure d'un dépôt de plainte reste une épreuve de plus à surmonter. Selon Amnesty International et SOS Viol, *« seules 14 % des femmes qui ont porté plainte pour des faits de violence sexuelle se déclarent satisfaites de cette démarche ».*

Les CPVS travaillent avec une brigade de policières formées à prendre en charge les dépôts de plainte des victimes de violences sexuelles. *« Lorsque j'ai indiqué à l'infirmière que je souhaitais déposer plainte, elle a appelé la brigade, se remémore Zoé. J'ai attendu deux heures avant d'être prise en charge. Deux policières en civil sont arrivées pour prendre ma déposition, elles m'ont expliqué être en sous-effectif. Le dépôt de plainte en lui-même prend aussi du temps. J'ai d'abord décrit le plus précisément possible ce que j'avais vécu, je me disais que je n'avais pas le droit à l'erreur. Elles m'ont ensuite posé des questions plus précises, via un questionnaire, puis on a tout relu ensemble et j'ai signé plusieurs documents. Je suis entrée dans cette salle vers 14h, j'en suis sortie vers 19h, épuisée. »*

En Justice, aucune des procédures ne semble respecter la temporalité des victimes, de la récolte des preuves jusqu'au procès. L'enjeu du procès pénal n'est pas la reconnaissance des victimes, mais la préservation d'un ordre légal – et à travers lui, d'un ordre social. Par exemple, une femme victime porte plainte ; si deux jours plus tard elle souhaite retirer sa plainte, la/le procureur/e peut malgré tout continuer les poursuites, alors même que cela pourrait aggraver la situation de la victime, voire la mettre en danger. À cela, s'ajoutent les classements sans suite dans 53 % des dossiers de viol, d'après des chiffres du Conseil supérieur de la Justice (CSJ) récoltés entre 2010 et 2017.

De plus, toutes les femmes n'ont pas accès à la justice de manière égale, le recours aux procédures pénales est lié aux ressources économiques et sociales qu'elles peuvent mobiliser. Comme l'explique la chercheuse française Gwenola Ricordeau, dans son livre *Pour elles toutes*, *« la possibilité de recourir au pénal est liée à certains privilèges, à commencer par la citoyenneté ou la validité d'un titre de séjour ».*

Les besoins des victimes face à une Justice défailante

Dès les premières heures qui suivent un acte de violence sexuelle, d'un point de vue juridique, les choix sont cruciaux. Marion a 14 ans lorsqu'une connaissance du même âge la viole alors qu'elle dormait dans une tente avec des amis. Huit ans plus tard, elle revient sur cette épreuve traumatisante : « À l'époque, je manquais cruellement d'informations. Je me suis alors demandé si ce qui s'était passé était grave ou si c'était ça, le début de la sexualité. J'ai fait un déni qui a duré douze heures avant de me décider à en parler à ma grande sœur. C'est elle qui a posé le mot sur ce qui m'était arrivé : un viol. »

Avec sa sœur à ses côtés, elle décide alors d'en parler à ses parents. « Cela s'est très mal passé, mes parents étaient dans l'incompréhension. Ils ont pris la décision, le lendemain matin, de se rendre chez mon agresseur. Je me suis retrouvée alors face à son déni et à la remise en cause de ma parole, c'était extrêmement violent. Il s'en est suivie une très longue journée, entre l'hôpital, pour un examen gynécologique et le commissariat. »



© Julia Reynaud

Marion se souvient : « L'enquête a duré deux semaines, puis plus rien. Je sais simplement que le dossier a été envoyé au procureur. S'installe alors un terrible silence, traumatisant : les policiers ne donnent plus de nouvelles, car ce n'est plus entre leurs mains, ma famille n'en parle plus, car elle ne veut pas me blesser, c'est le néant. Seule ma sœur, à l'étranger, m'écrit et prend de mes nouvelles, ça me sauve. Durant les cinq ans de silence qui ont suivi, j'attends un procès de pied ferme. Je veux être reconnue comme victime, je veux que la société me dise : "Oui, il y a eu viol, et c'est lui le coupable". Parfois, j'essaie d'oublier, d'autres fois, je lutte. Avec l'aide de juristes dans des associations qui accompagnent les victimes, j'écris des courriers de relance. Enfin, après cinq ans d'attente, je reçois une convocation au tribunal. »

Les moyens financiers et humains ne sont pas à la hauteur de l'enjeu sociétal que représentent les violences faites aux femmes. La Justice est en surcharge et les délais d'attente sont considérables. Il n'y a que trop peu de personnel formé à ces questions dans le secteur et les réponses apportées aux victimes sont souvent décevantes. Pour Marion, c'est après trois heures de procès et avec un auteur toujours dans le déni que le verdict tombe au tribunal : 3 mois de sursis et 3 000 euros de dommages et intérêts.

« "Coupable d'agression sexuelle." Sur le moment, je suis soulagée, mais les faits ont été requalifiés comme "agression sexuelle" alors qu'il s'agissait d'un viol. Aujourd'hui je l'accepte, car je sais que j'ai eu la "chance" de voir mon procès aboutir, alors même que très peu de victimes y ont droit. Au niveau de l'amende, c'est mon avocat qui l'a demandée pour que cela puisse me rembourser mes frais de psychologue, de naturopathe, etc. Je ne voulais pas de cette somme d'argent, j'ai fait un don de 2 500 euros à une association d'aide aux femmes victimes de violences. »

Des crimes et des peines

Anne Lemonne est criminologue et chercheuse à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie. Elle pose un regard critique sur la capacité du système pénal à rendre justice dans le cadre de violences sexuelles : « Dans la punition de l'auteur, l'enjeu est plutôt qu'il reconnaisse les faits qui lui sont reprochés et qu'il ne recommence pas. Mais le système pénal est incapable de garantir cela, car un auteur est souvent dans le déni et le cadre du procès ne permet pas d'en sortir, voire il le renforce. En effet, l'enjeu est tellement fort pour lui qu'il ne souhaite qu'une chose, c'est sauver sa peau. »

À cela s'ajoutent des preuves extrêmement difficiles à produire. Sans élément matériel, c'est bien souvent la parole d'une victime contre celle d'un auteur. Dans les situations de déni, même si la Justice le déclare coupable, la victime n'obtient pas de reconnaissance de la part de l'auteur. Ruth Morris est une chercheuse américaine qui a contribué à conceptualiser la justice transformatrice (nous y reviendrons en fin d'article) et théorisé un modèle qui reprend les cinq besoins principaux des victimes. Selon elle, l'un des plus prégnants

est celui de reconnaissance. Pour la victime, il est inacceptable que la version de l'auteur vienne effacer la sienne, encore plus aux yeux de la loi.

Un autre besoin est celui de sécurité. Malgré le jugement, l'agresseur de Marion est libre, elle peut le croiser quotidiennement. Pour s'en prémunir, elle a dû mettre en place des stratégies de fuite : « *Il a fallu que je m'extirpe du milieu dans lequel j'étais – même petite ville que mon agresseur et de nombreuses connaissances communes. Tout me rappelait ce que j'avais vécu.* »

Comme l'explique Miriam Ben Jattou, juriste et directrice de l'asbl Femmes de Droit, « *la liberté est un droit fondamental et la Justice ne peut pas en priver quelqu'un sans qu'il y ait une bonne justification. Dans un procès pénal, si on pense qu'une victime dit la vérité mais qu'on a la moindre hésitation, alors le doute profite à l'accusé* » (ce sera d'ailleurs l'objet du grand format de notre numéro de mars). Si l'on sortait d'un système carcéral pour aller vers des sanctions réparatrices, pourrait-on repenser la présomption d'innocence ?

La prison pour seul horizon

La prison ne garantit pas un changement de comportement, voire elle renforce les valeurs machistes. Selon de nombreuses études sociologiques, elle est un lieu violent, raciste, classiste et dégradant. La Belgique a d'ailleurs été condamnée à plusieurs reprises pour la surpopulation de ses institutions carcérales et pour les conditions de détention indécentes. Comment expliquer le recours à la prison pour des auteurs de crimes sexuels ou de violences conjugales ? Pour Anne Lemonne, c'est en partie une question de moyens : « *Politiquement, l'emprisonnement reste une solution "facile", même s'il coûte cher [environ 50 000 euros par détenu et par an d'après des chiffres du SPF Justice de 2017, ndlr]. C'est la solution de force, la loi et l'ordre. On préfère emprisonner plutôt que de mettre de l'énergie dans la prévention ou dans l'éducation.* »

De plus, tous les auteurs, écartés temporairement à l'intérieur des murs de la prison – une sécurité de fait à ne pas minimiser pour des victimes –, sortiront un jour. Selon une étude de l'Unité de Psychopathologie Légale (UPPL) et du Centre de Recherche en Défense Sociale de 2018, le taux de réincarcération après dix ans est de 37,6 % pour les délinquants sexuels. Dans le cadre des violences sexuelles, le système pénal échoue en partie aux trois fonctions qu'on attribue généralement aux peines : la dissuasion (empêcher un individu de commettre un délit ou un crime), la rétribution (le punir pour son comportement) et la réhabilitation (le réinsérer dans la société).

La justice réparatrice comme alternative



© Julia Reynaud

En Belgique, la question des victimes dans le système pénal devient un sujet brûlant dans les années 1990, suite à l'affaire Dutroux. En 1994, une première loi sur la médiation pénale entre en application. Cette procédure mise en place au niveau du parquet est une alternative aux poursuites pénales. Dans le cas où elle/il poursuivrait pour une peine maximum de 2 ans d'emprisonnement, la/le procureur·e peut proposer une médiation entre les parties en lieu et place des poursuites. Si les deux personnes acceptent d'y participer et qu'un accord est conclu, alors la/le procureur·e peut éteindre l'action publique, c'est-à-dire décider de ne pas poursuivre. Anne Lemonne confie : « *C'est une procédure qui est très peu utilisée [elle constituait 0,5 % des décisions de clôture en 2019, ndlr], mais qui l'est dans le cadre de violences sexuelles. Elle peut prendre différentes formes : travail d'intérêt général, thérapie, médiation ou encore une formation pour l'auteur [comme l'organise l'asbl Praxis,*

ndlr]. »

Une autre forme de médiation existe, sans constituer une alternative directe au système pénal. Elle se construit en parallèle, et est disponible à tout moment de la procédure et pour tous les faits, dans le cas où l'auteur ou la victime en fait la demande. Légiférées en 2005, ces nouvelles dispositions dans le Code d'instruction criminelle s'appuient sur un pilote mené depuis 1998 par Mediante du côté francophone et Moderator pour la Flandre. En Belgique, ce type de médiation représente entre 3 et 4 000 dossiers par an.

Antonio Buonatesta est l'un des pionniers de la justice restauratrice en Belgique et directeur de l'asbl Mediante. Pour parler des activités de l'asbl, il préfère utiliser le terme de « mise en communication » plutôt que de médiation : *« Notre rôle est de sonder les besoins de chaque partie, si elles l'acceptent, sans chercher à restaurer la relation a priori. Nous rencontrons d'abord les deux parties individuellement. Notre rôle n'est pas de relayer les demandes de l'auteur, mais bien d'identifier avec la victime, en quoi l'auteur peut lui être utile. »*

Dans son rapport d'activité de 2018, l'asbl précise que la mise en communication se fait dans 90 % des cas de manière indirecte et aboutit sur une rencontre dans 10 % des situations seulement. Comme Anne Lemonne le précise : *« La médiation pénale ne cherche pas du tout à réconcilier les deux parties. C'est très différent de la médiation familiale dans le champ civil. »*

Un risque d'instrumentalisation

Bien sûr, un risque d'instrumentalisation par l'auteur persiste, car ce dernier pourrait utiliser le processus dans le but de bénéficier d'un meilleur traitement judiciaire ou d'une extinction des poursuites. Dans le cas où un accord serait trouvé avec la victime, les deux parties peuvent décider de transmettre ces informations à la/au juge, qui peut ainsi être influencé e dans le dossier. Cependant, si aucun accord n'est trouvé, la/le juge n'en est pas informé e.

Sur les 738 nouvelles demandes d'accompagnement reçues en 2018, 465 provenaient des auteurs, dont 314 de personnes détenues. Cependant, toutes les demandes n'aboutissent pas. En effet, comme l'explique Antonio Buonatesta, *« lorsqu'il s'agit de violences faites aux femmes, nous sommes extrêmement vigilants. S'il existe encore un quelconque phénomène d'emprise, nous ne poursuivons pas la procédure. De plus, nos équipes sont formées par des professionnels pour appréhender au mieux ce qui se joue dans les rapports de domination. Nous conseillons toujours aux victimes d'être suivies en parallèle de la médiation et nous pratiquons, dans certains cas, la co-médiation avec des associations spécialisées ou des professionnels identifiés comme des personnes-ressources par la victime. »*

La médiation ne convient pas à toutes les situations et n'est pas souhaitable dans tous les contextes. Comme l'explique Anne Lemonne, elle a pourtant le mérite de permettre aux victimes de choisir : *« Il est hors de question d'envoyer les victimes dans la gueule du loup. Mais l'idée est aussi d'arrêter de choisir pour les gens ce qui est bon pour eux. Certaines victimes ont besoin de rentrer dans le processus de médiation, par exemple pour se rendre compte que la victime n'a pas changé. »* Le processus de dialogue proposé par Mediante peut aussi aboutir à une rupture de la relation.

Replacer les victimes au centre

Anne Lemonne s'est entretenue avec des victimes qui ont fait le choix de la médiation en matière pénale. *« Ce que les victimes viennent chercher dans une médiation, ce sont des formes de vérité qui ne sont pas du tout préformatées. Ce sont des choses auxquelles on ne pense parfois pas, des choses qui peuvent être très personnelles. Au cours d'un procès pénal, les questions ne recouvrent parfois que très partiellement celles qui préoccupent intimement les victimes. La question du : "Pourquoi moi ?" est par exemple souvent centrale, mais peut être ignorée dans le cadre pénal. »*

Anne Lemonne cite ici l'un des besoins des victimes théorisé par Ruth Morris, celui de donner du sens. Le but de la justice réparatrice est de replacer la victime au centre, afin qu'elles ne se sentent pas dépossédées de sa propre histoire. Pour certaines victimes, une forme de réparation peut être trouvée dans le fait d'aller échanger avec l'auteur, pour comprendre, pour poser des questions ou simplement pour exprimer leur ressenti ou leur colère.

La réparation peut passer par un dialogue avec l'auteur, mais les ressources déployées par les victimes de violences sexuelles sont beaucoup plus larges. Anna a été violée par son petit copain de l'époque, en rentrant de soirée, alors qu'elle dormait. Elle a longtemps minimisé ce qu'elle avait vécu : *« Il m'a fallu six mois pour assumer et me dire que j'étais victime. Je n'en ai jamais parlé à la police, seulement à quelques amis. Je n'avais pas envie de donner mon nom, que ma famille soit au courant et de créer tout un processus autour de ça. Je ne savais pas quoi faire de ce statut de victime, mais j'ai décidé de l'assumer. »*

Il n'y a pas un profil de victime de violences sexuelles, ni de bonnes ou de mauvaises victimes, mais des chemins de réparation et des ressources différentes. Les conséquences sur la vie d'une personne et sur son entourage sont énormes et difficiles à quantifier. Anna explique : *« Il a rompu quelque chose en moi. Je ne pourrai jamais m'en débarrasser, c'est un trauma pour la vie. J'ai été suivie par une psychologue qui m'a conseillé d'arrêter d'attendre des aveux et de penser à sa vision de la situation, mais d'essayer de faire mon chemin de mon côté. Aujourd'hui, même si je suis ouverte avec ma sexualité, il y a toujours des petites choses qui me bloquent. Lorsque cela arrivait, j'ai préféré l'expliquer à mes partenaires dans les relations amoureuses que j'ai eues par la suite. En parler plus, pour moi, c'est déjà une solution. »*

Pour Marion, le défi principal était de canaliser sa colère : *« Je pense que les rencontres que j'ai pu faire m'ont permis de ne rien lâcher. La colère qui m'animait était très forte, mais porteuse aussi. Ce qui m'a aidée, ce sont des mots qui légitimaient ma parole, des lectures, des moments libérateurs partagés avec d'autres, les psychologues que j'ai rencontrés, le cinéma. Surtout, de savoir que je n'étais pas la seule à avoir vécu ça et la sororité qui se tisse entre les victimes. Enfin, je dirais qu'on ne surpasse jamais vraiment le traumatisme, mais qu'on apprend à vivre avec. Le chemin de la réparation est long et sinueux, mais il existe. »*

Responsabiliser les auteurs

Si de nombreuses associations accompagnent les victimes, que fait-on des auteurs[1] ? En Belgique, peu de structures se spécialisent sur ces questions. Le suivi des auteurs est trop souvent un impensé des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous avons rencontré l'une d'entre elles, l'asbl Praxis, qui accompagne des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales via un travail de responsabilisation en groupe et organise des formations destinées aux professionnels.

L'asbl est composée d'une vingtaine d'intervenantes (psychologues, criminologues, secrétaires...) et intervient sur l'ensemble des arrondissements judiciaires francophones par l'intermédiaire de plusieurs antennes, principalement à Liège, La Louvière et Bruxelles. En 2016, 72 % des personnes qui leur sont envoyées pour suivre un module d'accompagnement sont des personnes judiciairisées, suite à une décision de Justice (médiation pénale, mesure probatoire – qui permet à une personne condamnée de ne pas effectuer une peine, moyennant le respect de certaines conditions fixées par la Justice) et 28 % sont des personnes volontaires.

Durant ces groupes de responsabilisation, les participants sont amenés à tenir un carnet à compléter toutes les semaines, en décrivant les différentes émotions par lesquelles ils sont passés et les événements en lien avec leur ressenti. Ils sont aussi invités à écrire s'il y a eu des récidives. S'enchaînent alors différents exercices. *« Un nombre important de personnes que l'on reçoit sont "alexithimiques", c'est-à-dire qu'elles ont du mal à identifier, nommer et exprimer des émotions »,* explique Louise Berré, psychologue à l'antenne de Bruxelles et animatrice de groupes de responsabilisation.

« Il y a des exercices obligatoires qui arrivent à un certain stade de leur participation, comme celui de raconter les faits de violence qui les amènent et, pour les autres membres du groupe, de se mettre à la place des protagonistes de la situation. L'idée est de travailler l'empathie, pour la victime, l'auteur, voire les enfants », complète la travailleuse. Certains vont s'exprimer sur des violences subies dans leur parcours, qu'elles soient physiques, morales, voire sociétales, ce qui permet aux travailleurs/euses de faire des liens. Le fait de comprendre doit permettre de prévenir des actions violentes, mais jamais de les justifier.

Julie Lambert-Carabin, également psychologue chez Praxis, explique que les 45 heures du module d'accompagnement ne sont pas suffisantes pour éviter la récidive : *« Avec la fenêtre qu'on a, on va essayer de tout mettre en œuvre pour que les faits de violence ne se reproduisent pas, mais c'est un objectif qui semble peu atteignable. C'est pour cela qu'on travaille avec d'autres asbl comme l'UPPL qui peut faire des cycles allant jusqu'à 75 heures, ou le Grand Hôpital de Charleroi qui travaille avec des auteurs et autrices de violences sexuelles sur mineurs durant toute la période de sursis, soit cinq années maximum. Mais nous devons aussi travailler les récidives dans nos groupes d'accompagnement et s'il y a une situation de dangerosité, il est de notre responsabilité personnelle de lever le secret professionnel et d'agir. »*

« Réparer », ou plutôt transformer ?

Le recours à ces peines alternatives dépend en grande partie de la sensibilité des magistrats. Certains privilégient une approche pénaliste, d'autres sont plus enclins à se tourner vers la justice réparatrice ; les deux, parfois, se combinent. Troisième voie : durant les années 1990-2000, des voix comme celle de Ruth Morris, émergeant de l'abolitionnisme pénal, commencent à se distancer de la justice réparatrice. Ainsi que l'explique Juliette Léonard, du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) de Liège, dans son étude sur la justice transformatrice : *« Une des premières critiques est le présupposé qu'il y aurait quelque chose à "restaurer" ou à "réparer", autrement dit, selon Morris, sur l'illusion d'un possible retour à une vie pré-victimisation. »*

De plus, elle n'est pas toujours possible, si l'auteur ou la victime refuse ou que l'auteur n'a pas été arrêté et condamné. Enfin, au-delà du fait que la médiation soit inconcevable lors de situations d'emprise, ces processus peuvent également ne pas convenir à certaines victimes qui *« souhaitent tourner la page plutôt que de se voir réassignées à leur fonction de victime au gré des demandes (potentiellement nombreuses) de libération conditionnelle des auteurs. Elles peuvent par ailleurs se sentir "mauvaises victimes" de ne pas suffisamment s'impliquer dans les suites de l'infraction »,* comme l'écrivaient Anne Lemonne et Christophe Mincke.

Face à ces limites naît l'idée de « justice transformatrice ». Elle prend naissance en Amérique du Nord et s'inspire particulièrement de la manière de rendre justice des populations autochtones et afro-américaines. Elle naît de communautés (personnes LGBTQIA+, travailleurs/euses du sexe, personnes sans papiers...) qui ne pouvaient pas recourir au système pénal, car un danger de criminalisation les menaçait.

Dénonçant la récupération de la justice réparatrice par le système pénal, la justice transformatrice a, au contraire, pour projet de l'abolir. Elle prône des formes non punitives de réponses aux préjudices et questionne la responsabilité collective dans la manière de rendre justice. Dans les cas de violences sexuelles, les conséquences dépassent les victimes et les auteurs. « *Lorsqu'un préjudice est commis, il y a un devoir, pas seulement pour les auteurs, mais pour la communauté, de transformer les conditions sociales qui ont rendu possible ce préjudice* », défend Gwenola Ricordeau.

Se trouver un chemin

Des féministes en réflexion sur ces thématiques questionnent la responsabilité de la communauté, au sens restreint (groupe d'amies, cercle familial, collectif militant), mais aussi au sens large, dans la société en général. Comment faire pour que ces violences ne se produisent plus ? Caro et Marie (prénoms d'emprunt) font partie de la collective des Matrissees, un groupe bruxellois en non-mixité, sans homme cisgenre. Régulièrement, elles se réunissent avec d'autres pour réfléchir à la gestion des violences, des agressions et des conflits dans les milieux militants, qui ne sont pas exempts de violences.

« *Après quelques assemblées générales, on a décidé de se constituer en groupe de recherche. Beaucoup de textes viennent des États-Unis et ne sont pas forcément traduits. Il est important pour nous de reconnaître les héritages des personnes qui ont théorisé la justice transformatrice et l'ont mise en pratique. On a envie de se créer une boîte à outils, afin de trouver un chemin entre l'exclusion pure et simple qui ne résout rien sur le long terme et la justice pénale, dont on connaît les limites* », expliquent-elles.

Alors que les solutions avancées pour rendre justice sont souvent des formes d'exclusion, la justice transformatrice est plutôt favorable à ne pas « abandonner » l'auteur. Une mise à distance temporaire est parfois nécessaire ; mais l'exclusion ne permet pas de se poser la question de la responsabilité collective. Or, pour Marie, c'est primordial. « *Les personnes responsables dans une situation qui pose problème ne sont pas que les auteurs de violences, mais aussi celles et ceux qui ne disent rien ou qui sont complices. Qu'est-ce que les autres peuvent faire face à cette situation et qu'est-ce qui peut être mis en place par la suite ?* »

L'idée, ici, est d'amener un véritable changement. Au-delà de l'accusation, cela passe par un travail de l'auteur et des gens qui l'entourent pour prendre leurs responsabilités et transformer la communauté, afin que ces violences ne se reproduisent plus. Pour la collective, la justice transformatrice est une des réponses possibles pour agir concrètement, même si elle ne résout pas tout et n'est pas applicable à toutes les situations.

À partir des voix que nous avons écoutées, il semble que le système pénal actuel ne répond pas de façon adéquate aux besoins des victimes sexuelles. Des stratégies peuvent ainsi prendre place à plusieurs niveaux, y compris – et ce n'était pas l'objet de cet article, mais il est important de le mentionner – en améliorant le système de l'intérieur, notamment via des outils juridiques existants (Convention d'Istanbul, nouveau Code pénal, loi-cadre sur les féminicides). Les alternatives, qu'elles se rapprochent plutôt de la justice réparatrice ou de la justice transformatrice, proposent d'autres manières de rendre justice. Aucune, toutefois, ne devrait reprivatiser les questions de violences sexuelles et conjugales ou les limiter à des procédures informelles alors qu'elles commencent enfin à se trouver une place dans le débat public.

[1] Nous genrons le terme « auteurs » au masculin, car selon une étude de 2016 de Charlotte Vanneste de l'Institut de Criminologie et de Criminalistique, la proportion d'hommes signalés aux parquets belges pour des faits de violences conjugales est de 75,7 %. Selon des chiffres publiés fin novembre 2022 par le ministère de l'intérieur français concernant des infractions à caractère sexuel commises hors de la famille (la précision est importante), les victimes sont en majorité des femmes (86 %) et les agresseurs à 96 % des hommes.

Adeline THOLLOT (Axelle n°250 / p. 43-48 • Janvier-février 2023)



« FIFA for life » et soupe à la grimace

Je n'ai rien changé à ce texte de 2021, car rien n'a changé (ce qui prouve bien que ces opérations ne résolvent rien sur le fond).

Et je pense très fort à Irène, pour qui c'était aussi un combat. (A.L.)

Un enfant sur quatre vit dans la pauvreté, c'est un fait et c'est grave.

Ça veut dire que les gens qui en ont la charge (que les mots sont littéraux, parfois) n'ont pas de quoi vivre décemment, ni les faire vivre décemment.

Ce qui est encore plus grave, c'est de diriger un pays, en tout ou partie, d'abandonner cette réalité à des œuvres caritatives, a fortiori d'un service public financé par nous et d'y aller de son petit chèque financé par nous devant des caméras financées par nous dans des opérations caritatives organisées parce qu'on ne fait pas le job.

Ce qui est super indécent aussi, c'est la forme de cette opération caritative-là.

Qu'on ne se méprenne pas : *moi aussi je fais dans le caritatif*, ça fait d'ailleurs des jours que je vous ennuie avec mes récoltes. Il faut bien et il faudra de plus en plus, puisque nos pouvoirs publics ne font que produire des urgences. Il faut bouffer, s'habiller, se loger, des gens ne peuvent pas et rien n'est fait pour empêcher cette pauvreté (au contraire), ni pour les aider à en sortir.

Donner des colis alimentaires, des fringues et des abris, ça n'endigie pas la pauvreté, ça permet juste aux pauvres de survivre. Et ce n'est pas ça qu'on attend de l'État. Ça, c'est la conséquence de politiques qui poussent dans la pauvreté et qui enfoncent encore et encore, à coups de mesures punitives, d'ultra capitalisme, de négligence et de discours imbéciles et stigmatisants (car les pauvres sont coupables de tout, n'est-ce pas).

Il y a trois choses que je ne supporte pas dans cette opération caritative-ci :

– Se relayer dans un cube 24h24 pendant 6 jours, soit, why not. Mais, je cite, « *Pour renforcer leur effort et soutenir la cause, ils ne mangeront que des aliments liquides* », c'est juste sale. C'est d'une indécence crasse.

Être pauvre n'est pas un jeu. Manger des soupes de grands chefs devant les caméras, c'est un jeu. Un challenge super con qu'on fait bien au chaud, sous surveillance médicale, le temps d'une opération, avant de rentrer à s'baraquer et de fêter Noël en famille avec son salaire.

Être pauvre, c'est se demander comment on va payer de quoi se chauffer, ou bouffer, ou s'habiller. Quel poste on va sacrifier pour financer les deux autres, quels postes on va sacrifier pour financer l'un des trois. N'avoir aucun des trois. Être pauvre, c'est se demander si on va bouffer aujourd'hui, s'il y aura de la place à l'abri de nuit, si on pourra remplacer les chaussures du petit ce mois-ci (et si oui, on mettra ça sous le sapin, si on a un sapin, comme ça il n'y aura pas rien dessous).

Être pauvre, c'est se priver de soins médicaux parce qu'on doit payer la cantine des enfants.

Être pauvre, c'est avoir un nœud dans la gorge en permanence parce qu'on ne sait pas combien de temps on va encore tenir, parce qu'on ne sait pas si on va nous retirer nos enfants, parce qu'on ne sait pas ce qu'il y aura au courrier aujourd'hui, parce qu'on sait déjà que si le petit veut faire des études plus tard, on ne saura pas les financer.

Être pauvre, ce n'est pas un putain de défi qu'on fait au chaud dans un studio le temps d'une opération caritative en faisant croire aux gens qu'être pauvre, c'est manger de la bonne soupe pendant 6 jours avant de rentrer chez soi et toucher son salaire.

– **La RTBF fait une opération caritative ?** Allez, d'accord. Admettons, après tout, ça soulage un peu les associations. Mais pitié, qu'on arrête d'accepter que des politicien.nes y apportent des chèques !

Si Viva for Life et toutes les autres opérations caritatives existent, c'est parce que l'associatif crève la gueule ouverte, faute de moyens. Et si l'associatif existe, c'est parce que les politicien.nes ne font pas leur job.

Amener des chèques financés par nous dans une opération caritative financée par nous pour aider des associations financées par nous, c'est juste une grosse imposture bien dégueulasse et ça n'empêchera pas la pauvreté d'augmenter, ça permettra juste de la gérer et de nous faire croire que ces gens font le job.

(Et pour info, gérer l'urgence coûte bien plus cher que la prévenir et en sortir les gens).

– **Il paraît que Viva for life apporte l'espoir aux familles.** Sans doute. L'espoir de manger, de se chauffer, de s'habiller, de s'abriter avec l'argent d'une opération caritative. Pas l'espoir d'avoir un jour suffisamment d'argent pour ne plus devoir recourir à celui de Viva for life.

Qu'on continue à donner aux opérations caritatives, c'est important si on veut aider les gens à survivre. Mais si on fait dans le caritatif, on doit le dénoncer. Répéter que ce n'est pas normal. Exiger que le politique fasse le job. Le huer quand il participe à des opérations caritatives. Mieux, refuser qu'il s'y présente, à moins que ce ne soit pour nous annoncer des mesures de fond qui vont mettre fin à l'hémorragie.

Et, pitié, arrêtez ce jeûne ridicule. Ne soyez pas insultant.es.

Anne LÖWENTHAL

NB : Merci à Depositphoto pour l'image et à JP Froidebise pour la moitié du titre

<https://www.asymptotique.be/fifa-for-life-et-soupe-a-la-grimace-par-anne-lowenthal/>

Humour de Siné mensuel

